



**SCOT**  
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE  
PETR PAYS DU  
SUD TOULOUSAIN

**ÉVALUATION**

ANALYSE DES RÉSULTATS  
DE L'APPLICATION DU SCOT  
10 SEPTEMBRE 2018



SCoT Pays Sud Toulousain



# PAGE **SOMMAIRE**

5	Méthodologie de l'évaluation
17	Fiches thématiques
225	Synthèse
271	Annexes



SCoT Pays Sud Toulousain



# PAGE MÉTHODOLOGIE

- 6 Rappels réglementaires
- 7 Grille de lecture
- 12 Méthode de travail
- 13 Limites de l'évaluation
- 14 Limites des sources



SCoT Pays Sud Toulousain

## RAPPELS REGLEMENTAIRES

L'évaluation du SCoT est un exercice réglementaire qui doit être mené 6 ans au plus tard après l'approbation du SCoT. Le SCoT sud Toulousain ayant été approuvé le 29 octobre 2012, son évaluation doit intervenir avant octobre 2018.

Code de l'urbanisme : Section 4 : Evaluation du schéma de cohérence territorial article L143-28

*« Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »*

## GRILLE DE LECTURE

L'évaluation a été abordée autour de 15 thématiques regroupant tous les 5 chapitres du D00 et les 17 orientations du D00.

Chapitre du D00	FICHES THEMATIQUES	N°
Chapitre 1 : Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030	DEMOGRAPHIE	1
	CONSOMMATION DE L'ESPACE 1	2
	CONSOMMATION DE L'ESPACE 2	3
Chapitre 4 : Assurer une urbanisation durable pour tout	LOGEMENT	4
	EQUIPEMENT	5
Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures	TRAME VERTE ET BLEUE	6
	AGRICULTURE ET PAYSAGE	7
	EAU	8
	GRANULATS	9
	ENERGIE	10
	POLLUTIONS ET NUISANCES	11
	RISQUES	12
Chapitre 3 : Conforter l'autonomie économique du territoire	ECONOMIE	13
	COMMERCE	14
Chapitre 5 : Promouvoir une mobilité pour tout, une accessibilité à tout	MOBILITE	15

Chaque fiche est construite selon la même trame :

- une matrice présentant les objectifs stratégiques, les questions évaluatives et les indicateurs,
- l'analyse des indicateurs (1 page par indicateur),
- l'évaluation avec une note réponse à chacune des questions évaluatives.

**15 fiches thématiques**  
**34 objectifs stratégiques**  
**70 questions évaluatives**  
**71 indicateurs analysés**

# MATRICE

La question évaluative permettant d'évaluer l'atteinte de l'objectif stratégique.  
Plusieurs questions peuvent évaluer un objectif stratégique

L'objectif stratégique affiché dans le PADD

Objectif stratégique :

”

CE QUE DIT LE D00

INDICATEURS

?

P

Prescriptions ou  
Recommandations  
concernées

Moyens mis en  
œuvre dans le D00  
pour atteindre les  
objectifs

Indicateurs pour  
éclairer les réponses  
aux questions  
évaluatives

# ANALYSE DES INDICATEURS

## TITRE DE L'INDICATEUR

Rappel des objectifs et des  
cibles de la Prescription et/ou  
Recommandation

<b>P</b>					

Graphe ou carte

Analyse de  
l'indicateur



# EVALUATION

Remarques pour expliquer la note donnée à la question évaluative

Objectif stratégique :



REMARQUES

INDICATEURS



Excellent

Satisfaisant

Limité

Insuffisant

Non évalué

5 niveaux de note possibles à la question évaluative. Le niveau non évalué correspond aux questions pour lesquelles les indicateurs ne sont pas disponibles ou pas suffisamment éclairant pour apporter une réponse

Synthèse de l'objectif stratégique

## METHODE DE TRAVAIL

Les élus de la commission d'urbanisme se sont réunis pour répondre aux 70 questions évaluatives de chacune des 15 thématiques autour de 6 grandes commissions thématiques.

### Réunion de travail en commission d'urbanisme par thématique

QUI	THEME	DATE
Commission urbanisme et PPA	Lancement de l'évaluation	Décembre 2016
Commission d'urbanisme	Démographie	Mars 2017
Commission d'urbanisme	Logement / Equipement	Avril 2017
Commission d'urbanisme	TVB / Agriculture / paysage	Septembre 2017
Commission d'urbanisme	Consommation de l'espace 1 et 2	Novembre 2017
Commission d'urbanisme	Economie / Commerce / Mobilité	Février 2018
Commission d'urbanisme	Eau / Granulat / Energie / Pollution / Risques	Avril 2018
Commission d'urbanisme	Synthèse	Juin 2018
Commission urbanisme et PPA	Synthèse PPA	Juillet 2018

### Lien avec TEREvAL

Le PETR du SCoT Sud Toulousain s'est doté de l'outil TEREvAL développé par la SGEvT. La construction de cet outil a débuté pendant l'évaluation du SCoT. Il permettra de définir et visualiser certains indicateurs stratégiques dans le cadre de la révision et du suivi du futur SCoT.

# LIMITES DE L'ÉVALUATION

Il faut néanmoins avoir conscience que le travail d'évaluation mené a plusieurs limites.

## Multiplicité des causes

En effet les effets observés sur le territoire résultent de causes multiples, la part de l'aménagement du territoire et du SCoT n'est pas évidente à déterminer. De nombreuses causes externes ont des impacts importants sur l'aménagement du territoire. Par exemple : la crise de 2008, les conséquences de la loi ALUR....

## Dates d'approbation des documents d'urbanisme

Le SCoT est approuvé depuis fin 2012. A ce jour et pour cette évaluation seuls 9 PLU étaient arrêtés après l'approbation du SCoT et sont considérés comme SCoT compatibles (ces communes sont appelées SCoT compatibles dans le cadre de cette évaluation) :

Capens (16 janvier 2014)

Castagnac (27 novembre 2015)

Le Fousseret (2 février 2016)

Lagrace dieu (19 juillet 2016)

Rieumes (30 octobre 2013)

Saveres (17 août 2015)

Verneque (21 septembre 2016)

Vernet (8 juin 2015)

Lavelanet de Comminges (24 avril 2017)

Depuis ont été ajoutés pour l'analyse les PLU arrêtés pendant le temps de l'évaluation à savoir Carbonne, Salles sur Garonne, Saint Julien et Cazères.

Par ailleurs les PLU SCoT compatibles sont approuvés très récemment et leurs effets sont donc encore très peu visibles sur le territoire. Il y a une forte nécessité de travailler sur la mise en compatibilité des PLU. Mais on note de nombreuses communes en démarche actuellement.

## Dates de disponibilité des données

Les données disponibles sont le plus souvent de 2014 (données INSEE) ou MAJIC 2015 ou 2016 selon la date de traitement des fiches mais la dernière année incomplète ne peut pas être prise en compte dans les moyennes annuelles.

**Ces données laissent peu de recul par rapport à la date d'approbation du SCoT et encore moins au regard de sa traduction dans les PLU sur le territoire.**

**Néanmoins, l'analyse menée dans ce document permet de positionner l'évolution du territoire au regard des objectifs du SCoT.**

## LIMITES DES SOURCES

### INSEE (Institut de la Statistique et des Etudes Economiques)

La donnée INSEE est déclarative et provient d'enquêtes statistiques. Elle est donc dépendante de la manière de chaque citoyen de comprendre la question et d'y répondre.

Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon de logements représentant 8 % de leur population. Ainsi, chaque année, l'enquête annuelle constitue un échantillon de 14 % des personnes vivant en France. Sur une période de cinq ans, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte dans le recensement. C'est pourquoi il est pertinent de comparer les données du recensement sur des pas de temps de 5 ans.

### RPLS (Répertoire sur le Parc Locatif Social)

Le répertoire dresse l'état global du parc des logements locatifs des bailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et des modifications intervenues au cours de l'année écoulée (vente, démolition, changement d'usage...). Mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RPLS est alimenté par les informations transmises par les bailleurs sociaux. Les données 2010 proviennent du CD 31.

### Sit@del

Pour l'analyse des logements commencés, les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. La base de données comptabilise les constructions des logements à l'émission des permis de construire.

### MAJIC (Mise à Jour des Informations Cadastreales)

Les données MAJIC sont des données de mise à jour des informations cadastrales de la Direction Générale des Finances Publiques. C'est une base de données fiscales anonymisées qui renseigne les parcelles, les locaux et leurs propriétaires. Elle n'intègre que les données cadastrées et non publiques. La base de données comptabilise les constructions en fin d'achèvement de travaux. Ces données sont produites pour une finalité fiscale et non pour le suivi aménagement de l'espace, elles présentent donc des limites :

- les données exploitables du fichier de l'année n'intègrent l'année n-1 qu'en partie,
- les données des locaux publiques ne sont pas intégrées,
- la localisation des informations n'est pas forcément rattachées à la bonne parcelle.

### **Tache bâtie**

La tache bâtie a été réalisée dans l'outil TEREVAL. Un tampon de 50m est appliqué sur les bâtiments de la BD topo, une fusion est faite entre ces tampons afin de réunir des bâtis distants de 100m. Une érosion de 40m est effectuée par la suite sur l'enveloppe finale afin de limiter la consommation d'espace à l'enveloppe du bâti élargie à 10m. Cette méthode est facile d'application et peut être reconduite tous les ans. Elle permet de donner une tendance de la consommation de l'espace mais pas de la mesurer. Selon les paramètres de dilatation/ érosion choisis la valeur absolue de la tache en ha peut varier considérablement. Il est à noter que seuls les bâtis sont pris en compte (les parkings, zones de stockage....) ne sont pas pris en compte.

### **Carroyage InterSCoT**

Le carroyage est une technique de Cet indicateur exploite l'outil de suivi foncier mis en place par l'InterSCot sur la base d'un MOS sur des carreaux de 50m\*50m. Ce MOS est disponible aujourd'hui pour 2010 et 2013. Ce MOS est issu de différentes applications de couches d'informations afin de faire basculer les carreaux de 2 500 m2. Les limites de cet outil sont :

- Tout le carreau de 2 500m2 bascule dans l'une ou l'autre des catégories,
- Les limites cumulées des différentes couches d'information lors de la constitution de l'outil,
- Un basculement arbitraire et inexplicé aux franges des boisements entre espaces agricoles et semi-naturels et espaces boisés.

### **PLU numérisés**

La dernière couche des PLU numérisés disponible date de début 2016 (voir certains de 2015 soit 46 PLU numérisés. Mais les derniers PLU ne sont pas numérisés ou sur une version antérieure : En 2020, les PLU devront être numérisés selon les prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme et publié sur le Géoportail de l'urbanisme pour être opposable (depuis 01/01/2016 les communes doivent mettre à disposition leur document d'urbanisme par voie électronique). Ainsi à l'avenir cette limite ne sera plus une contrainte. A ce jour on ne se concentre que sur les PLU les cartes communales étant assez anciennes.

### **Couche TVB**

La TVB telle qu'elle est dessinée dans le SCoT Sud Toulousain est à prendre en compte dans les documents d'urbanisme. Elle est cartographiée sur papier dans le DOO au 1/77 000ème environ. Le croisement avec l'occupation du sol grande échelle est donc une analyse qui donne un ordre d'idée de la répartition des classes de l'occupation du sol pour la TVB du SCoT Sud. Notamment la largeur des corridors préconisée par le SCoT par la P13 est de 100 m avec une adaptation possible pour les corridors sous pression. La largeur de 100 m a été retenue de manière arbitraire sur tout le SCoT pour l'analyse

### **OCSGE**

Le mode d'occupation du sol de référence est l'occupation du sol grande échelle réalisé par l'IGN en 2013. Malheureusement, un seul millésime est disponible aujourd'hui sur le territoire ce qui ne permet pas d'avoir une évolution de ce mode d'occupation du sol, mais seulement un état statique.

### **Couche ZA**

La couche ZA a été réalisée sur la base des zonages activités des PLU. Ceux-ci ont été filtré pour éliminer les parcelles de niveau communale, c'est à dire un zonage une seule petite activité artisanale. Les parcelles en 2AU ont été repérées comme réserve foncière. Chaque EPCI a été rencontrée afin de définir les zones qui passent en gestion EPCI et celles qui restent en gestion privée. Une estimation du foncier disponible a été réalisée via la photo aérienne 2016 et le cadastre.

PS : cette couche a été faite sur la base du nouveau PLU de Carbone arrêté

### **RPG (Recensement Parcelaire Graphique)**

Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Les données anonymes du RPG sont millésimées et contiennent des parcelles et îlots correspondant à ceux déclarés pour la campagne N dans leur situation connue et arrêtée par l'administration, en général au 1er janvier de l'année N+1. Ces données sont liées aux déclarations faites par l'agriculteur dans le cadre des subventions de la PAC en fonction des années et ne couvrent donc pas l'ensemble du territoire.

### **ARS**

La pertinence de cet indicateur est moindre pour le SCoT puisqu'il renvoie à des procédures réglementaires (code de la santé publique). L'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement et d'institution des périmètres de protection fixe les servitudes de protection opposables au tiers par déclaration d'utilité publique (DUP). D'autre part, les points de captage hors SCoT peuvent également alimenter le territoire et cette donnée est non mesurée..

### **Trafic routier sur les routes départementales**

Les relevés de trafic journalier sont réalisés à partir de comptages routiers positionnés sur les routes départementales (RD). Ils peuvent être sur des fréquences régulières à l'année (comptages permanents) ou sur des campagnes d'une semaine extrapolées à l'année (comptages exceptionnels). La méthode de comptage n'est pas homogène sur toutes les RD, ni d'une année à l'autre. Afin de comparer des données de trafic moyen journalier entre 2012 et 2016..

### **Déplacement quotidiens en bus du réseau Arc en ciel**

Le comptage des voyageurs bus réalisé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne se base sur la billettique (non sur des enquêtes Origine/ Destination). Il est basé sur les validations des voyageurs à la montée aux arrêts. Il n'intègre pas l'information sur les lieux de descentes (pas de validation à la descente). L'analyse des déplacements quotidiens en bus des habitants du SCoT se base alors sur les « Allers » qui correspondent majoritairement aux montées en direction de Toulouse (destination unique). Les « Retours », en direction de la périphérie ne sont pas étudiés car difficiles à analyser (destinations multiples) et peu nombreux (10% du volume total d'usagers).



# PAGE 15 FICHES THÉMATIQUES

18	1 DÉMOGRAPHIE
30	2 CONSOMMATION DE L'ESPACE 1
50	3 CONSOMMATION DE L'ESPACE 2
64	4 LOGEMENT
86	5 ÉQUIPEMENT
94	6 TRAME VERTE ET BLEUE
110	7 AGRICULTURE ET PAYSAGE
124	8 EAU
140	9 GRANULATS
150	10 ÉNERGIE
160	11 POLLUTIONS ET NUISANCES
170	12 RISQUES
178	13 ÉCONOMIE
198	14 COMMERCE
206	15 MOBILITÉ



SCoT Pays Sud Toulousain

# FICHES THÉMATIQUES DÉMOGRAPHIE

**1**

# DEMOGRAPHIE

## Chapitre 1 : Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030

- Adapter l'accueil démographique aux capacités du territoire

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Adapter l'accueil démographique aux capacités du territoire

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini pour le territoire à 2030 ?**

**P8****Doc graph 1**

Face aux difficultés du territoire à créer de l'emploi aussi rapidement qu'il accueille de nouveaux habitants, le SCOT choisit de maîtriser progressivement la croissance démographique en définissant un objectif maximum de population totale de :

- 105 000 habitants à l'horizon 2020
- 116 600 habitants à l'horizon 2030

Evolution de la population sur le SCoT

Evolution du taux de croissance de la population

Ecart entre le nombre d'habitants dans la projection 2020 et les objectifs SCoT 2020

**? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini par pôle ?**

**P10**

Tableau objectifs démographiques maxima des pôles pour 2020 et 2030.

Evolution de la population par polarité

**? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini par bassin de vie ?**

**P10**

Tableau objectifs démographiques maxima des pôles pour 2020 et 2030.

Evolution de la population par bassin de vie

**? La population nouvelle accueillie sur le territoire du SCoT s'est-elle polarisée selon les objectifs définis par le SCoT ?**

**P9**

Tableau objectifs répartition des nouveaux arrivants par pôle.

Répartition de l'accueil des nouveaux arrivants par polarité

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

**Evolution de la population sur le SCoT**

**Evolution du taux de croissance de la population**

**Ecart entre le nombre d'habitants dans la projection 2020 et les objectifs SCoT 2020**

**Evolution de la population par polarité**

**Evolution de la population par bassin de vie**

**Répartition de l'accueil des nouveaux arrivants par polarité**

## DESCRIPTION

Evolution de la population municipale de l'INSEE sur un pas de 5 ans.

Evolution du taux de croissance de la population municipale sur un pas de 5 ans.

Ecart en nombre et en % de la population entre les objectifs SCoT 2020 et la projection 2020. Celle-ci est faite en appliquant le taux de croissance annuelle moyenne observé entre 2009 et 2014. Les valeurs pour les autres communes sont estimées.

Evolution de la population municipale des polarités et projection pour 2020.

Evolution de la population municipale des bassins de vie et projection pour 2020. L'objectif population pour les autres communes a été estimé afin d'avoir un chiffre par bassin de vie.

Répartition des nouveaux arrivants entre 2009 et 2014 (c'est-à-dire ne comprenant pas le solde naturel de la population).

## SOURCES

INSEE

INSEE 2009-2014

INSEE 2009-2014

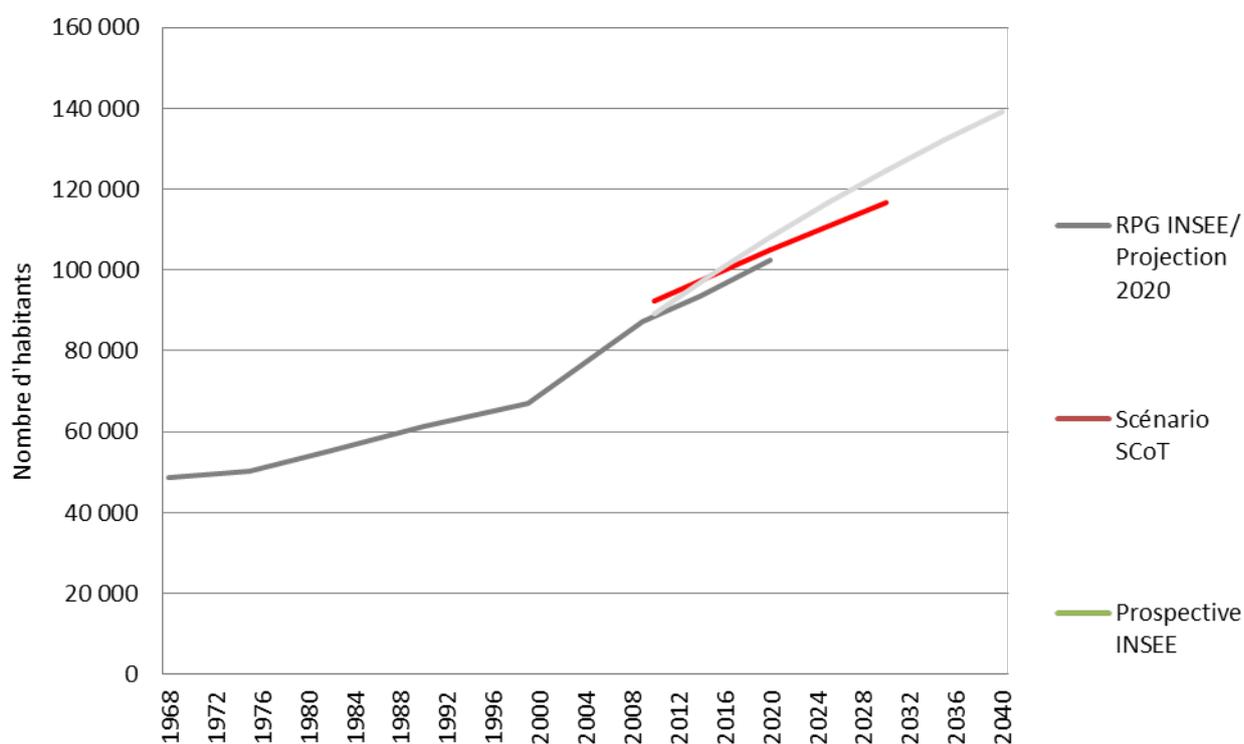
INSEE 2009-2014

INSEE 2009-2014

INSEE 2009-2014

## EVOLUTION DE LA POPULATION SUR LE SCOT

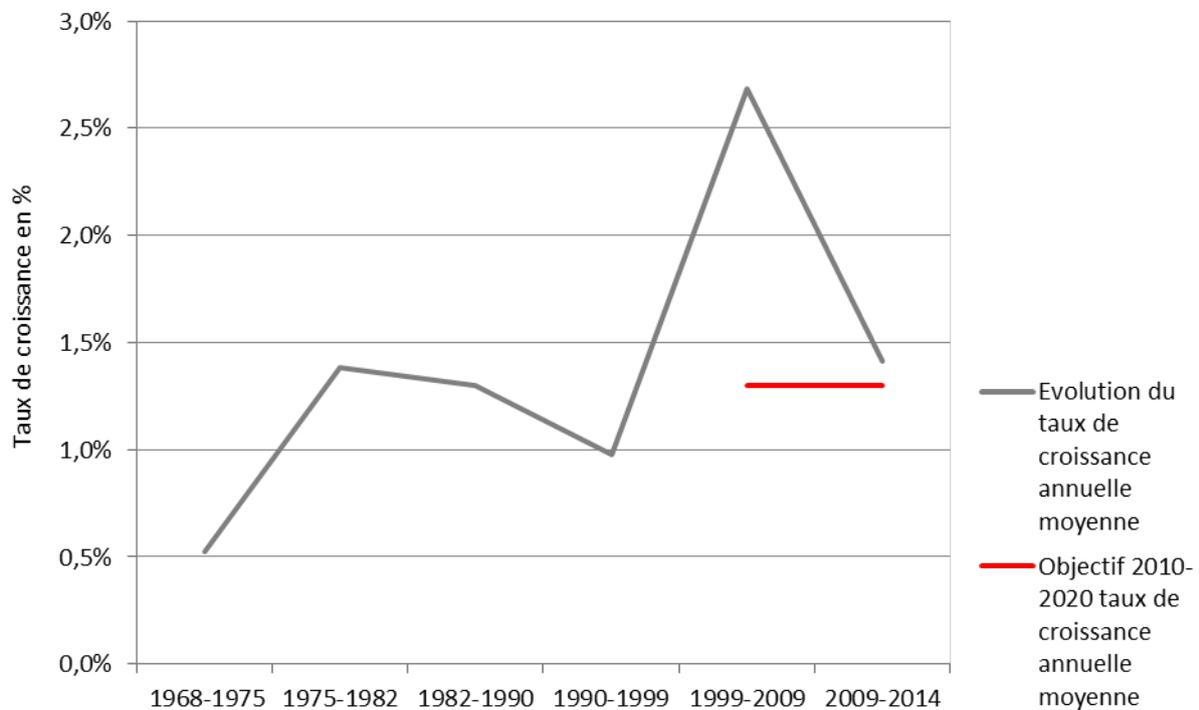
P8 	En 2014	Projection 2020	Objectif max 2020	Objectif max 2030
Nombre d'habitants	93 693	102 505	105 000	116 600



En 2014, la population du SCoT Sud Toulousain comptait 93 693 habitants soit + 6 354 habitants depuis 2009. La projection 2020 prévoit 102 505 habitants pour un objectif SCoT 2020 de 105 000 habitants. **L'accueil est globalement proche du maximum envisagé par le SCoT.** La prospective INSEE de juillet 2016 prévoyait quant à elle 108 200 habitants pour 2020.

## EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE DE LA POPULATION

P9 	1999-2009	2009-2014	Objectif 2010-2020
Taux de croissance annuelle moyenne	+2,7%	+1,4%	+1,3%



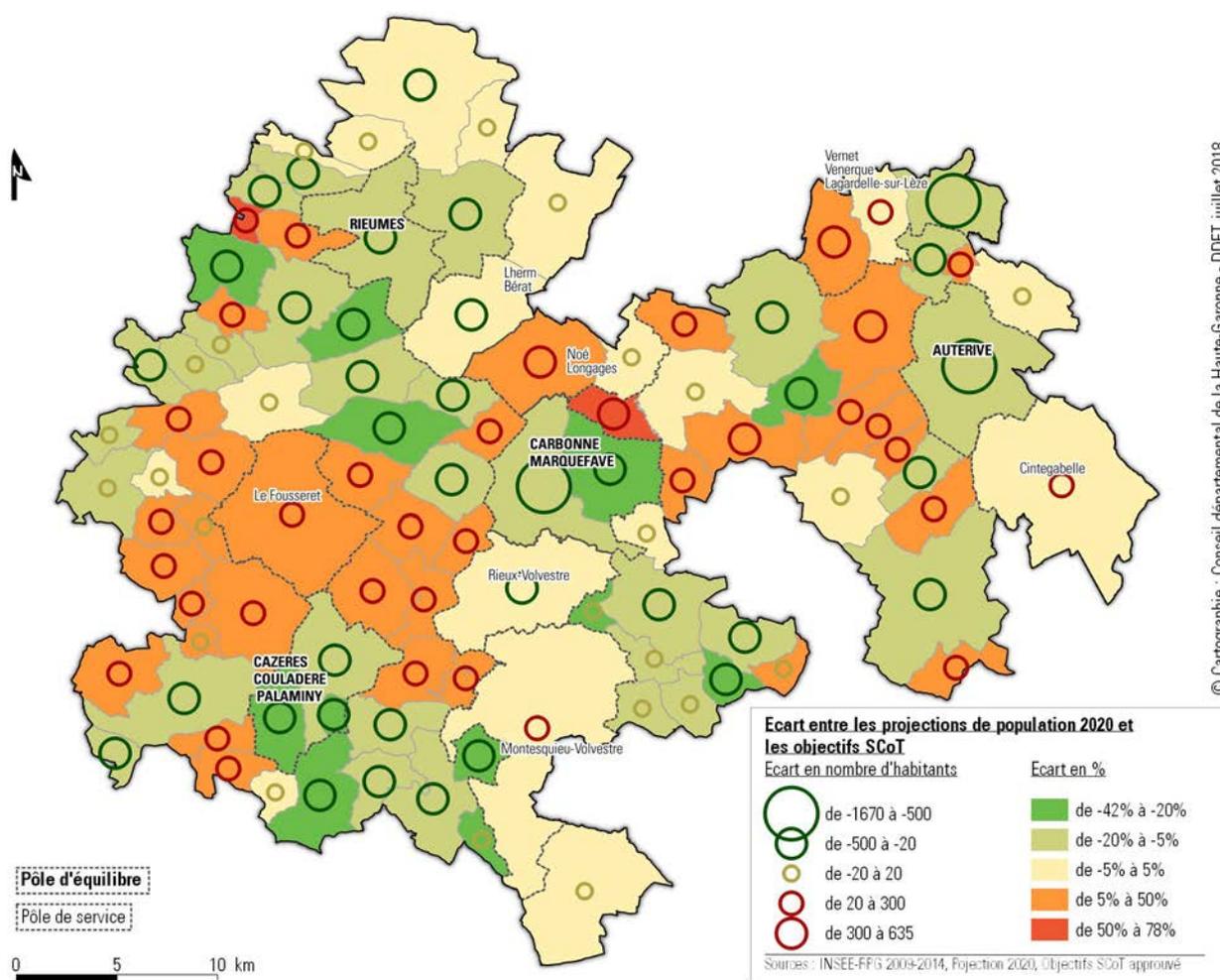
Le taux de croissance annuelle moyenne observé sur le territoire du SCoT entre 2009 et 2014 est de +1,4%. **La crise de la dernière décennie a ramené le taux de croissance annuelle moyenne de population au niveau des années 1975 à 1990**, ce qui contraste fortement avec la flambée de croissance des années 1999 à 2009 (+2,7%). Cette tendance est observée dans les mêmes proportions sur tous les territoires périphériques de la grande agglomération toulousaine.

## ECART ENTRE LE NOMBRE D'HABITANTS DANS LA PROJECTION 2020 ET LES OBJECTIFS SCOT 2020

### Doc graph 1



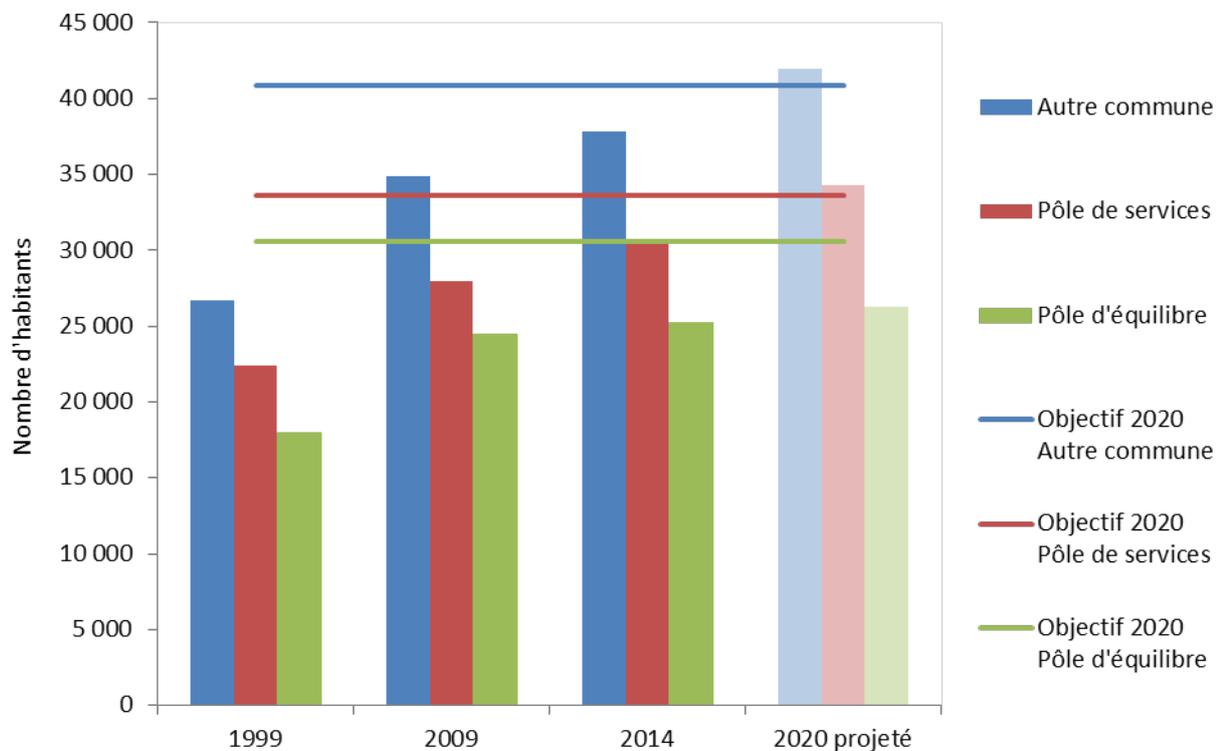
Une étiquette par commune pôle pour 2020 et un chiffre estimé pour les autres communes (dans l'enveloppe du SCoT)



**Les pôles d'équilibre n'accueillent pas suffisamment par rapport aux objectifs du D00.** Les communes au Nord de Cazères et sur la rive gauche de la vallée de l'Ariège accueillent plus que les objectifs maximum attendus.

## EVOLUTION DE LA POPULATION PAR POLARITE

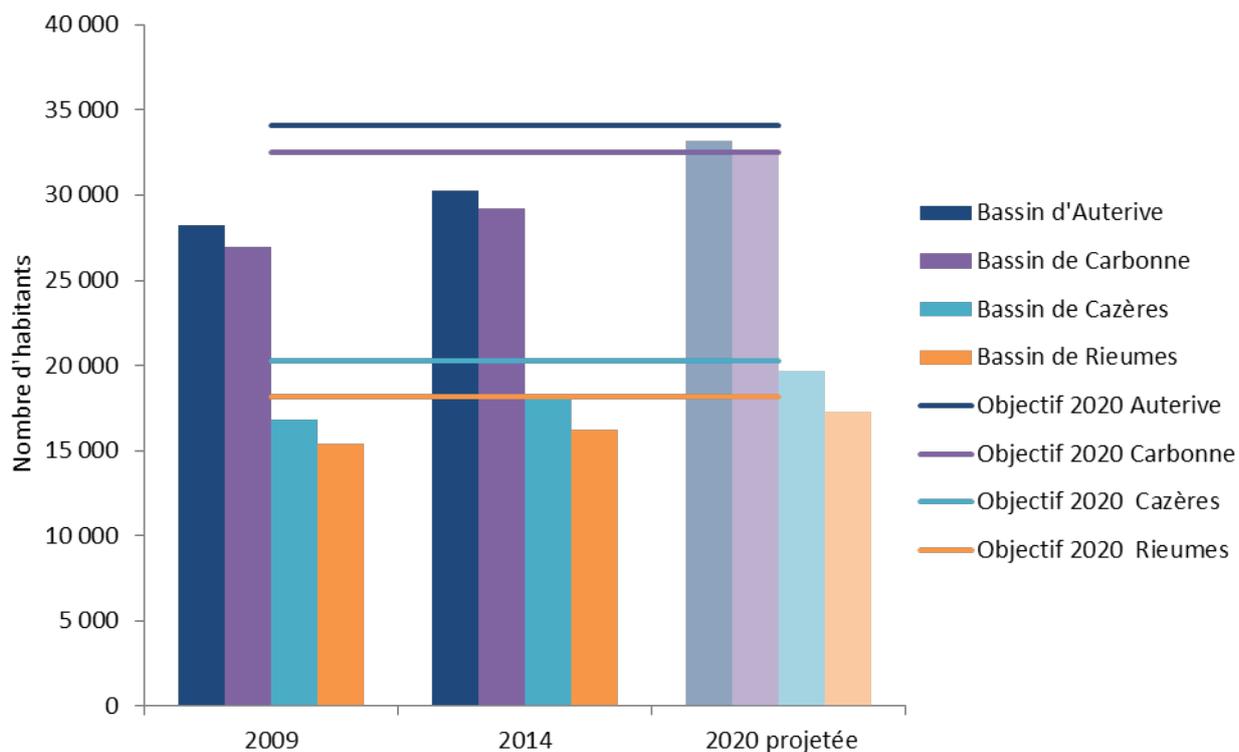
P9 	1999-2009	2009-2014	Objectif 2010-2020
Pôle d'équilibre	25 237	26 263	30 550
Pôle de services	30 637	34 262	33 600
Autre commune	37 819	41 979	40 850



L'analyse plus approfondie de l'évolution démographique par polarité met en évidence une polarisation peu satisfaisante au regard de l'organisation multipolaire définie par le SCoT. En effet, la répartition de la population ne répond pas aux objectifs donnés par polarité du territoire. Les pôles d'équilibre présentent un retard important d'accueil de la population pour les projections 2020. **Les pôles de services présentent un léger dépassement et les autres communes un dépassement un peu plus important.**

## EVOLUTION DE LA POPULATION PAR BASSIN DE VIE

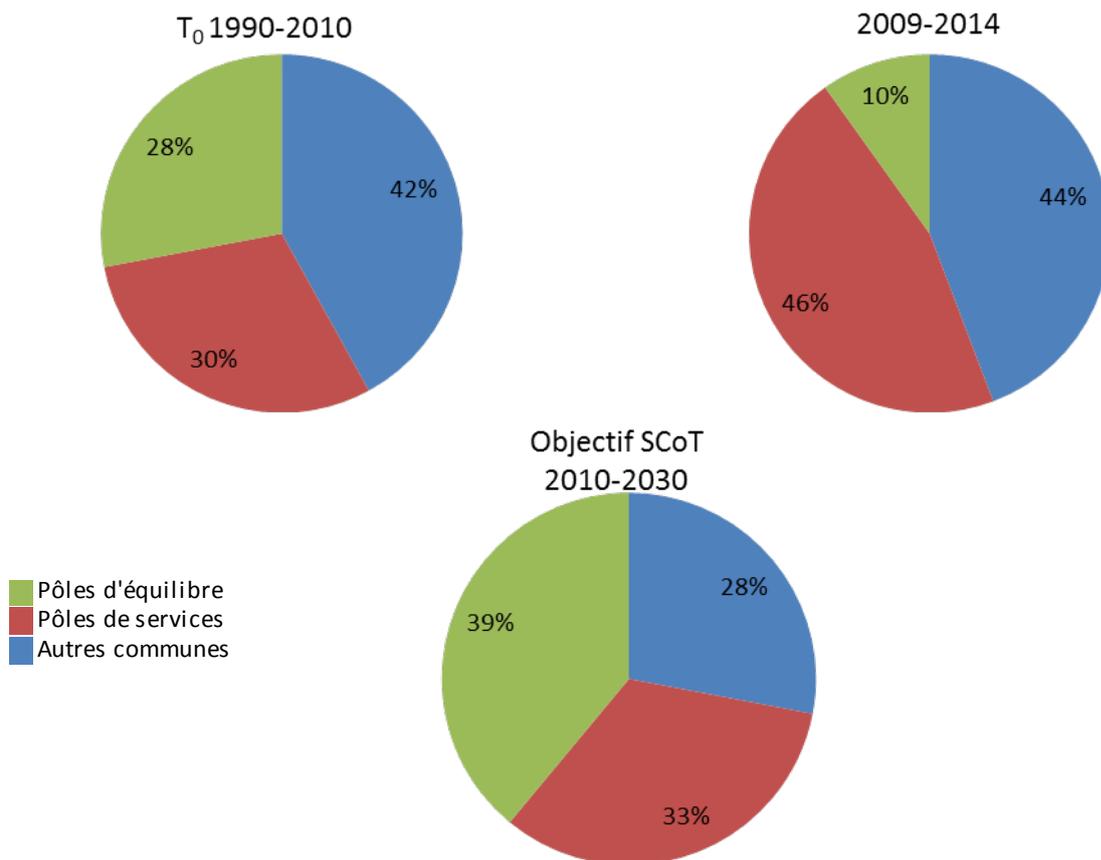
P10 	En 2014	Projection 2020	Objectif max 2020 (marge estimative pour autre commune)
Auterive	30 274	33 174	34 063
Carbonne	29 224	32 434	32 531
Cazères	17 993	19 558	20 276
Rieumes	16 202	17 239	18 130



L'évolution de la population par bassin de vie, montre moins d'écart avec les objectifs que l'analyse par polarité. **L'influence forte de la proximité avec la métropole Toulousaine est visible.** Le bassin de vie d'Auterive est celui qui présente toujours la plus forte population, et le bassin de vie de Carbonne présente la plus forte progression (+1,7%).

## REPARTITION DE L'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS PAR POLARITE

P9 	T0 1990- 2010	2009-2014	Objectif 2020 - 2030
Pôle d'équilibre	28%	10%	39%
Pôle de services	30%	46%	33%
Autre commune	42%	44%	28%



La répartition des nouveaux arrivants montre que les pôles d'équilibre perdent complètement en attractivité pour les nouveaux arrivants. **Les pôles de services et les autres communes sont plus attractifs que les pôles d'équilibre.** En effet, les pôles d'équilibre ont perdu 18% de répartition d'accueil des nouveaux arrivants alors que l'objectif était de les polariser à +11% par rapport au T<sub>0</sub> entre 1990 et 2010.

# EVALUATION

**Objectif stratégique** : Adapter l'accueil démographique aux capacités du territoire



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini pour le territoire à 2030 ?

Satisfaisant

Les objectifs globaux d'accueil de la population à court terme (2020) sur le territoire du SCoT Sud Toulousain sont satisfaisants. Néanmoins, le taux de croissance observé sur le territoire est légèrement supérieur au taux de croissance maximum que le SCoT s'était fixé.

Evolution de la population sur le SCoT

Evolution du taux de croissance de la population

Ecart entre le nombre d'habitants dans la projection 2020 et les objectifs SCoT 2020

### ? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini par pôle ?

Insuffisant

La polarisation ne s'est pas effectuée selon le modèle envisagé par le SCoT. Les pôles d'équilibre ont accueilli moins de population qu'envisagé alors que les pôles de services et les autres communes affichent un léger dépassement. A 6 ans, les tendances montrent que cet objectif doit être revu en matière de répartition et en lien avec les autres objectifs du SCoT.

Evolution de la population par polarité

### ? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini par bassin de vie ?

Satisfaisant

Les objectifs d'accueil de la population sont cohérents avec les attentes du SCoT par bassin de vie.

Evolution de la population par bassin de vie

## ? La population nouvelle accueillie sur le territoire du SCoT s'est-elle polarisée selon les objectifs définis par le SCoT ?

Insuffisant

Les nouveaux arrivants ne s'installent pas selon le modèle voulu par le SCoT. Les pôles d'équilibre doivent continuer à renforcer leur attractivité par rapport aux pôles de services et autres communes.

A noter que la commune de Carbonne a été bloquée dans l'accueil de population ces dernières années du fait de la station d'épuration saturée. Cette situation est aussi à craindre pour le pôle d'équilibre d'Auterive.

Répartition de l'accueil des nouveaux arrivants par polarité



**De manière globale, le SCoT est dans une croissance compatible avec les chiffres fixés dans le DOO.** A l'échelle des bassins de vie, cet accueil se répartit aussi de manière conforme avec les attendus du SCoT pour 2020. Néanmoins, **les tendances montrent qu'un ajustement sur l'objectif lié à la polarisation est nécessaire.** Les pôles d'équilibre (en particulier le pôle d'Auterive et de Carbonne) ne remplissent pas suffisamment leurs objectifs d'accueil au profit des pôles de services et des autres communes qui progressent globalement plus que leur objectif. De même, la tendance de répartition des nouveaux arrivants entre les pôles d'équilibre et les autres communes va à l'encontre des objectifs du SCoT. **Les pôles de services ont ainsi une attractivité supérieure à celles des pôles d'équilibre.**

# FICHES THÉMATIQUES

CONSOMMATION  
DE L'ESPACE 1

2

# CONSOMMATION DE L'ESPACE 1

(Analyse du quantitatif de la consommation d'espace)

## Chapitre 1 : Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030

- Se doter d'un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Valoriser les espaces agricoles et développer une agriculture de qualité

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Diviser par deux la consommation d'espace à l'horizon 2030 par rapport à 2010

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole et forestier ?

**P17**

Objectif global SCoT : Le SCOT fixe des objectifs chiffrés maximum de consommation d'espaces agricoles à l'horizon 2030.

- limiter en moyenne par an la consommation des communes du territoire du Sud Toulousain à environ 100 à 120 hectares

Evolution du  
Mode d'Occupation du Sol

Evolution du  
carroyage InterSCoT

Evolution des zonages  
et vocations dans les PLU

Evolution de la tache bâtie

Evolution de la consommation des  
espaces Naturels Agricoles et  
Forestiers

**Objectif stratégique** : Diminuer la consommation d'espace à l'horizon 2030 par rapport à 2010 sur chacune des cibles identifiées

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le SCoT a-t-il atteint son objectif de limitation de la consommation d'espaces pour l'habitat ?**

**P17**

Pour l'habitat: Le document graphique 1 fixe une vignette habitat par commune entre 2010 et 2030.

**P58**

Doc graph 1

Evolution consommation foncière pour le logement

Estimation consommation foncière pour le logement

**? Le SCoT a-t-il atteint son objectif de limitation de consommation d'espaces pour les Zones d'Activités ?**

**P17**

Pour les zones d'activités: P 38 fixe une vignette zones d'activité par bassin de vie et typologie de sites entre 2010 et 2030.

**P33**

**P38**

Consommation foncière pour les zones d'activités

**? Le SCOT a-t-il atteint l'objectif de limitation de la consommation d'espaces pour les granulats ?**

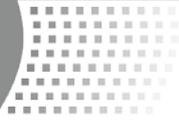
**P17**

Pour les granulats: P 28 précise un plafond de 580 ha maximum entre 2010 et 2030 qui devrait être moindre en fonction des comblements permettant un retour à l'agriculture.

**P28**

Consommation foncière pour les gravières

Point traité dans Fiche n°9 « GRANULATS »



## ? Le SCoT a-t-il atteint son objectif de maintien de la consommation d'espaces pour les équipements publics?

**P17**

**P64**

Pour les équipements publics : P 64 limite la création d'équipement ou de service à celle observée lors des 10 années précédant l'élaboration du SCoT max 6 ha par an pour les pôles d'équilibre ou de services soit 120 ha.

**Consommation foncière  
pour les équipements publics**



## ANALYSE DES INDICATEURS

### INDICATEURS

Evolution du Mode d'Occupation du Sol

### DESCRIPTION

Analyse cartographique et statistique de l'occupation du sol par usage selon l'IGN.

### SOURCES

OCSGE 2013

Evolution du carroyage InterSCoT

Cet indicateur exploite l'outil de suivi foncier mis en place par l'InterSCot sur la base d'un MOS sur des carreaux de 50m\*50m. Ce MOS est disponible aujourd'hui pour 2010 et 2013 (cf limite des sources).

Carroyage InterSCoT 2010 et 2013

Evolution des zonages et vocations dans les PLU

Cet indicateur analyse de manière statistique l'évolution des zonages d'une part et des vocations d'autre part selon la norme CNIG des PLU numérisés.

PLU numérisés version 2014 et version 2017

Evolution de la tache bâtie

La tache bâtie a été construite avec la base de données topographique de l'IGN de l'année 2010, 2013 et 2016. Une dilatation de 50m a été réalisée sur les bâtiments avec fusion afin de réunir tous les bâtiments éloignés de moins de 100m entre eux. Par la suite une érosion de 40m a été appliquée pour resserrer l'enveloppe autour de la tache.

Tache bâtie outil TEREVAL

Evolution de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Fichier foncier MAJIC : somme de la variable dcnt sur les variables espaces NAF (01 à 06 + 08) avec traitement CEREMA.

MAJIC traitement CEREMA

Evolution consommation foncière logement

Cf annexe calcul indicateur

MAJIC 2016 TUP

Estimation consommation foncière logement

Cf annexe calcul indicateur

MAJIC 2016 parcelles

Consommation foncière pour les zones d'activités

Evolution de la tache bâtie 2010 à 2016 sur le croisement de la couche ZA. Cet indicateur reste approximatif et ne donne qu'une tendance.

Couche ZA Tache bâtie 2010 et 2016

Consommation foncière pour les équipements publics

Surfaces déclarées pour la construction des locaux publics commencés sur la base de données Sit@del. A cette surface de plancher est rajoutée 20% pour prendre en compte les espaces verts et les voiries associées afin d'avoir une estimation de la consommation d'espace. Cet indicateur reste approximatif.

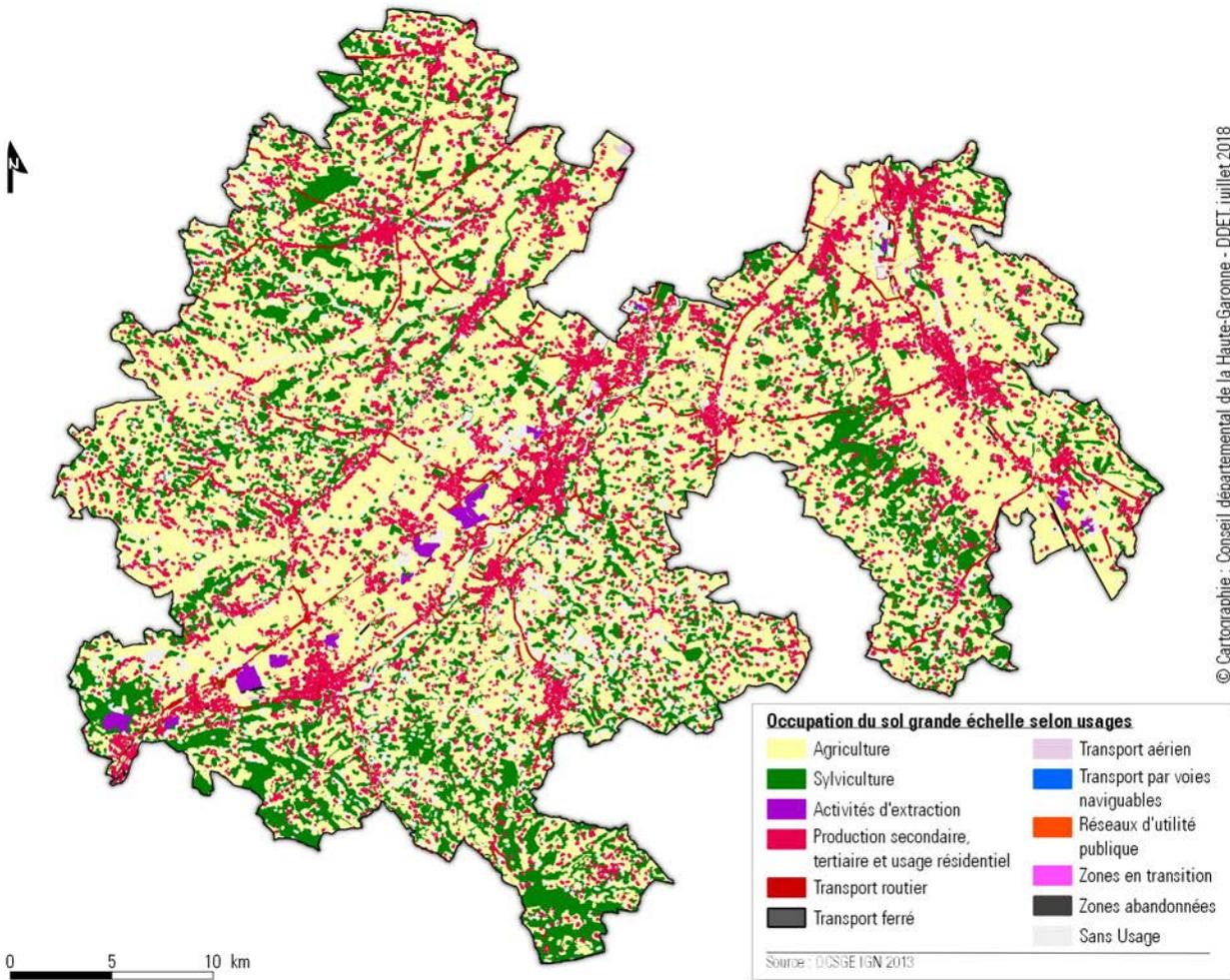
Sit@del surface plancher des locaux publics

## EVOLUTION DU MODE D'OCCUPATION DU SOL

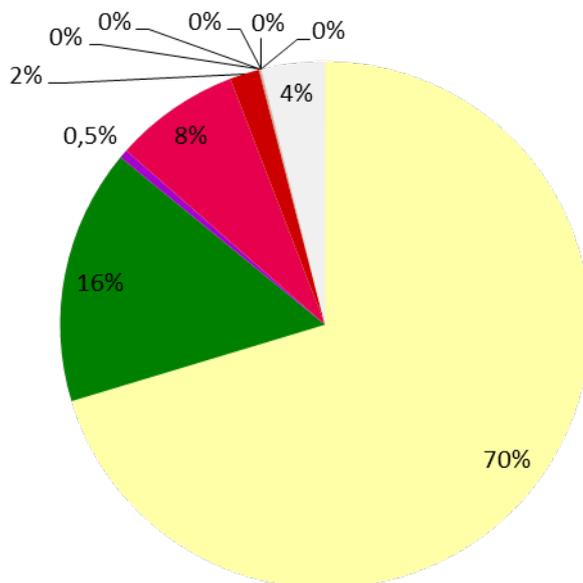
**P17**



Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDET, juillet 2018



- Agriculture
- Sylviculture
- Activité d'extraction
- Production secondaire, tertiaire et usage résidentiel
- Transport routier
- Transport ferré
- Transport aérien
- Transport navigable
- Réseau d'utilité publique
- Zones en transition
- Zones abandonnées
- Sans usage



Seule l'année 2013 est possible sur l'occupation du sol grande échelle d'ex Midi-Pyrénées. **Il n'est donc pas possible de suivre une évolution pour cette évaluation.**

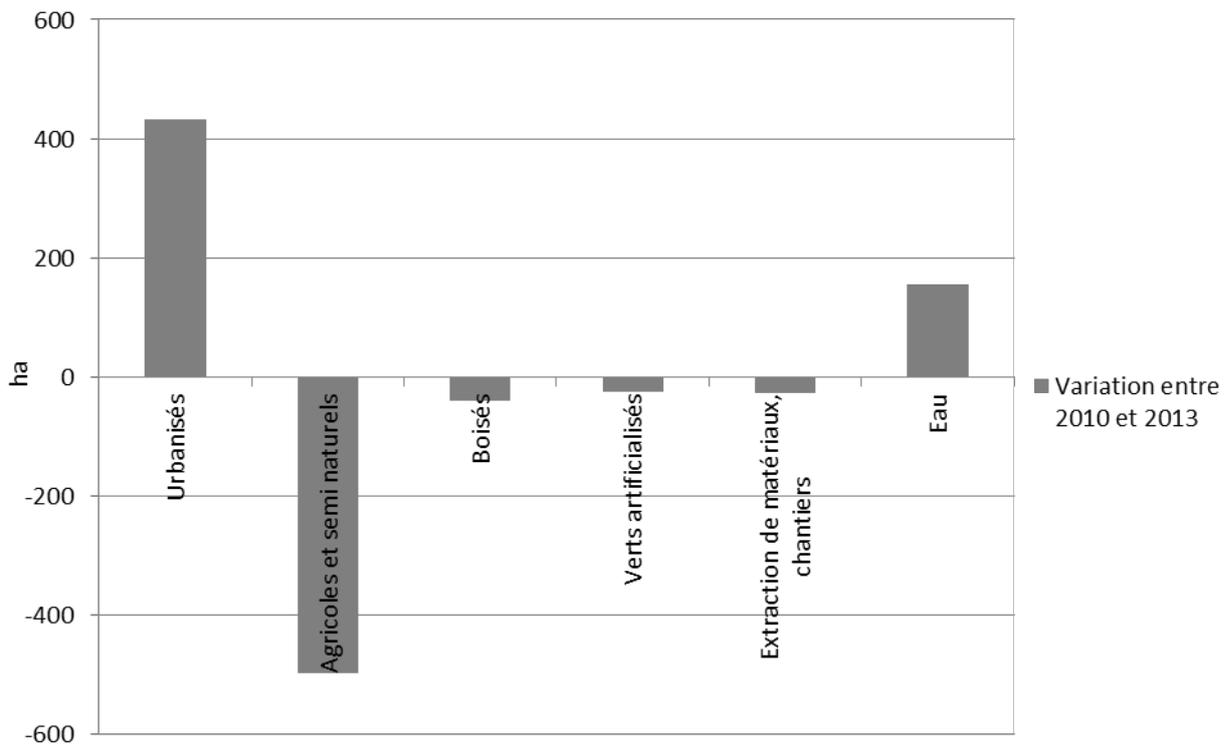
Sur 2013, il y a 10,5% d'espaces artificialisés dont 8% en zones urbanisées, 2% en transport routier et 0,5% en extraction.

## EVOLUTION DU CARROYAGE INTERSCOT 1

P17



Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation  
(objectif d'environ 100 à 120ha/an)



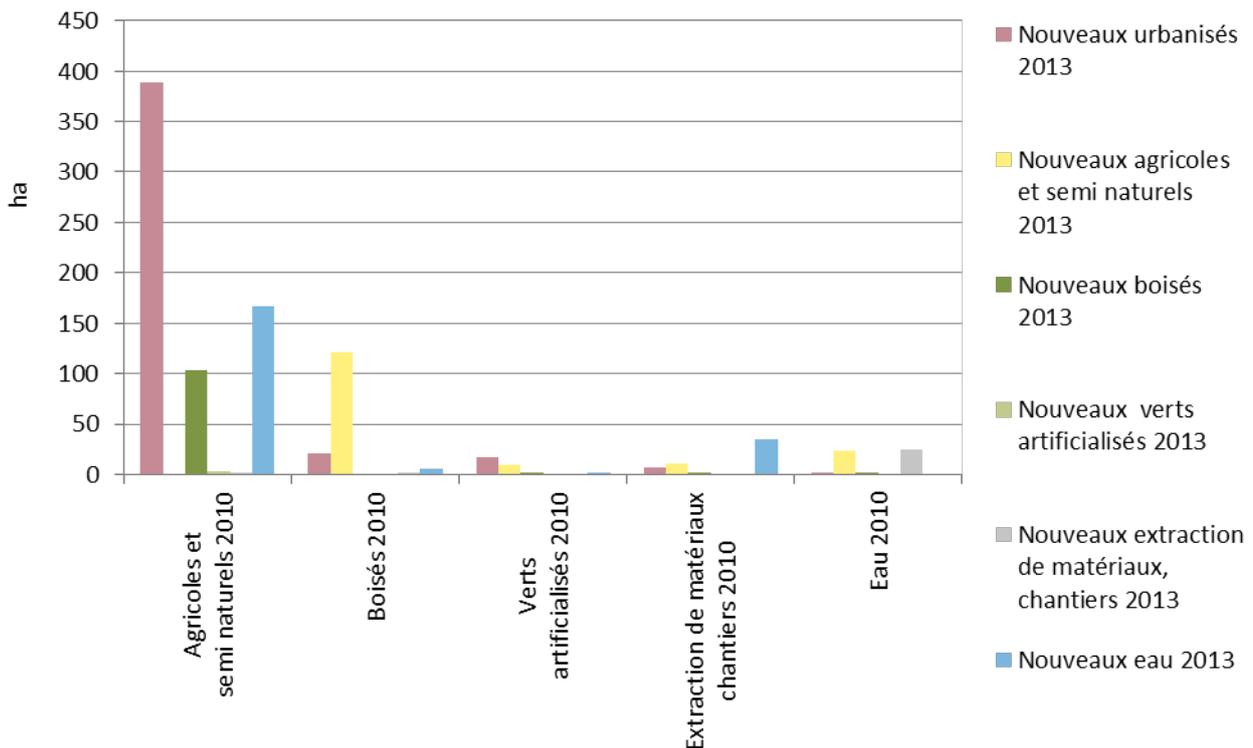
On observe une diminution globale de -498 ha d'espaces agricoles et semi-naturels entre 2010 et 2013. Soit une perte moyenne de -166 ha/an et une augmentation des espaces urbanisés de +434 ha soit une moyenne de +145 ha/an. **Cela représente un échange de 127 ha/an entre les espaces artificialisés (espaces urbanisés + espaces verts artificialisés + espaces d'extraction) et les espaces naturels (espaces agricoles et semi-naturels + espaces boisés + espaces d'eau).** A noter l'augmentation de +52 ha/an en moyenne de surfaces en eau. Ceux-ci sont situés sur les anciennes carrières. Il faut noter que le suivi de la consommation en ha par cet indicateur est indicatif, la comparaison à la cible présente des limites. (cf limites de l'indicateur).

## EVOLUTION DU CARROYAGE INTERSCOT 2

P17



Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation



Ce diagramme analyse uniquement les carreaux qui ont mutés entre 2010 et 2013 afin de définir le devenir des carreaux mutés. Les espaces qui ont mutés en 2010 (en abscisse) sont analysés pour voir ce qu'ils sont devenus en 2013.

**Ainsi on voit que les nouveaux espaces urbanisés 2013 sont issus pour 90% d'espaces agricoles semi-naturels de 2010.** De même les espaces agricoles et semi naturels 2010 ont perdu 166 ha qui se sont transformés en espaces d'eau (via les carrières).

Les espaces boisés et les espaces agricoles et semi-naturels mutent entre eux avec une balance négative de 18 ha pour les espaces boisés (mais cette valeur est soumise à une forte marge d'erreur du fait de la méthode de caractérisation des carreaux).

# EVOLUTION DES ZONAGES ET VOCATIONS DANS LES PLU

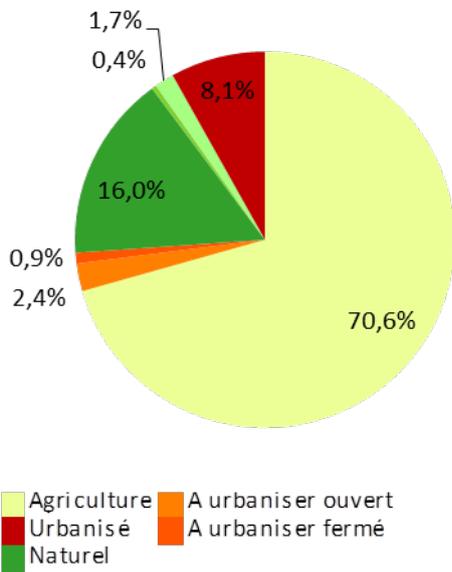
P17



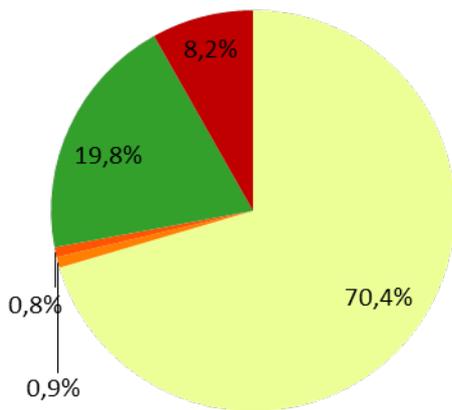
Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation

## ZONAGES

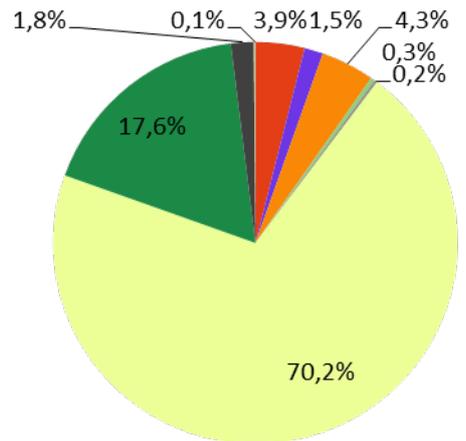
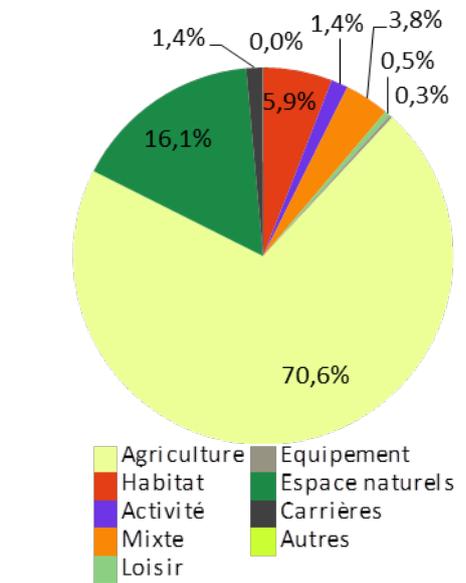
2014



2017



## VOCATION



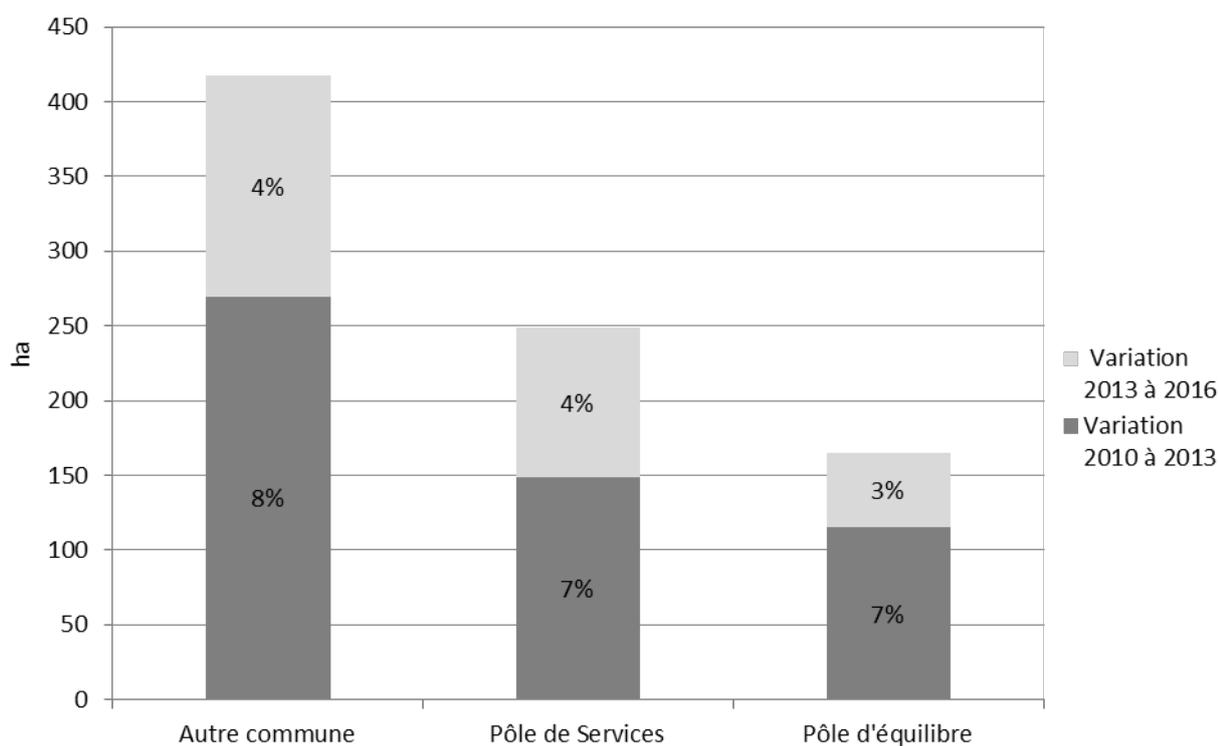
On observe une augmentation du zonage N et une diminution du zonage A Urbaniser entre 2014 et 2017. De même il y a une augmentation de la vocation espaces naturels, des carrières et une légère diminution de l'habitat. La vocation habitat diminue au profit de la vocation mixte activité.

## EVOLUTION DE LA TACHE BATIE

P17



Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation



L'indicateur se base sur la différence de variation de la tache bâtie construite sur la base de la bd topo de 2010, 2013 et 2016 avec un indice de dilatation/érosion de 50/40.

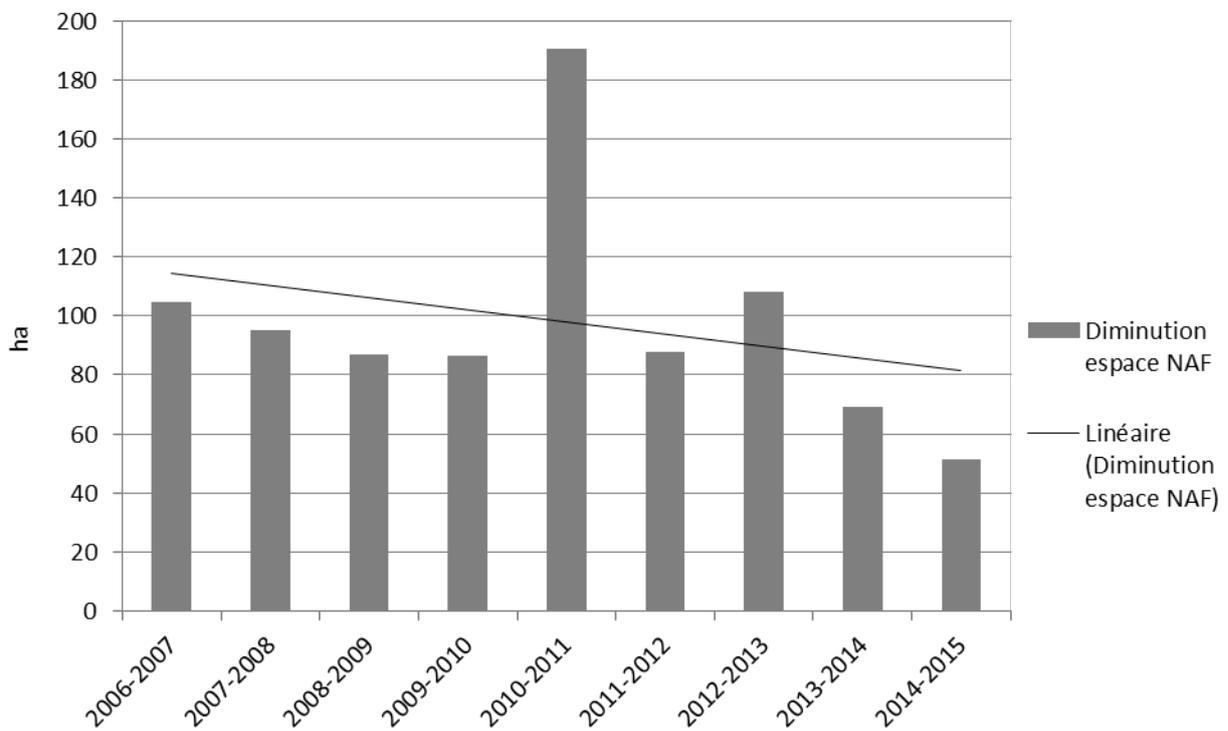
On remarque que **l'évolution de la tache bâtie s'étend deux fois moins vite entre 2013 et 2016** qu'entre 2010 et 2013 et ce dans toutes les polarités.

## EVOLUTION DE LA CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS AGRICOLES ET FORESTIERS

P17



Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation



L'évolution de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers est calculée sur la base de l'artificialisation des sols inscrite dans les fichiers fiscaux MAJIC. L'année 2010-2011 est éliminée de l'analyse car discordante.

La moyenne 2006/2010 donne une consommation de 93 ha/an.

La moyenne 2011/ 2015 donne une consommation de 79 ha/an.

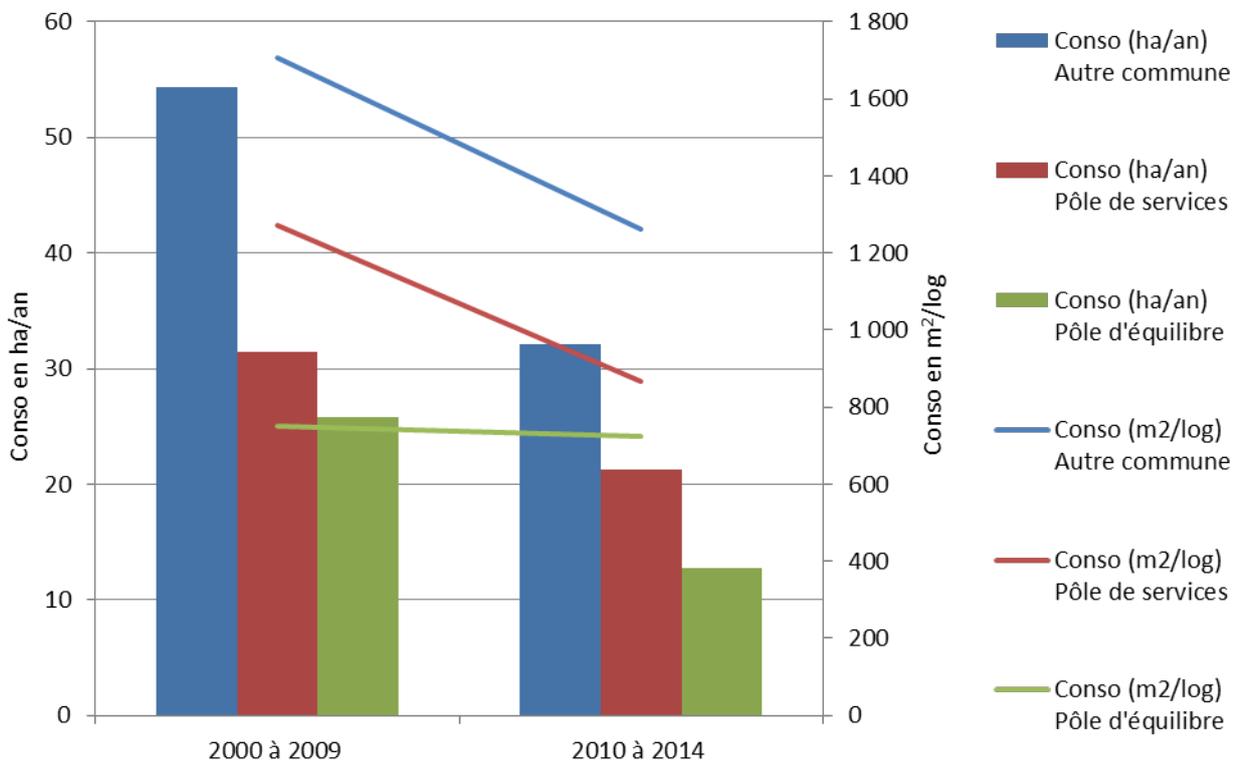
On observe donc une baisse de 15% entre ces deux périodes. **La tendance va bien à la diminution de la consommation d'espaces naturels et agricoles.**

## EVOLUTION CONSOMMATION FONCIERE POUR LE LOGEMENT

**P17**



Diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles par l'urbanisation



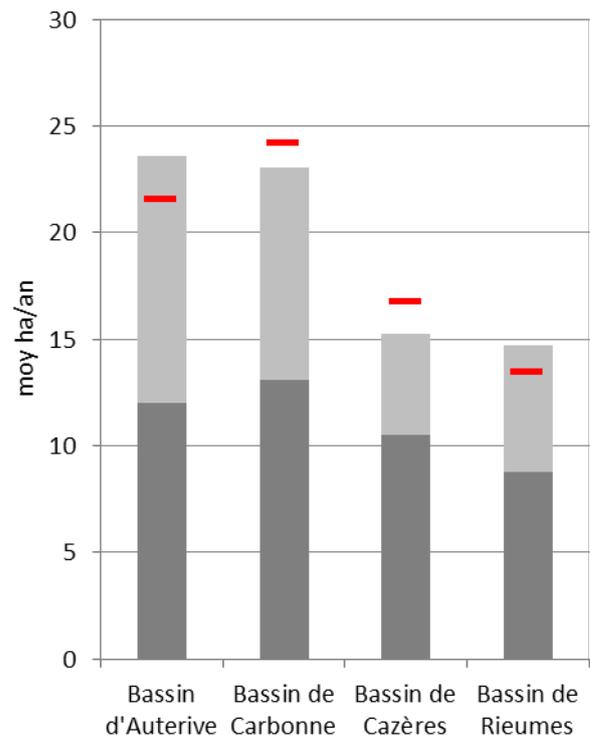
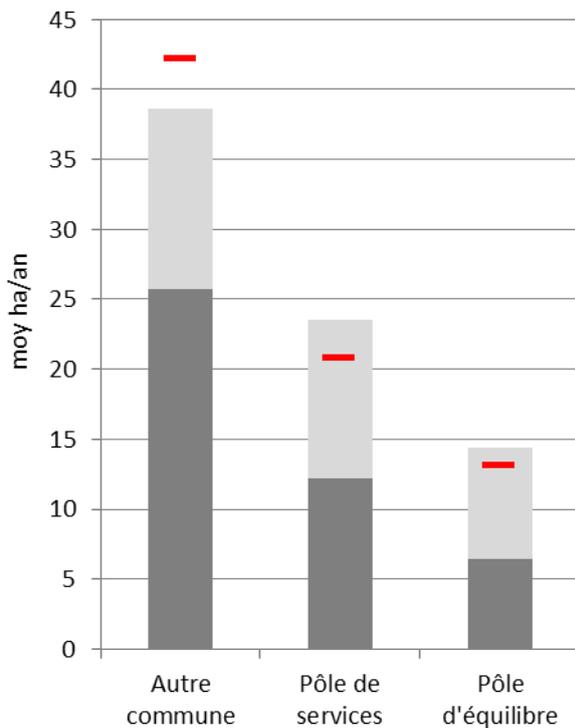
On compare les données artificialisées pour les logements d'habitation achevés entre 2000 et 2009 et ceux achevés entre 2010 et 2014.

**On remarque dans toutes les polarités une diminution de presque la moitié de la consommation moyenne en ha/an.**

**De plus pour les autres communes et les pôles de services, on remarque une diminution significative de la consommation d'espace par logement.** Sur les pôles d'équilibre, cette diminution est moins nette car ces communes pratiquent depuis plus longtemps les PLU. Par ailleurs, la baisse globale de consommation en ha/an est induite dans ces pôles par l'inflexion de la construction.

## ESTIMATION CONSOMMATION FONCIERE POUR LE LOGEMENT

P58	Conso 2010-2014	Objectif SCoT max 2030	Conso moyenne annuelle 2010-2014	Objectif SCoT moyen conso annuelle
 Consommation foncière pour l'habitat	383 ha <b>222 ha hors tache bâtie</b> <b>161 ha dans tache bâtie</b> (avec des réserves sur la comparabilité de la mesure avec l'objectif)	1 517 ha	76,5 ha/an <b>44,3 ha/an hors tache bâtie</b> <b>32,2 ha/an dans tache bâtie</b>	76 ha/an



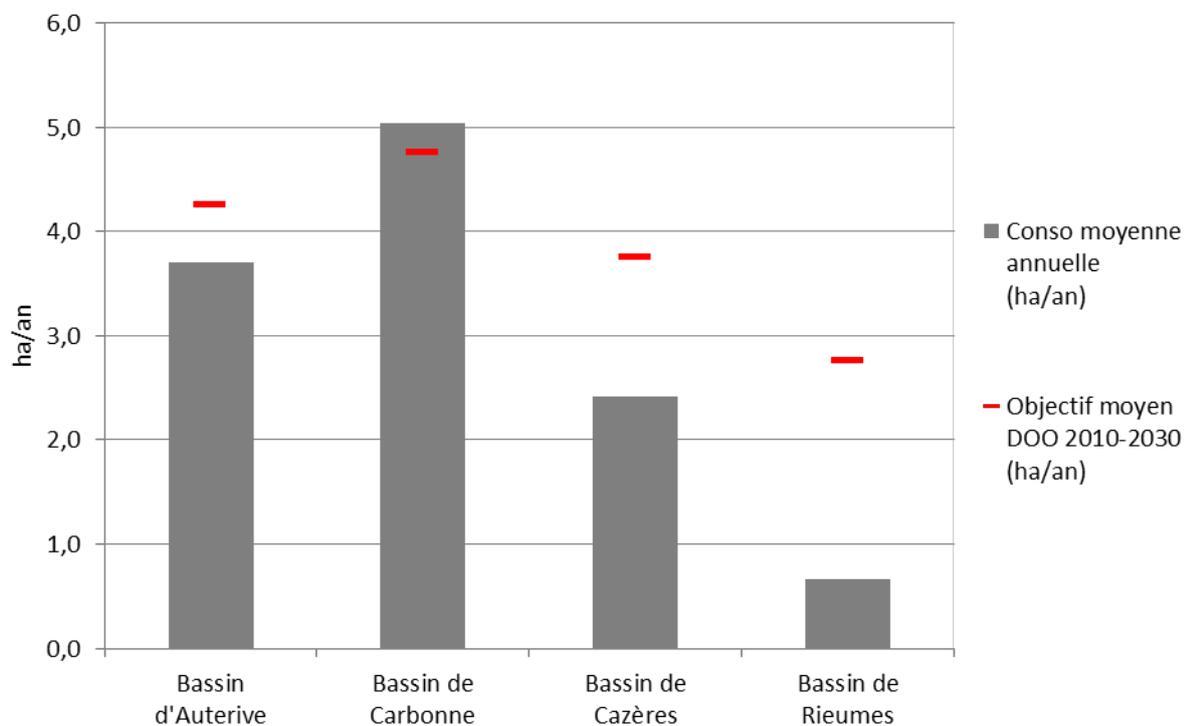
 Artificialisation dans la tache bâtie moy ha/an  
 Artificialisation hors tache bâtie moy ha/an  
 Objectif moy ha/an



On sépare l'artificialisation pour les parcelles en dehors de la tache bâtie 2010 (extension) et celles intégrées ou touchant la tache bâtie de 2010 (densification). **La consommation en extension est inférieure aux objectif SCoT. Néanmoins la réelle consommation se trouve entre la valeur dans la tache bâtie et hors la tache bâtie au regard de l'imprécision de sélection des parcelles bâties qui survalorise les parcelles dans la tache bâtie.**

## CONSOMMATION FONCIÈRE POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

P38		Conso 2010-2016	Objectif SCoT max 2030	Conso moyenne annuelle 2010-2016	Objectif SCoT Conso moyenne annuelle
Consommation foncière pour les ZA		70 ha (avec des réserves sur la comparabilité de la mesure avec l'objectif)	310 ha	11,8 ha/an	15,5 ha/an

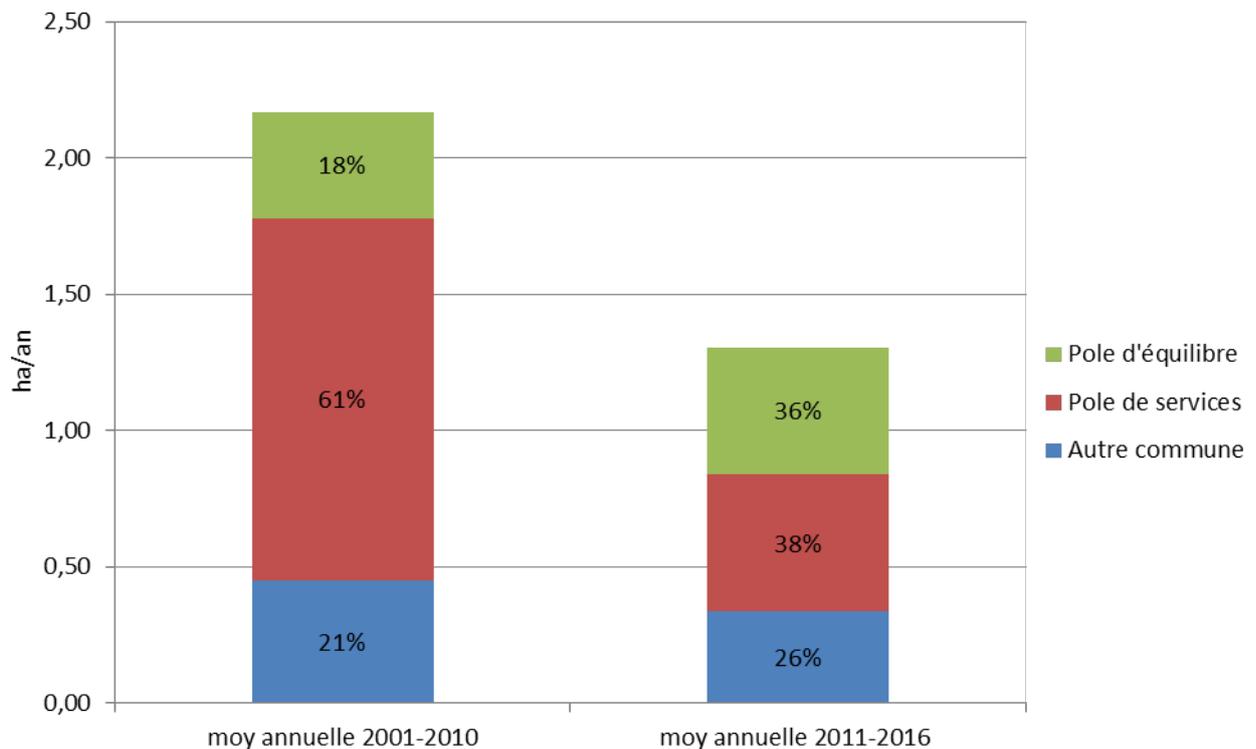


L'indicateur est basé sur la différence entre la tache bâtie 2010 et la tache bâtie 2016 sur les zones d'activités. Cette approche est très grossière car elle ne compte pas les zones artificialisées ne comportant pas de bâtis (lieu de stockage, bassins de rétentions, parkings....) et elle contient les marges d'erreurs de la méthode d'érosion et de dilatation.

Néanmoins, **ce chiffre donne une approche qui permet de montrer une tendance de consommation moyenne annuelle**. On remarque que sur le bassin de vie de Carbonne cette consommation est supérieure à l'étiquette fixée par le SCoT.

## CONSOMMATION FONCIERE POUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS

P64 	Conso 2010-2016	Objectif SCoT max 2030	Objectif SCoT Conso moyenne annuelle
Consommation foncière pour équipements	Méthode de calcul ne permet d'évaluer sur la conso nette	120 ha	6 ha/an
	Limiter la consommation d'espaces agricoles pour les équipements à celles observées entre 2000 et 2010		



Les sources de calcul de l'indicateur ne permettent pas de faire une évaluation sur la consommation nette. **Seule l'évolution de consommation entre deux dates est étudiée et évaluée.**

**L'analyse montre que non seulement les surfaces dédiées aux équipements publics n'ont pas augmenté mais elles ont même diminué pratiquement de moitié depuis 2011. On remarque que ces surfaces se recentrent sur les pôles d'équilibre par rapport aux pôles de services qui restent les principaux consommateurs d'espaces en équipements publics.**

## EVALUATION

**Objectif stratégique** : Diviser par deux la consommation d'espace à l'horizon 2030 par rapport à 2010



## REMARQUES

## INDICATEURS

## ? Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole et forestier ?

Excellent

La diminution de la consommation des espaces est effective et proche des attendus du SCoT. L'objectif fixé par le SCoT est donc totalement atteint. Néanmoins, cette diminution pourrait également s'expliquer par des facteurs externes (crise de 2008, évolutions réglementaires....)

Evolution du  
Mode d'Occupation du Sol

Evolution du  
carroyage InterSCoT

Evolution des zonages  
et vocations dans les PLU

Evolution de la tache bâtie

Evolution de la consommation des  
espaces Naturels Agricoles et  
Forestiers



**Le suivi de la consommation de l'espace est très difficile à faire. Aucun indicateur ne peut représenter un chiffre exact, car tous présentent des limites.** Le fait d'avoir plusieurs indicateurs permet de confronter différentes approches, d'éclairer le phénomène par différents angles de vue et de dégager une tendance objective. **Tous les indicateurs présentent, ces dernières années, une diminution d'environ de la moitié de la consommation de l'espace.** Les PLU récemment approuvés (après SCoT et loi ALUR) montrent une prise de conscience dans la limitation des zones U et surtout AU. Ainsi, la tache bâtie s'est étalée presque deux fois moins vite entre 2013 et 2016 qu'entre 2010 et 2013 dans toutes les polarités. Le ralentissement régulier de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (15% de baisse entre la moyenne 2006-2011 et la moyenne 2011-2015) montre aussi une tendance très nette à la baisse de la consommation des espaces agricoles ces dernières années.

**Objectif stratégique** : Diminuer la consommation d'espace à l'horizon 2030 par rapport à 2010 sur chacune des cibles identifiées



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? Le SCoT a-t-il atteint son objectif de limitation de la consommation d'espaces pour l'habitat ?

Excellent

La surface consommée pour l'habitat présente une diminution proche de la moitié avec une nette baisse de la consommation en moyenne par logement pour les pôles de service et autres communes.

Evolution consommation foncière pour le logement

Estimation consommation foncière pour le logement

### ? Le SCoT a-t-il atteint son objectif de limitation de consommation d'espaces pour les Zones d'Activités ?

Satisfaisant

La consommation foncière totale observée pour les zones d'activités est inférieure aux objectifs du SCoT. Néanmoins, on observe que sur le bassin de vie de Carbonne, l'objectif moyen annuel de consommation est légèrement dépassé, en lien avec les grosses zones d'activités de ce bassin de vie. A l'inverse, l'évaluation a montré un déficit sur le bassin de vie de Rieumes.

Pour autant, cet indicateur de suivi est très approximatif.

Il serait nécessaire en particulier, d'avoir un suivi plus fin au niveau des EPCI sur la disponibilité des espaces. L'objectif de limitation de la consommation d'espace étant formulé au bassin de vie, il reste difficile à suivre dans la mise en œuvre du SCoT.

Consommation foncière pour les zones d'activités

## ? Le SCOT a-t-il atteint l'objectif de limitation de consommation d'espaces maximum pour les granulats ?

Satisfaisant

Cf Fiche Granulats.

Consommation foncière  
pour les gravières

Point traité dans Fiche n°9 « GRANULATS »

## ? Le SCoT a-t-il atteint son objectif de maintien de la consommation d'espaces pour les équipements publics ?

Non évalué

La consommation en moyenne annuelle liée aux équipements publics diminue presque de moitié entre 2011-2016 par rapport à 2001-2010, alors que l'objectif du SCoT permettait de rester constant. La consommation d'espace pour les équipements publics au regard de cet indicateur a fortement diminué, ce qui n'est pas forcément souhaitable pour les territoires.

Cette donnée est difficile à suivre. Il faudra avoir une réflexion particulière lors de la révision sur la définition des types d'équipements publics qui pourraient avoir un objectif de consommation foncière.

Vu l'inexactitude de cette donnée, les élus ont préféré de ne pas évaluer cet objectif.

Consommation foncière  
pour les équipements publics



Le suivi de la consommation de l'espace par cible montre les difficultés de méthodologie d'indicateurs. En effet, les cibles n'ont pas été définies avec les mêmes moyens mis œuvre pour les suivre. Par ailleurs les indicateurs sont parfois assez approximatifs.

**De manière globale, les objectifs poursuivis par le SCoT en matière de diminution de la consommation de l'espace sont atteints pour chacune des cibles.**

# FICHES THÉMATIQUES

## CONSOMMATION DE L'ESPACE 2

**3**

# CONSOMMATION DE L'ESPACE 2

## (Analyse de la localisation des constructions)

### Chapitre 1 : Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030

- Se doter d'un modèle territorial de développement et d'aménagement cohérent

### Chapitre 4 : Assurer une urbanisation durable pour tous

- Agir pour une urbanisation durable et maîtrisée

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Limiter l'urbanisation pour un développement urbain mesuré

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière d'urbanisation en continuité des noyaux villageois et de maîtrise des hameaux ?

**P5**

L'urbanisation nouvelle pour l'habitat se fait.

Continuité noyaux/hameaux  
des logements

**P19**

- au minimum 80 % dans et/ou en continuité des noyaux villageois,
- au maximum 20 % dans les hameaux.

## ? Le SCoT atteint-il ses objectifs d'évitement d'urbanisation linéaire le long des routes structurantes ?

**P5**

Les coupures d'urbanisation repérées par le DOO afin de lutter contre l'étalement urbain autour des noyaux villageois et contre l'urbanisation linéaire le long des routes structurantes.

Construction de nouveaux locaux  
dans les coupures d'urbanisation

**Objectif stratégique :** Densifier les nouvelles extensions et autour des gares pour économiser l'espace

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

? **Le SCoT atteint-il son objectif de densité dans ses extensions ?**

**P58**

Objectifs minimum de densité moyenne de logements dans les extensions selon la polarité.

**Densité moyenne des logements**

? **La densité autour des gares s'est-elle renforcée ?**

**P68**

Densification au maximum dans un rayon de 600m autour des gares.

**Evolution de la densité des logements autour des gares**

**Objectif stratégique :** Intensifier les territoires urbains

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

? **Le SCoT atteint-il son objectif d'intensification de 20% dans les secteurs urbanisés ?**

**P57**

Intensifier l'existant avec un objectif de 20% de production de nouveaux logements au sein des secteurs déjà urbanisés.

**Intensification des logements**



## ANALYSE DES INDICATEURS

### INDICATEURS

**Continuité noyaux/hameaux des logements**

**Construction de nouveaux locaux dans les coupures d'urbanisation**

**Densité moyenne des logements**

**Evolution de la densité des logements autour des gares  
Intensification des logements**

### DESCRIPTION

Cf annexe calcul indicateur

Recensement des nouveaux locaux apparus depuis 2010 dans les coupures d'urbanisation

Cf annexe calcul indicateur

Cf annexe calcul indicateur

Cf annexe calcul indicateur

### SOURCES

MAJIC 2015 table locaux  
Tache bâtie 2010

MAJIC 2016  
Locaux DOO

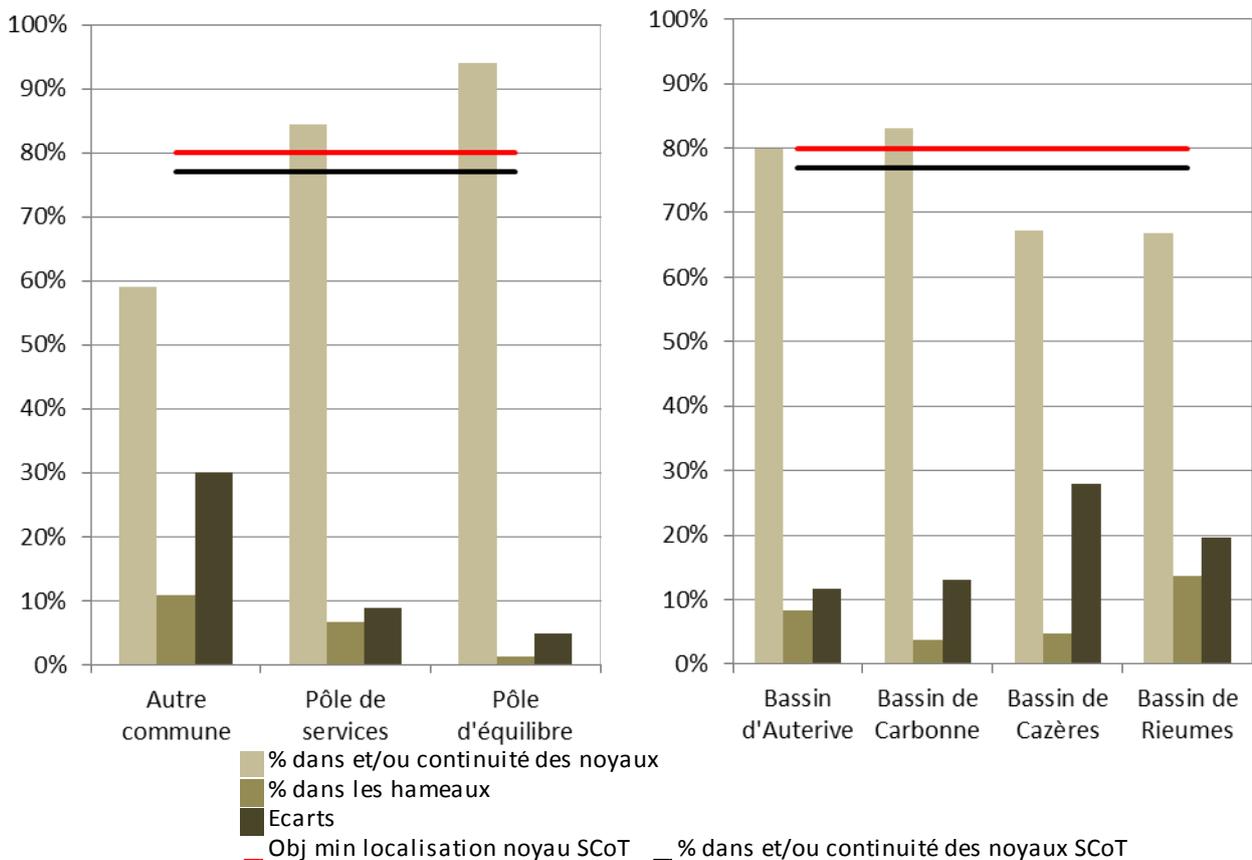
MAJIC 2016 TUP

MAJIC 2016 TUP

MAJIC 2015  
Tache bâtie 2010

## CONTINUITÉ NOYAUX / HAMEAUX DES LOGEMENTS

<b>P5</b>		2010- Mi-2015	Objectif min SCoT du % des nouvelles habitations dans et/ou en continuité des noyaux villageois
		SCoT	77%



On remarque que la localisation se fait particulièrement bien dans les pôles, malgré la présence d'écart. Les écarts sont importants pour les autres communes. Il est à noter que 65% des écarts sont situés dans une bande de 50m autour des hameaux. **La notion de « hameau à maîtriser » n'est pas suffisamment précise dans le SCoT.** On remarque une grande différence entre les pôles d'équilibre et de services d'un côté et les autres communes de l'autre. Ceci s'explique par le fait que **les pôles d'équilibre et après les pôles de services sont plus structurés en PLU** que les « autres communes ».

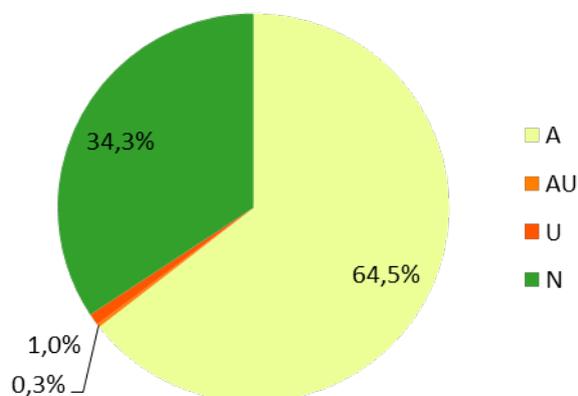
De même 33% des PLU du territoire sont dans le bassin de vie de Carbonne et 27% dans celui d'Auterive, ce qui explique les meilleurs résultats de ces deux bassins de vie.

## CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX DANS LES COUPURES D'URBANISATION

P6



Des coupures d'urbanisation sont repérées par le D00 afin de lutter contre l'étalement urbain autour des noyaux villageois



79 locaux entre 2010 et 2015 dans les coupures d'urbanisation sur 4 888 locaux soit **1,6%**

Sur les PLU « SCoT compatibles » cela représente 30 locaux et après vérification : 24 représente un lotissement bien positionné par rapport à la coupure d'urbanisation et 5 ont été construit avant l'approbation du PLU lequel traduit bien en zonage A la coupure d'urbanisme.

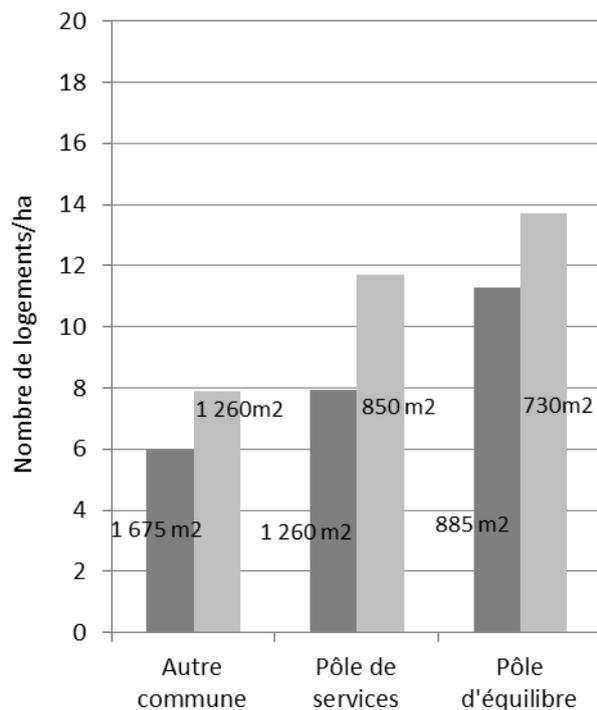
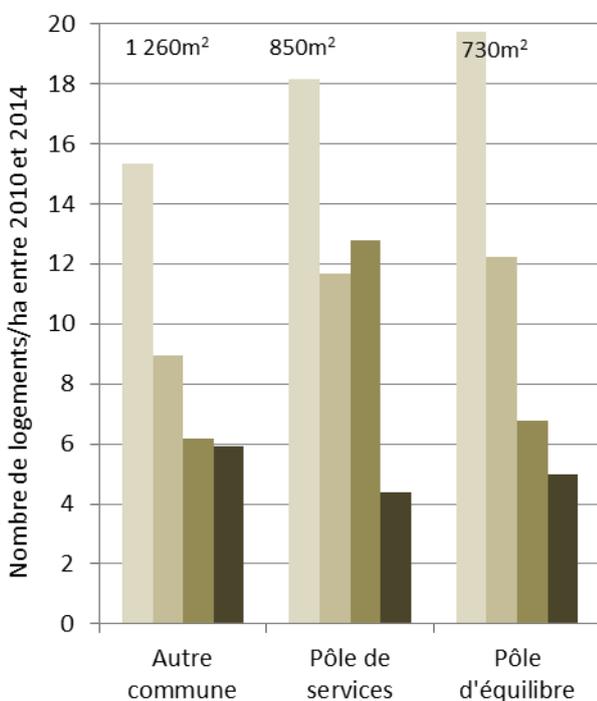


1,3% des espaces zonés en coupures d'urbanisme sont traduit dans les PLU en zonage U ou AU et ce chiffre passe à **0,8%** lorsqu'on ne regarde que les PLU « SCoT compatibles ». Ce pourcentage est en plus une approche car les zonages des coupures d'urbanisme sont schématiques dans le D00 et sont adaptés dans les PLU.

L'analyse affinée des nouveaux locaux depuis 2010 montrent **bien l'importance de cette prescription qui a permis par le passage en zonage A dans les nouveaux PLU de limiter des espaces qui étaient en urbanisation progressive.**

## DENSITE MOYENNE DES LOGEMENTS

P54 	2010 - Mi-2014	Objectif min de densité moy logement
Pôle d'équilibre	14 logts/ha	25 à 40 logts/ha
Pôle de services	12 logts/ha	15 à 25 logts/ha
Autre commune	8 logts/ha	5 à 20 logts/ha selon assainissement



■ TBNoyau ■ ExtéNoyau ■ ExtéHameau ■ Ecart ■ Densité moy avant 2010 ■ Densité moy après 2010



Sur le premier diagramme, **les densités ne sont globalement pas atteintes**. L'objectif minimum de densité moyenne du SCoT est atteint pour les logements dans la tache bâtie des noyaux (sauf pour les pôles d'équilibre) mais pas les extensions et les écarts.

Sur le deuxième diagramme, on observe globalement **une amélioration des densités moyennes sur les logements d'habitation dans le temps avant 2010 et entre 2010 et 2014**.

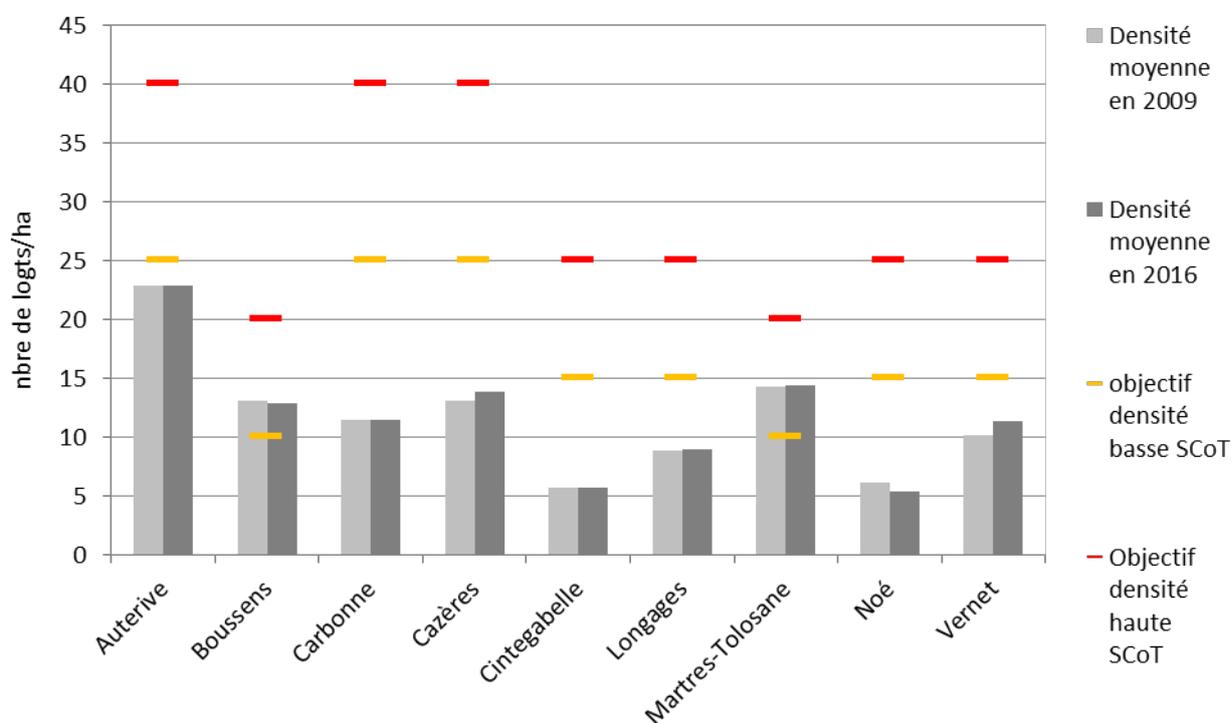
Néanmoins, **cet indicateur n'est qu'une tendance car il possède différentes limites**. En effet, la règle de la densité ne peut s'appliquer que dans le cadre d'opérations groupées et non sur les permis individuels. C'est pourquoi la fourchette demandée n'est pas atteinte sur la globalité des nouvelles constructions, même si la règle a été transcrite dans les PLU.

## DENSITE MOYENNE DES LOGEMENTS AUTOUR DES GARES

P68



Densification augmentée au maximum 600m autour des gares



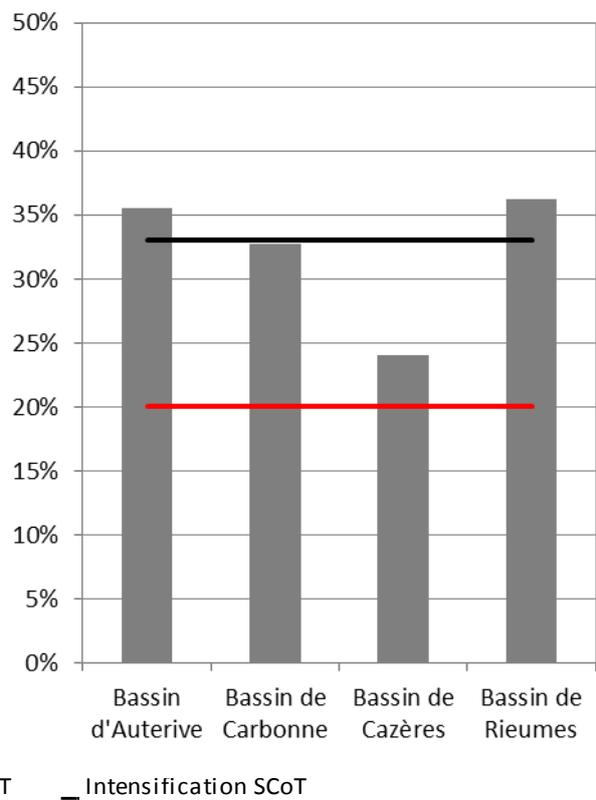
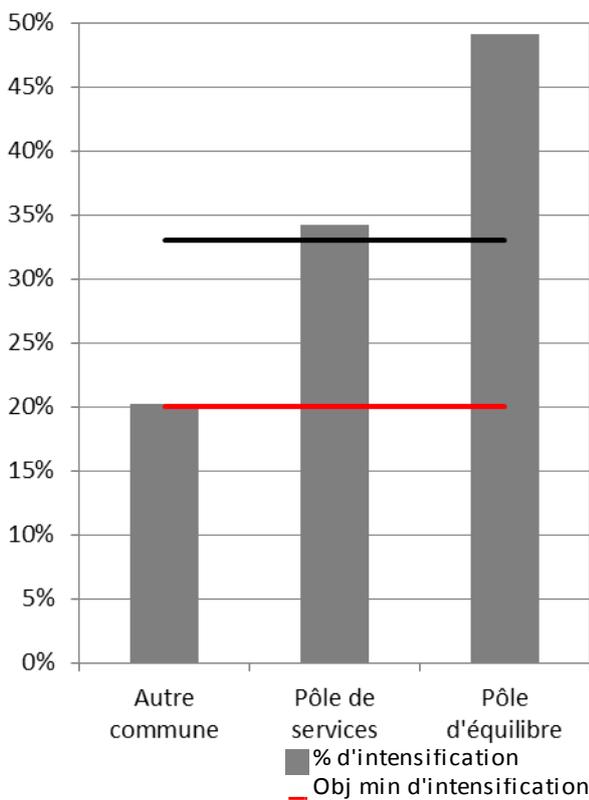
**On n'observe pas de densification autour des gares depuis 2010, si ce n'est une très légère amélioration autour de Cazères et du Vernet.**

Les très faibles densités de Noé/ Longages et Cintegabelle s'expliquent par le fait que la gare est excentrée par rapport bourgs.

**La densité autour des gares n'est pas dans la fourchette haute des objectifs du SCoT.**

## INTENSIFICATION DES LOGEMENTS

<b>P5</b>		2010- Mi-2015	Objectif min SCoT du % des nouvelles habitations dans les secteurs déjà urbanisés
		SCoT	33%



L'objectif d'intensification a été largement dépassé sur le territoire. **On remarque que ce dépassement est surtout net dans les pôles d'équilibre qui sont les plus couverts par des PLU.** On note que l'intensification est de bon niveau sur le bassin de vie de Rieumes où elle a été significative surtout dans les hameaux qui présentaient beaucoup de dents creuses.

# EVALUATION

**Objectif stratégique** : Limiter l'urbanisation pour un développement urbain mesuré



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? **Le SCoT a-t-il atteint son objectif en matière d'urbanisation en continuité des noyaux villageois et de maîtrise des hameaux ?**

Satisfaisant

Sur le SCoT, 77% des nouvelles constructions depuis 2010 sont positionnées dans et/ou en continuité des noyaux villageois. La localisation en continuité des noyaux et dans les hameaux se fait particulièrement bien dans les pôles (présence de PLU majoritaire), mais est moins satisfaisante dans les autres communes.

Continuité noyaux/hameaux des logements

### ? **Le SCoT atteint-il son objectif d'évitement d'urbanisation linéaire le long des routes structurantes ?**

Satisfaisant

Le taux de construction de nouveaux locaux dans les coupures d'urbanisation est faible et devient quasiment nul lorsqu'on regarde les PLU SCoT compatibles.

Construction de nouveaux locaux dans les coupures d'urbanisation



La localisation en continuité des noyaux et dans les hameaux se fait particulièrement bien dans les pôles (présence de PLU majoritaire), mais n'est pas satisfaisante dans les autres communes. La notion de « hameaux à maîtriser » mériterait d'être précisée dans le SCoT, ce qui se traduit par des constructions en continuité des hameaux au-delà de la dent creuse.

**Objectif stratégique** : Densifier les nouvelles extensions et autour des gares pour économiser l'espace



## REMARQUES

## INDICATEURS

## ? Le SCoT atteint-il son objectif de densité dans ses extensions ?

Limité

Les résultats ne sont pas atteints lorsqu'on regarde le territoire dans son ensemble. Mais la tendance va en s'améliorant lorsqu'on observe les densités des logements construits avant 2010 et entre 2010 et 2014.

Densité moyenne des logements

## ? La densité autour des gares s'est-elle renforcée ?

Limité

La densification ne s'est pas renforcée de manière significative autour des gares. « Les gares ne sont pas toutes situées dans le noyau et ne demande donc pas toutes une densification identique. La densification autour des gares mériterait une réflexion

Evolution de la densité des logements autour des gares



Bien que les objectifs du SCoT ne soient pas atteints concernant les densités, on constate tout de même une évolution positive sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, le suivi de la densité est difficile à mener dans le cadre de l'évaluation. En effet, la règle de la densité ne peut s'appliquer que dans le cadre d'opérations groupées et non sur les permis individuels. C'est pourquoi la fourchette demandée n'est pas atteinte sur la globalité des nouvelles constructions, même si la règle a été transcrite dans les PLU.

La densification autour des gares n'a pas été prise en compte sur le territoire. Il serait souhaitable de s'interroger sur quelles sont les gares pour lesquelles la densification est souhaitable.

## Objectif stratégique : Intensifier les territoires urbains



### REMARQUES

### INDICATEURS

## ? Le SCoT atteint-il son objectif d'intensification de 20% dans les secteurs urbanisés ?

Excellent

Sur le SCoT, 33% des nouvelles constructions depuis 2010 se sont réalisées en intensification (dans la tache bâtie). L'objectif d'intensification attendu a été largement dépassé. Il est très fortement lié à l'encadrement de la construction par un document d'urbanisme du type PLU (mauvais résultats hors PLU). C'est pourquoi cet objectif est particulièrement atteint pour les pôles d'équilibre. L'impact de la loi ALUR est très fort sur le dépassement de cet objectif.

Intensification des logements



L'objectif est très largement dépassé. La définition d'intensification et la territorialisation de cet objectif sera à préciser.



# FICHES THÉMATIQUES LOGEMENT

4



# LOGEMENT

## Chapitre 4 : Assurer une urbanisation durable pour tous

- Répondre aux besoins en matière de logements

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Proposer une offre de logements maîtrisée et adaptée à la demande locale et au modèle de développement

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS



## Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements ?

P51

Objectif de production de logements :

- + 16 505 nouveaux logements entre 2010 et 2030
- 60% avant 2020 et 40% après 2020
- une moyenne de 825 logements / an

P52

Doc graph 1

Pour chaque commune, le SCoT fixe un objectif maximum de construction de nouveaux logements à l'horizon 2030:

Production totale de logements

Production de logements par polarité

Production de logements par bassin de vie

Taux de consommation de l'enveloppe de production de logements



## Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements locatifs ?

P53

Objectif de production de logements locatifs :

- + 4 680 logements locatifs en 2030
- une moyenne de 230 logements locatifs / an

Tendre vers la production de logements locatifs suivante dans la production totale de logements :

- 40% pôles d'équilibre
- 25% pôles de services
- 20% autres communes

Production de logements locatifs

% de logements locatifs produits par polarité

## ? Le SCoT permet-il de limiter à 7% la vacance ?

**P55**

Les documents d'urbanisme et les PLH prévoient une offre de logements diversifiée.

Remise sur le marché des logements vacants (objectif max de 7% de vacance)  
Lutte contre l'habitat indigne.

Analyse de la vacance

Objectif stratégique : Améliorer la qualité de l'habitat

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? Le SCoT permet-il d'améliorer la qualité du bâti notamment sur la performance énergétique ?

**R22**

Le SCoT promeut les ENR la recherche de performance énergétique tout en préservant le bâti de caractère.

**R23**

Le SCoT promeut les projets urbains de développement durable.

**R25**

**R26**

Cf Indicateurs PCAET

**Objectif stratégique** : Diversifier et favoriser la mixité sociale dans l'habitat

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements locatifs sociaux ?

**P54**

Objectifs de production de logements locatifs et sociaux :

- + 3 090 logements locatifs sociaux en 2030
- une moyenne de 115 logements locatifs sociaux / an

Tendre vers la production de logements locatifs sociaux suivante dans la production totale de logements :

- 26% pôles d'équilibre
- 17% pôles de services
- 12% autres communes:

**P56**

Le SCoT encourage la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Les documents d'urbanisme des communes concernées par ce schéma localisent des projets de sites d'accueil.

**Production de logements locatifs sociaux**

**% de logements locatifs sociaux produits par polarité**

**Concerne 3 communes (Auterive, Carbonne, Le Vernet)**  
*(Outil de Suivi PLU)*

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

**Production totale de logements**

**Production de logements par polarité**

**Production de logements par bassin de vie**  
**Taux de consommation de l'enveloppe de production de logements**

## DESCRIPTION

Nombre de logements d'habitation (logH) sur MAJIC 2015 MAJIC depuis 2010. Cet indicateur est vu en valeur absolue, en moyenne de production annuelle (pour ce calcul l'année 2014 est enlevée car la dernière année du fichier MAJIC n'est pas complète)

Le calcul du taux de consommation de MAJIC 2015 l'enveloppe des logements, logements locatifs et logements locatifs sociaux prend en compte les hypothèses suivantes :

- une estimation d'une production de logements linéaire,
- la non intégration du phasage de réalisation de l'objectif avec 60% avant 2020 et 40% après 2020 (qui est une possibilité ouverte par le SCoT dans la P52).

On calcule le taux de consommation de l'enveloppe logement allouée par le SCoT en 2014 (en supposant que 100% est atteint en 2030). On devrait se trouver en 2014 à 20% de la consommation des enveloppes allouées à la construction des logements (logements, logements locatifs) définies par le SCoT.

Même calcul que pour indicateur précédent mais MAJIC 2015 par bassin de vie.

Représentation cartographique par commune du MAJIC 2015 taux de consommation de l'enveloppe de production de logement.

## SOURCES

### Production de logements locatifs

Pour l'analyse des logements locatifs on retient MAJIC 2015 les variables :

G = Occupation à titre gratuit

L = Occupation par un locataire

X = Occupation par un bail rural

Même méthode de calcul que pour le taux de consommation de l'enveloppe de production de logements par bassin de vie et par polarité. Ce suivi est une approche car il mesure en réalité le nombre de logements depuis 2010 déclarés en location l'année du fichier MAJIC.

### % de logements locatifs produits par polarité Analyse de la vacance

Nombre de logements locatifs/nombre de MAJIC 2015 logements produits depuis 2010.

L'analyse de la vacance sur MAJIC est issue des MAJIC 2015 données de la taxe d'habitation. Il existe aussi une vacance de deux ans et une vacance de 5 ans non utilisées ici.

### Production de logements locatifs sociaux

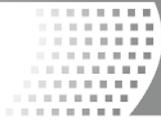
Nombre de logements sociaux depuis 2010 par RPLS 2016 date d'entrée dans le patrimoine des bailleurs sociaux.

Même méthode de calcul que pour le taux de consommation de l'enveloppe de production de logements par bassin de vie et par polarité.

A noter que pour la production de logements locatifs sociaux, la source étant le RPLS, la donnée jusque début 2016 est disponible. C'est pourquoi le taux attendu début 2016 de consommation de l'enveloppe de production de logements locatifs sociaux est de 30%.

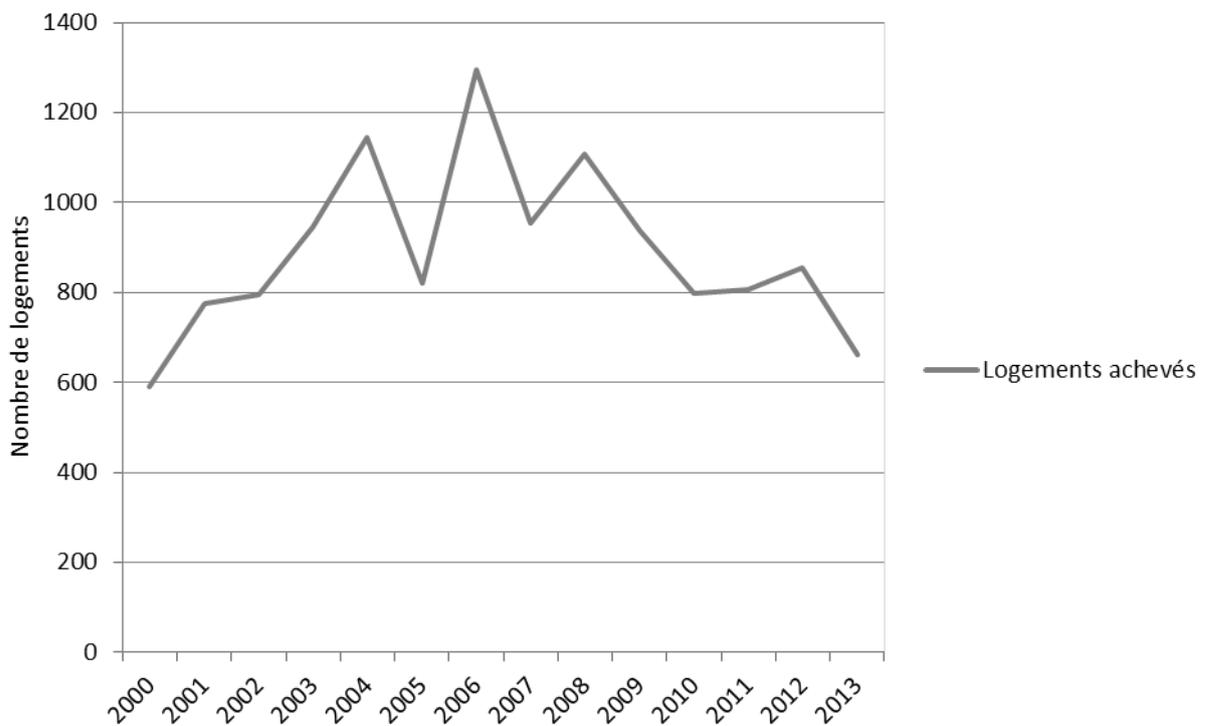
### % de logements locatifs sociaux produits par polarité

Nombre de logements locatifs sociaux /nombre MAJIC 2015 de logements produits depuis 2010. L'analyse ne comptabilise que les logements sociaux depuis 2010 jusqu'au début 2014.



## PRODUCTION TOTALE DE LOGEMENTS

<b>P51</b> <b>Doc graph 1</b>		Début 2014	Mi - 2014	Objectif max 2030	Moy production annuelle 2010-2013	Objectif max production annuelle
Logements totaux d'habitation		44 255	44 628	56 995		
Logements depuis 2010		3 122	3 495	16 505	781 logts/an	825 logts/an

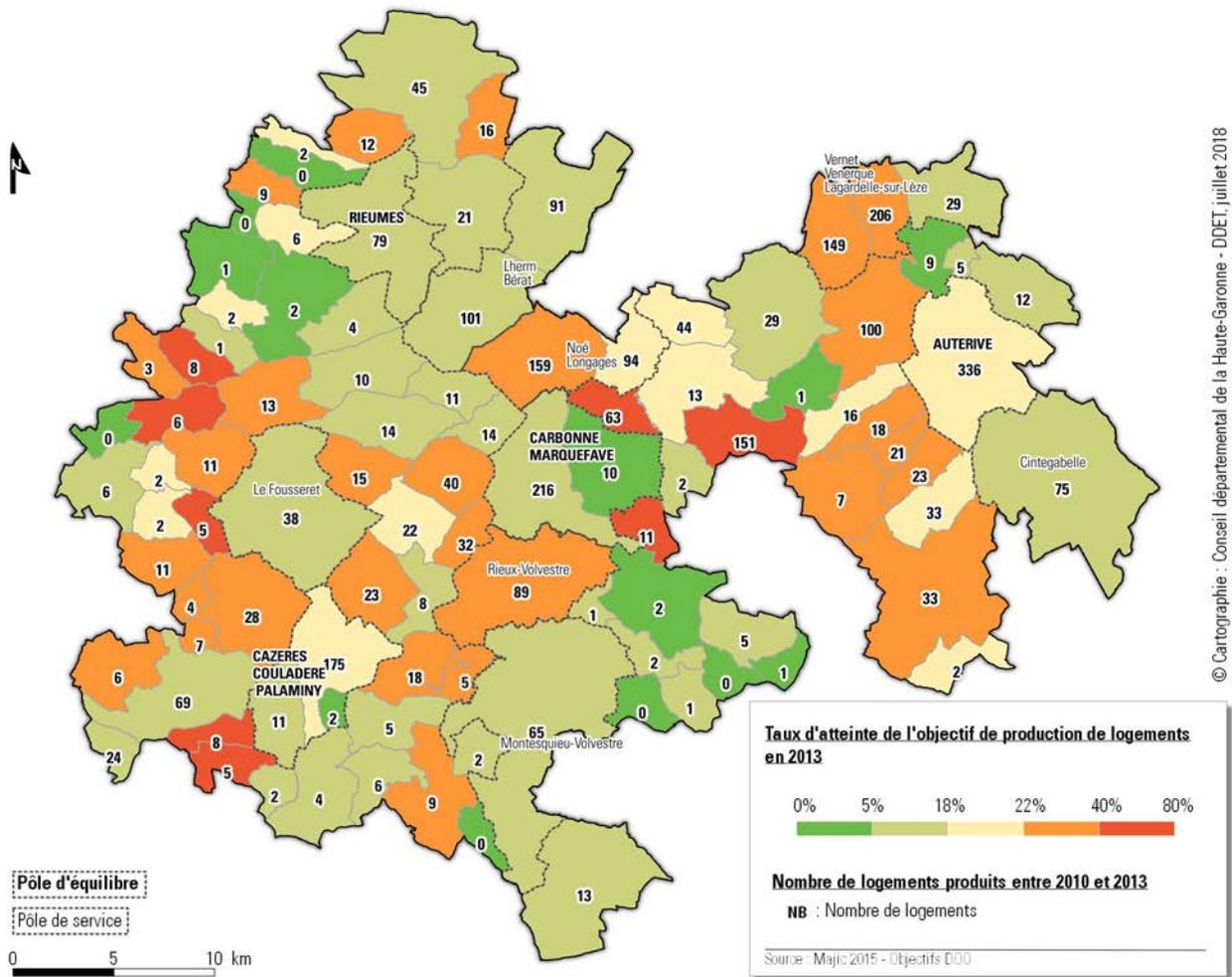


On observe **une forte tendance à la baisse sur les années après la crise de 2008**. Globalement, la production de logements sur le SCoT est inférieure à la moyenne maximum de production annuelle du D00.

# TAUX DE CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS

Doc graph 1 

Une étiquette par commune de production de logements



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDET, juillet 2018



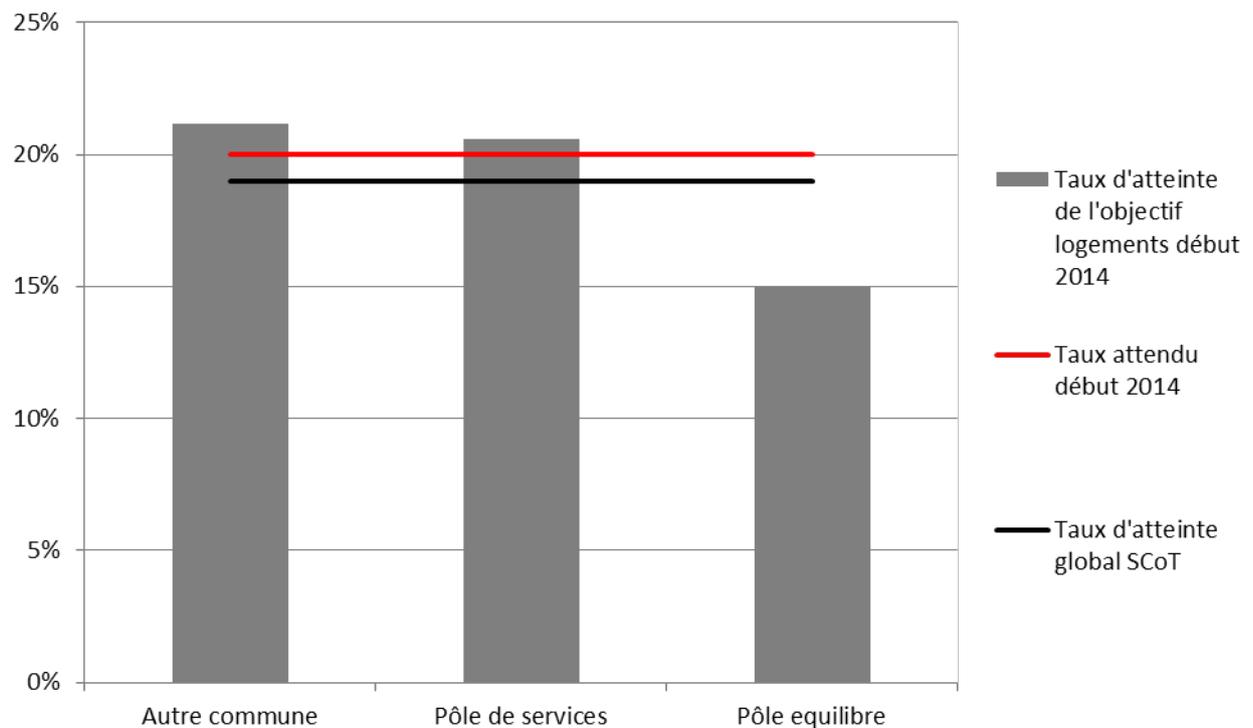
Le taux d'atteinte en 2014 devrait se situer autour de 20%. C'est pourquoi sur la carte ci-dessus la fourchette 18 à 22% est représentée en beige neutre.

49 communes se trouvent en deçà de l'objectif, alors que 36 communes sont situées au-delà de l'objectif.

**On observe un déficit sur les pôles d'équilibre.** On retrouve une production de logements supérieure à l'enveloppe au Nord de Cazères et sur la rive gauche de la vallée de l'Ariège, en concordance avec l'accroissement de population sur ces communes.

## PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR POLARITE

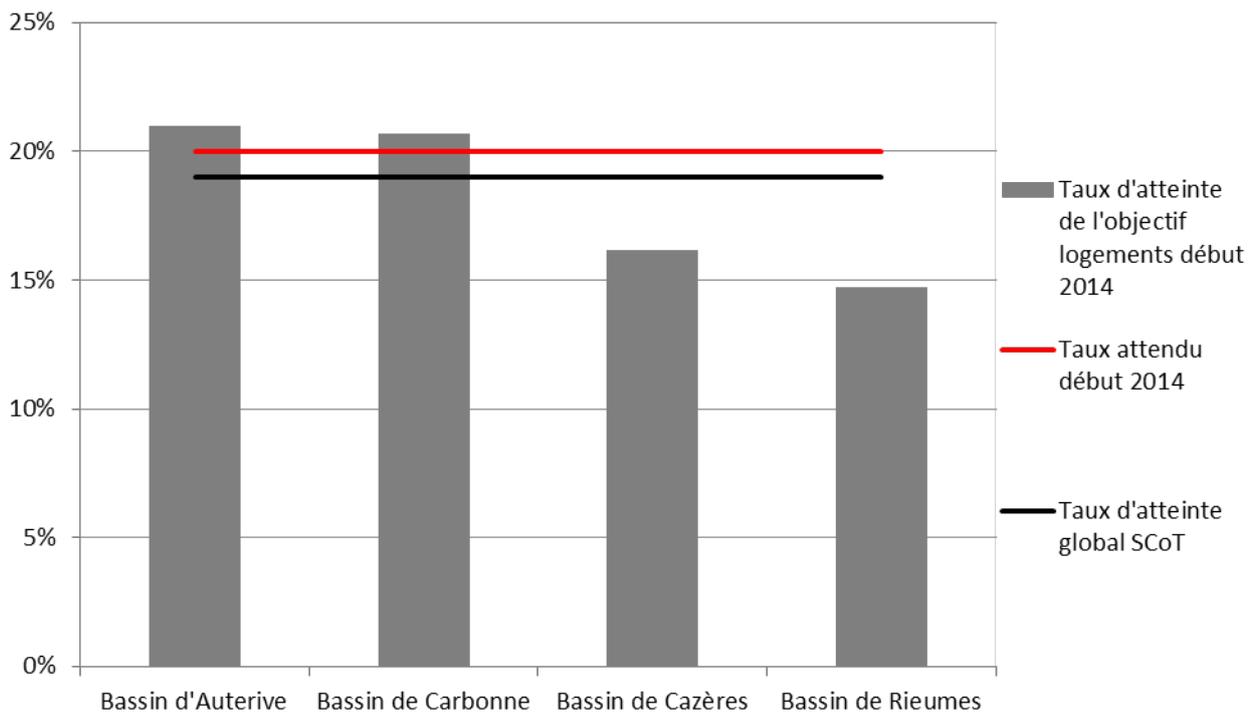
<b>P51</b> Doc graph 1 	2010 - Début 2014	Objectif max 2030	Taux d'atteinte de l'objectif début 2014 (attendu 20%)
Pôle d'équilibre	829	5 520	15%
Pôle de services	1 096	5 330	21%
Autre commune	1 197	5 655	21%



Globalement le SCoT atteint 19% de son enveloppe de production de logements. L'analyse par polarité confirme les données d'accueil de population et le fait que **les pôles d'équilibre sont les plus éloignés de leur objectif de production de logements**. Les autres communes et les pôles de services ont légèrement dépassé leur enveloppe.

## PRODUCTION DE LOGEMENTS PAR BASSIN DE VIE

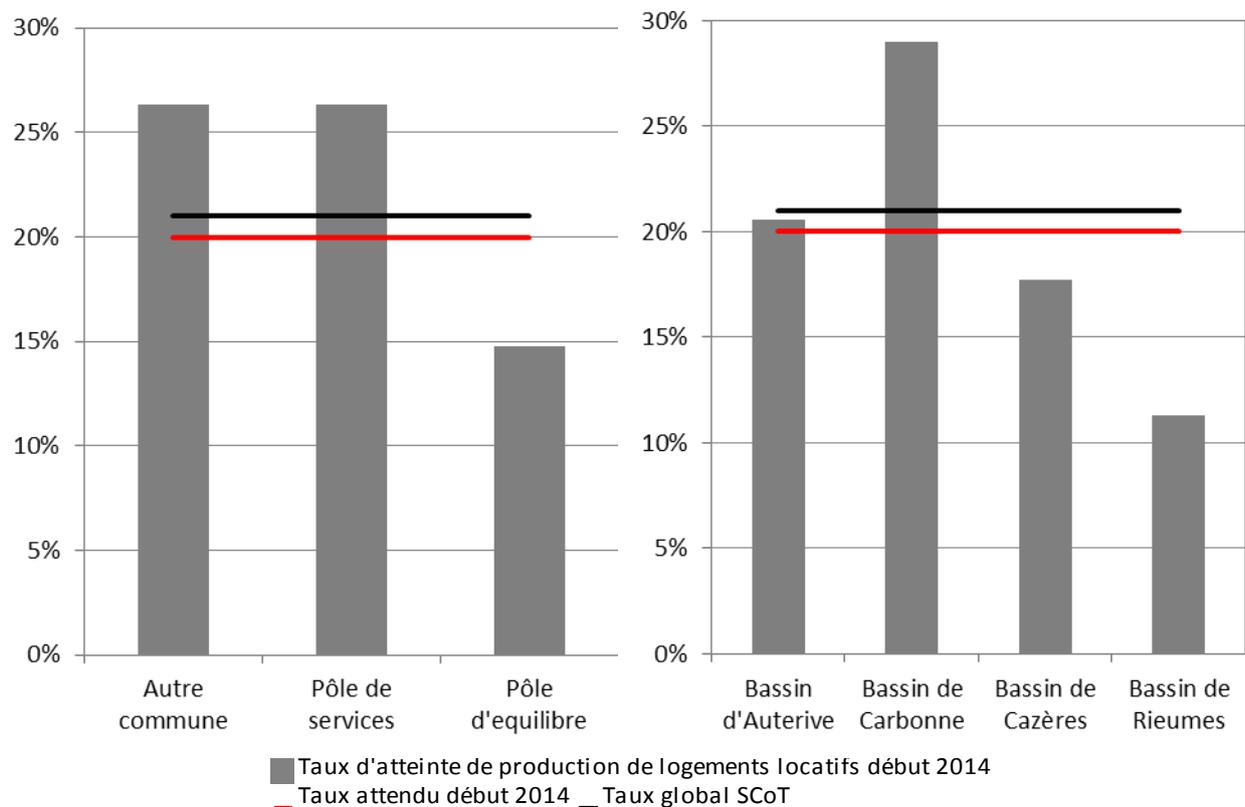
P10 	2010 - Début 2014	Objectif max 2030	Taux d'atteinte de l'objectif début 2014 (Attendu 20%)
Auterive	1 104	5 265	21%
Carbonne	1 100	5 320	21%
Cazères	516	3 190	16%
Rieumes	402	2 730	15%



L'analyse par bassin de vie montre aussi une hétérogénéité sur le territoire dans la production de logements. **Les bassins de vie d'Auterive et de Carbonne qui sont les plus accessibles de la grande agglomération ont légèrement dépassé leur enveloppe de production de logements.** Les bassins de vie de Cazères et surtout celui de Rieumes sont largement en deçà de leur enveloppe de production de logements.

## PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

P53	2010 - Début 2014	Objectif max 2030	Taux d'atteinte de l'objectif début 2014 (Attendu 20%)
SCoT	982	4 680	21%

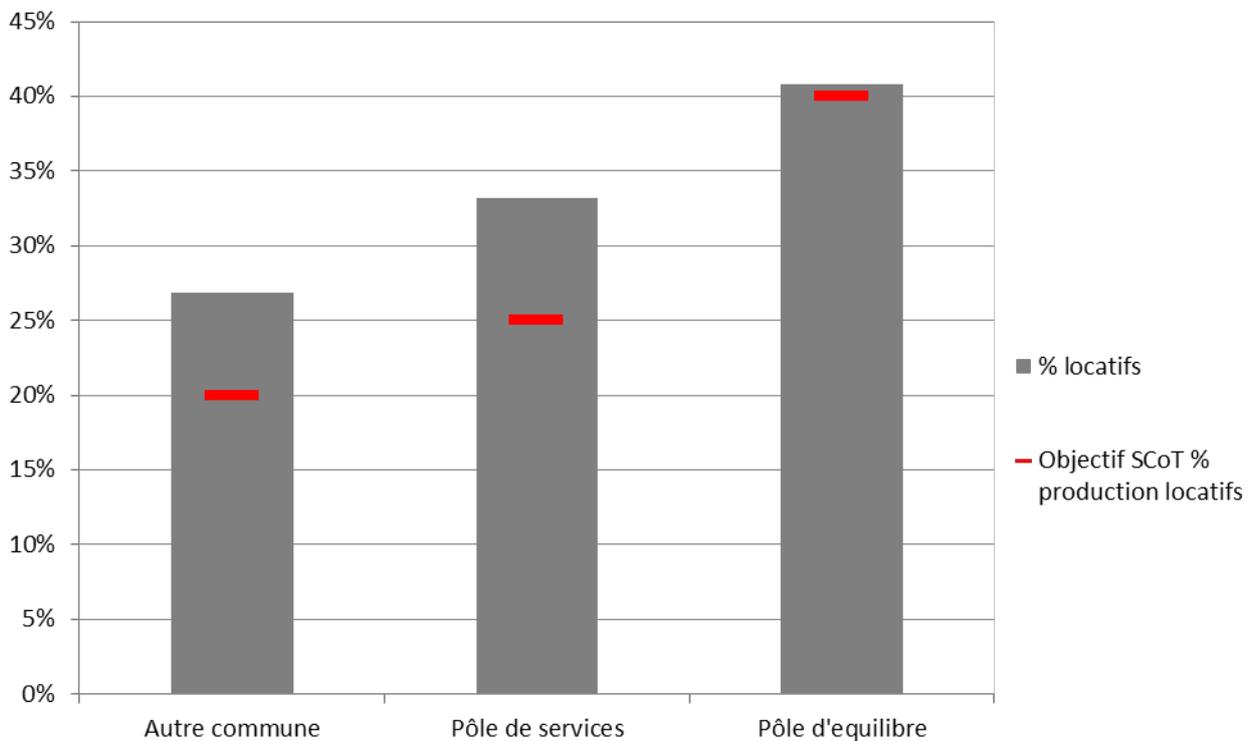


**La production de logements locatifs est globalement supérieure aux attendus du SCoT, notamment au niveau des pôles de services et des autres communes. Le déficit observé sur les pôles d'équilibre, s'explique aussi par le déficit global de production de logements sur ces pôles. La moyenne de production annuelle entre 2010 et 2013 est de 247 logements par an, alors que l'objectif du SCoT est de tendre vers 230 logements locatifs par an.**

Au niveau territorial, le bassin de vie de Carbonne est celui qui produit le plus de logements locatifs.

## % DE LOGEMENTS LOCATIFS PRODUITS PAR POLARITE

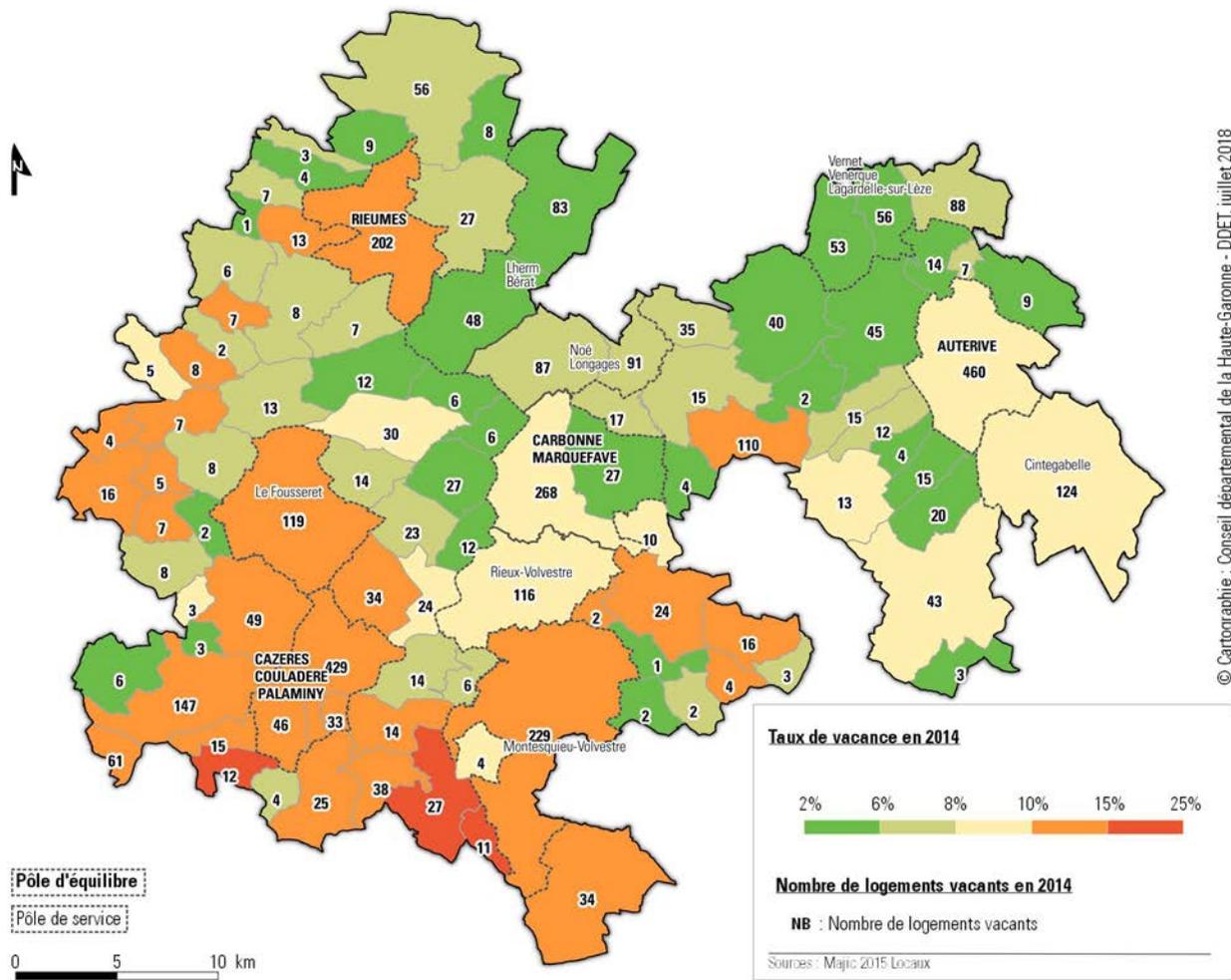
P53 	2010 - Mi-2014	Objectif SCoT
Pôle d'équilibre	41%	40%
Pôle de services	33%	25%
Autre commune	27%	20%

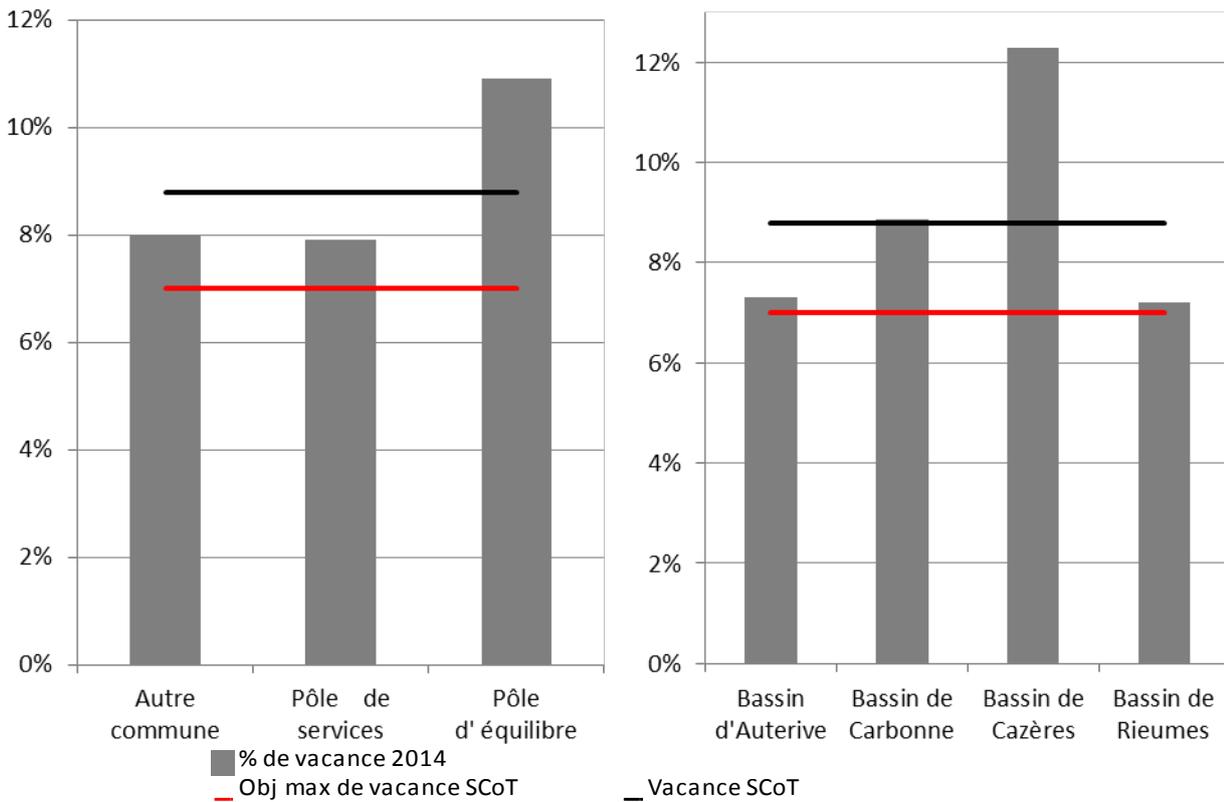


**Le ratio de logements locatifs produits par rapport à la totalité des logements est supérieur aux cibles proposées par le SCOT dans toutes les polarités. Même dans les pôles d'équilibre pour lesquels les productions de logements et de logements locatifs sont inférieures à l'objectif SCoT, ce ratio est légèrement supérieur au ratio objectif du SCoT.**

## ANALYSE DE LA VACANCE

<b>P55</b>		% vacance 2014	Objectif SCoT
SCoT		8,8%	7%



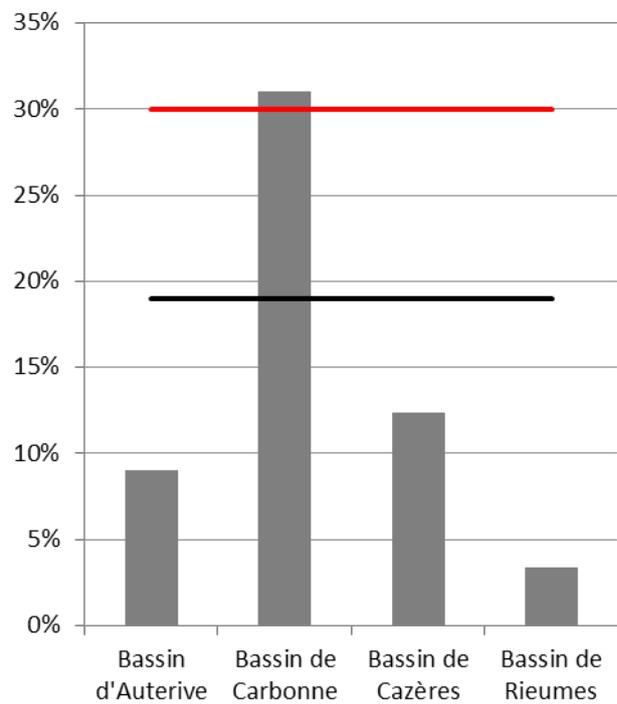
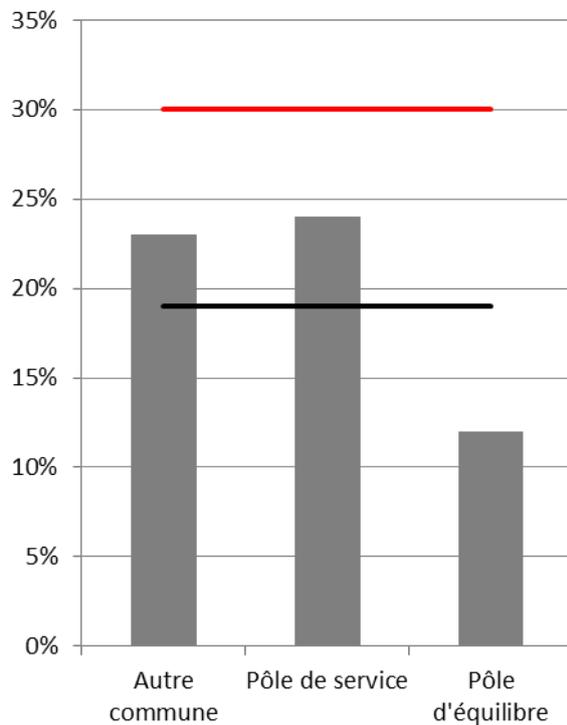


**Le taux de vacance est globalement légèrement supérieur à la cible de 7%. C'est pourquoi sur la carte la fourchette 6 à 8% est représentée en gris neutre. On remarque que plus on s'éloigne de la couronne proche de l'agglomération Toulousaine, plus le taux de vacance s'accroît. Le bassin de vie de Cazères présente le plus fort taux de vacance (12,3%).**

Le taux de vacance est largement supérieur dans les pôles d'équilibre (10,9%). Lorsqu'on regarde de manière plus localisée on note que **la vacance est particulièrement importante dans les anciens centres bourgs.**

## PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

P54	2010 - Début 2016	Objectif min 2030	Taux d'atteinte de l'objectif début 2014 (Attendu 30%)
SCoT	572	3 090	19%



■ Taux d'atteinte de production de logements locatifs début 2014  
 — Taux attendu début 2014 — Taux global SCoT

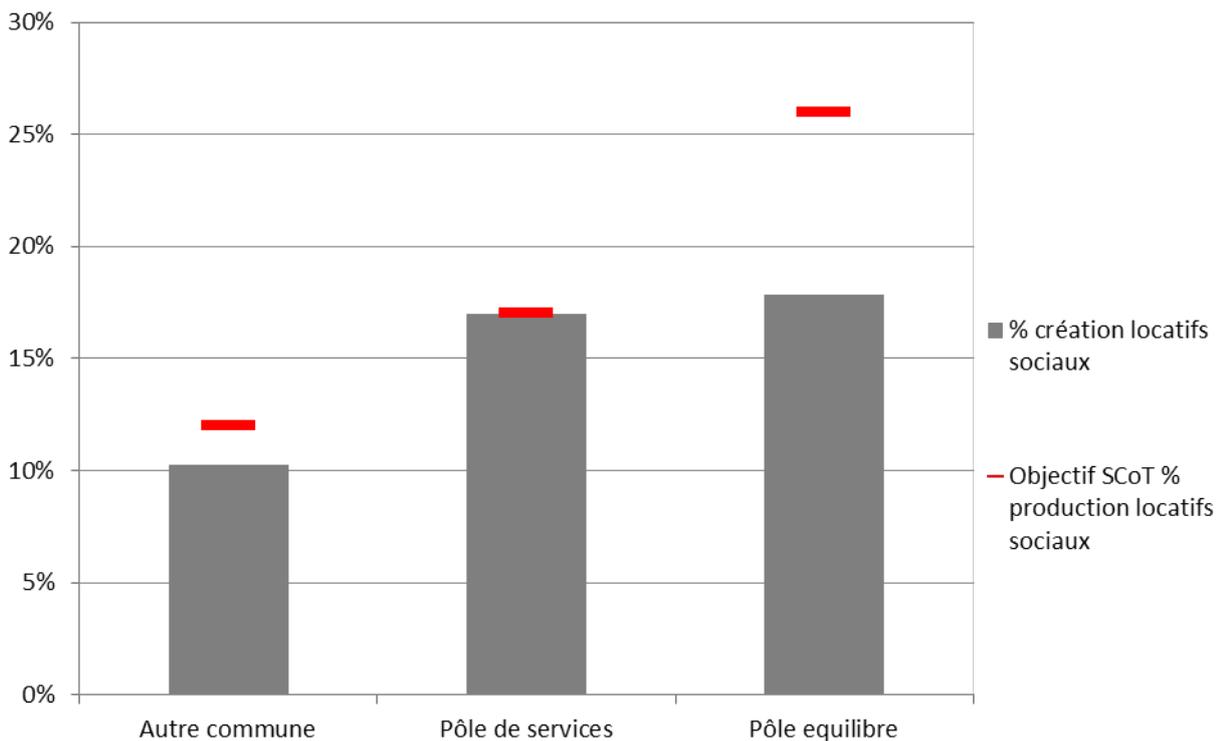


A l'échelle du SCoT la production de locatifs sociaux n'atteint pas la cible que fixait le D00. La moyenne de production annuelle entre 2010 et 2016 est de 100 logements par an alors que l'objectif du SCoT était de tendre vers 155 logements locatifs par an. **Néanmoins, cette production est loin d'être négligeable, notamment sur les pôles de services et les autres communes.**

Au niveau territorial, **le bassin de vie de Carbonne se démarque nettement et dépasse même son objectif de production de locatifs sociaux.**

## % DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRODUITS PAR POLARITE

P54 	2010 - Mi-2014	Objectif SCoT
Pôle d'équilibre	18%	26%
Pôle de services	17%	17%
Autre commune	10%	12%
SCoT	15%	20%



En 2016, 15% des logements produits sont recensés au RPLS. Même si le taux que s'était fixé le SCoT pour l'atteinte des objectifs de production de logements sociaux n'est pas atteint, **ce résultat est à remarquer de manière positive.**

Le taux reste encore en deçà des objectifs pour les pôles d'équilibre mais est atteint pour les pôles de service.

# EVALUATION

**Objectif stratégique :** Proposer une offre de logements maîtrisée et adaptée à la demande locale et au modèle de développement



## REMARQUES

## INDICATEURS



### Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements ?

Limité

Le SCoT est en cours d'atteinte de ses objectifs. Les résultats observés pour la production de logements sont concordants avec ceux d'accueil de la population. En effet, on observe sur le SCoT une production de logements légèrement inférieure aux objectifs maximum, mais dont la polarisation est non effective. Les pôles d'équilibre présentent un retard par rapport à leur objectif alors que les pôles de services et surtout les « autres communes » ont légèrement dépassé l'enveloppe.

Production totale de logements

Production de logements  
par polarité

Production de logements  
par bassin de vie

Taux de consommation de  
l'enveloppe de production de  
logements



### Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements locatifs ?

Excellent

La production de logements locatifs est supérieure aux attendus du SCoT. Néanmoins, la construction de l'indicateur « logement locatif » reste approximatif. (estimation faite sur la base de MAJIC).

Production de  
logements locatifs

% de logements locatifs  
produits par polarité

## ? Le SCoT permet-il de limiter à 7% la vacance ?

Limité

Sur l'échelle du SCOT la vacance est estimée à 8,8%, avec un taux croissant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'agglomération Toulousaine.

A noter que la vacance est toujours un élément difficile à mesurer et diffère selon les sources. La source de MAJIC est basée sur la taxe d'habitation.

Analyse de la vacance



**La production de logements sur le SCoT est en deçà des objectifs maximum proposés par le SCoT. Néanmoins, à l'image de l'accueil des habitants sur le territoire, cette production de logements n'est pas bien répartie.** Les pôles d'équilibre ne construisent pas assez de logements au contraire des pôles de services et des autres communes qui sont en marge supérieure de leur enveloppe de logements.

La production de logements locatifs est assez importante sur le territoire et même supérieure aux objectifs du SCoT dans toutes les polarités en % de production.

**Sur le territoire du SCoT, la vacance est de 8,8% soit un peu supérieure à la cible de 7%.** Néanmoins, elle est particulièrement importante sur les pôles d'équilibre et sur le bassin de vie de Cazères (qui est le moins accessible à l'agglomération Toulousaine). Lorsqu'on localise la vacance, elle est majoritairement située dans le centre historique des noyaux villageois.

Objectif stratégique : Améliorer la qualité de l'habitat



REMARQUES

INDICATEURS

## ? Le SCoT permet-il d'améliorer la qualité du bâti notamment sur la performance énergétique ?

Non évalué

Le SCoT reprendra les indicateurs en cours d'élaboration pour le PCAET pour cette thématique.

Cf Indicateurs PCAET

**Objectif stratégique** : Diversifier et favoriser la mixité sociale dans l'habitat



REMARQUES

INDICATEURS

## ? Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements locatifs sociaux ?

Satisfaisant

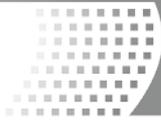
Il n'y a aucune obligation réglementaire sur le territoire du Sud Toulousain et la cible proposée par le SCoT était ambitieuse.

Production de logements  
locatifs sociaux

% de logements locatifs sociaux  
produits par polarité



La production de logement sociaux n'atteint pas totalement la cible mais le SCoT demandait de « tendre vers ». La production de logements sociaux sur le territoire est à remarquer car elle est non négligeable. Et les pôles de services ont atteint le pourcentage ambitieux de production de logements locatifs sociaux.



# FICHES THÉMATIQUES ÉQUIPEMENT

**5**



# EQUIPEMENT

## Chapitre 4 : Assurer une urbanisation durable pour tous

- Irriguer le territoire de services et d'équipement de qualité

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Favoriser une répartition cohérente de l'offre de services et d'équipements tout en développant prioritairement les services et équipements structurants sur les pôles

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? L'implantation de projets d'équipements et services structurants est-il polarisé selon le modèle territorial du SCoT ?

P61

L'implantation des projets d'équipements et de services structurants est réalisée préférentiellement dans les pôles d'équilibre et de services du territoire.

Répartition des équipements par gamme

P63

## ? Le SCoT atteint-il son objectif de prise en compte d'analyse de prospective démographique dans les documents d'urbanisme ?

P62

Les documents d'urbanisme prennent en considération la prospective démographique dans les diagnostics pour intégrer la programmation des équipements enfances et personnes âgées.

(Outil de Suivi PLU)

**Objectif stratégique :** Poursuivre le développement de la couverture numérique du territoire

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le SCoT atteint-il son objectif de prise en compte des réseaux numériques notamment en matière d'installation de services publics et de centre de télétravail ?**

**P65**

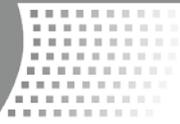
Les documents d'urbanisme prennent en compte le renforcement du réseau numérique pour encourager :

- les télécentres de travail,
- les bornes interactives pour les services publics.

**R29**

Cet objectif est traité dans le Plan de mobilité rurale avec l'étude tiers lieux menée sur le territoire du Sud Toulousain.

*(Outil de Suivi PLU)*



# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

Répartition des équipements par gamme

## DESCRIPTION

Analyse des équipements par gammes par polarité et par bassin de vie.

## SOURCES

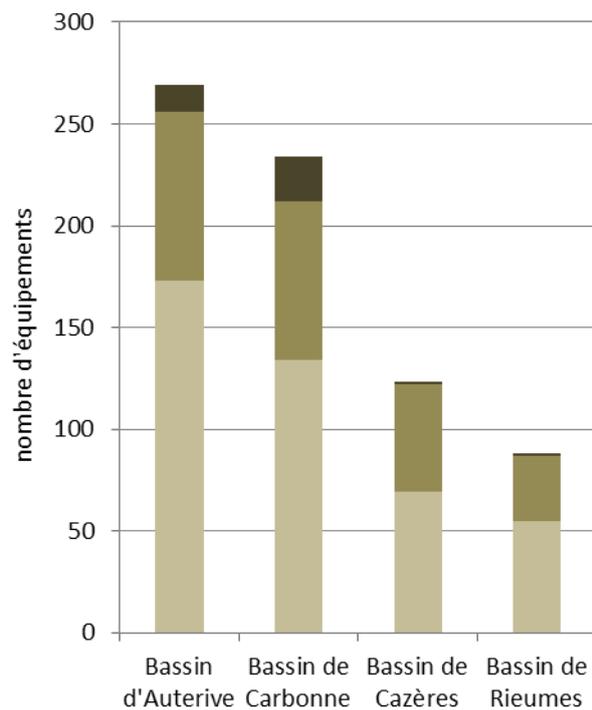
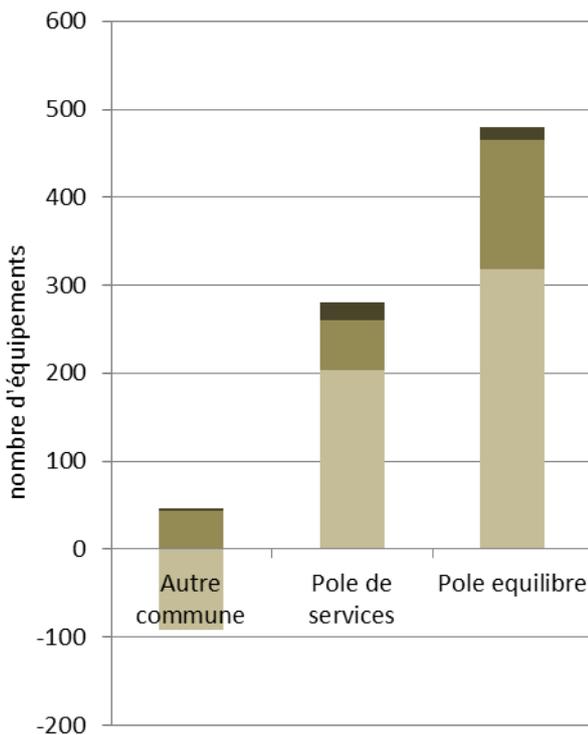
BPE INSEE  
2010- 2016

## REPARTITION DES EQUIPEMENTS PAR GAMME

P63



L'implantation de projets d'équipements et services structurants se fait préférentiellement dans les pôles d'équilibre et de services



■ Variation équipements supérieurs  
■ Variation équipement intermédiaires  
■ Variation équipement de proximité



Sur l'analyse des gammes de la Base Permanente des Equipements entre 2010 et 2016, on observe que **les autres communes ont perdu en offre d'équipements de proximité. Il s'agit essentiellement des petits commerces.** Les autres communes n'ont pratiquement pas développé d'équipement de gamme supérieure.

Ce sont **les pôles d'équilibre qui ont le plus développé d'équipements ainsi que les pôles de services. Ces derniers ont le plus accueilli d'équipements supérieurs.**

Le bassin de vie d'Auvergne présente le plus de développement d'équipements, puis celui de Carbonne en cohérence avec le nombre de la population

# EVALUATION

**Objectif stratégique** : Favoriser une répartition cohérente de l'offre de services et d'équipements tout en développant prioritairement les services et équipements structurants sur les pôles



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? L'implantation de projets d'équipements et services structurants est-il polarisé selon le modèle territorial du SCoT ?

Satisfaisant

La répartition de création de nouveaux équipements au sein des polarités correspond au modèle territorial du SCoT.

Répartition des équipements par gamme

### ? Le SCoT atteint-il son objectif de prise en compte de l'analyse prospective démographique dans les documents d'urbanisme ?

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU.

(Outil de Suivi PLU)



Les « autres communes » ont perdu en offre d'équipements de proximité (essentiellement des petits commerces). **Cette thématique sera à mettre en lien avec l'enjeu de la revitalisation des centres bourgs.**

Ce sont les pôles d'équilibre qui ont le plus développé d'équipements ainsi que les pôles de services. Ces derniers ont notamment le plus accueilli d'équipements supérieurs.

**Mais globalement la répartition des équipements par gamme correspond aux attentes du SCoT excepté la perte des équipements de proximité dans les autres communes.**

Un travail sur la centralité et les commerces de proximité serait important dans le cadre d'une potentielle révision.

**Objectif stratégique** : Poursuivre le développement de la couverture numérique du territoire



REMARQUES

INDICATEURS

**? Le SCoT atteint-il son objectif de prise en compte des réseaux numériques notamment en matière d'installation de services publics et de centre de télétravail ?**

Satisfaisant

L'étude de faisabilité Tiers lieux réalisée par le Pays Sud Toulousain a permis de dégager des besoins des territoires et des habitants ainsi que de déterminer des lieux pertinents d'implantation de ce type d'équipements. En 2018, deux à trois tiers lieux sont opérationnels et quatre sont au stade de projet.  
(cf Fiche Mobilité).

*(Outil de Suivi PLU)*

# FICHES THÉMATIQUES

## TRAME VERTE ET BLEU

6



# TRAME VERTE ET BLEUE

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Préserver le maillage écologique des espaces naturels, milieux et habitats

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? L'évolution des modes d'occupation du sol observée permet-elle de préserver les fonctionnalités de la trame verte et bleue définie par le SCoT ?**

**P11**

Les éléments de la TVB (ENR, ENAPC, corridors) n'ont pas vocation à être aménagés ou urbanisés sauf exception et sous condition.

Espaces règlementaires et zones d'intérêt

**P12**

Evolution de l'occupation du sol dans la TVB

**P13**

Construction de nouveaux locaux dans la TVB

**? Les documents d'urbanisme ont-ils délimités les localisations schématiques de la TVB du SCoT ?**

**P11**

Localisation de la TVB (ENR, ENAPC, corridors) dont la délimitation doit être précisée dans les documents d'urbanisme.

Evolution du zonage des PLU dans la TVB

**P12**

Largeur des corridors :

Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB

**P13**

- min environ 100m pour les corridors « verts » ;
- min environ 20 à 100m pour les corridors « bleus ».

Dans les corridors écologiques sous pression localisés dans le DOO, une autre épaisseur minimum pourra être établie par les documents d'urbanisme locaux.

Objectif stratégique : Maintenir les espaces naturels ordinaires

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Les documents d'urbanisme créent-ils des espaces protégés ou des corridors supplémentaires ?**

**P11**

Les éléments de la TVB (ENR, ENAPC, corridors) n'ont pas vocation à être aménagés ou urbanisés sauf exception et sous condition.

Croisement des prescriptions  
surfaciques  
des PLU et TVB

**P12**

**P13**

Objectif stratégique : Mettre en œuvre la couronne verte de l'agglomération toulousaine

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Evaluation spécifique au niveau de 4 PLU**

**P11**

Les documents d'urbanisme précisent et expliquent comment ils participent à la mise en œuvre des objectifs et fonctions de la couronne verte.

Lagardelle sur Lèze, Vernet, Venerque,  
Beaumont sur Lèze  
*(Outil de Suivi PLU)*

**P12**

**P13**

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

**Espaces règlementaires et zones d'intérêt**

**Evolution de l'occupation du sol dans la TVB**

**Construction de nouveaux locaux dans la TVB**

**Evolution du zonage des PLU dans la TVB**

**Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB**

**Croisement des prescriptions surfaciques des PLU et TVB**

## DESCRIPTION

Part en % du territoire des surfaces en protection règlementaire, en Natura 2000, en ZNIEFF 1 et en ZNIEFF 2.

Cet indicateur évolue peu car les zonages règlementaires et les inventaires sont rarement mis à jour ou modifiés.

Croisement du Mode d'Occupation des Sols (couverture) sur les éléments de la trame verte et bleue du SCoT: Espaces protégés et corridors.

Apparition de locaux nouveaux dans la TVB du SCoT.

Croisement des zonages PLU sur les éléments de la trame verte et bleue du SCoT: Espaces protégés et corridors.

Comptabiliser les PLU qui ont un zonage particulier pour les espaces et/ou les corridors.

Croisement de la couche surfaciques des PLU et prescriptions linéaires avec la couche TVB du SCoT.

## SOURCES

MNH traitement SDES

TVB SCoT D00 OCSGE 2013

TVB SCoT D00 MAJIC 2015

TVB SCoT D00 PLU numérisés

PLU numérisés

PLU numérisés

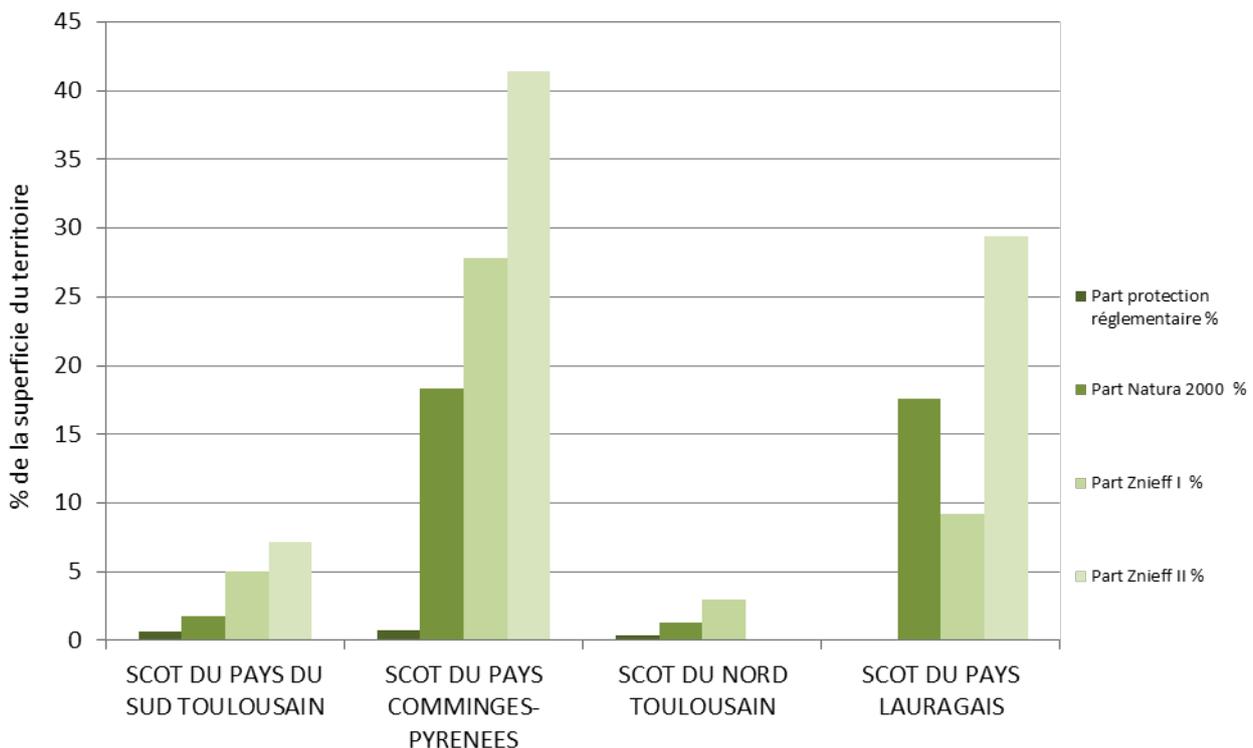


## ESPACES RÉGLEMENTAIRES ET ZONES D'INTÉRÊT DU SCOT ET DES AUTRES SCOT PÉRIPHÉRIQUES

P11



Le SCoT localise et protège fortement les espaces naturels remarquables (dont protections réglementaires + ZNIEFF1 +Natura 2000)



Le territoire du SCoT Sud Toulousain est situé dans la plaine de la Haute-Garonne très anthropisée et à proximité de la métropole toulousaine. **Ce territoire présente un niveau assez faible d'espaces réglementaires et de zones d'intérêt recensées.** Il se situe un peu au-delà du SCoT Nord encore plus anthropisé mais largement en deçà du SCoT Comminges et du SCoT Lauragais (dont la partie audoise est plus riche).

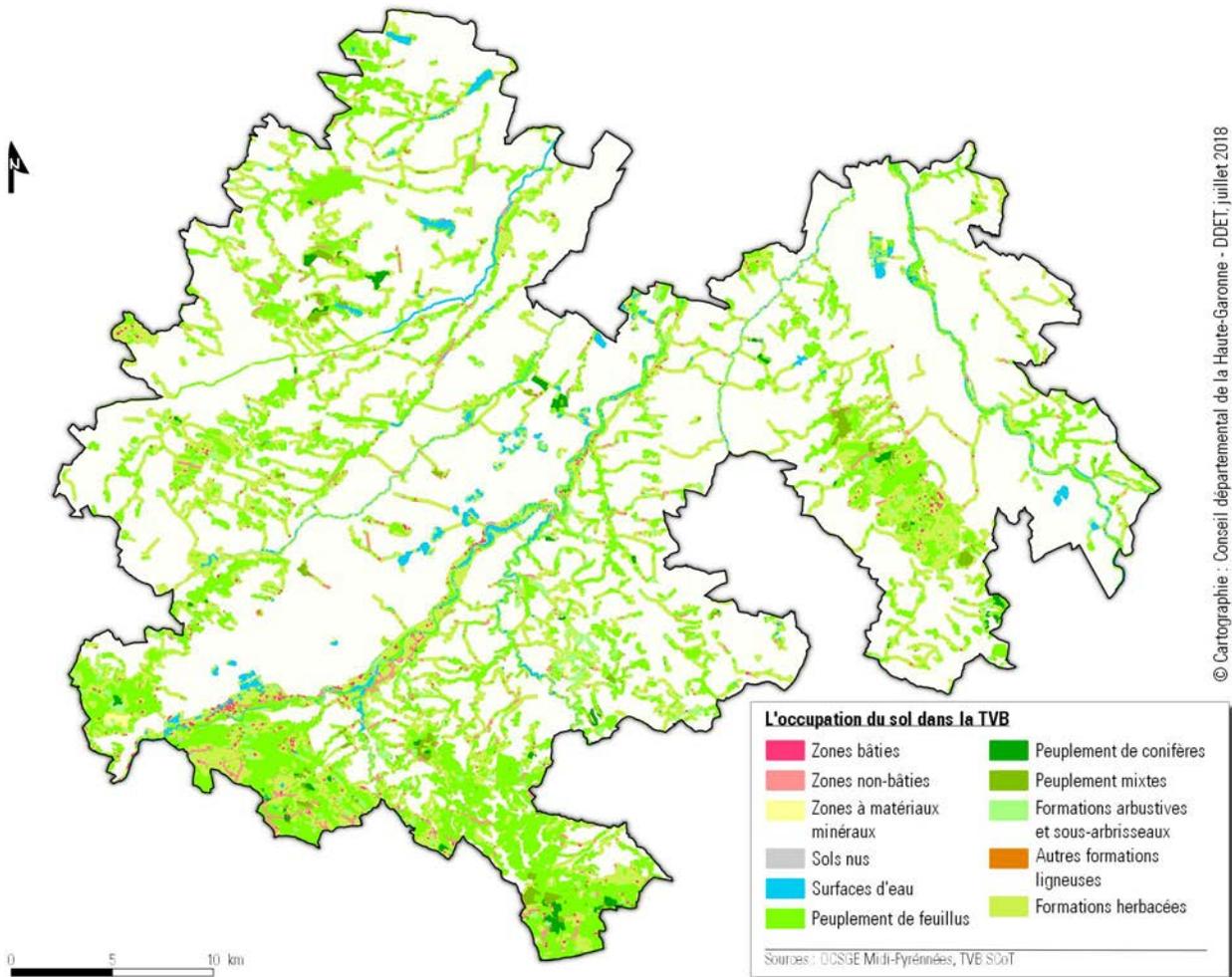
**C'est pourquoi, les espaces de « nature ordinaire » doivent être identifiés avec attention dans les documents d'urbanisme.**

## EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LA TVB

**P11,  
P12, P13**

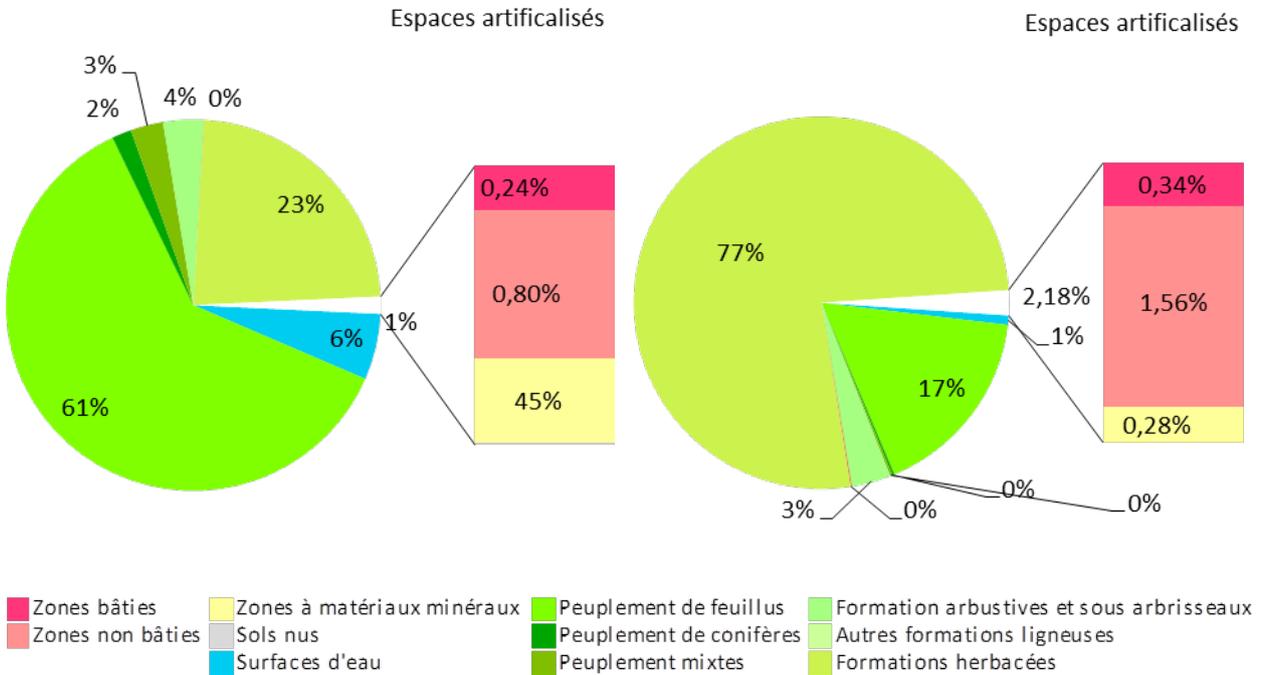


Les ENR, ENAPC, et corridors verts n'ont pas vocation à être aménagés ou urbanisés sauf exception et sous condition.



OCCUPATION DU SOL DANS LA TVB  
SUR LES ESPACES PROTEGES

OCCUPATION DU SOL DANS LA TVB  
SUR LES CORRIDORS TAMPONNES A 100m



**Les espaces protégés sont essentiellement occupés par des peuplements arborés sur le territoire (69%).** Les espaces artificialisés représentent 1,5% de la TVB (certaines parties de noyaux et/ou hameaux villageois sont situés dans des espaces protégés).

**La majeure partie des corridors verts est occupée (61%) par des formations herbacées comprenant l'agriculture.** Il s'agit de corridors le plus souvent à créer traversant les espaces agricoles intermédiaires entre des réservoirs.

**La difficulté pour l'analyse vient du fait que l'OCSGE n'existe que dans un millésime pour l'instant et ne permet pas de faire d'évolution.**

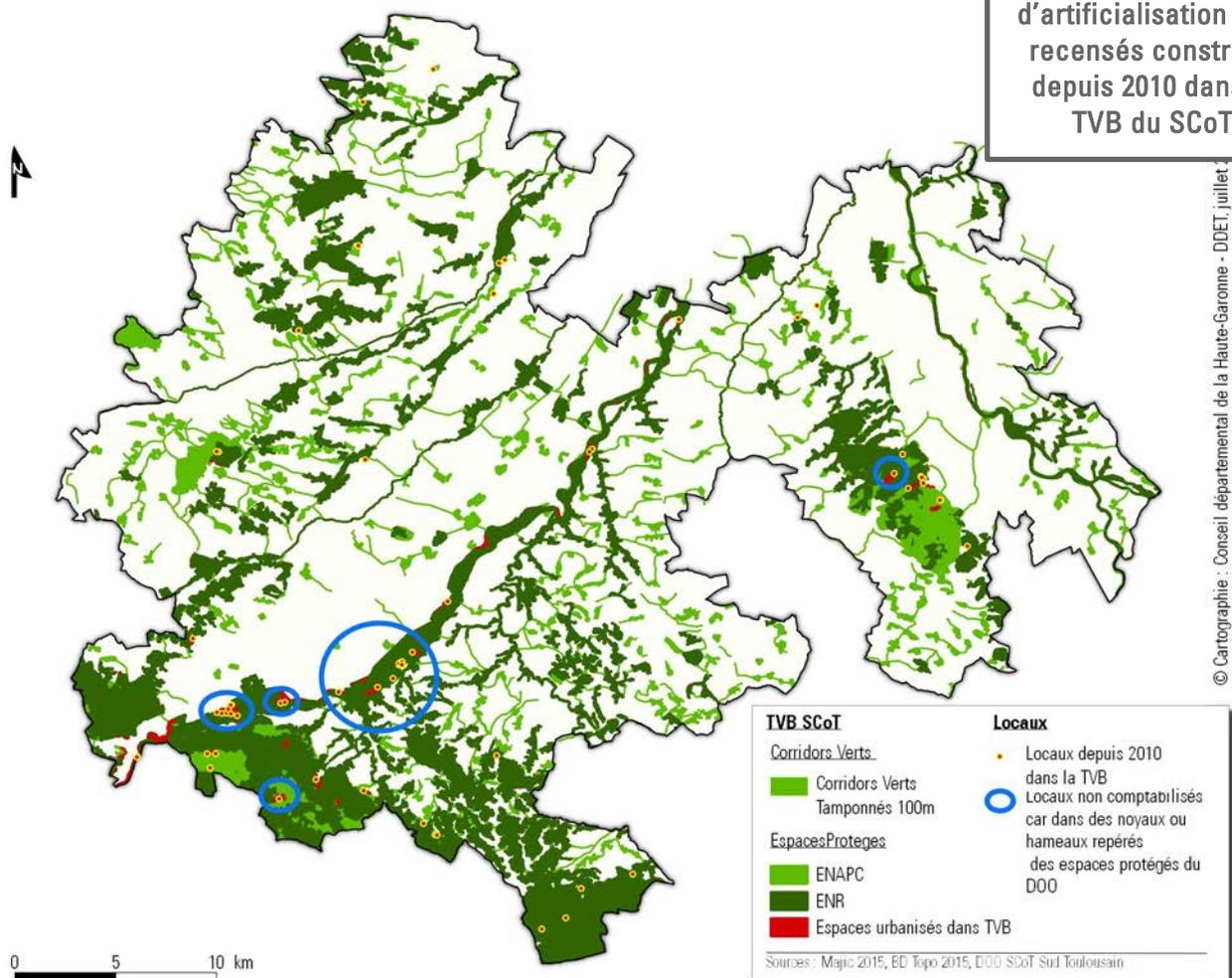
## CONSTRUCTION DE NOUVEAUX LOCAUX DANS LA TVB

**P11,  
P12, P13**



Les ENR, ENAPC, et corridors verts n'ont pas vocation à être aménagés ou urbanisés sauf exception et sous condition

80 locaux pour 11 ha d'artificialisation sont recensés construits depuis 2010 dans la TVB du SCoT



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, juillet 2017

Pour rappel : Une partie du noyau de Martres-Tolosane, Palaminy, Gensac sur Garonne, Marquefave est situé dans des ENR. La totalité du noyau de Montclar de Comminges et Plagnes ainsi qu'une partie des noyaux de Saint Michel et des hameaux de Palaminy, Saint Michel, le Plan, Maussac, Grazac et Caujac sont situés dans des ENAPC.



Les 80 locaux pour 11 ha d'artificialisation recensés donnent un ordre d'idée du grignotage de la TVB sur le territoire. Néanmoins, ces résultats doivent être relativisés par le fait que 6 locaux seulement sont concernés dans les 9 communes SCoT compatibles dont une seule maison qui date d'après 2013. De plus, après vérification cette maison est bien positionnée par rapport à une adaptation justifiée de la largeur du corridor (P13). Ces résultats mettent en avant l'importance de la mise en compatibilité des PLU.

## NOMBRE DE PLU IDENTIFIANT DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE LA TVB

**P11,  
P12, P13**



Les ENR, ENAPC, et corridors verts doivent être délimités dans les documents d'urbanisme

**5 communes** : Bérat, Longages, Noé, Vernet, Grazac identifie la TVB sur un **zonage spécifique** (Ace, Aco, Nce, Nco) sur 46 PLU numérisés soit **11%**.

De manière générale les PLU n'identifient pas dans les documents de zonage les corridors écologiques de manière spécifique.

**Les identifications restent des zonages A, N ou des prescriptions linéaires et surfaciques au titre de l'article L151-23 et article L 421-4 (ex article L 123-1-5 et EBC)**



**La traduction de la TVB par un zonage identifié de manière spécifique n'est pas une obligation réglementaire.** Celle-ci peut être traduite par un zonage et une réglementation classique **du moment que les fonctionnalités de la TVB sont garanties et préservées sur la commune.**

Cet indicateur doit être complété au niveau suivi PLU afin de vérifier si la délimitation précise de la TVB est prise en compte dans le document d'urbanisme hors zonage spécifique.

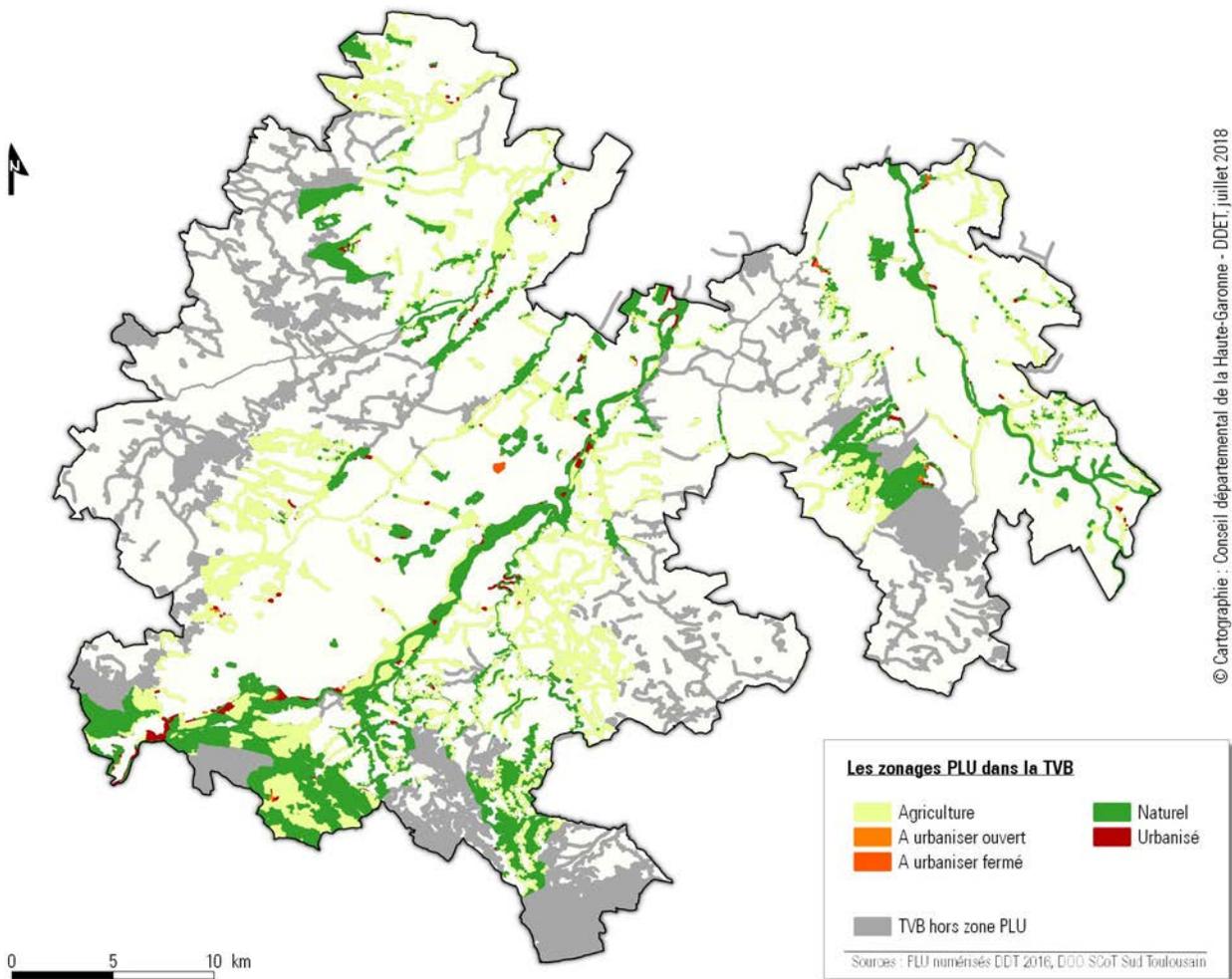
C'est pourquoi, un suivi sur l'outil PLU est indispensable pour vérifier la traduction de la TVB du DOO dans le PLU.

## EVOLUTION DU ZONAGE DES PLU DANS LA TVB

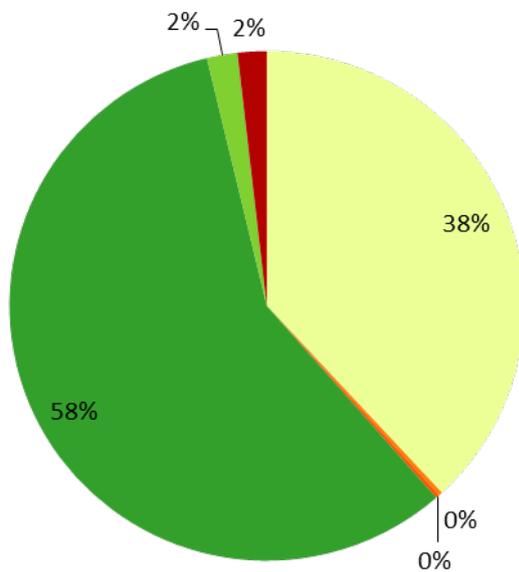
**P11,  
P12, P13**



Les ENR, ENAPC, et corridors verts doivent être délimités dans les documents d'urbanisme

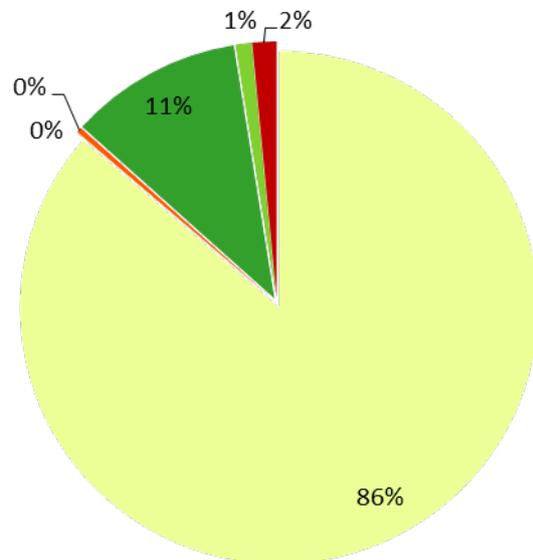


ZONAGE DE LA TVB  
SUR LES ESPACES PROTÉGÉS



■ Agriculture
 ■ A urbaniser ouvert
 ■ Naturel  
■ Urbanisé
 ■ A urbaniser fermé
 ■ Naturel constructible

ZONAGE DE LA TVB  
SUR LES CORRIDORS TAMPONNES A 100m



Les espaces protégés sont traduits sur les PLU par des zonages N pour 60% et A pour 38%. La proportion plus importante de zonage A des PLU par rapport à l'occupation de l'espace « formation herbacée » de l'occupation du sol s'explique par le fait que les PLU sont réalisés en majorité sur les communes les plus importantes qui sont situées dans les plaines agricoles.

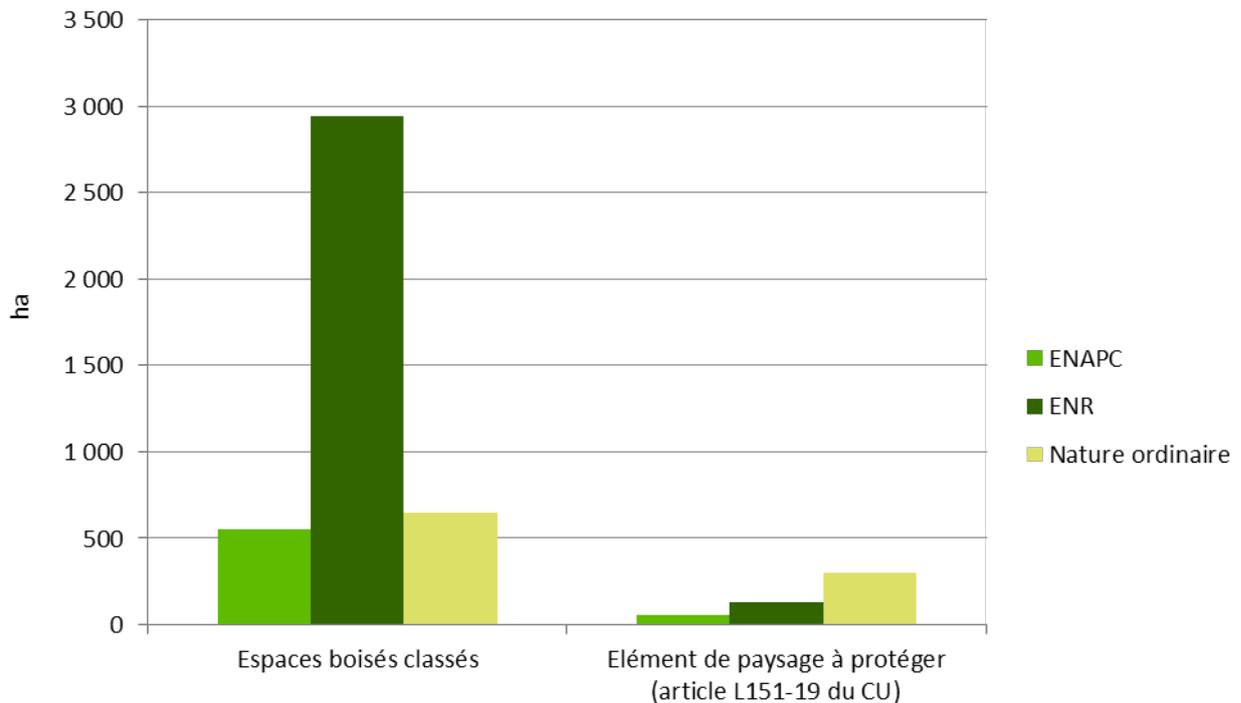
Les corridors verts sont traduits en majorité par des zonages A (86%). **Ce zonage s'il n'est pas identifié pose un problème car la qualité écologique d'un corridor dépend des méthodes culturelles qui ne peuvent être garanties par un zonage PLU.**

## CROISEMENT DES PRESCRIPTIONS SURFACIQUES DES PLU ET TVB

P15



A l'échelle communale les documents d'urbanisme doivent identifier les éléments constitutifs de leurs espaces naturels ordinaires



Sur les 4 617 ha de prescriptions surfaciques correspondant à des espaces boisés classés ou des éléments paysager à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, 297 ha ne correspondent pas à des espaces protégés de la TVB mais à des espaces identifiés par la commune (soit en moyenne 20% d'identification d'espaces supplémentaires).

## EVALUATION

**Objectif stratégique :** Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? L'évolution des modes d'occupation du sol observée permet-elle de préserver les fonctionnalités de la trame verte et bleue définie par le SCoT ?

Non évalué

Il est très difficile d'évaluer le maintien de la fonctionnalité de la TVB. Le manque de données (2<sup>ème</sup> Mode d'Occupation du Sol) ne permet pas d'évaluer le changement. On note un grignotage de la TVB par des nouveaux locaux mais pas dans les PLU SCoT compatibles.

Espaces règlementaires  
et zones d'intérêtEvolution de l'occupation  
du sol dans la TVBConstruction de nouveaux  
locaux dans la TVB

### ? Les documents d'urbanisme ont-ils délimités les localisations schématiques de la TVB du SCoT ?

Satisfaisant

Les PLU respectent le zonage de la TVB le plus souvent. Il est nécessaire de mettre en place un suivi PLU plus précis pour avoir des remontés statistiques.

Evolution du zonage des  
PLU dans la TVBNombre de PLU identifiant de  
manière spécifique la TVB

L'évolution ne peut être observée sur la base d'un seul Mode d'Occupation du Sol. Le SCoT devrait se doter d'une méthode complémentaire. Néanmoins, **la TVB s'appuie sur des formations arbustives qui sont bien représentées sur la partie des espaces protégés.** En revanche, **les corridors, en majeure partie à créer, traversent des formations herbacées comprenant les espaces agricoles. Il n'y a pas de moyen de savoir si la fonction écologique de la trame verte et bleue est préservée dans ce contexte, et d'autant plus pour les corridors traversant des formations herbacées.** De même peu d'informations sont disponibles sur l'état des ripisylves de la trame bleue et son évolution dans le temps. De manière générale, les PLU n'identifient pas dans les documents de zonage les corridors écologiques de manière spécifique. Les identifications sont traduites en zonages A, N ou dans le meilleur des cas par des prescriptions linéaires et surfaciques au titre de l'article L151-23 et L 421-4.

## Objectif stratégique : Maintenir les espaces naturels ordinaires



### REMARQUES

### INDICATEURS

## ? Les documents d'urbanisme créent-ils des espaces protégés ou des corridors supplémentaires ?

Satisfaisant

Les PLU traduisent les espaces ordinaires sous forme de prescriptions surfaciques et/ou linéaires de type espaces boisés et éléments paysagers à protéger. (environ 20% d'espaces non identifiés par le SCoT sont créés par des prescriptions surfaciques).

Croisement des prescriptions surfaciques des PLU et TVB

## Objectif stratégique : Mettre en œuvre la couronne verte de l'agglomération toulousaine



### REMARQUES

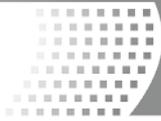
### INDICATEURS

## ? Evaluation spécifique au niveau de 4 PLU

Satisfaisant

Les 2 PLU SCoT compatibles du Vernet et de Venerque concernés par la couronne verte la prennent en compte comme un zonage TVB. Mais celle-ci a du mal à être transcrite en territoire de projet.

Lagardelle sur Lèze, Vernet, Venerque, Beaumont sur Lèze  
(Outil de Suivi PLU)



**FICHES  
THÉMATIQUES**  
**AGRICULTURE  
ET PAYSAGE**

**7**

**110**



# AGRICULTURE ET PAYSAGE

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Valoriser les espaces agricoles et développer une agriculture de qualité
- Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage

# MATRICE

**Objectif stratégique : Diminuer la consommation des terres agricoles**

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole et forestier ?**

**P17**

Diminution de la consommation à environ 100 à 120 ha par an.

Cf Fiche n°2 « CONSOMMATION ESPACE 1 »

**Objectif stratégique : Prendre en compte l'agriculture dans le projet de territoire et développer une agriculture de qualité**

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le SCoT atteint-il son objectif de mise en œuvre de diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme ?**

**P20**

Prise en compte de l'activité agricole dans les documents d'urbanisme.

Evaluation des diagnostics agricoles des PLU  
(Outil de Suivi PLU)

**? Suivi de la place de l'agriculture sur le territoire.**

**R3**

Le SCoT souhaite le développement d'une agriculture diversifiée et qui répond principalement à la fonction nourricière.

Evolution de la valeur vénale des terres agricoles  
Type d'agriculture dans le territoire

Objectif stratégique : Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

### ? Le diagnostic du document d'urbanisme permet-il d'identifier des enjeux localisés sur la commune ?

**P23 P24** Il existe un diagnostic paysage sur les partie bâties et pour les paysages agricoles et de nature

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme permet-il de définir les centres patrimoniaux ?

**P23** Délimitation des centralités au sein des noyaux villageois dans le document graphique (zonage spécifique).

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme identifie-t-il des cônes de vue?

**P24** Identifier les cônes de vues ayant un intérêt paysager et préserver leurs qualités.

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme propose-t-il des orientations en lien avec des entrées de ville ou des franges agro-urbaines ?

**P24** Existence d'orientations particulières notamment dans les OAP en lien avec des entrées de ville ou des franges agro-urbaines.

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme s'appuie-t-il sur la charte architecturale et paysagère du Pays?

**P22** La charte est-elle citée ou annexée au document d'urbanisme ?

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

Type d'agriculture dans le territoire

Evolution de la valeur vénale des terres agricoles

Evaluation des diagnostics agricoles des PLU

Analyse statistique du paysage dans les PLU

## DESCRIPTION

Analyse et évolution des groupes de culture simplifiés du Registre Parcellaire Graphique

Evolution des prix des terres

Analyse statistique de l'outil suivi PLU. Pour cette évaluation 13 documents d'urbanisme ont été analysés (les 9 SCoT-compatibles et 4 arrêtés depuis le début de l'évaluation). Utilisation d'une grille de notation qualitative des diagnostics agricole des PLU (cf annexe).

Analyse statistique de l'outil suivi PLU sur la thématique paysage. Pour cette évaluation 13 documents d'urbanisme ont été analysés (les 9 SCoT-compatibles et 4 arrêtés depuis le début de l'évaluation).

## SOURCES

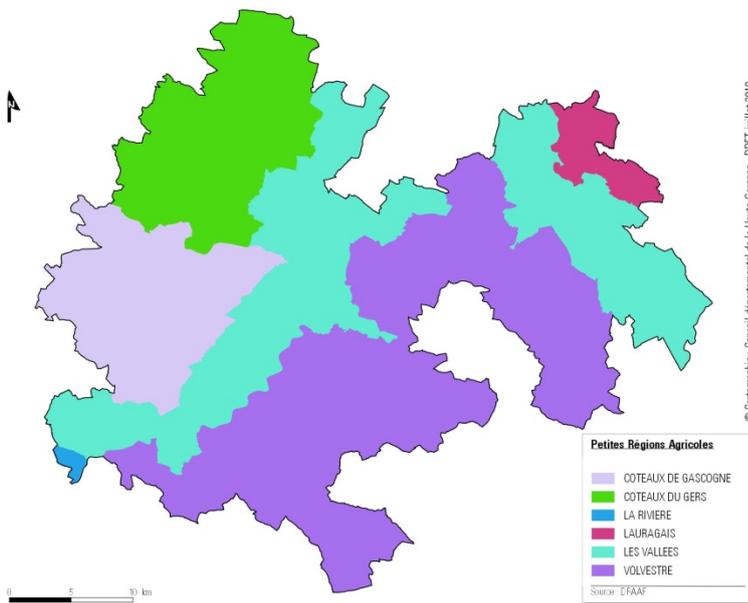
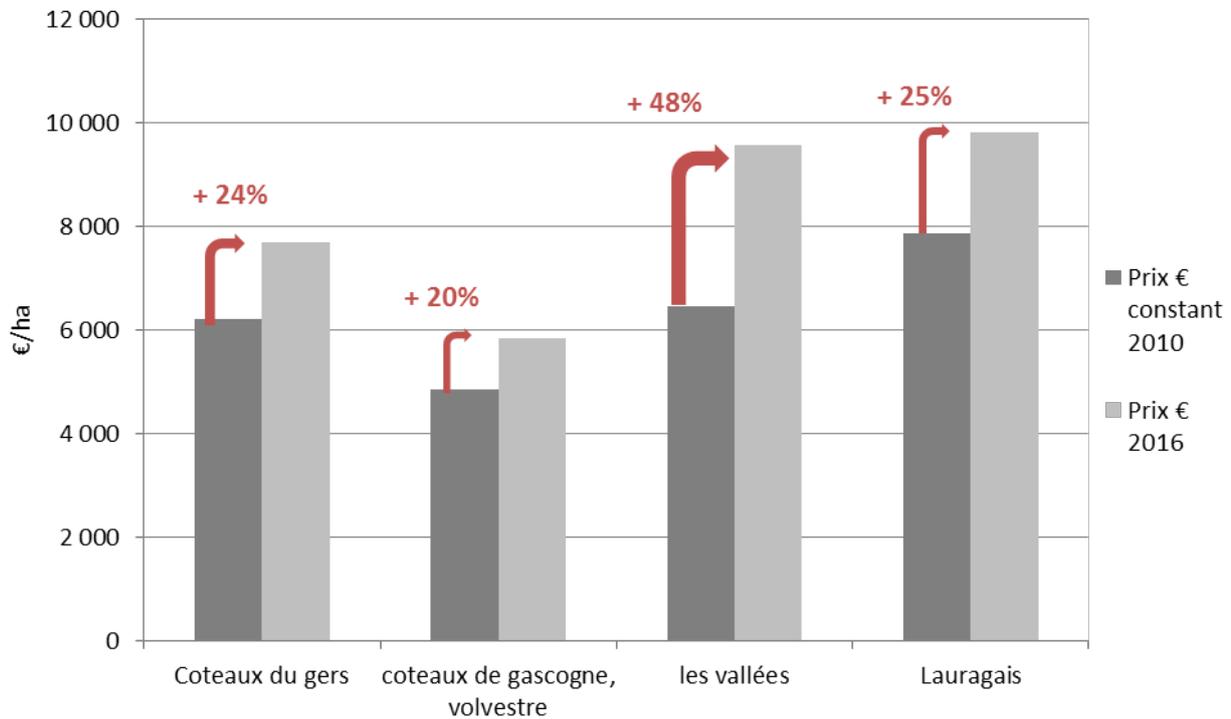
RPG 2010 – RPG 2014

Légifrance  
Ministère de l'agriculture

Outil de suivi PLU

Outil de suivi PLU

## EVOLUTION DE LA VALEUR DES TERRES AGRICOLES



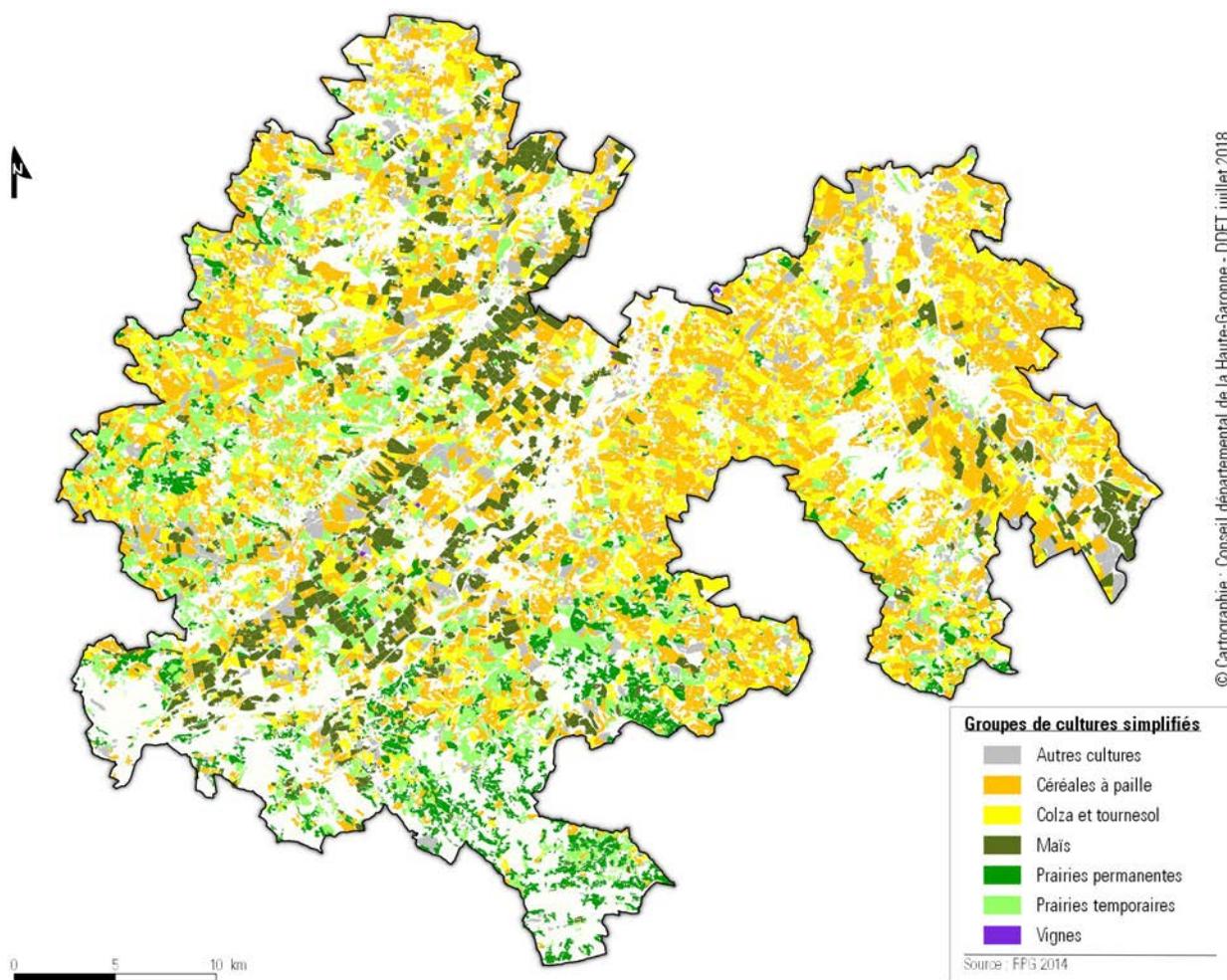
Cet indicateur donne une valeur de la pression foncière sur les terres agricole. Les terres des vallées sont celles qui ont pris le plus de valeur. Cette augmentation met bien en évidence la pression foncière qui s'opère sur ces terres convoitées pour l'urbanisation et l'exploitation de granulats.

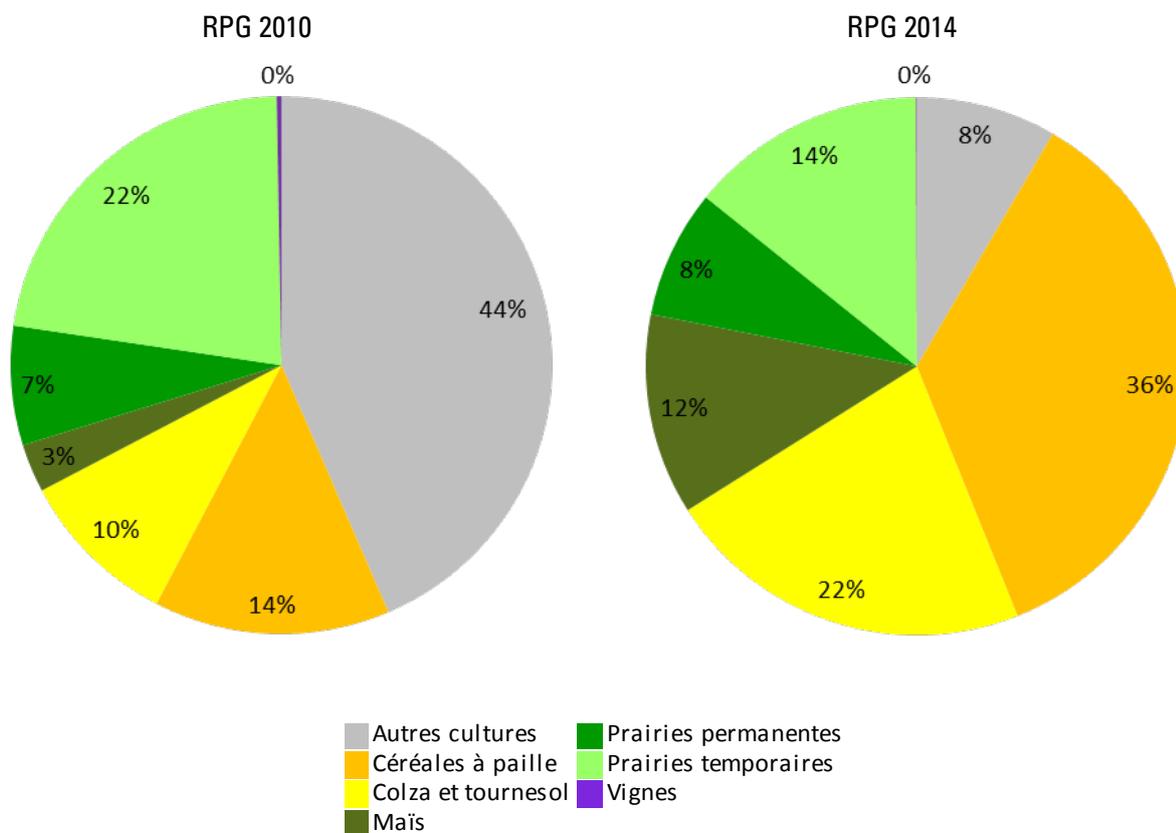
## TYPE D'AGRICULTURE DANS LE TERRITOIRE

R3



Le SCoT souhaite le développement d'une agriculture diversifiée et qui répond principalement à la fonction nourricière.





NB : les autres cultures intègrent les oléagineux, les protéagineux, les gels, légumes fleurs et landes



L'indicateur traduit le parcellaire agricole déclaré au niveau de la Politique Agricole Commune.

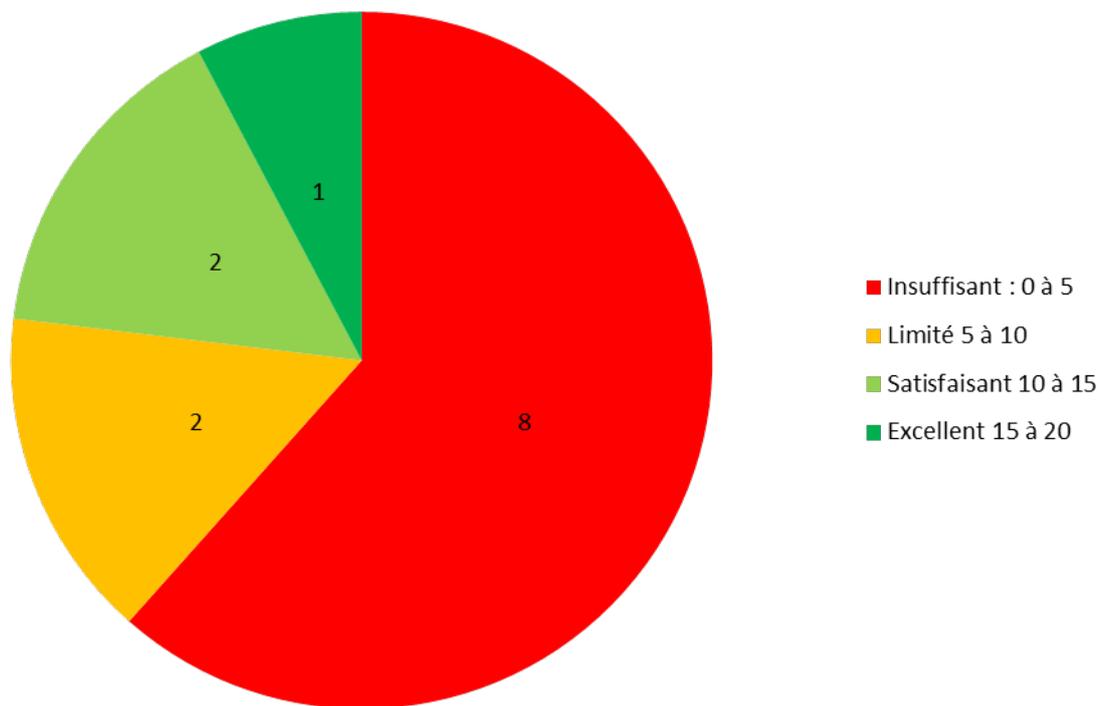
**Le territoire est occupé à 70% en 2014 par les céréales, le colza, le tournesol et le maïs qui sont prioritairement des cultures industrielles.** Le maïs est essentiellement situé dans les plaines. Les prairies permanentes sont essentiellement situées dans les « petites -Pyrénées ». On remarque qu'entre 2010 et 2014 la part du maïs a fortement augmenté alors que celles des prairies temporaires a diminué.

## EVALUATION DIAGNOSTIC AGRICOLE DES PLU

P20



Le diagnostic agricole des documents d'urbanisme doit préciser différents aspects.



L'évaluation des diagnostics agricoles des PLU a été réalisée selon la grille de notation qualitative présentée en annexe de l'évaluation. Sur 13 PLU analysés la moyenne de la note est de 22,5. **8 sur 13 diagnostics agricoles des PLU sont encore insuffisants**, 2 étaient limités, 2 satisfaisants et 1 excellent. Le diagnostic permet rarement de croiser les enjeux agricoles avec les enjeux de développement urbains. De plus les diagnostics ne sont pas toujours faits en concertation avec les agriculteurs du territoire.

## ANALYSE STATISTIQUE DU TRAITEMENT PAYSAGE

P22 à 24



Les documents d'urbanisme mettent en œuvre des orientations pour protéger et mettre en valeur la qualité des paysages

	Insuffisant	Limité	Satisfaisant	Excellent
Le diagnostic du document d'urbanisme permet-il d'identifier des enjeux localisés sur la commune ?	1		1	11
Le document d'urbanisme permet-il de décrire les centres patrimoniaux (zonage spécifique)?				13
Le document d'urbanisme identifie-t-il des cônes de vue?	5		5	3
Le document d'urbanisme propose-t-il des orientations en lien avec des entrées de ville ou des franges agro-urbaines ?		3	4	6
Le document d'urbanisme s'appuie-t-il sur la charte architecturale et paysagère du Pays?		10	1	2



Le diagnostic du paysage est généralement abordé de manière satisfaisante dans les documents d'urbanisme, avec une **cartographie de synthèse présentant les enjeux localisés liés aux paysages sur la commune**. On remarque une évolution sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui prennent de mieux en mieux en compte les notions de franges agro-urbaines, déplacement doux... Néanmoins il n'y a pratiquement pas d'OAP traitant globalement sur la commune de ces aspects. La charte architecturale et paysagère du Pays est très peu exploitée dans les documents d'urbanisme.

# EVALUATION

**Objectif stratégique : Diminuer la consommation des terres agricoles**



REMARQUES

INDICATEURS

**? Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole et forestier ?**

Excellent

Cf Fiche consommation espace 1.  
Diminution de la consommation d'espace agricole et forestier.

Cf Fiche n°2 « CONSOMMATION  
ESPACE 1 »



La question agricole est essentiellement abordée par le biais de la diminution de la consommation de l'espace pour laquelle on a vu une réelle avancée.

**Objectif stratégique : Prendre en compte l'agriculture dans le projet de territoire et développer une agriculture de qualité**



REMARQUES

INDICATEURS

**? Le SCoT atteint-il son objectif de mise en œuvre de diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme ?**

Insuffisant

Les diagnostics agricoles restent encore insuffisamment développés dans les PLU.

Evaluation des diagnostics agricoles des PLU  
(Outil de Suivi PLU)

**? Suivi de la place de l'agriculture sur le territoire.**

Non évalué

Cet objectif stratégique (traduit en remarque) pourrait s'appuyer sur des politiques sectorielles du PETR mais non traduisible tel quel dans un document d'urbanisme.

Type d'agriculture dans le territoire  
Evolution de la valeur vénale des terres agricoles



Le diagnostic agricole n'est pas encore suffisamment développé dans les documents d'urbanisme. Les enjeux agricoles restent à croiser avec les enjeux d'urbanisme.

Objectif stratégique : Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? Le diagnostic du document d'urbanisme permet-il d'identifier des enjeux localisés sur la commune ?

Excellent

11 documents d'urbanisme sur les 13 étudiés ont défini des enjeux localisés sur le territoire de la commune.

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme permet-il de définir les centres patrimoniaux ?

Excellent

Les 13 documents d'urbanisme étudiés ont défini un zonage spécifique s'appliquant au centre historique de la commune.

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme identifie-t-il des cônes de vue?

Limité

3 documents d'urbanisme ont localisé des cônes de vue, 5 ont décrit dans le diagnostic des perspectives de vues et 5 n'ont pas abordé cette thématique.

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme propose-t-il des orientations en lien avec des entrées de ville ou des franges agro-urbaines ?

Satisfaisant

6 documents d'urbanisme ont intégré dans leurs OAP la problématique franges agro-urbaines et/ou entrées de ville.

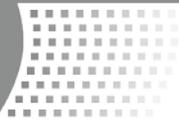
Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)

### ? Le document d'urbanisme s'appuie-t-il sur la charte architecturale et paysagère du Pays ?

Limité

2 documents d'urbanisme ont annexé la charte architecturale et paysagère du pays, 1 la cite les autres ne la citent pas même si certaines prescriptions s'en inspirent.

Analyse statistique  
du paysage dans les PLU  
(Outil de Suivi PLU)



La thématique « paysage » est difficile à évaluer car il y a peu de données globales à traiter et les attentes du SCoT sont plutôt qualitatives sur ces questions. Cette thématique a été abordée via l'analyse statistique de l'outil de suivi PLU et la manière dont les documents d'urbanisme ont traité la problématique paysagère.

**L'approfondissement de l'outil de suivi fin des PLU permettra de mieux suivre ces thématiques à l'avenir.**



# FICHES THÉMATIQUES

## EAU

8

# EAU

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Mieux gérer et économiser les ressources
- Garantir la santé publique, diminuer les nuisances et pollutions

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Améliorer, protéger, économiser et valoriser les ressources en eau (en tant que milieu)

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de mieux protéger la ressource en eau ?

P26

Les documents d'urbanisme identifient et protègent les éléments constitutifs de la ressource :

- trame bleue
- captage AEP

Cette thématique est en lien avec la TVB.

Procédures de protection des captages

Traduction des périmètres de protection dans les zonages PLU

## ? Observe-t-on une meilleure qualité des eaux de surface ?

P26

Indicateur d'évolution de l'état des milieux.

Evolution de la qualité des eaux de surface

## ? Observe-t-on une meilleure qualité des eaux souterraines ?

P26

Indicateur d'évolution de l'état des milieux.

Evolution de la qualité des eaux souterraines

## ? Observe-t-on un respect des débits d'étiage ?

P26

Indicateur d'évolution de l'état des milieux.

Evolution des respects des débits d'étiage

**Objectif stratégique** : Améliorer, protéger, économiser et valoriser les ressources en eau (en tant que matière première)

”

CE QUE DIT LE D00

INDICATEURS

### ? **La concordance entre les capacités du territoire pour les besoins en assainissement est-elle assurée ?**

**P26**

Le développement humain est conditionné aux capacités de traitement des eaux usées. En cas de capacités insuffisantes et d'absence de projet de renforcement suffisant, les zones à urbaniser restent fermées à l'urbanisation.

Stations d'épuration (capacités nominales, taux de charge, conformité)

**P51**

La production de logements dans les communes non dotées d'assainissement collectif est davantage maîtrisée.

Déjà traduit dans les vignettes logement des communes du D00

### ? **La concordance entre les capacités du territoire pour les besoins en eau potable est-elle assurée ?**

**P26**

Le développement humain est conditionné aux capacités de traitement des eaux usées. En cas de capacités insuffisantes et d'absence de projet de renforcement suffisant, les zones à urbaniser restent fermées à l'urbanisation.

Consommation d'eau par type d'usage

### ? **Le SCoT atteint-il ses objectifs de prise en compte de règles limitant l'imperméabilisation des sols dans les PLU?**

**P26**

Les documents d'urbanisme intègrent les règles limitant l'imperméabilisation des sols.

*(Outil de Suivi PLU)*

Promotion des techniques alternatives.

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

Procédures de protection des captages

Traduction des périmètres de protection dans les zonages PLU

Stations d'épuration (capacités nominales, taux de charge, conformité)

Consommation d'eau par type d'usage

Evolution de la qualité des eaux de surface

Evolution de la qualité des eaux souterraines

Evolution des respects des débits d'étiage

## DESCRIPTION

Nombre de captage AEP en procédure de DUP sur le nombre de captage AEP du territoire.

Croisement couche PLU et la couche des périmètres de protection de captage.

Listes des stations d'épuration sur le territoire, capacités nominales, taux de charges organiques des stations ainsi que taux de charge en débit. Stations identifiées par la police de l'eau comme non conformes en performance.

Volumes d'eau prélevés sur les compteurs à eau des communes du territoire pour les différents usages. Cette donnée est issue des redevances.

Qualité écologique analysée sur les stations de suivi des cours d'eau du territoire sur des moyennes de deux années.

Moyenne des analyses sur certains puits de suivi du territoire sur le paramètre nitrates et pesticides.

Respect des débit d'étiage au niveau des différents points nodaux re tenus pour caractériser le territoire Sud Toulousain. Il n'y a malheureusement pas encore de sources synthétisant régulièrement le suivi de ces points nodaux..

## SOURCES

ARS

ARS et PLU numérisés

Base de données Eaux Résiduaires Urbaines (assainissement. Gouv données 2016)

Service Information Agence Eau Adour Garonne

Service Information Agence Eau Adour Garonne

Données ADES traitées par PICTO Occitanie

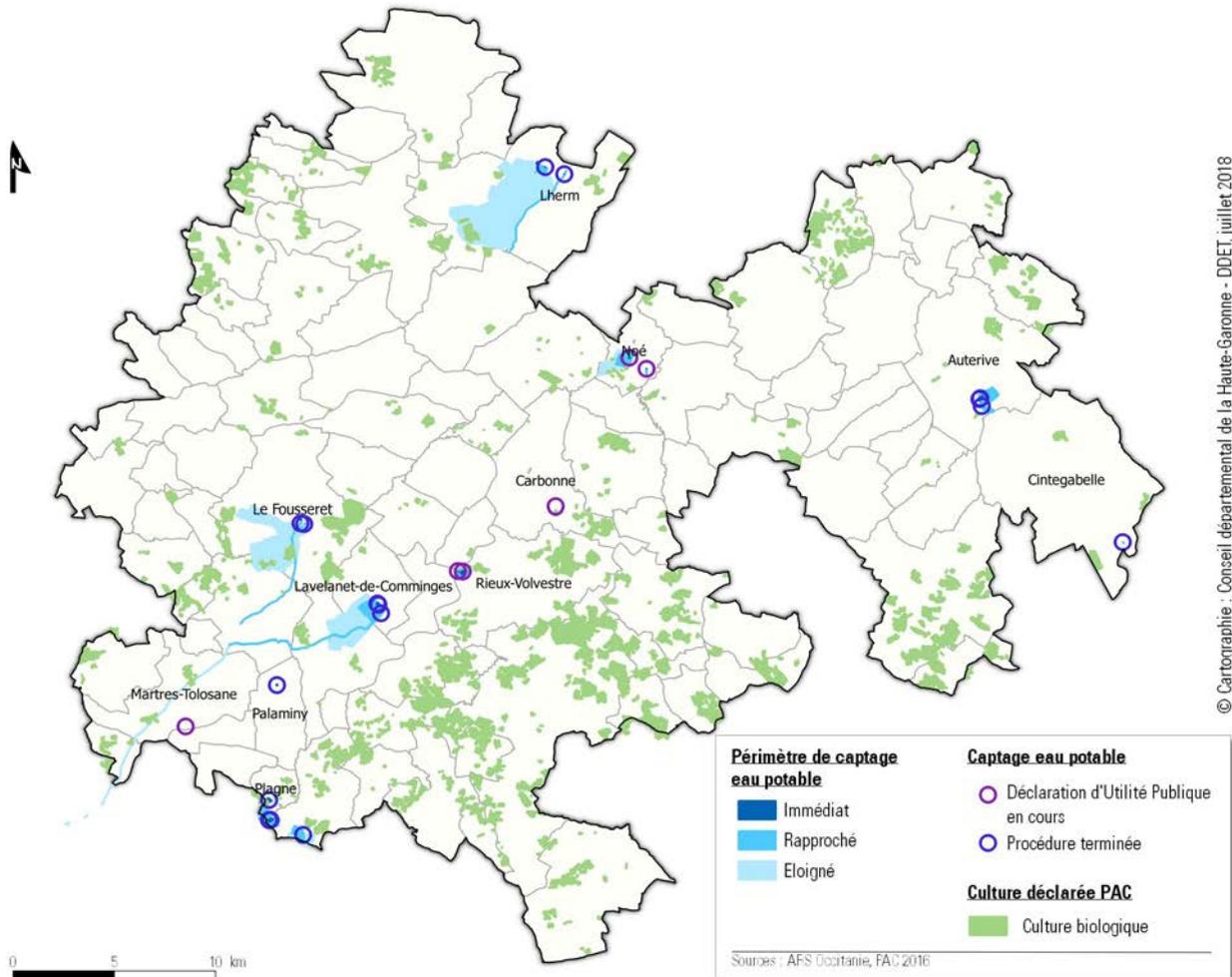
Les bilans de Plans de gestion des Etiages mais pas encore de sources simple d'accès

## PROCEDURE DE PROTECTION DES CAPTAGES

P26



Les documents d'urbanisme identifient et protègent les espaces nécessaires à la protection des captages



**6 puits sur 28 sont encore en procédure de Déclaration d'Utilité Publique. Ils étaient 10 puits sur 28 en 2010. On observe donc une amélioration dans l'avancé des procédures de protection des captages.**

Les captages de CapBlanc (1 et 2) à Lavelanet et de la Bourdasse à Noé sont identifiés comme «stratégiques SDAGE». Mais celui de Noé n'a toujours pas de Déclaration d'Utilité Publique publiée.

On peut remarquer qu'il y a très peu de parcelles d'agriculture biologique dans les périmètres de captage, alors que ces pratiques culturales permettraient de protéger les ressources d'eau potable des intrants de la pollution agricole dans des espaces identifiés comme étant hydrogéologiquement reliés à la ressource d'eau potable.

## TRADUCTION DES PERIMETRES DE PROTECTION DANS LES ZONAGES PLU

P26



Les document d'urbanisme identifie et protège les espaces nécessaires à la protection des captages

Zonage PLU	A	AU	N	U	pas de PLU
Périmètre Immédiat	2	0	9	0	1
Périmètre Rapproché	156	9	119	48	28
Périmètre Eloigné	1 661	27	271	109	72
Total général en ha	1 819	36	400	157	101
Total général en %	72%	1%	16%	6%	4%

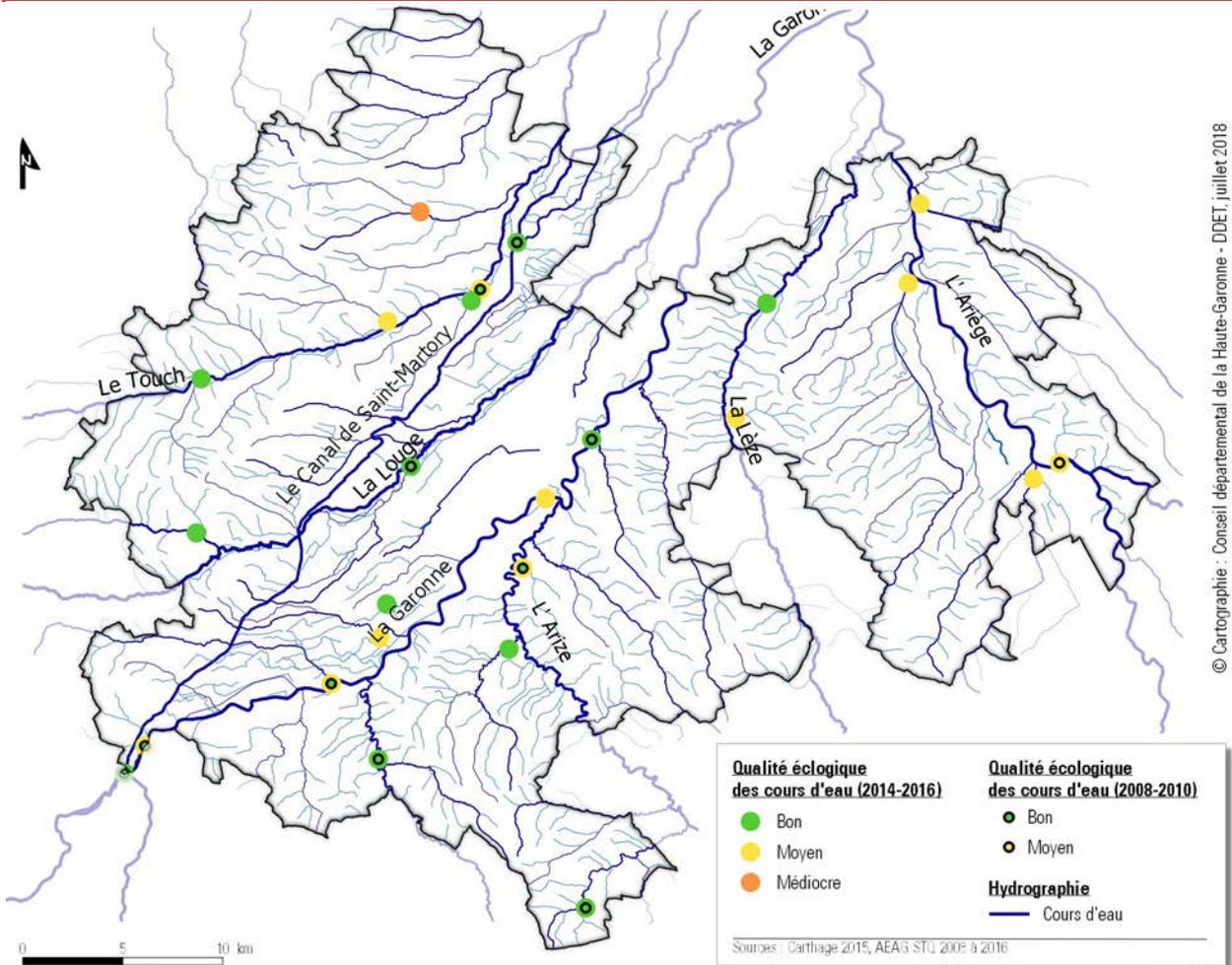


Les périmètres immédiats sont exclusivement zonés en N ou A. **72% des zonages dans les périmètres sont en zone A.** Néanmoins 6% des zonages sont en U (y compris dans les périmètres rapprochés).

**1 seule commune a créé une prescription surfacique en lien avec le captage.**

**1 seule commune a créé un zonage N identifié captage pour les périmètres les plus proches.**

## EVOLUTION DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDET, juillet 2018

Station	Qualité 2008-2010	Qualité 2014-2016	Station	Qualité 2008-2010	Qualité 2014-2016
Le Touch à Bérat	Bon	Moyen	Le Montbrun à Montbrun Bocage	Bon	Bon
L'Ariège à Cintegabelle	Moyen	Moyen	La lèze à Beaumont sur Lèze		Bon
Le Ruisseau de Lazaou à Goutevernisse		Bon	Le Ruisseau de la Saverette à Savères		Moyen
Le Touch à Casties-Labrande		Bon	La Jade au niveau de Cintegabelle		Moyen
L'Aise à Issus		Moyen	La Garonne à Boussens	Bon	Bon
La Louge à l'aval du Fousseret	Bon	Bon	Ruisseau des Feuillants à Bérat		Bon
La Mouillonne à Miremont		Moyen	La Bure à Rieumes (aval STPU)		Médiocre
La Garonne à Marquefave	Bon	Bon	Ruisseau de Barrique à St-Sulpice/Lèze		Moyen
L'Arize à Rieux Volvestre	Bon	Moyen	Le Canal de St-Martory amont du L'Herm	Bon	Bon
La Nère à Francon		Bon	Le Volp à Le Plan	Bon	Bon
La Garonne à Carbonne		Moyen	Le canal de Tuchan à Lavelanet-de-C.		Bon
La Garonne à Cazères	Bon	Moyen	L'Aygossau à Cazères		Moyen
La Garonne à Boussens	Bon	Moyen			



La situation s'est dégradée sur la qualité des cours d'eau de surface. En 2010 91% des mesures donnaient une bonne qualité. En 2016 il n'y en plus que 48%.

## EVOLUTION DE LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Qualité eaux souterraines, nitrate (mg/l)	2010	2011	2012	2013	2014
Puits du chemin de Redon (Lagardelle-Sur-Lèze)			plus de 50 mg/l	entre 25 et 40 mg/l	plus de 50 mg/l
Puits syndical lieu-dit Larampeau (Palaminy)	moins de 10 mg/l	moins de 10 mg/l			
Puits de Borde Neuve (Auterive)			plus de 50 mg/l	plus de 50 mg/l	plus de 50 mg/l

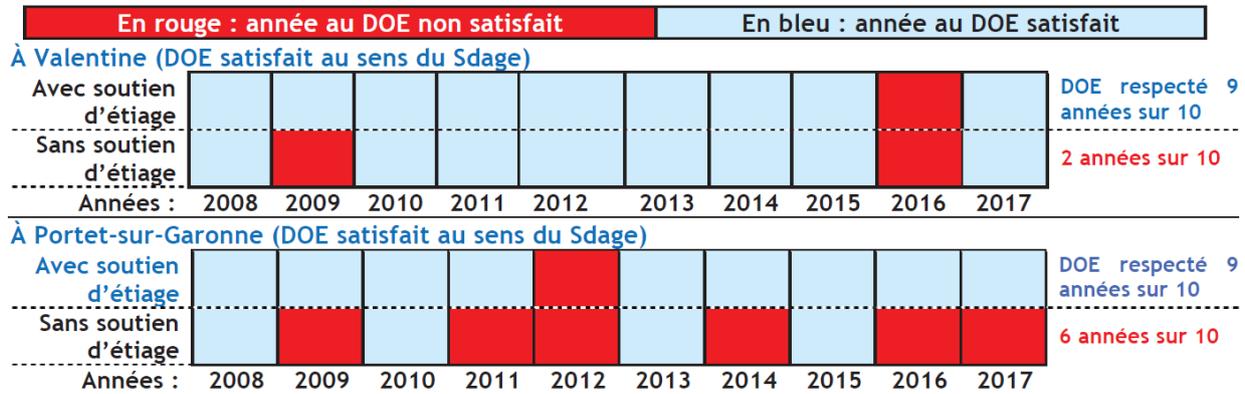
Qualité eaux souterraines, pesticides - (µg/l)	2010	2011	2012	2013	2014
Puits du chemin de Redon (Lagardelle-Sur-Lèze)			moins de 0,1 µg/l	entre 0,5 et 5 µg/l	entre 0,5 et 5 µg/l
Puits syndical lieu-dit Larampeau (Palaminy)	moins de 0,1 µg/l	moins de 0,1 µg/l	moins de 0,1 µg/l	moins de 0,1 µg/l	moins de 0,1 µg/l
Puits de Borde Neuve (Auterive)			entre 0,1 et 0,5 µg/l	entre 0,5 et 5 µg/l	entre 0,1 et 0,5 µg/l



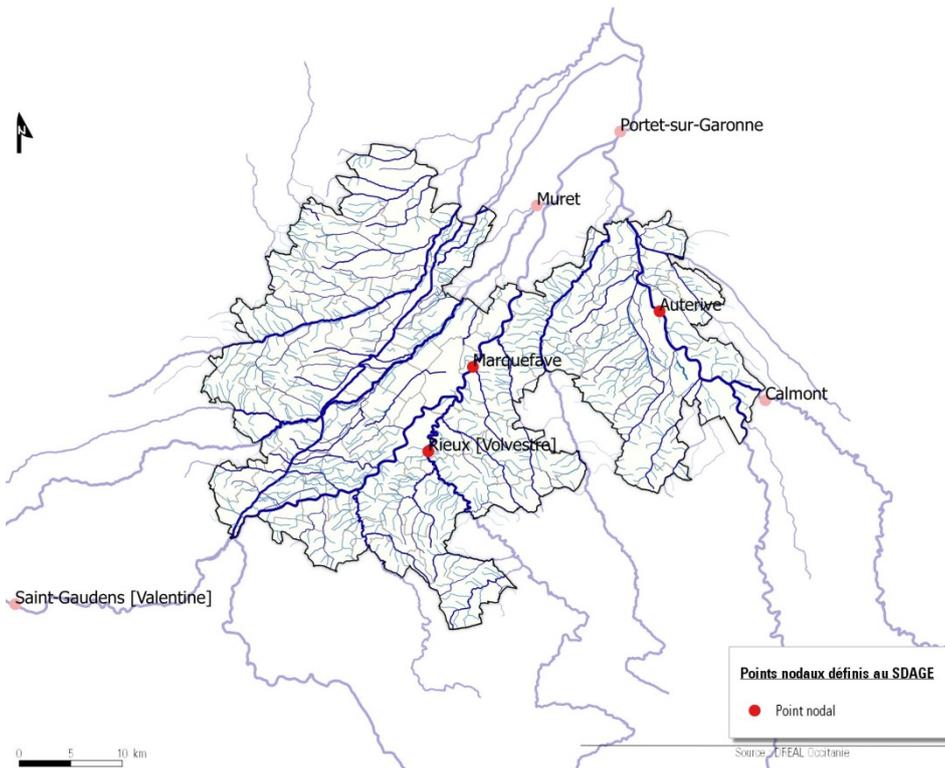
**La qualité des eaux souterraines est dégradée** par les nitrates et les pesticides sur les vallées de l'Ariège et du Lèze.

Il serait souhaitable de pouvoir exploiter plus de données mieux réparties sur le territoire, notamment pour la vallée de la Garonne.

## EVOLUTION DU RESPECT DES DEBITS D'ETIAGE



Source : PGE Garonne-Ariège 2018-2027



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, juillet 2018

7 Points nodaux identifiés au SDAGE (l'Ariège, l'Hers vif, la Garonne et la Louge).

Seul les 2 points concernant la Valentine à Saint Gaudens et Portet sur Garonne ont permis de réunir des données sur le respect du Débit Objectif d'Etiage.



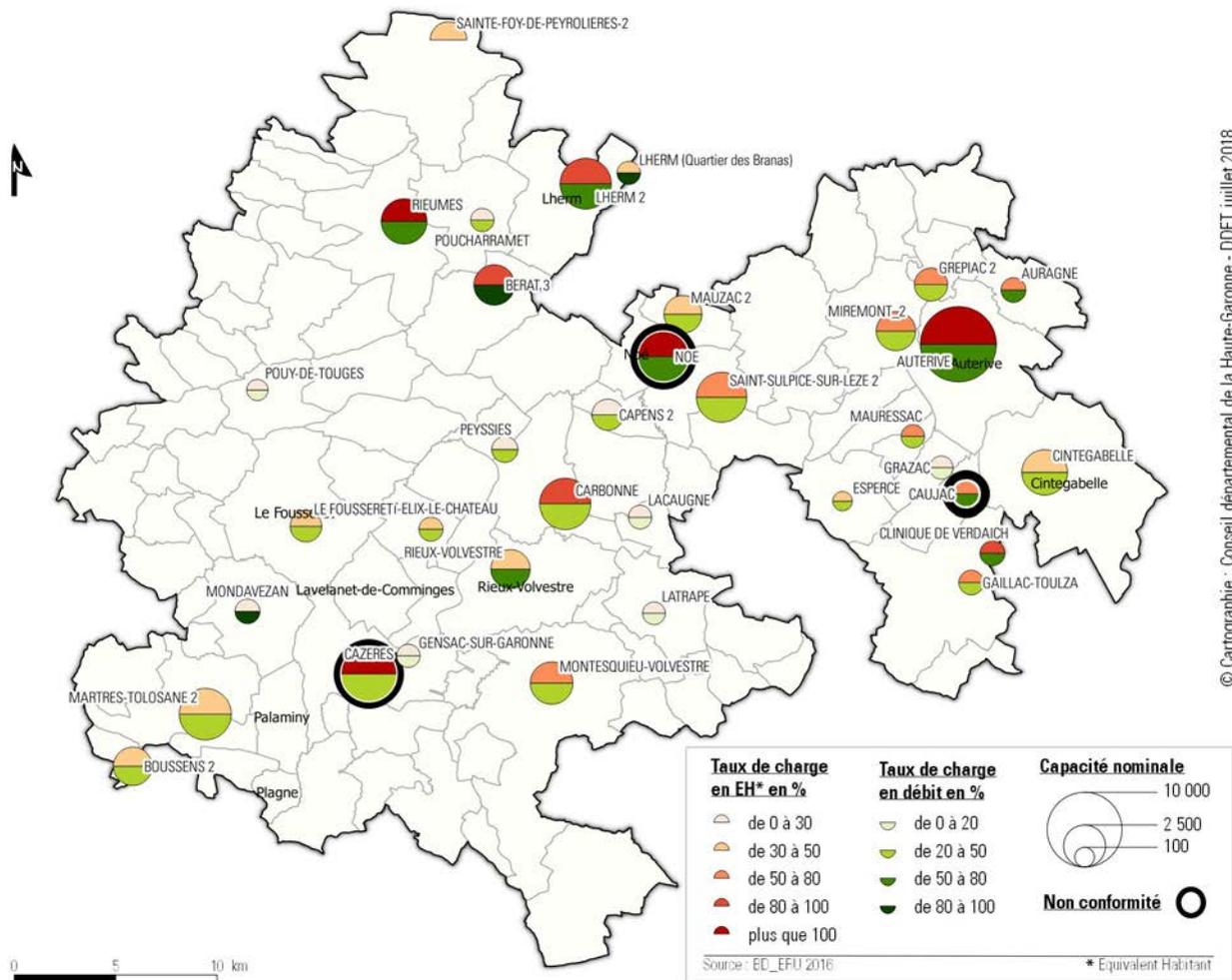
Le Débit d'Objectif d'Etiage est le débit de référence permettant l'atteinte du bon état des eaux et au-dessus duquel est satisfait l'ensemble des usages. **Cet indicateur met en évidence le déficit chronique sur la Garonne si aucun soutien d'étiage (artificiel) n'est fait. On remarque que plus on va vers l'aval de la Garonne plus les déficits s'accroissent.** L'étude prospective Garonne 2050 prévoit que les débits de la Garonne vont diminuer de 50% en 2050 en été. C'est pourquoi le département de la Haute Garonne a engagé un Projet de territoire « Garonne amont » (source de la Garonne à sa confluence avec l'Ariège) pour trouver des solutions à ces déficits quantitatifs.

# STATIONS D'ÉPURATION

P26



Le développement urbain est conditionné aux capacités de traitements des eaux usées, à la bonne qualité des rejets des stations d'épurations



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDET, juillet 2018



En 2016, la somme des capacités nominales des stations d'épuration correspond à 63 500 Equivalent Habitant (EH), en 2010, elle correspondait à 53 000 EH. On note encore 3 stations (Cazères, Noé et Caujac) qui sont non conformes en performance en 2016 alors qu'en 2010, 8 stations étaient non conformes en performance. Par ailleurs, 7 stations ont un taux de charge organique supérieure à 80% (il y en avait 11 en 2010). Ces taux de charges important laissent présumer d'un besoin de renforcement en capacité épuratoire sur ces stations. **On note des difficultés sur les stations d'Auterive, Carbonne, Bérat, Cazères, Lherm, Noé et Rieumes.** Les travaux/études suivants sont à noter :

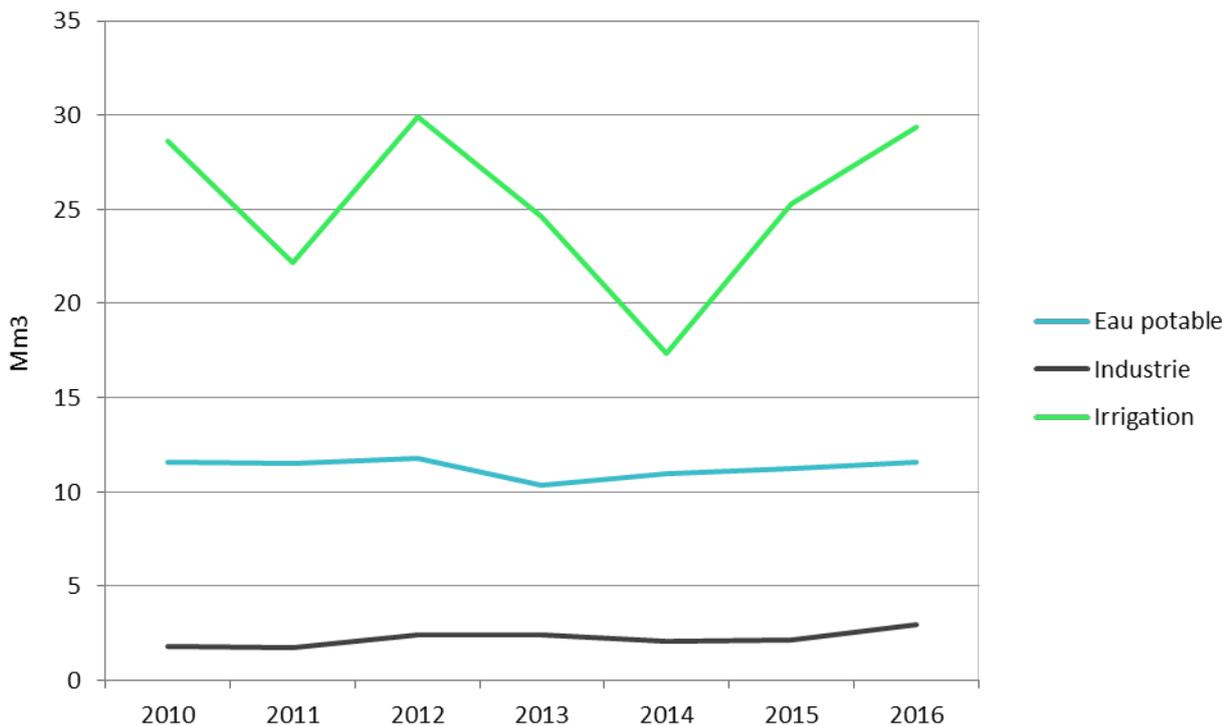
- Carbonne/Marquefave : station d'épuration 6 000 EH extensible à 12 000 EH (fin 2018).
- Auterive, Puydaniel, Lagrace Dieu, Mauressac, Miremont en partie : des études pour une station de 20 000 EH.
- Caujac : des travaux pour passer à 750 EH.

## CONSOMMATION D'EAU PAR TYPE D'USAGE

P26



Le développement urbain est conditionné aux capacités du réseau d'eau potable



En 2016, 67% des prélèvements sont pour l'irrigation, 26% pour l'eau potable et 7% pour l'industrie.

**Les volumes prélevés pour l'eau potable restent globalement stables ces 6 dernières années (11 Mm<sup>3</sup>).**

Les volumes prélevés pour l'industrie sont légèrement en hausse en 2016.

Les volumes prélevés pour l'irrigation sont les plus importants et assez irréguliers selon les années.

# EVALUATION

**Objectif stratégique : Améliorer, protéger, économiser et valoriser les ressources en eau (en tant que milieu)**



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de mieux protéger la ressource en eau ?

Limité

La protection de la ressource en eau n'est pas suffisamment traduite dans les documents d'urbanisme. Le SCoT pourra mener une réflexion sur ces enjeux à l'échelle du territoire.

Procédures de protection des captages  
Traduction des périmètres de protection dans les zonages PLU

### ? Observe-t-on une meilleure qualité des eaux de surface ?

Limité

La qualité des eaux de surface se dégrade mais le SCoT n'est qu'un élément pour lutter contre les facteurs de cette dégradation.

Evolution de la qualité des eaux de surface

### ? Observe-t-on une meilleure qualité des eaux souterraines ?

Limité

La qualité des eaux souterraines se dégrade mais le SCoT n'est qu'un élément pour lutter contre les facteurs de cette dégradation.

Evolution de la qualité des eaux souterraines

### ? Observe-t-on un respect des débits d'étiage ?

Limité

Il y a une difficulté pour mobiliser la donnée, malgré l'importance croissante de cette thématique avec la démonstration dans des études globales de la rareté de l'eau pour les décennies à venir.

Evolution des respects des débits d'étiage



La protection de la ressource est encore très peu traduite dans les documents d'urbanisme. Seulement deux communes ont identifié des zonages spécifiques.

**La qualité des eaux de surfaces se dégrade. La qualité des eaux souterraines est médiocre et se dégrade**, même si l'aménagement du territoire n'est qu'un élément de cette dégradation. Une bonne qualité des ressources en eaux brutes est nécessaire pour assurer un bon approvisionnement en eau potable.

Au niveau quantitatif, des études prospectives menées par l'Agence de l'eau prévoient que les débits de la Garonne vont diminuer de 50% en 2050 en été.

**Objectif stratégique** : Améliorer, protéger, économiser et valoriser les ressources en eau (en tant que matière première)



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? La concordance entre les capacités du territoire pour les besoins en assainissement est-elle assurée ?

Satisfaisant

La situation s'est améliorée depuis 2010 mais il reste encore des non conformités. Par ailleurs, deux communes pôles (Auterive et Cazères) ont un taux de charge organique préoccupant.

Stations d'épuration (capacités nominales, taux de charge, conformité)

### ? La concordance entre les capacités du territoire pour les besoins en eau potable est-elle assurée ?

Non évalué

Cet indicateur ne permet pas de voir l'adéquation entre le besoin en eau potable pour l'urbanisation et les capacités du territoire. C'est pourquoi les élus ont préféré ne pas évaluer cet objectif. Pour l'eau potable la problématique du territoire n'est pas quantitative mais plutôt qualitative et structurelle (liée aux capacités des réseaux d'adduction d'eau potable).

Consommation d'eau par type d'usage

### ? Le SCoT atteint-il ses objectifs de prise en compte de règles limitant l'imperméabilisation des sols dans les PLU ?

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU.

*(Outil de Suivi PLU)*



**Des difficultés persistent dans le traitement des eaux usées mais la situation est meilleure qu'en 2010.** La surcharge des stations d'épuration bloque la capacité d'accueil des nouveaux habitants dans certains pôles comme Carbonne ou Auterive. Des projets en cours vont permettre de résoudre ces difficultés. Des difficultés sont également à noter sur Cazères.

**En ce qui concerne l'eau potable, le territoire est plus confronté à une problématique de qualité que de quantité aujourd'hui.** Certaines analyses d'eau potable ont montré des dépassements en pesticides en 2016. La protection des eaux brutes, afin d'assurer une pérennité de potabilisation de l'eau, est importante notamment sur ce territoire (2 captages prioritaires).

# FICHES THÉMATIQUES GRANULATS

9

140



# GRANULATS

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Mieux gérer et économiser les ressources

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en granulats

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle au minimum de consommation de surface ?**

**P28**

Maximum de 580 ha entre 2010 et 2030.

Surface des gravières autorisées dans les Arrêtés Préfectoraux

Surface en usage « gravière » dans les PLU

**? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle aux objectifs de localisation des carrières ?**

**P28**

Dans la vallée de la Garonne les sites sont préférentiellement localisés entre l'A64 et la voie ferrée.

% localisation entre l'A64 et la voie ferrée

**? L'observatoire Partenarial de l'extraction des granulats a-t-il été opérationnel ?**

**R9**

Observation Partenarial de l'Extraction de Granulats pour avoir les chiffres indicateurs.

Nombre de réunion de l'observatoire

**? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle aux objectifs de comblement sur le SCoT ?**

**R10**

Recommandation d'un comblement à 30% de la surface autorisée à l'extraction

Type de réaménagement prévu

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

Surface des gravières autorisées dans les Arrêtés Préfectoraux

Surface en usage « gravière » dans les PLU

% localisation entre l'A64 et la voie ferrée

Type de réaménagement prévu

## DESCRIPTION

Somme de la surface autorisée en gravière dans les arrêtés préfectoraux.

Somme de la surface à vocation gravière dans les PLU numérisés.

Nombre de gravières situées entre l'autoroute et la voie ferrée en fonction de la date de l'arrêté préfectoral.

Statistiques sur l'orientation de réaménagement par carrière sur le site de Minéral Info..

## SOURCES

BRGM  
(Mineral Info)

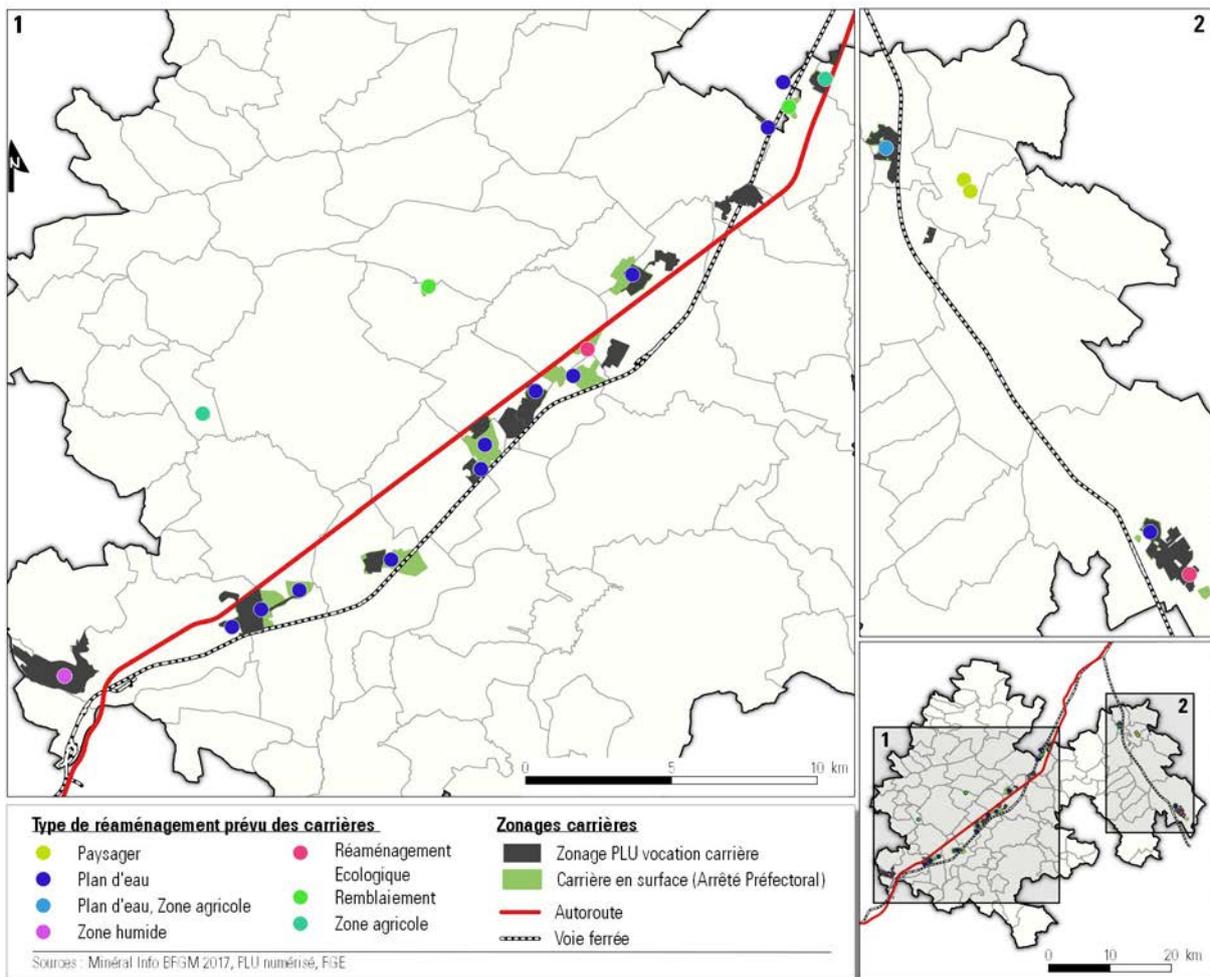
PLU numérisés

BRGM  
(Mineral Info)  
Bd topo

BRGM  
(Mineral Info)

## SURFACE DES GRAVIERES (AP ET PLU)

P28 	2010	2017	Objectif SCoT
Surface gravières en activité (AP)	1 170 ha	1 211 ha	Max 580 ha entre 2010 et 2030 soit moy 29 ha/an



### Sur Arrêtés préfectoraux :

- En 2018 : 22 carrières dont 17 gravières.
- En 2010 : 27 carrières dont 22 gravières.

Par rapport à 2010 il y a eu un accroissement de **+41 ha soit environ + 7ha/an. Ce qui est compatible avec les objectifs moyens annuels du SCoT.**

**Zonage PLU :** Le zonage PLU à vocation gravière représente 1 342 ha. **Mais ce suivi n'est pas très pertinent**, car les zonages (noir sur la carte) ne recouvrent pas vraiment la réalité des surfaces autorisées par arrêté préfectoral (vert sur la carte). Ces décalages sont liés à des différences de calendrier dans les procédures.

## % DE LOCALISATION DES CARRIERES ENTRE L'A64 ET LA VOIE FERREE

**P28**

Dans le cas de la vallée de la Garonne, les nouveaux sites d'extraction sont localisés préférentiellement entre l'A64 et la voie ferrée

Nouvel AP	Avant 2010 en Nb	Après 2010 en Nb	Après 2010 en %
Entre autoroute et la voie ferrée	3	8	62%
En dehors	6	5	38%
Total général	9	13	100%



62% des nouveaux Arrêté Préfectoraux pris après 2010 concernent des carrières situées entre l'autoroute et la voie ferrée. A noter qu'un nouvel arrêté préfectoral ne signifie pas forcément une nouvelle carrière mais peut-être pris pour différentes raisons (changement de propriétaire, modification de réaménagement ou de phasage...)

**Les deux seules nouvelles carrières ouvertes en 2013 sont situées entre la voie ferrée et l'A64.**

## TYPE DE REAMENAGEMENT PREVU

**R10**


Le SCoT recommande que, dans la mesure du possible, un réaménagement de chaque carrière inclut un comblement à la hauteur d'au moins 30%

Surface totale de la carrière déclarée en AP (ha)	ha	en %
Paysager	2	0%
Plan d'eau	781	64%
Plan d'eau, Zone agricole	86	7%
Réaménagement Ecologique	202	17%
Remblaiement	14	1%
Zone agricole	11	1%
Zone humide	115	10%
Total général	1 211	100%



La surface remblayée n'est pas disponible (à moins d'avoir tous les AP), seule la destination globale du réaménagement est étudiée.

**La proportion des plans d'eau est encore beaucoup trop importante aujourd'hui alors que seul 2% de la surface des carrières est affiché en remblaiement confirmé.**

Pour mémoire sur la fiche consommation de l'espace 1, l'évolution de l'occupation de l'espace carroyage InterSCoT indiquait environ +52 ha/an en moyenne d'augmentation de surfaces en eau et ceux-ci étaient localisés sur les sites de carrières.

## EVALUATION

**Objectif stratégique** : Garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en granulats



## REMARQUES

## INDICATEURS

**? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud  
Toulousain répond-elle au minimum de consommation de surface ?**

Satisfaisant

Au regard des données disponibles, la consommation de l'espace pour les carrières est en deçà du maximum noté par le SCoT.

Surface des gravières autorisées  
dans les Arrêtés Préfectoraux

Surface en usage « gravière »  
dans les PLU

**? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud  
Toulousain répond-elle aux objectifs de localisation des carrières ?**

Satisfaisant

Les arrêtés préfectoraux entre 2010 et 2016 concernent des carrières qui se situent en majorité entre l'A64 et la voie ferrée.

% localisation entre  
l'A64 et la voie ferrée

**? L'observatoire Partenarial de l'extraction des granulats a-t-il été  
opérationnel ?**

Insuffisant

La tentative de mise en place de l'observatoire de l'extraction de granulat préconisé en R9 du SCoT n'a pas abouti car un observatoire devait être mis en place au niveau régional par la profession. Mais celui-ci n'est pas encore complètement opérationnel, et dans tous les cas il ne permet pas un échange entre élus et professionnels sur le territoire du SCoT.

Cet observatoire n'a pas été mis en  
place

## ? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle aux objectifs de comblement sur le SCoT ?

Limité

Bien que la donnée soit partielle, le plan d'eau reste la solution la plus courante pour réaménager une carrière.

Il semble difficile pour les professionnels des carrières de proposer d'autres solutions.

Type de réaménagement prévu

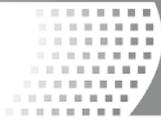


La non mise en œuvre de l'observatoire de l'extraction du granulat amène une difficulté à dresser un bilan précis des surfaces. L'augmentation des surfaces autorisées dans les Arrêtés Préfectoraux semble en cohérence avec les objectifs du SCoT (sous réserve de la mise à jour de la donnée).

La concentration des carrières se maintient dans le zonage A64 et la voie ferrée.

Les projets de réhabilitation des carrières méritent une attention plus fine (nécessité de rentrer dans les AP). Il semble que le plan d'eau reste la solution la plus employée. **Les plans d'eau mitent de manière très importante la vallée de la Garonne et fragilisent la ressource en eau (évapotranspiration, risques de pollution...).**

**On peut noter qu'aucune approche sur le recyclage et l'économie des granulats n'est menée.** Une réflexion pour une plateforme de stockage, de traitement et de recyclage des déchets des bâtiments et travaux publics pourrait être menée dans le cadre de la révision. Une réflexion sur le fret ferroviaire est portée dans la P69. Mais il reste difficile de développer ce type de transport. La seule carrière embranchée reste celle de Martres-Tolosane.



# FICHES THÉMATIQUES ÉNERGIE

**10**

**150**



# ENERGIE

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Mieux gérer et économiser les ressources

# MATRICE

**Objectif stratégique : Diminuer les consommations énergétiques**

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Observe-t-on une réduction de la consommation d'énergie du territoire ?**

**P27**

Le SCOT s'appuie sur le Plan Climat Energie Territorial (PCET) mis en œuvre par le Syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain. En ce qui concerne l'habitat, les collectivités favorisent la réduction de la consommation énergétique à travers des politiques de réhabilitation thermique de constructions.

Consommation par domaine

**Objectif stratégique : Favoriser les énergies renouvelables**

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Observe-t-on une augmentation de production d'énergie renouvelable ?**

**P27**

Orientations pour le photovoltaïque :  
Compatibles avec les enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux  
Privilégier bâtiment et parking et si sol plutôt anciennes carrières, terrains miniers, délaissés routiers.

Potentiel d'électricité renouvelable par filière

## ? Les documents d'urbanisme ont-ils traduit de manière spécifique leurs projets ENR ?

**P27**

Les projets économiques de production d'énergie renouvelable sont mis en œuvre dans des zonages spécifiques.

Nombre de documents d'urbanisme  
avec zonage ENR

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

**Consommation par domaine**

**Potentiel d'électricité  
renouvelable par filière**

**Nombre de documents  
d'urbanisme avec zonage ENR**

## DESCRIPTION

Consommation annuelle d'énergie finale par secteur OREO2014 /

Potentiel d'électricité renouvelable par filière. Le calcul de la production actuelle ainsi que du gisement est issu du diagnostic du PACET. OREO / Explicite  
Suivi TEREVAL

Nombre de communes présentant un zonage particulier dédié aux ENR. PLU numérisés

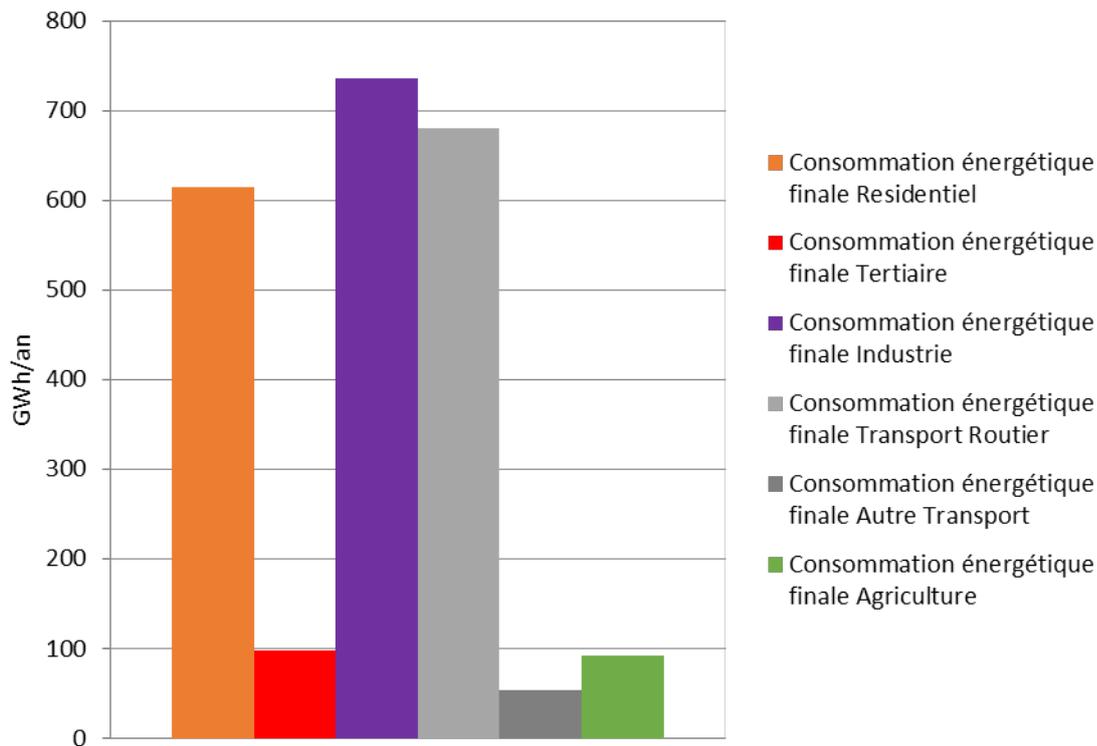
## SOURCES

## CONSOMMATION PAR DOMAINE

P27



En ce qui concerne l'habitat, les collectivités favorisent la réduction de la consommation énergétique à travers des politiques de réhabilitation thermique de constructions



La consommation d'énergie finale sur le territoire est de 2 278 GWh/an et le premier consommateur est le secteur industriel. Les 2 grosses entreprises (BASF et Lafarge) inscrite à l'IREP (registre des Emissions Polluantes) sont les principales consommatrices d'énergie finale. Le deuxième secteur consommateur d'énergie est celui des transports et assez proche, le troisième est celui du résidentiel.

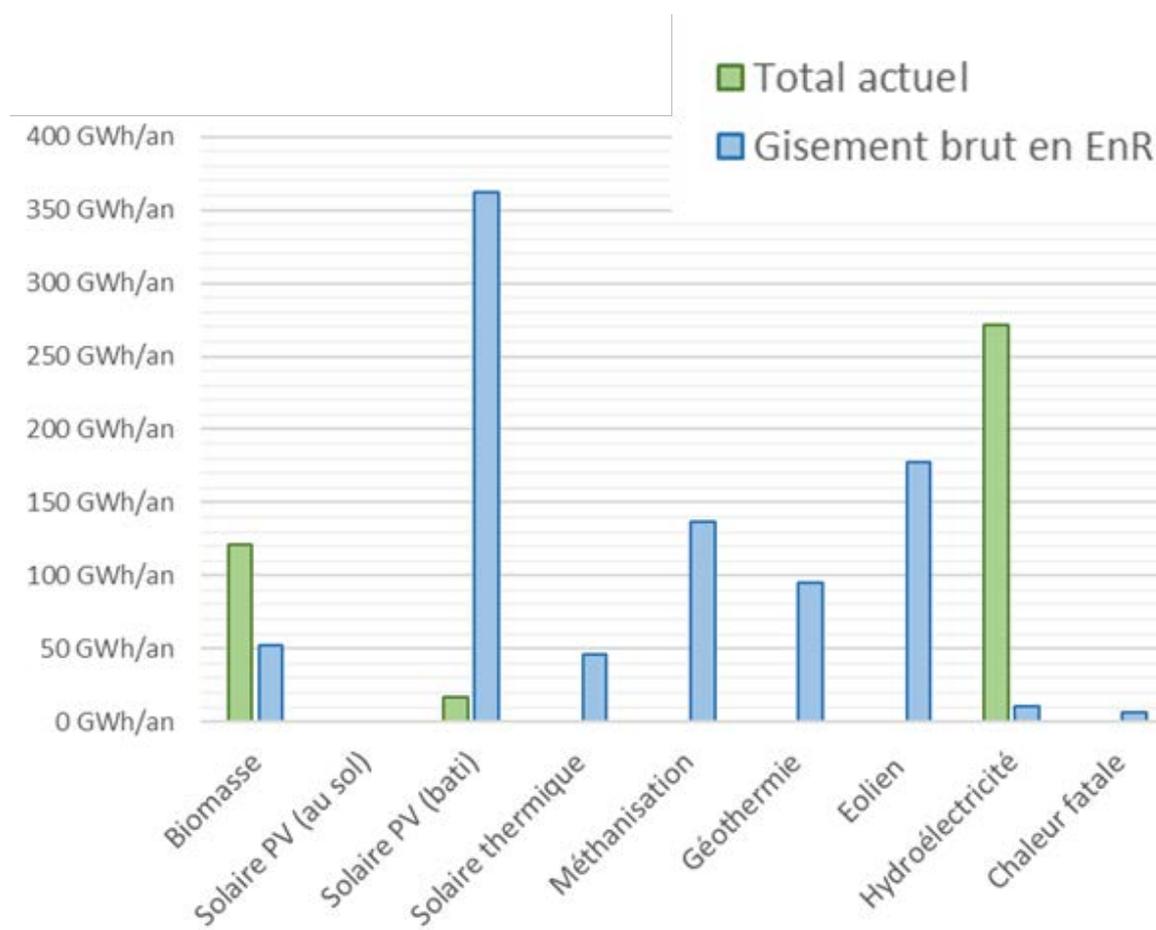
Cet indicateur est suivi dans le PCAET par l'outil TEREVAL.

## POTENTIEL D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE PAR FILIÈRE

P27



Le SCoT incite à la production locale d'énergie (...) Les principaux projets économiques de production d'ENR sont mis en œuvre dans les documents d'urbanisme dans des zonages spécifiques



La production d'énergie renouvelable est actuellement de 406 GWh/an soit 18% des consommations actuelles.

La production d'énergie renouvelable du territoire est assurée essentiellement par la production d'hydroélectricité. Le potentiel de développement se situe surtout au niveau du photovoltaïque sur le bâti et du projet d'éoliennes sur la commune de Cintegabelle.

Cet indicateur est suivi dans le PCAET par l'outil TEREVAL.

## EVALUATION

**Objectif stratégique : Diminuer les consommations énergétiques**

REMARQUES

INDICATEURS

**? Observe-t-on une réduction de la consommation d'énergie du territoire ?**

Satisfaisant

La consommation d'énergie mesurée entre le diagnostic du Plan Climat volontaire réalisé en 2010 et celui du Plan Climat Air Energie territorial de 2018 sont issues de méthodes et de périmètres différents. L'évolution mesurée ne peut ainsi être qu'estimative.

Celle-ci fait apparaître une augmentation des consommations énergétiques du territoire. Celles-ci sont passées de 2053 GWh/an en 2010 à 2278 GWh en 2018.

On note toutefois sur la même période une baisse des consommations énergétiques par habitant. Celles-ci étaient de 25 500 kWh/habitant/an en 2010 contre 24 300 kWh/habitant/an en 2018.

Le territoire a engagé un important travail pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat au travers de son Espace Info Energie et de la plateforme locale de la rénovation énergétique. Toutefois, les actions doivent aller encore plus loin dans tous les domaines.

Consommation par domaine



**Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie territoriale du PETR Sud Toulousain.** Les indicateurs de suivi entre le PCAET et le SCoT seront mutualisés, les objectifs chiffrés poursuivis seront harmonisés et uniques dans le cadre de la révision

Le suivi de cet objectif pourrait se faire en exploitant plutôt des indicateurs de suivi de la plateforme de réhabilitation du PETR.

## Objectif stratégique : Favoriser les énergies renouvelables



### REMARQUES

### INDICATEURS

#### ? Observe-t-on une augmentation de production d'énergie renouvelable ?

Satisfaisant

La production d'électricité renouvelable a fortement augmenté entre 2010 et 2016. Cette progression doit continuer. Ceci essentiellement du fait de l'implantation d'équipements photovoltaïques en toiture, ainsi que d'une centrale au sol sur la commune de Bousens. De nombreux projets devraient par ailleurs voir le jour dans les années à venir, dont certains accompagnées par le Pays Sud Toulousain dans le cadre d'un appel à Manifestation d'intérêt Photovoltaïque conduit sur trois communes.

Potentiel d'électricité renouvelable par filière

#### ? Les documents d'urbanisme ont-ils traduit de manière spécifique leurs projets ENR ?

Limité

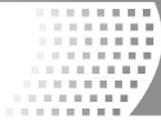
Noé a instauré des zonages spécifiques ENR. Bousens a une centrale photovoltaïque au sol mais sans zonage spécifique. Les documents d'urbanisme n'identifient pas leur projet d'énergie renouvelable de manière spécifique.

Nombre de documents d'urbanisme avec zonage ENR



**Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie territoriale du PETR Sud Toulousain.** Les indicateurs de suivi entre le PCAET et le SCoT seront mutualisés, les objectifs chiffrés poursuivis seront harmonisés et uniques dans le cadre de la révision.

La traduction de cette priorité pourrait être plus visible dans les documents de planification du territoire (potentiel d'énergie renouvelable, zonage spécifique dans les PLU pour les projets ENR...)



**FICHES  
THÉMATIQUES**  
**POLLUTIONS  
ET NUISANCES**

**11**



# POLLUTIONS ET NUISANCES

(sauf eau)

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Garantir la santé publique : prévenir les risques, diminuer les nuisances et pollutions

# MATRICE

Objectif stratégique : Diminuer les nuisances et les pollutions

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de diminuer l'impact des nuisances sonores sur les habitants ?

P30

Nuisances sonores :

Prise en compte dans les documents d'urbanisme des infrastructures sonores, Eviter des habitations dans les secteurs soumis au bruit (ou construction d'aménagement réduisant l'impact des nuisances sonores).

Nouvelles habitations dans les secteurs soumis au bruit

## ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de lutter contre la pollution de l'air et des Gaz à Effet de Serre ?

P31

Pollution de l'air

Développer le transport alternatif à l'automobile.  
Créer un urbanisme de proximité fonctionnelle.

Evolution des polluants atmosphériques

Evolution des GES

C Fiche n°15 « MOBILITE »

## ? Observe-t-on une meilleure gestion des déchets ?

P32

Déchets :

Une gestion durable des déchets dans les documents d'urbanisme  
Evaluation par les EPCI des besoins de sites et d'équipements de tri, stockage et recyclage des déchets.

Ratio de collecte /habitant Ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs et des apports en déchetterie



## ANALYSE DES INDICATEURS

### INDICATEURS

**Nouvelles habitations dans les secteurs soumis au bruit**

### DESCRIPTION

Nombre de logements (logH) construits depuis 2010 dans le zonage des secteurs soumis au bruit de l'Arrêté 23/12/2014.

### SOURCES

MAJIC 2015  
Arrêté 23/12/2014  
sur secteurs  
soumis au bruit

**Evolution des polluants atmosphériques**

Evolution de l'émission des NOx, PM10 ? Carbone Organique Volatils non méthaniques, So2, NH3  
Proportion de ces polluants par secteurs d'activités en 2015.

OREO / Explicite  
2008-2015

Suivi TEREVAL

**Evolution des GES**

Evolution de l'émission des Gaz à Effet de Serre

OREO/ Explicite  
2008-2015  
Suivi TEREVAL

**Ratio de collecte /habitant  
Ordures ménagères résiduelles,  
des recyclables secs et des  
apports en déchetterie**

Tonnages des déchets d'ordures ménagères résiduelles ramené au nombre d'habitants.  
Tonnages des recyclables secs ramené au nombre d'habitants.  
Tonnages des apports en déchetterie ramené au nombre d'habitants.

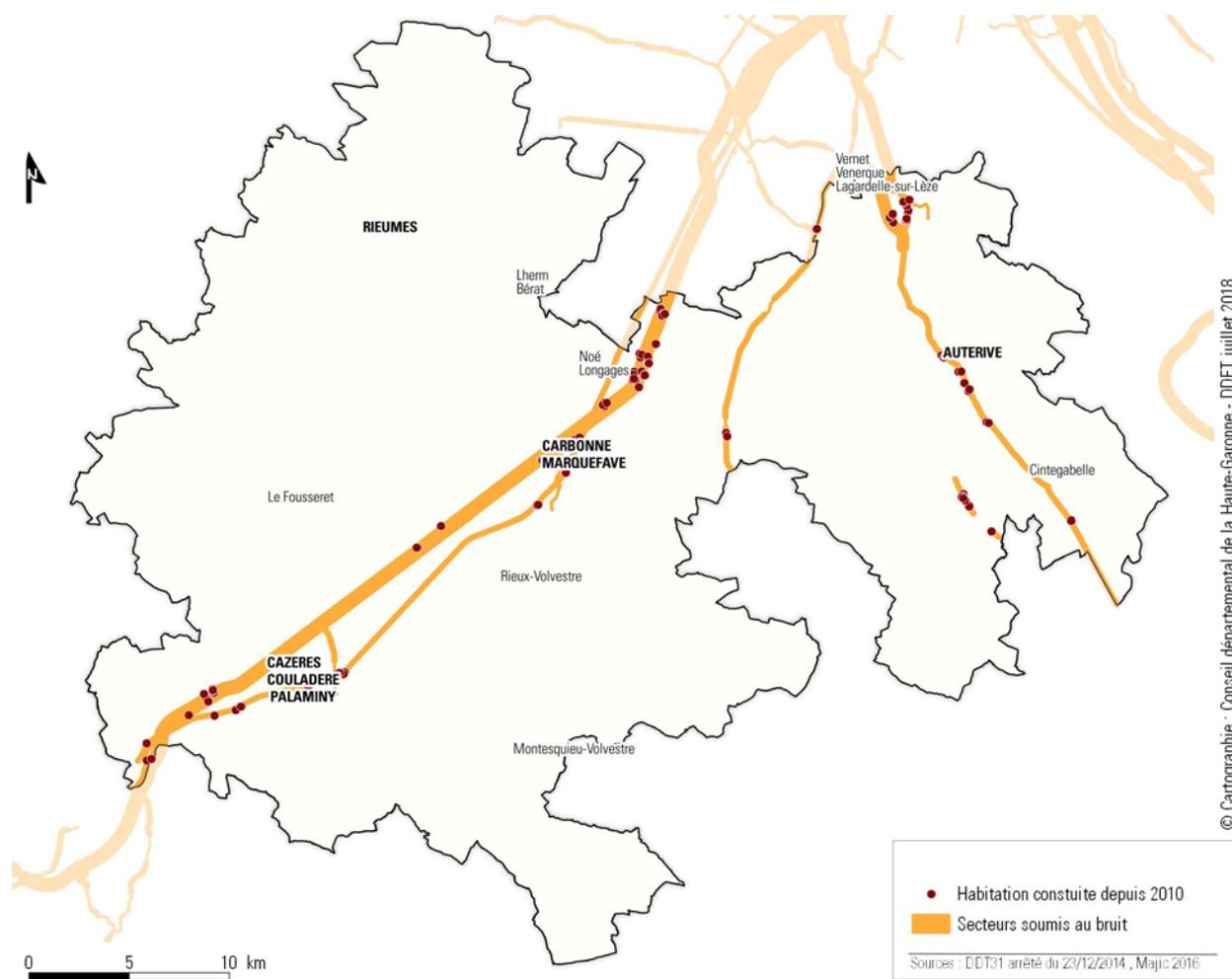
Chiffres CD31 et  
SINOE par la suite

## NOUVELLES HABITATIONS DANS LES SECTEURS SOUMIS AU BRUIT

P30



Les documents d'urbanisme limitent la constructibilité nouvelle à vocation habitat dans les secteurs soumis au bruit



Depuis 2010 environ 7% des nouvelles habitations sont construites dans un secteur soumis au bruit.

Cette proportion est constante depuis 2010.



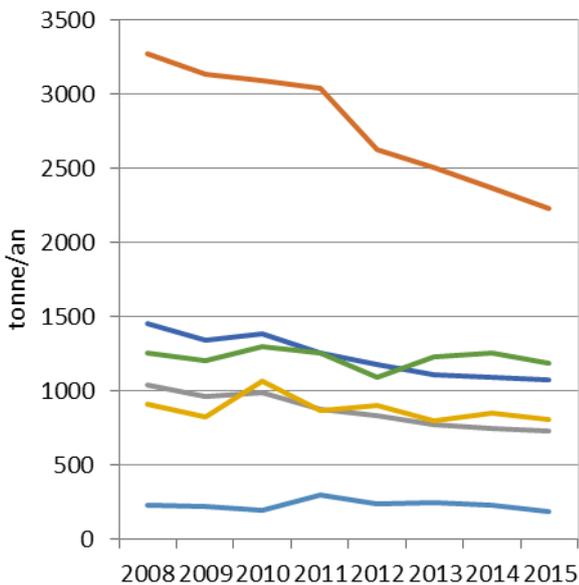
## EVOLUTION DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

P31



Pour réduire les pollutions de l'air le SCoT favorise le développement du transport alternatif

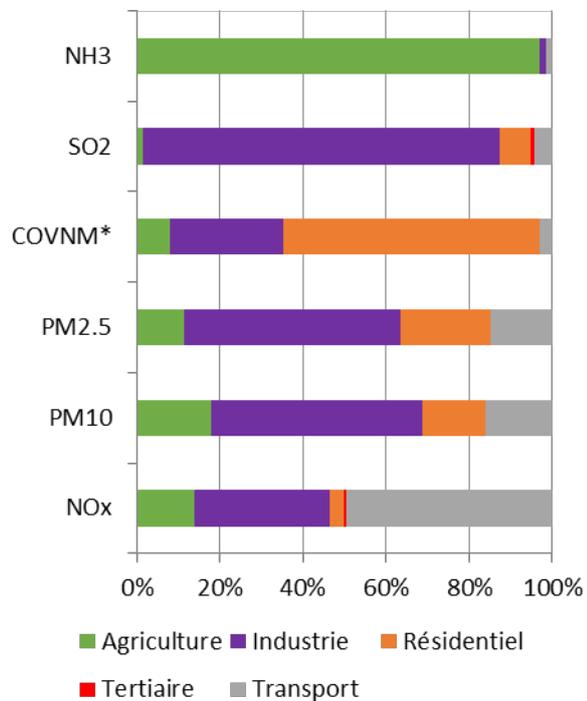
Evolution des principaux polluants atmosphériques



— NOx — PM10 — PM2.5  
— COVNM\* — SO2 — NH3

\*Carbone Organiques Volatils Non Méthaniques

Participation des secteurs dans la pollution atmosphérique



**Tous les polluants atmosphériques sont sur une tendance à la baisse depuis 2008.** Le secteur des transports est essentiellement impliqué dans les polluants aux oxydes d'azote (NOx). La pollution en dioxyde de soufre (SO2) et particules fines (PM10 et Pm2.5) est plus particulièrement émise par le secteur industriel et la pollution en ammoniac (NH3) est plutôt émise par le secteur agricole.

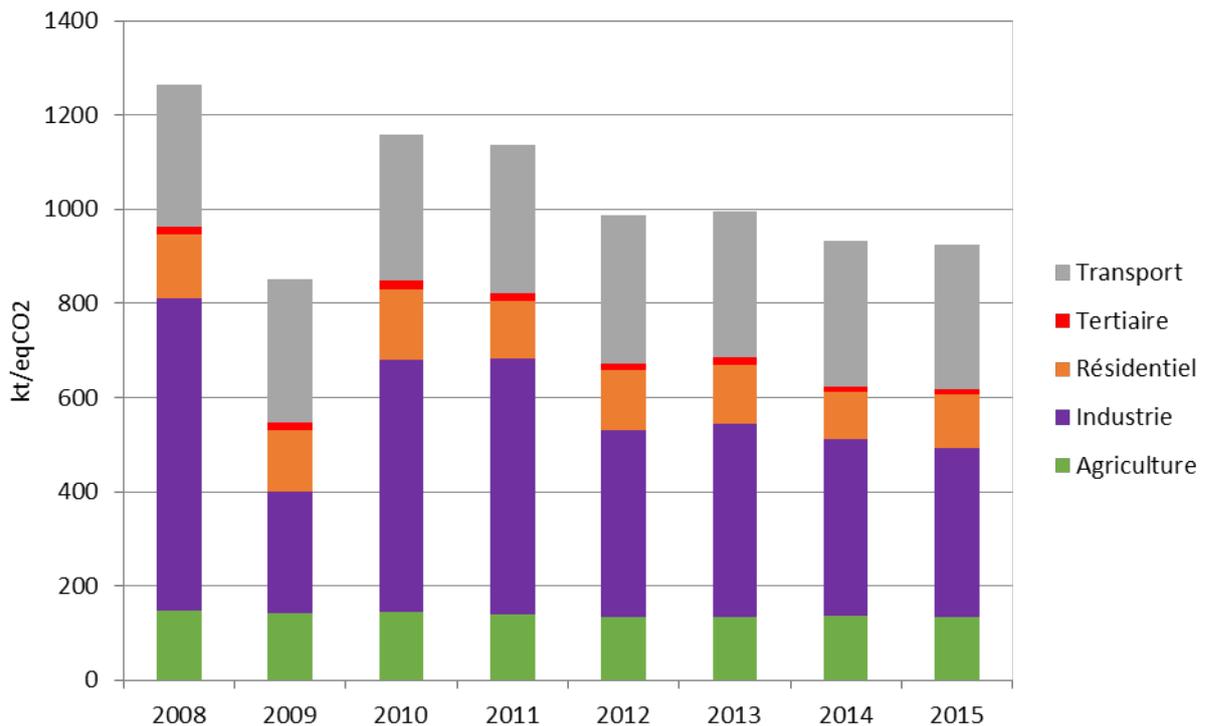
Ces indicateurs sont suivis dans le PCAET par l'outil TEREVAL.

## EVOLUTION DES GAZ A EFFET DE SERRE

P31



Pour réduire les pollutions de l'air le SCoT favorise le développement du transport alternatif



**L'émission de gaz à effet de serre diminue globalement dans le temps entre 2008 et 2015.** Le premier émetteur sur le territoire est le secteur industriel du à deux grosses industries classées aux registre des entreprises polluantes qui représentent 51% des émissions de GES. Le second émetteur est le secteur du transport. Un bilan GES a été réalisé dans le cadre du nouveau PCAET.

Cet indicateur est suivi dans le PCAET par l'outil TEREVAL.

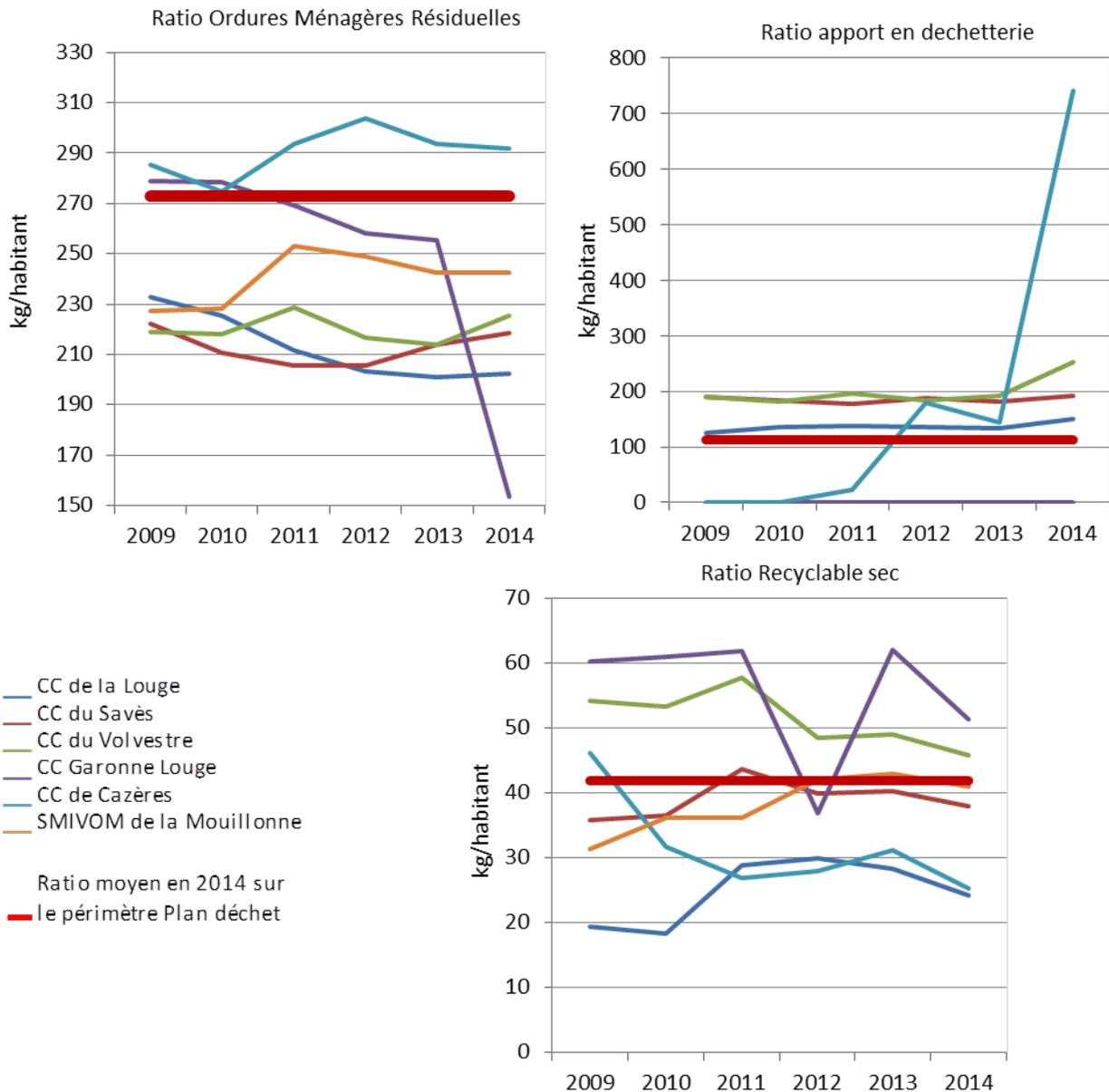


## RATIO COLLECTE DES DECHETS

P32



L'objectif d'amélioration de la gestion des déchets se traduit d'abord par la réduction à la source de la production



On observe un ratio OMr sur le territoire inférieur à celui du Plan en 2014. Le ratio recyclable sec est dans la moyenne de celui du plan 2014. Le ratio apport en déchetterie est supérieur à celui du Plan en 2014.

# EVALUATION

**Objectif stratégique : Diminuer les nuisances et les pollutions**



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de diminuer l'impact des nuisances sonores sur les habitants ?

Satisfaisant

On constate encore que 7% des nouvelles habitations sont localisées dans les secteurs soumis au bruit. Cette proportion reste constante.

Il faut concilier l'objectif de concentrer les habitations nouvelles près des axes de circulation et celui de lutter contre les nuisances sonores.

Nouvelles habitations dans les secteurs soumis au bruit

### ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de lutter contre la pollution de l'air et des Gaz à Effet de Serre ?

Satisfaisant

Tout comme les consommations énergétiques, le bilan carbone réalisé en 2010 et les émissions de Gaz à Effet de Serre réalisées en 2018 n'utilisent pas la même méthode ni le même protocole.

En 2018, les émissions de Gaz à Effet de Serre étaient estimées à 679 325 tonnes de CO<sub>2</sub>. Ramené à l'habitant les émissions de Gaz à effet de serre étaient estimées à 10,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/habitant/an en 2010 contre 7,25 tCO<sub>2</sub>e/habitant/an en 2018. Néanmoins les indicateurs suivis par OREO montrent une diminution entre 2008 et 2015.

Evolution des polluants atmosphériques

Evolution des GES

C Fiche n°15 « MOBILITE

### ? Observe-t-on une meilleure gestion des déchets ?

Satisfaisant

Les ratios observés sont satisfaisants au regard des ratios sur le plan déchet en 2014. Le SCoT n'a pas de levier sur la production de déchets.

Ratio de collecte /habitant Ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs et des apports en déchetterie



Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie territoriale du PÉTR Sud Toulousain. Les indicateurs de suivi entre le PCAET et le SCoT seront mutualisés, les objectifs chiffrés poursuivis seront harmonisés et uniques dans le cadre de la révision.

La construction d'habitations dans les secteurs soumis au bruit reste régulière, un équilibre reste à trouver avec la proximité des voies de transport (surtout la route).

Les ratios de collecte déchets semblent satisfaisants au regard de la moyenne du Plan Déchet 2014.

**FICHES  
THÉMATIQUES  
RISQUES**

**12**



# RISQUES

## Chapitre 2 : Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures

- Garantir la santé publique : prévenir les risques, diminuer les nuisances et pollutions

# MATRICE

Objectif stratégique : Prévenir les risques

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? La mise en œuvre du SCoT permet-elle d'observer une limitation de la vulnérabilité aux risques naturels ?**

**P29**

Si il y a un PPRn le document d'urbanisme respecte les dispositions. En absence de PPRn, le document d'urbanisme prend en compte les aléas connus.

Lien avec TVB (zone expansion des crues).

Locaux dans les aléas des PPRN  
Arrêtés de catastrophes naturelles

**? Les risques technologiques sont-ils traduits dans les documents d'urbanisme ?**

**P29**

Création d'une zone tampon à proximité des zones à risques technologiques.

Analyse ponctuelle PPRT

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

**Locaux dans les aléas des PPRN**

## DESCRIPTION

Localisation des locaux construits après 2010 en fonction des zonages aléas.

## SOURCES

Couche aléas  
GASPAR

MAJIC 2015

**Arrêtés de catastrophes naturelles**

Analyse statistiques du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles prises sur le classées selon le type des risques en fonction des années.

Couche catastrophes naturelles  
GASPAR

**Analyse ponctuelle des PPRT**

Analyse des PLU des 2 communes concernées.

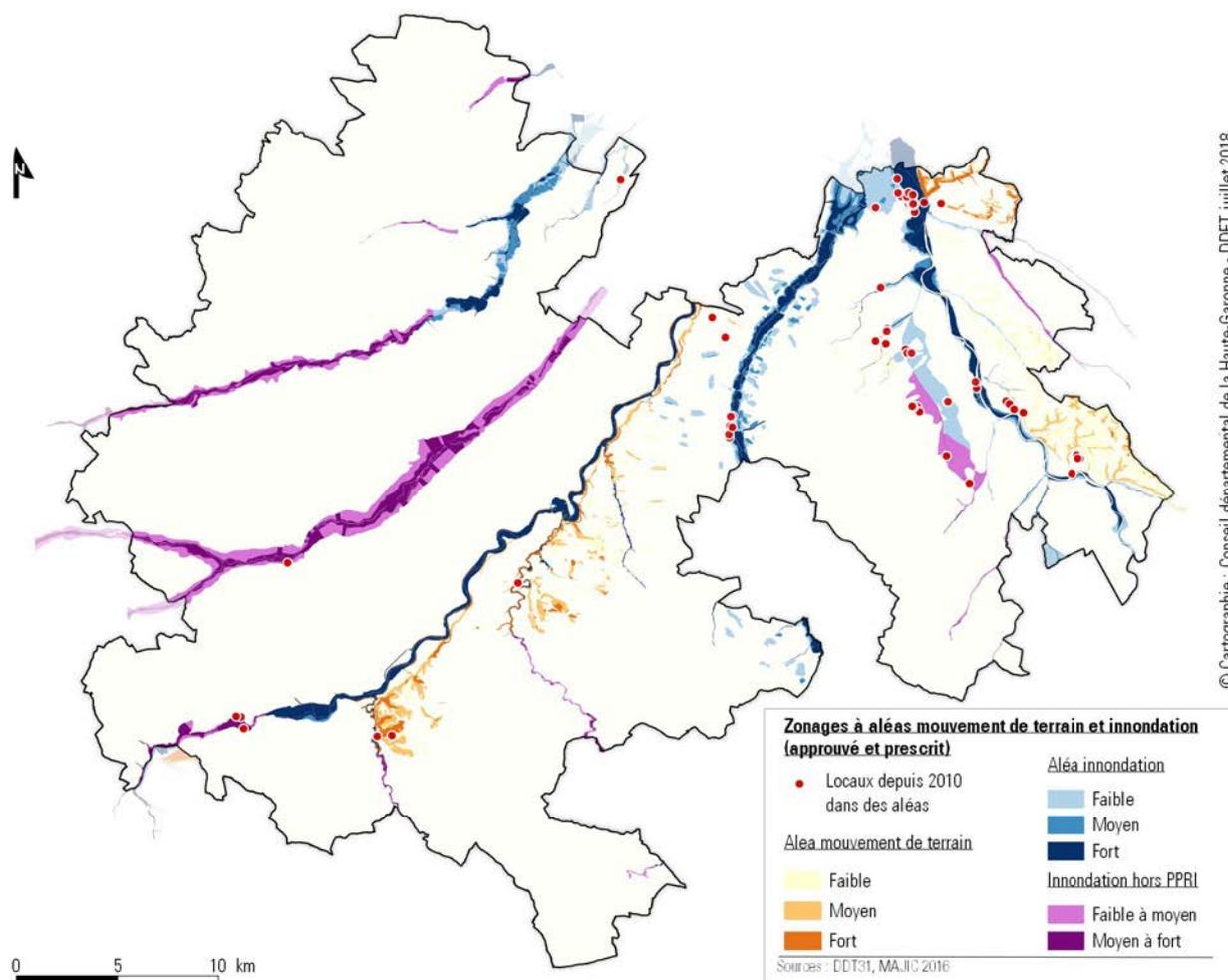
PLU des communes de Boussens et Saint Foy de Peyrolières

## LOCAUX DANS LES ZONAGES ALEAS

P29



Respect des PPRn et prise en compte de l'ensemble des aléas connus



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, juillet 2018



Il y a 4 PPR approuvés (15 communes) et 2 en cours de procédure (13 communes).

On observe que 6 % des locaux construits depuis 2010 le sont dans des zones à aléas dont 90% en aléas faibles. Ces locaux sont à 93% des locaux d'habitation.

Cela fait en moyenne 28 locaux/an construits en zone d'aléas avec une tendance à la baisse depuis 2012.

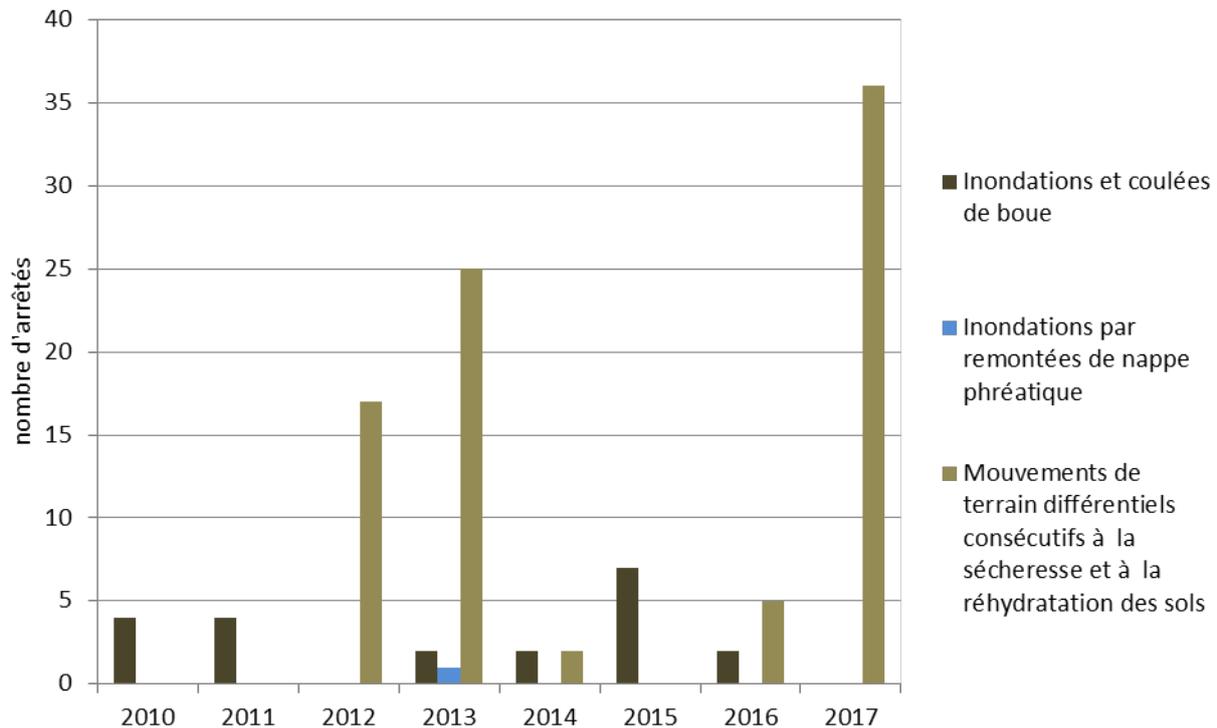
Répartition des locaux construits selon les aléas	Aléas Inondation	Aléas Mouvement de terrain
Nombre de locaux	104	39
dont en habitation	91%	97%
Soit		
Faible	90%	87%
Moyen	5%	13%
Fort	5%	0%

## ARRETES CATASTROPHES NATURELLES

P29



Respect des PPRn et prise en compte de l'ensemble des aléas connus



Toutes les communes du territoire ont un PPR sécheresse prescrit.

- En 2010 : 41 approuvés
- En 2017 : 70 approuvés

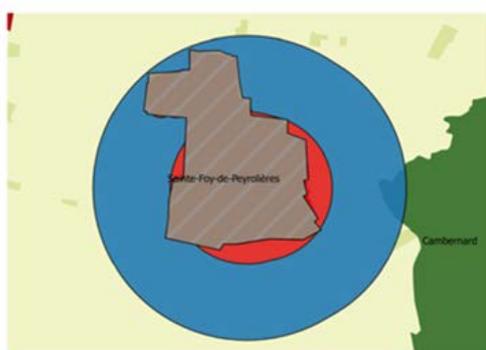
**On observe un nombre croissant d'arrêtés de catastrophes liés aux mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.** Cette augmentation peut être multifactorielle : meilleure prise en compte des catastrophes, épisodes climatiques, constructions de moins bonnes qualités.

## ANALYSE PONCTUELLE DES PPRT

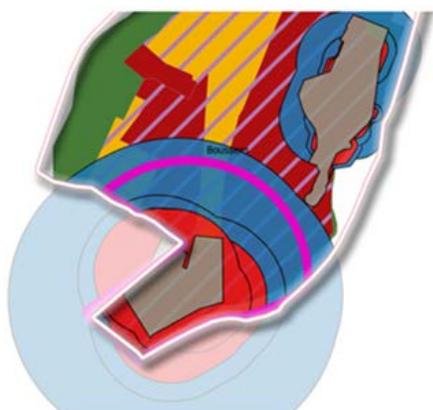
P29



A proximité des zones à risques technologiques, les documents d'urbanisme interdisent le développement de nouveaux habitats par la création de zones tampons



**Saint Foy de Peyrolières**



**Boussens**

- Zonage du PPRT
- Zone Bleue
  - Zone Grise
  - RZone Rouge
- Zonage PLU
- U : Urbanisé
  - AUc : à urbaniser alternatif
  - Activités
  - N : naturel
  - Prescription surfacique PLU



3 PPRT sur le territoire concernant 2 communes : Antargaz et BASF à Boussens et Lacroix à Sainte Foy de Peyrolières.

Sur Antargaz : Traduction dans le PLU de Boussens (sans zone tampon supplémentaire).

Sur BASF : Pas de traduction zonage PLU, le U et AU sont artisanales, commerciales et de services.

Sur Sainte Foy de Peyrolières : Zonage UF PPRT correspondant à la zone grise du PPRT, reste du zonage en agricole ou naturel donc non constructibles.

## EVALUATION

Objectif stratégique : Prévenir les risques



REMARQUES

INDICATEURS

**? La mise en œuvre du SCoT permet-elle d'observer une limitation de la vulnérabilité aux risques naturels ?**

Satisfaisant

La prise en compte du risque est mieux faite sur le territoire grâce à l'avancé des PPR.

Depuis 2010, 6% des locaux construits sont situés dans un aléa dont 90% dans un aléa faible. Lors de la prochaine révision, le SCoT devra travailler la vulnérabilité en lien avec le PCAET.

Locaux dans les aléas des PPRN  
Arrêtés de catastrophes naturelles

**? Les risques technologiques sont-ils traduits dans les documents d'urbanisme ?**

Limité

Les zonages des risques technologiques sont peu traduits de manière spécifique dans les PLU. La notion de zone tampon n'est pas intégrée. Mais les alentours de ces établissements ne sont pas constructibles pour l'habitat.

Analyse ponctuelle PPRT



Les risques sont pris en compte de manière réglementaire dans les PLU. Une identification plus fine avec notamment la recherche de zones d'expansion des crues (en lien avec TVB) pourrait être bénéfique.

Une meilleure transcription dans les zonages PLU des risques technologiques et/ou naturels pourraient être menée.

**L'augmentation des arrêtés de catastrophes naturelles liées aux mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, est préoccupante, notamment dans le cadre du changement climatique.**

**FICHES  
THÉMATIQUES  
ÉCONOMIE**

**13**



# ECONOMIE

## Chapitre 3 : Conforter l'autonomie économique du territoire

- Développer l'emploi et une économie pérenne
- Développer et organiser l'économie du territoire
- Renforcer les filières économiques porteuses

# MATRICE

Objectif stratégique : Développer l'emploi et une économie pérenne

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**?** Le développement économique du territoire permet-il d'atteindre la cible de 1 emploi pour 3,5 habitants en moyenne à l'horizon 2030 ?

**R14**

La recommandation R14 détaille par bassin de vie des objectifs de création d'emplois et ratio emplois/habitants attendus.

Evolution emplois

Nombre d'habitants pour 1 emploi

Nombre d'actifs pour 1 emploi

Evolution des emplois par sphère

Objectif stratégique : Développer et organiser l'économie du territoire

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? La stratégie économique du territoire établie par le SCoT est-elle conforme au développement du territoire et notamment en matière de développement des espaces d'activités par bassin de vie ?**

**P33**

Armature économique à 2 niveaux :

Suivi des ZA

**P34**

- niveau des sites économiques de bassin d'intérêt InterSCoT

**P35**

- niveau des sites économiques d'intérêt local.

**P37**

Le reste maintient les petites activités.

**P38**

Objectif max de consommation d'espaces pour les espaces d'activités par bassin de vie.

**? Le niveau de remplissage des espaces d'activités correspond-il à l'objectif de plus de 2/3 (66%) du SCoT ?**

**P39**

Ouverture de nouvelles zones d'activités économiques à l'urbanisation si commercialisation de plus de 2/3 des surfaces ouvertes à l'urbanisation des espaces d'activités existantes proches.

Taux de remplissage des espaces d'activités

**? Les zones d'activités sont-elles aménagées selon les prescriptions du SCoT ?**

**P40**

Tableaux des attendus selon le type de site économique.

*(Outil de Suivi PLU)***R17**

## Objectif stratégique : Renforcer les filières économiques porteuses

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

### ? Observe-t-on un maintien ou un développement des filières économiques porteuses ?

**P42**

Favoriser le développement des filières agricoles, du bâtiment, industrielles et touristique.

Evolution des emplois par filière

**P43****P44**

### ? Observe-t-on un maintien ou un développement de la filière artisanale ?

**P45**

L'artisanat est le volet principal de l'action économique du SCoT en dehors des sites économiques de bassin d'intérêt InterSCoT :

- extension des zones artisanales envisageables,
- faciliter la mixité fonctionnelle,
- Possibilité de création de petites zones artisanales.

Evolution de la part de l'artisanat

Cf Fiche n°15 « MOBILITE »  
Typologie des locaux

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

Evolution emplois

## DESCRIPTION

Base INSEE

## SOURCES

INSEE 2009-2014

Nombre d'habitants pour 1 emploi

Nombre d'emplois divisé par le nombre d'habitant sur les mêmes millésimes de l'INSEE

Suivi des espaces d'activités

Identification du foncier en ZA par bassin de vie et par niveau de sites économiques en analysant le foncier estimé disponible en UX et AUX d'une part et en réserve 2AUX d'autre part.

Couche ZA  
PLU numérisés et  
traitement CD31

Taux de remplissage des espaces d'activités

Les espaces disponibles ont été identifiés à partir de la photo aérienne 2016 et du parcellaire. Le calcul est appliqué après avoir éliminé les zones intégralement remplies

PLU numérisés et  
traitement CD31  
Parcellaire

Evolution des emplois par filière

Base INSEE

INSEE RP

Evolution de la part de l'artisanat

Ratio des établissements inscrits au registre de la chambre de l'artisanat sur le nombre d'établissement par secteur d'activité

INSEE-REE-  
SIRENE 2010 et  
2015

Nombre d'actifs pour 1 emploi

Nombre d'emplois divisé par le nombre d'actifs sur les mêmes millésimes de l'INSEE

INSEE RP

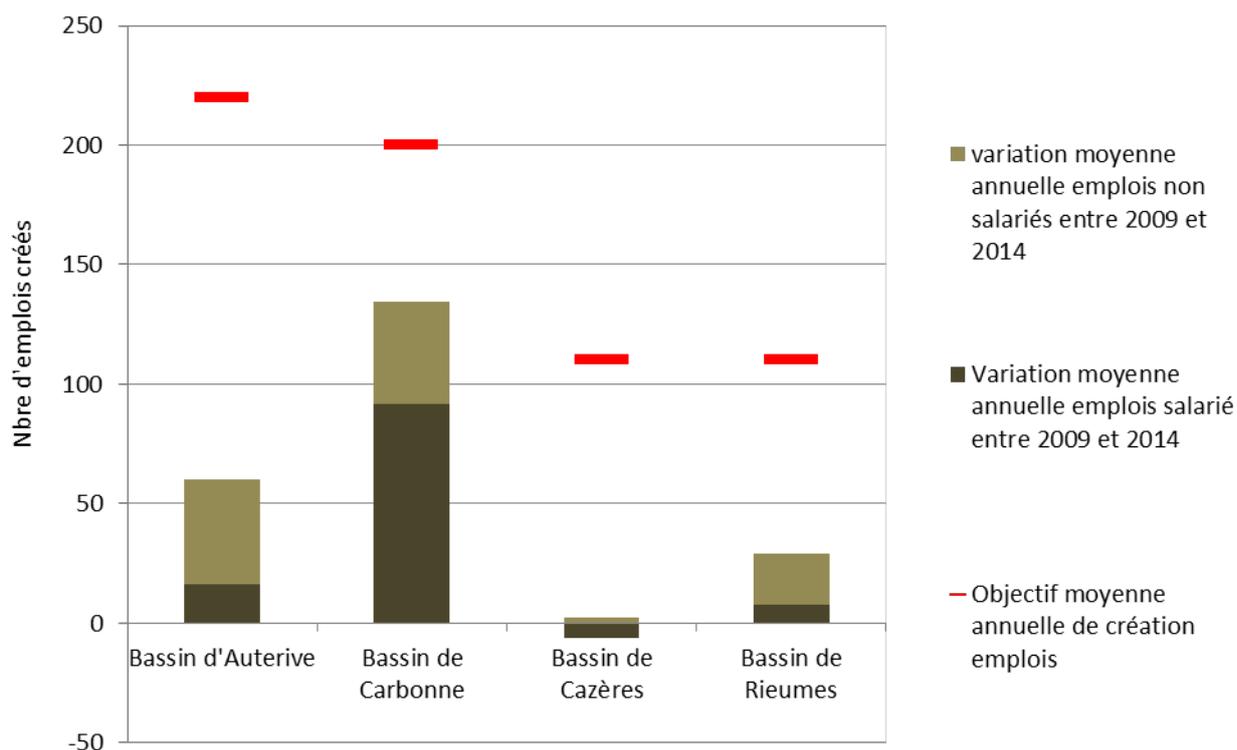
Evolution des emplois par sphère

Base INSEE

INSEE RP

## EVOLUTION EMPLOIS

P53	Création annuelle moyenne emploi 2009-2014	Objectif création annuelle moyenne emploi 2010-2030
Auterive	60	220
Carbonne	135	200
Cazères	- 4	110
Rieumes	29	110
SCoT	220	640

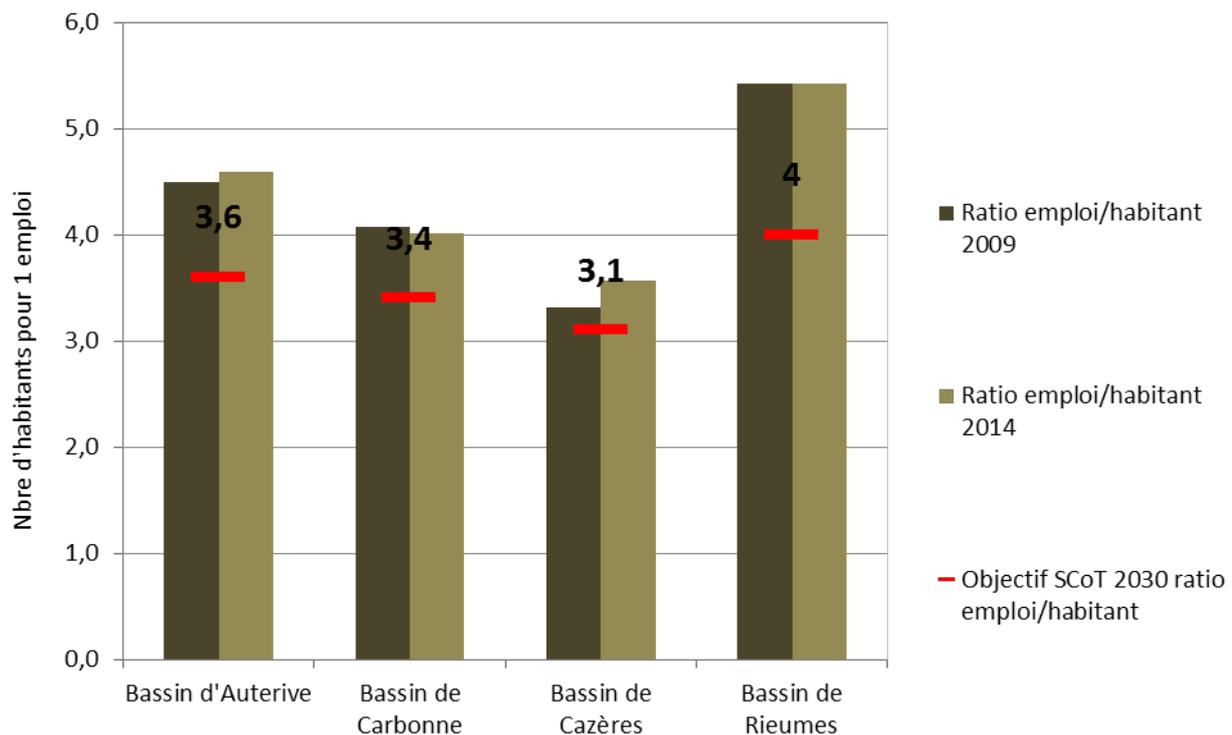


**A l'échelle du SCoT, la création annuelle moyenne d'emploi est très en deçà des objectifs qui étaient fixés dans tous les bassins de vie.**

On observe une variation négative d'emplois sur le bassin de vie de Cazères.

## NOMBRE D'HABITANTS POUR 1 EMPLOI

R14 	Ratio 2009	Ratio 2014	Objectif indicatif pour 2030
Auterive	4,5	4,6	3,6
Carbonne	4,1	4	3,4
Cazères	3,3	3,6	3,1
Rieumes	5,4	5,4	4
SCoT	4,2	4,3	3,5

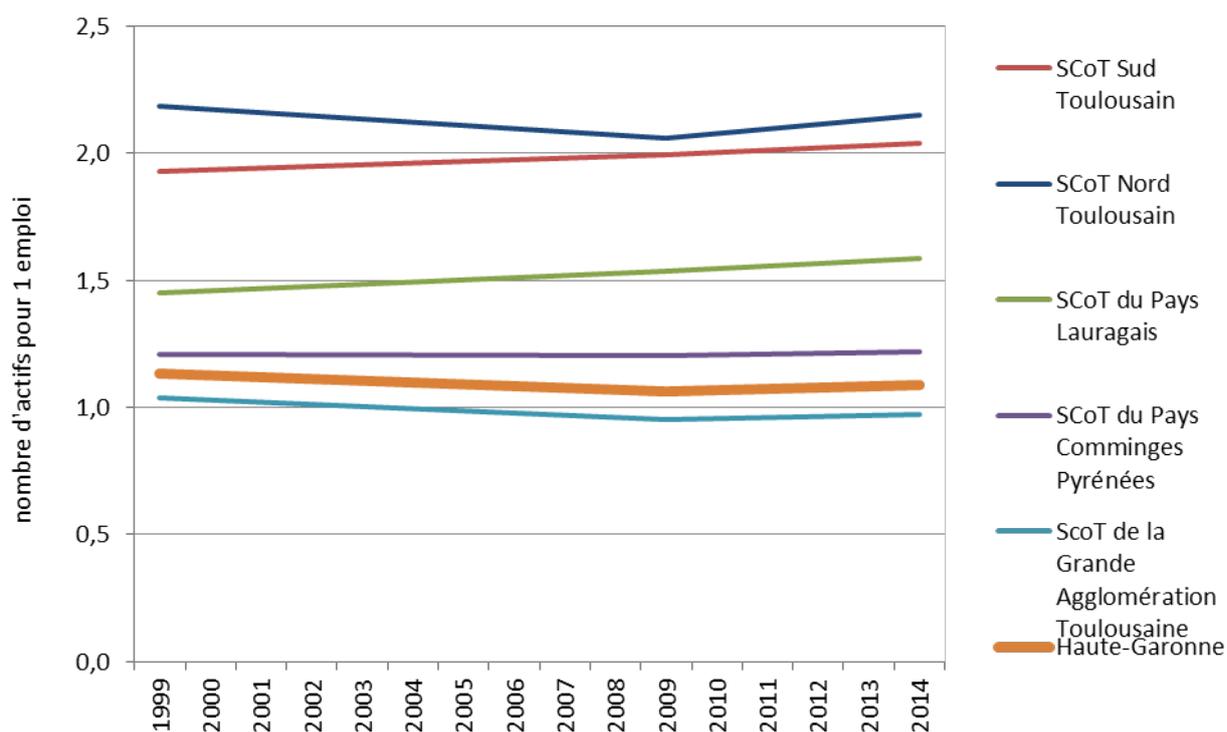


Le nombre d'habitants pour un emploi n'atteint pas les objectifs fixés par le SCoT (indicateur porté par l'InterSCoT). On observe une légère amélioration sur le bassin de vie Carbonne entre 2009 et 2014. Sur le bassin de vie de Cazères le taux se dégrade mais reste le plus proche de l'objectif.

## NOMBRE D'ACTIFS POUR 1 EMPLOI



Demande d'indicateur complémentaire par les élus

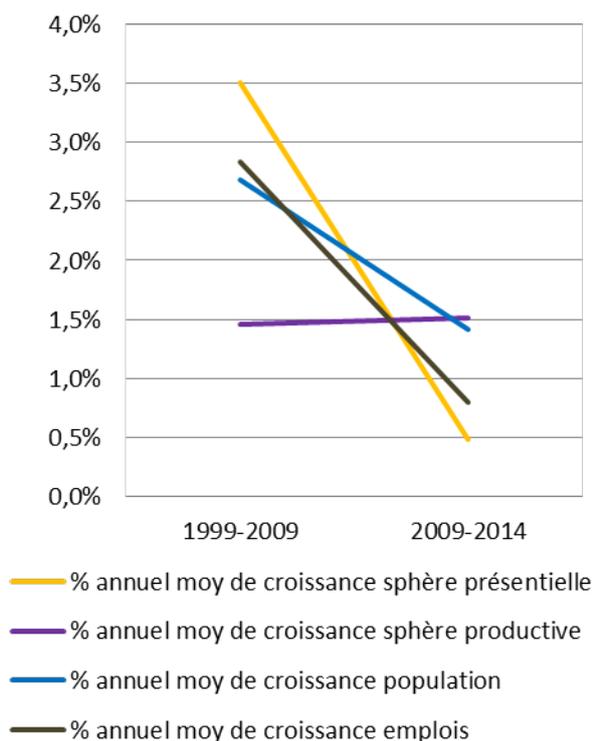
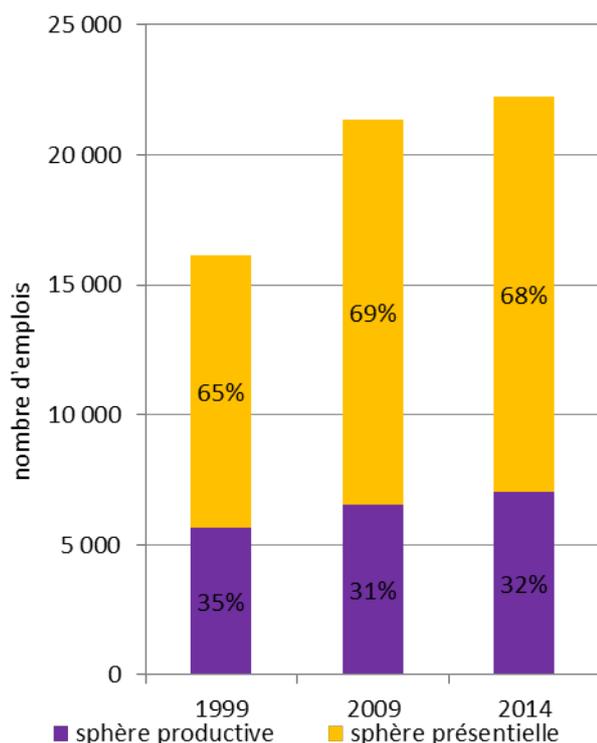


Les élus ont souhaité apporter un éclairage avec le ratio des emplois ramené aux actifs et non aux habitants. **Cet indicateur montre une nette dépendance du territoire Sud Toulousain (comme pour le Nord Toulousain) aux emplois extérieurs au territoire.** Cette dépendance va en s'accroissant. A contrario, le SCoT de la grande agglomération présente plus d'emplois que d'actifs, il draine donc les actifs des territoires périphériques.

## EVOLUTION DES EMPLOIS PAR SPHERE



Demande d'indicateur complémentaire par les élus

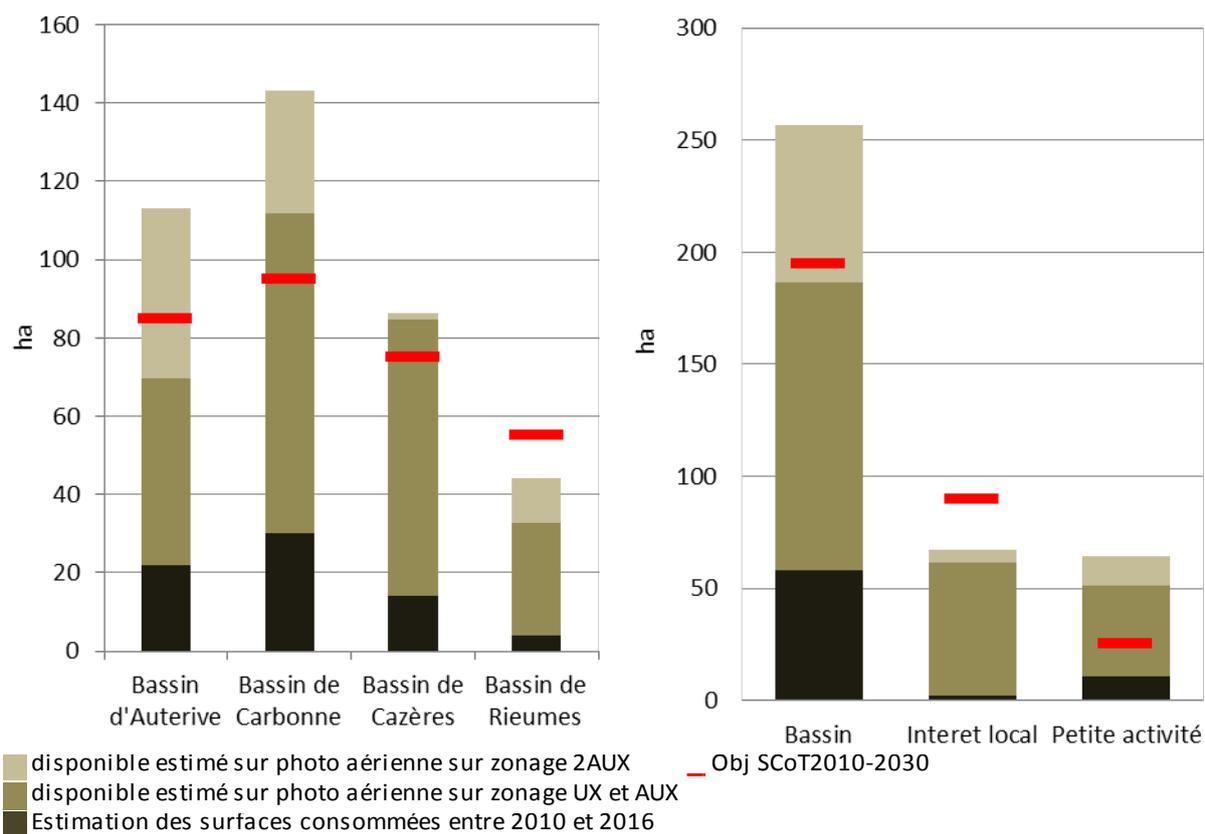


On observe 22 200 emplois au global sur le SCoT. **Les emplois sont essentiellement toujours portés par la sphère présenteielle.**

L'analyse du taux moyen annuel de croissance d'emplois global baisse entre les deux périodes observées (1999-2009 et 2009-2014). Néanmoins la tendance est différente si on observe **la part de la sphère productive qui est en légère croissance et celle de la part présenteielle qui est en forte décroissance entre ces deux périodes.** La baisse dans le taux moyen annuel des emplois présentsiels est bien supérieure à la baisse du taux annuel moyen de croissance d'accueil de la population.

## SUIVI DES ESPACES D'ACTIVITES

P38	Estimation consommation 2010-2016	Disponible estimé sur photo aérienne sur zonages Activités	Objectif max pour 2030
Auterive	22 ha	91 ha	85 ha
Carbonne	30 ha	113 ha	95 ha
Cazères	14 ha	72 ha	75 ha
Rieumes	4 ha	40 ha	55 ha
SCoT	70 ha	317 ha	310 ha

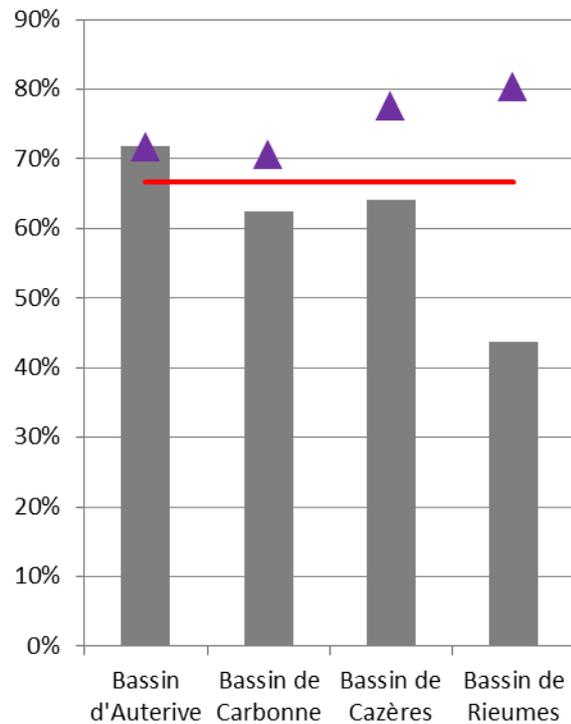
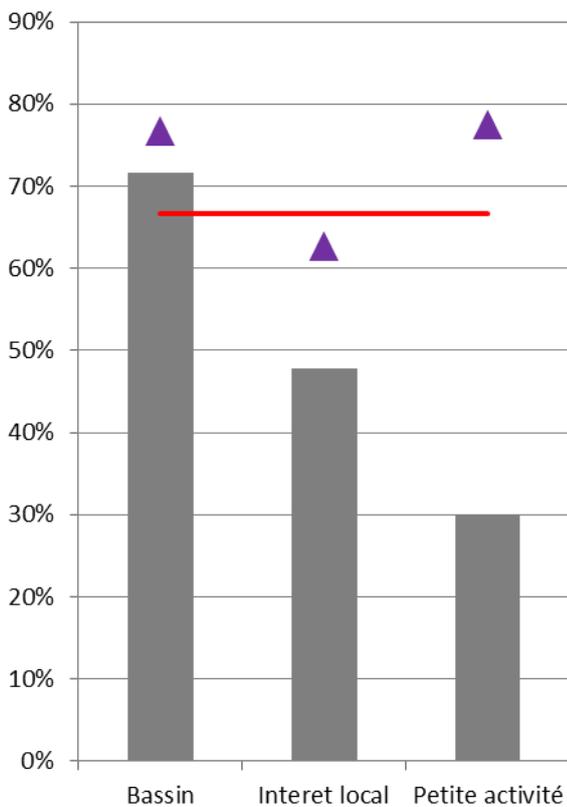


cf analyse fiche consommation de l'espace 1 pour la consommation estimée entre 2010 et 2016.

**Le potentiel global zoné dans les PLU est supérieur à l'enveloppe SCoT pour 2030** (environ 77 ha) sur tous les bassins de vie sauf Rieumes. Notamment les communes sous la classification « petites activités » ont un potentiel supérieur. Les sites de bassin ont encore de la disponibilité en UX et AUX, et de la réserve foncière en 2AUX.

## TAUX DE REMPLISSAGE DES ESPACES D'ACTIVITES EN COURS DE REMPLISSAGE

<b>P39</b> 	2016	Objectif SCoT
Taux de remplissage des ZA	64%	67%



■ Taux de remplissage des espaces d'activités en cours de remplissage  
 — Obj SCoT ▲ Taux de remplissage de tous les espaces d'activités



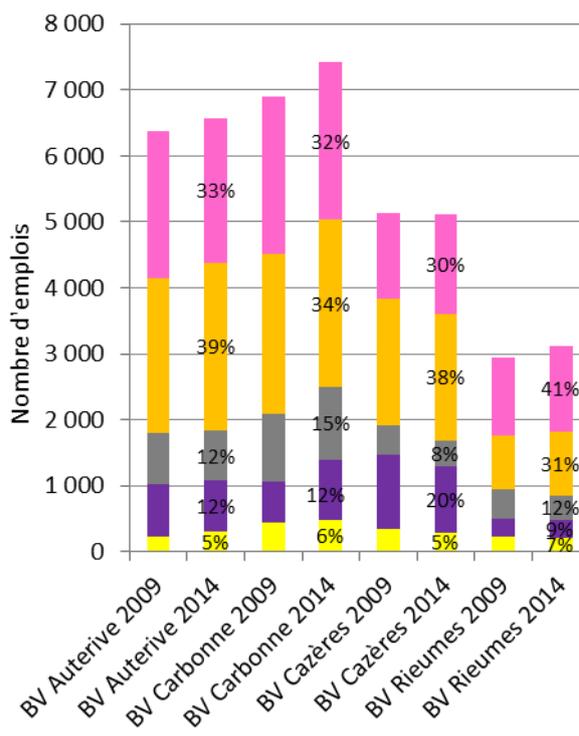
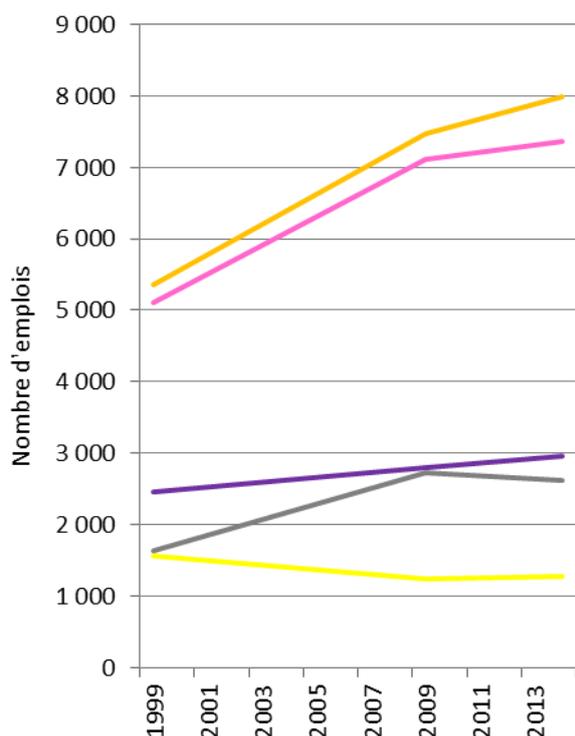
Le taux de remplissage prend en compte les espaces estimés disponibles par photo interprétation sur les espaces UX et AUX des espaces d'activités non intégralement remplis. Pour comparaison le triangle représente le taux de remplissage en intégrant tous les espaces d'activités. **Sur le SCoT les zones d'activités en cours de remplissage sont occupées à 64%, ce qui est assez proche de l'objectif.** Néanmoins, ce taux est assez disparate sur le territoire. Notamment les sites de niveau de « bassin » sont au-delà de ce taux de remplissage, alors que les sites de niveau « petite activité » sont largement en deçà. Ce résultat se retrouve au niveau des bassins de vie d'Auvergne, de Cazères et de Carbonne qui présentent les plus importants sites de niveau de bassin.

## EVOLUTION DES EMPLOIS PAR FILIERE

P42 à 46



Renforcer les filières économiques porteuses



■ Agriculture  
■ Adm publique Enseignement santé, action sociale  
■ Industrie  
■ Commerce, transport service divers  
■ Construction



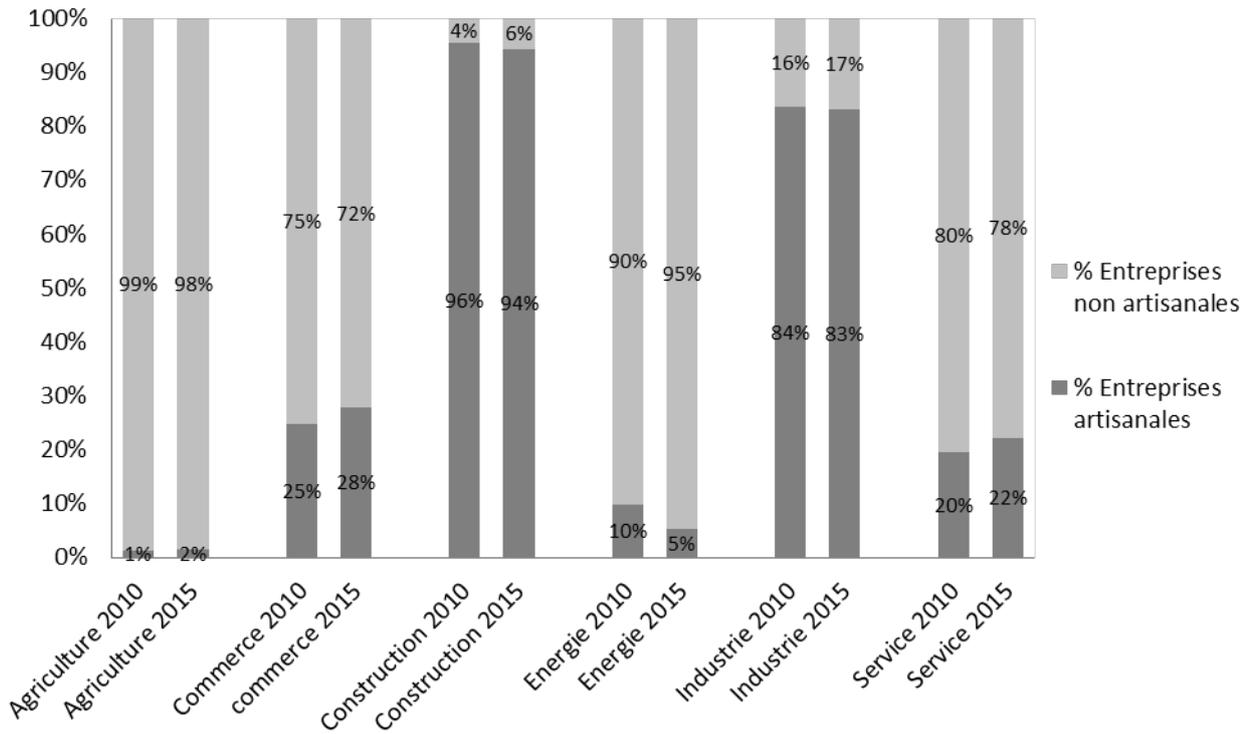
**On observe une nette cassure due à la crise fin 2008**, notamment avec une inflexion très nette dans le domaine de la construction. Le domaine de l'industrie présente une relative stabilité. Les emplois sont portés à plus de 30% par le commerce et les services et par l'administration publique, enseignement santé et action sociale.

## EVOLUTION DE LA PART D'ARTISANAT

P45



L'artisanat constitue le volet principal de l'action économique du SCoT



On observe un bon maintien du taux global d'établissements artisanaux qui passe de 31% à 33% entre 2010 et 2015.

# EVALUATION

Objectif stratégique : Développer l'emploi et une économie pérenne



REMARQUES

INDICATEURS

? **Le développement économique du territoire permet-il d'atteindre la cible de 1 emploi pour 3,5 habitants en moyenne à l'horizon 2030 ?**

Insuffisant

Il s'agit d'une recommandation et non d'une prescription. L'attractivité du territoire est certaine, mais il faut développer les emplois afin de rapprocher l'emploi de l'habitat.

Evolution emplois

Nombre d'habitants pour 1 emploi

Nombre d'actifs pour 1 emploi

Evolution des emplois par sphère



Le rythme de création d'emplois est largement en deçà des objectifs du SCoT, de même le ratio emplois/habitants n'est pas conforme aux attendus du SCoT. Le territoire du Sud Toulousain est sous forte influence de la métropole en termes d'emplois. **Le territoire Sud toulousain doit valoriser son attractivité en préservant et en développant ses qualités de territoire résidentiel (cadre de vie, accessibilité, offre de services et d'équipement...)** tout en prenant en compte les nouveaux modes de travail. Le SCoT peut également renforcer sa stratégie en développant son offre culturelle et touristique.

**Néanmoins, la filière industrielle se maintient, le Sud Toulousain offre des perspectives d'accueil séduisantes pour les entreprises en matière d'espace.** Il est à noter que la part de l'artisanat dans les entreprises du territoire se maintient.

Les élus souhaitent lors de la révision que les objectifs de création d'emplois soient revus au regard des potentialités du territoire en lien avec les atouts d'attractivité de celui-ci.

**Objectif stratégique : Développer et organiser l'économie du territoire**

## REMARQUES

## INDICATEURS

**? La stratégie économique du territoire établie par le SCoT est-elle conforme au développement du territoire et notamment en matière de développement des espaces d'activités par bassin de vie ?**

Satisfaisant

Le développement économique s'est globalement effectué selon la stratégie établie par le SCoT. Cependant, le potentiel zoné (y compris 2AUX) est aujourd'hui encore supérieur à l'enveloppe définie dans le SCoT. Cette thématique devra être travaillée avec les EPCI dans le cadre de la révision.

Suivi des ZA

**? Le niveau de remplissage des espaces d'activités correspond-il à l'objectif de plus de 2/3 (66%) du SCoT ?**

Satisfaisant

Le remplissage des zones d'activités en cours de remplissage est proche de l'objectif du SCoT (64%). On observe néanmoins une forte disparité en fonction du type de zones (bassin, intérêt local, petites activités).

Taux de remplissage des espaces d'activités

**? Les zones d'activités sont-elles aménagées selon les prescriptions du SCoT ?**

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU.

*(Outil de Suivi PLU)*



Le fait d'avoir des enveloppes globales au niveau des sites « bassin de vie » rend difficile le suivi et l'application dans les PLU de ces objectifs. Ils sont dépassés en matière de zonage potentiel sur les documents d'urbanisme. De plus, 88 ha sont zonés en réserve 2AUX sur le territoire. **La répartition des enveloppes pour l'activité devra être repensée lors de la révision avec les EPCI maintenant compétent en matière de zones d'activités économiques.** Globalement sur le SCoT, le taux de remplissage des ZA (comptant les UX et AUX) est à 64%. Avec une forte pression sur les sites de « bassin » et une sous occupation sur les sites de « petite activité » et « intérêt local ».

## Objectif stratégique : Renforcer les filières économiques porteuses



### REMARQUES

### INDICATEURS

#### ? Observe-t-on un maintien ou un développement des filières économiques porteuses ?

Satisfaisant

La filière industrielle se maintient et même se développe légèrement.

Evolution des emplois par filière

#### ? Observe-t-on un maintien ou un développement de la filière artisanale ?

Satisfaisant

Le pourcentage d'établissements artisanaux sur le nombre d'établissements du territoire par filière se maintient entre 2010 et 2015 et augmente même légèrement.

Evolution de la part de l'artisanat  
Cf Fiche n°15 « MOBILITE »  
Typologie des locaux



Le SCoT n'a pas de moyens en propre pour développer les filières économiques. C'est aux EPCI de définir les politiques économiques et de les traduire dans les documents d'urbanisme des communes les objectifs SCoT via : la mixité de destination dans les zonages pour l'accueil de l'artisanat et la création de zones d'activités. Le SCoT peut développer une stratégie afin d'attirer les filières porteuses.



# FICHES THÉMATIQUES COMMERCE

**14**



# COMMERCE

## Chapitre 3 : Conforter l'autonomie économique du territoire

- Lutter contre l'évasion commerciale

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Maintenir des centres bourg commerciaux dynamiques

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**?** Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs de maintien voir développement d'implantation de commerce et multiservice dans les centres bourgs ?

**P47**

Favoriser le maintien et le développement de commerce dans les centralités des bourgs

Nombre de commerces dans les centralités des bourgs

**Objectif stratégique** : Confronter l'offre commerciale par une organisation hiérarchisée sur le territoire

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? L'implantation des offres commerciales a-t-elle respecté l'architecture commerciale proposée par le SCoT ?

**P48**

Armature commerciale à 3 niveaux :

- niveau SCoT,
- niveau bassin de vie,
- niveau de proximité.

Les autres communes maintiennent le petit commerce.

Evolution du nbre de commerces  
selon l'armature commerciale

## ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en développement de l'offre commerciale soumise à autorisation dans et hors des ZACo ?

**P49**

Critères d'implantation des commerces soumis à autorisation

**DAC**

DAC du DOO sur plan et photo aérienne

Commerces soumis  
à autorisation (CDAC)

Bilan ponctuel sur  
photo aérienne par ZACo

**Objectif stratégique** : Améliorer la qualité des aménagements commerciaux et des entrées de ville

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**?** **Le SCoT atteint-il ses objectifs de qualité des aménagements commerciaux et de qualité des entrées de ville ?**

**P50**

Modalités d'aménagements des espaces commerciaux dans les PLU.

*(Outil de Suivi PLU)*

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

**Nombre de commerces dans les centralités des bourgs**

**Evolution du nbre de commerces selon l'armature commerciale**

**Commerces soumis à autorisation (CDAC)**

**Bilan ponctuel sur photo aérienne par ZAcO**

## DESCRIPTION

Cet indicateur n'a pas pu être réalisé dans le cadre de cette évaluation. Il nécessite la réalisation de la couche des « centres bourgs » du ScoT qui sera réalisée dans le cadre de la révision et proposée en porter à connaissance pour les communes qui travaillent sur leur document d'urbanisme afin d'être affinée.

Les commerces sont issus de la base permanente des équipements selon l'armature commerciale définie par le SCOT

Dossiers de suivi des commerces soumis à autorisation.

Ce bilan a été présenté en réunion ZAcO par ZAcO mais est un peu lourd pour être présentée dans ce document d'évaluation.

## SOURCES

MAJIC 2016  
Couche « centres bourgs »

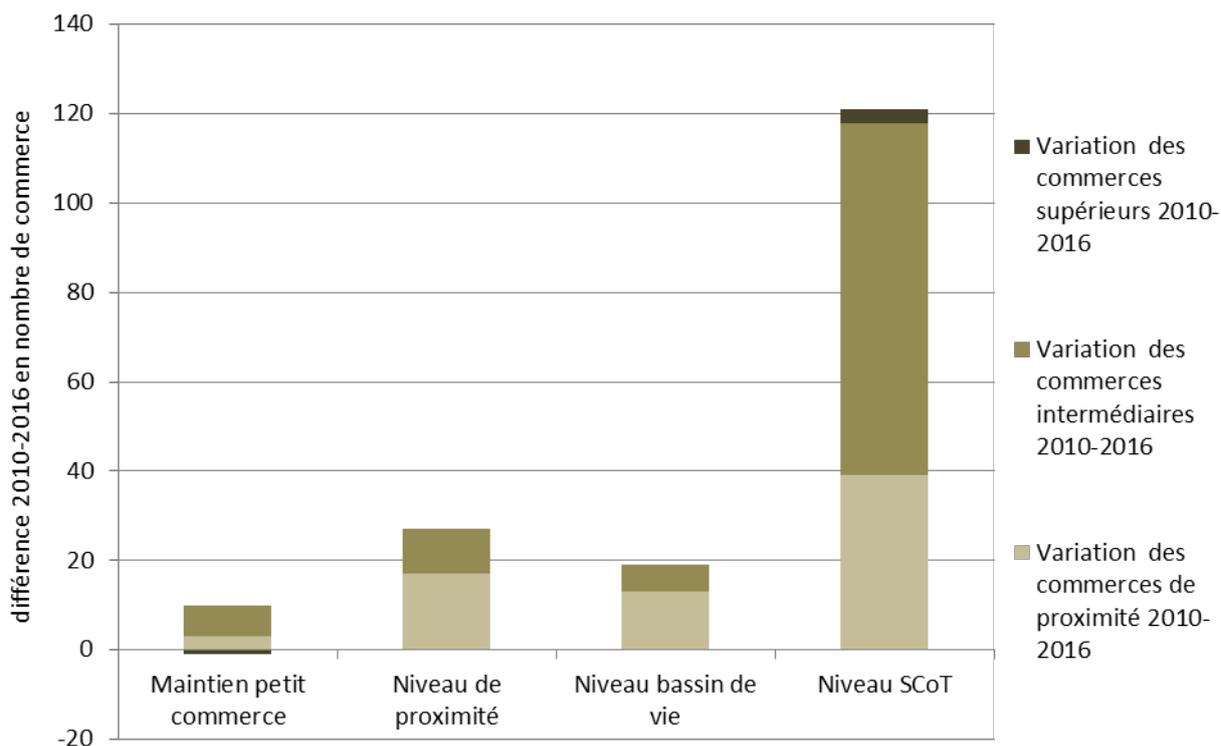
Base Permanente des Equipements INSEE 2010 -2016

CD31

Orthophoto 2010  
Orthophoto 2016  
Bilan des CDAC

# EVOLUTION DU NOMBRE DE COMMERCE SELON L'ARMATURE COMMERCIALE

<b>P48</b>	 Le ScoT établit une hiérarchie entre les différents pôles commerciaux qui est répartie en 3 niveaux
Niveau SCoT	Préférentiellement visé pour les ZAco
Niveau bassin de vie	Peut accueillir des ZAco
Niveau de proximité	Développement mesuré des établissements soumis à autorisation
Reste des communes	Maintien du petit commerce



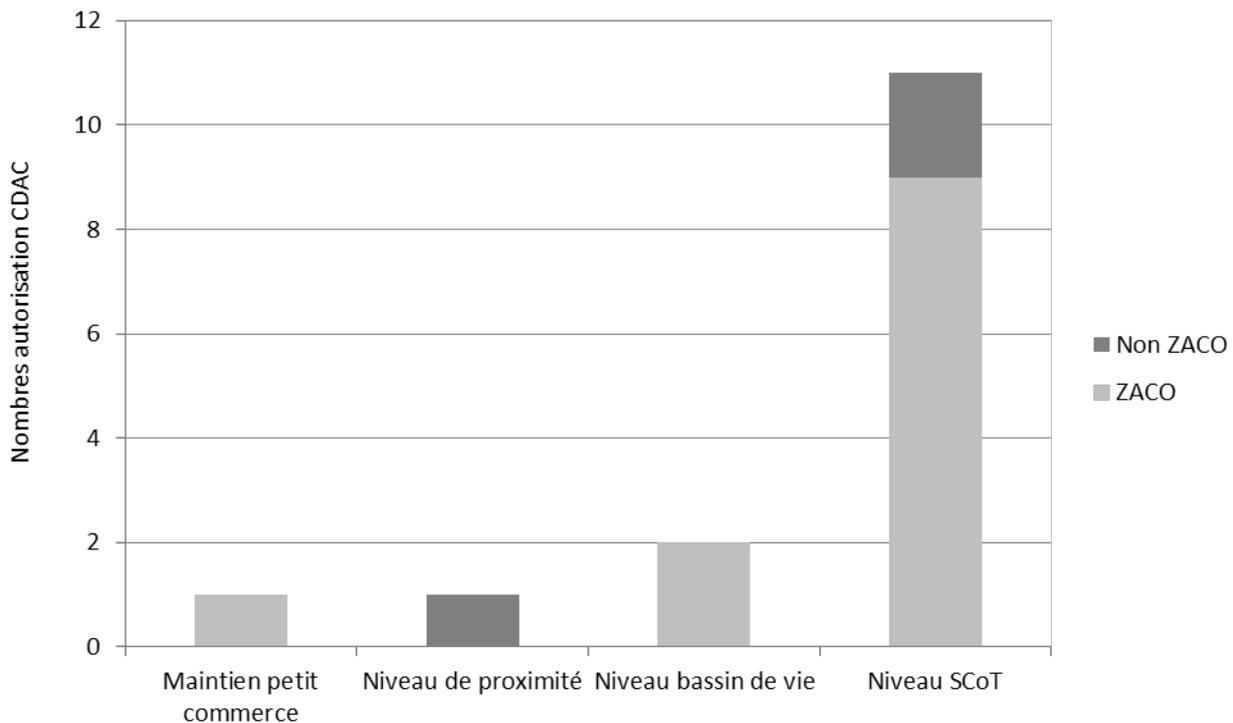
Les commerces se sont surtout développés dans les sites de niveau SCoT (5 communes).

Les commerces de niveau supérieur et intermédiaire se sont notamment polarisés sur les sites de niveau SCoT.

Le niveau de proximité (8 communes) s'est plus développé que le niveau bassin de vie (4 communes).

## COMMERCE SOUMIS A AUTORISATION CDAC

<b>P48</b>		Une taille maximum préférentielle des projets soumis à autorisation commerciale et localisés dans les ZACo est déterminée en fonction de la hiérarchie des pôles commerciaux
Niveau SCoT		Pas de taille maximum
Niveau bassin de vie		Moyennes surfaces ou extension de l'existant
Niveau de proximité		Surfaces non soumises à autorisation ou extension de l'existant



15 autorisations en CDAC favorables entre 2010 et 2017 dont 12 ZACO du SCoT et 3 non concernées par des ZACO du SCoT.

Il reste 23 000 m2 disponibles sur les 58 300 m2 prévus de projet à la vente dans les ZACO.

# EVALUATION

**Objectif stratégique :** Maintenir des centres bourg commerciaux dynamiques



REMARQUES

INDICATEURS

**? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs de maintien voir développement d'implantation de commerce et multiservice dans les centres bourgs ?**

Non évalué

Nécessité de créer la couche des « centres bourgs » des communes qui sera réalisée dans le cadre de la révision dans l'outil TEREVAL.

Nombre de commerces dans les centralités des bourgs

**Objectif stratégique :** Confronter l'offre commerciale par une organisation hiérarchisée sur le territoire



REMARQUES

INDICATEURS

**? L'implantation des offres commerciales a-t-elle respecté l'architecture commerciale proposée par le SCoT ?**

Excellent

La répartition des nouveaux commerces respecte la typologie de l'armature commerciale définie par le SCoT.

Evolution du nbre de commerces selon l'armature commerciale

## ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en développement de l'offre commerciale soumise à autorisation dans et hors des ZACo ?

Excellent

Le bilan ponctuel des ZACo sur photo aérienne (non présentée dans ce document) a été présenté lors de la réunion à la commission urbanisme. Les Zaco d'envergure se sont développées, plusieurs Zaco à développement modéré restent en réserve foncière (il restent environ 40% de potentiel foncier essentiellement située dans les ZACo à développement modéré). Les commerces soumis à CDAC se situent dans les objectifs définis par le SCoT.

Commerces soumis à autorisation (CDAC)

Bilan ponctuel sur photo aérienne par ZACo



Les commerces de niveau supérieur et intermédiaire se sont polarisés sur les sites de niveau SCoT. Les Zaco d'envergure se sont développées mais plusieurs Zaco à développement modéré restent en réserve foncière (environ 40% de potentiel foncier).

Les commerces soumis à CDAC durant cette période sont presque tous situés dans des ZACo.

**Objectif stratégique : Améliorer la qualité des aménagements commerciaux et des entrées de ville**



REMARQUES

INDICATEURS

## ? Le SCoT atteint-il ses objectifs de qualité des aménagements commerciaux et de qualité des entrées de ville ?

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU (cf Fiche Agriculture et paysage).

*(Outil de Suivi PLU)*

**FICHES  
THÉMATIQUES  
MOBILITÉ**

**15**



# MOBILITE

## Chapitre 5 : Promouvoir une mobilité pour tous, une accessibilité à tout

- Favoriser et développer les modes de transports alternatifs à l'automobile afin de limiter les pollutions et les gaz à effet de serre
- Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire
- Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement

# MATRICE

**Objectif stratégique** : Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

## ? L'urbanisme permet-il de diminuer l'éloignement par les choix de localisation et l'intensification ?

**P77**

Le SCoT renforce la cohérence entre urbanisme et transport.

**P67**

Cf Fiche n° 3 « CONSOMMATION DE L'ESPACE 2 »

**P68**

?

## Le SCoT favorise-t-il la mixité fonctionnelle ?

**P67**

La mixité fonctionnelle est développée pour rapprocher l'activité de l'habitat.

Typologie des locaux

**Objectif stratégique :** Poursuivre le développement des pistes cyclables et des modes doux

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Les documents d'urbanisme intègrent-ils les modes doux selon les objectifs du SCoT ?**

**P78** Les documents d'urbanisme présentent un projet global de développement des pistes cyclables et mode doux.  
**R34 à**  
**R36**

*(Outil de Suivi PLU)*

**Objectif stratégique :** Favoriser et développer les transports en commun et l'intermodalité

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière de développement de l'offre de transport en commun ?**

**P66** Le SCoT a pour objectif de renouveler les modes de déplacement vers l'agglomération  
Renforcement des lignes existantes  
Développement du TAD.

Part modale déplacement domicile/travail

Fréquentation des transports en commun

**? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière d'aménagement de lieu d'intermodalité ?**

**P66** lien avec Plan de mobilité rurale

Tiers lieux envisagés

Aires de Covoiturage

**Objectif stratégique** : Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire

”

CE QUE DIT LE DOO

INDICATEURS

**? Le développement du maillage routier est-il en accord avec l'armature du SCoT ?**

**P70 à** Hiérarchisation des voiries primaires et secondaires.

**P76** Souhait de voirie primaire de désenclavement et liaison transversale à affirmer.

Fréquentation des RD

# ANALYSE DES INDICATEURS

## INDICATEURS

### Typologie des locaux

## DESCRIPTION

Les locaux sont caractérisés en fonction de leur positionnement dans le noyau ou dans le hameau ou hors de ces taches identifiées dans le DOO. (Il faut noter que la base MAJIC positionne par défaut les locaux au centre de la parcelle d'où un biais dans la recherche de localisation). La différence du nombre de locaux entre la base 2009 et 2016 est effectuée en fonction du type de locaux et de son positionnement.

## SOURCES

MAJIC locaux 2009  
MAJIC locaux 2016

### Part modale déplacement domicile/travail

Nombre et modes de déplacement domicile/travail par bassin de vie. INSEE 2010-2014 (traitement TEREVAL)

### Fréquentation des transports en commun

Fréquentation en JOB des gares du Sud toulousain en fonction des années pour le rail. CD31 Région Occitanie

Fréquentation en nombre de voyageurs entre 2012 et 2016 des lignes de bus interurbains par bassin de vie.

### Fréquentation des RD

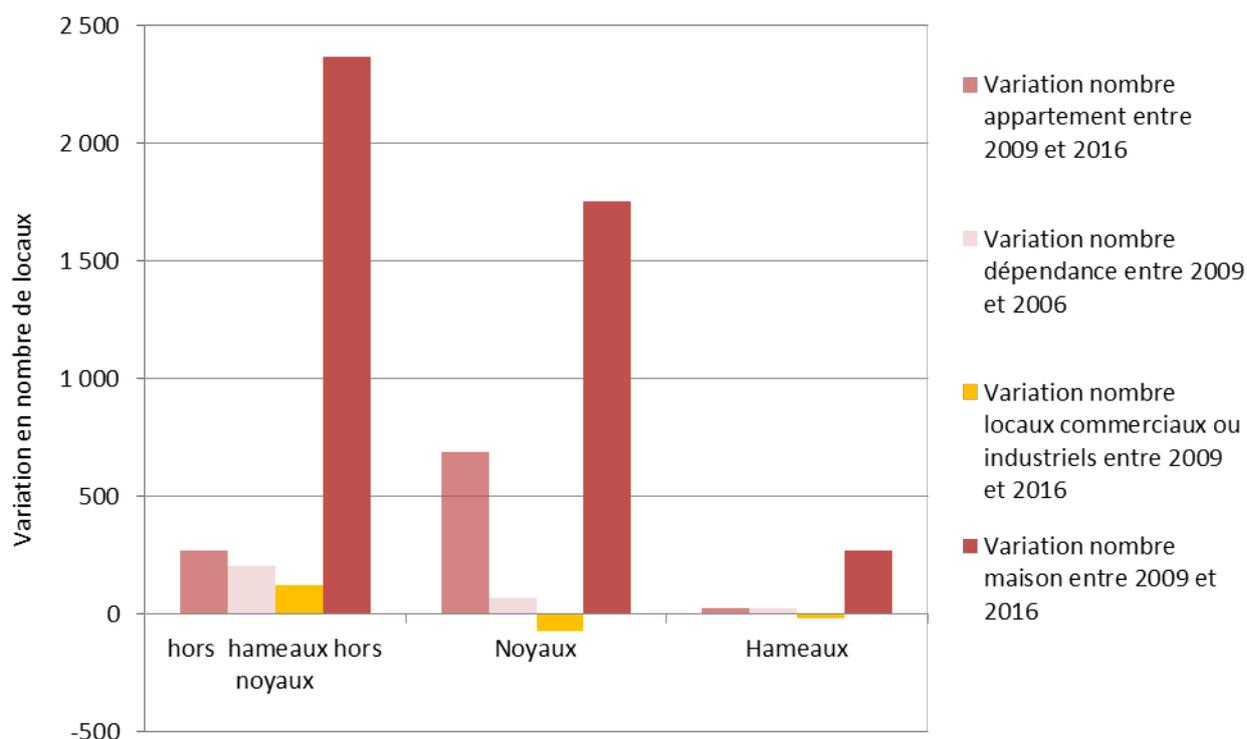
Trafic routier en TMJA et variation entre 2012 et 2016 sur les routes principales du SCoT CD31

## TYPOLOGIE DES LOCAUX

P67



La mixité fonctionnelle est développée pour rapprocher l'activité de l'habitat



Ce diagramme analyse la variation des locaux de la base de données foncières (MAJIC) 2009 et celle de 2016 en fonction de leur typologie (appartement, maison, dépendances, ou locaux commerciales et industriel) et selon son positionnement par rapport au noyau, au hameau ou en dehors.

**Les locaux commerciaux et ou industriels diminuent des noyaux et des hameaux entre 2009 et 2016 alors qu'ils augmentent hors des noyaux et hameaux. Le pourcentage des locaux commerciaux et industriels par rapport aux locaux d'habitation passe de 9% en 2009 à 8% en 2016.**

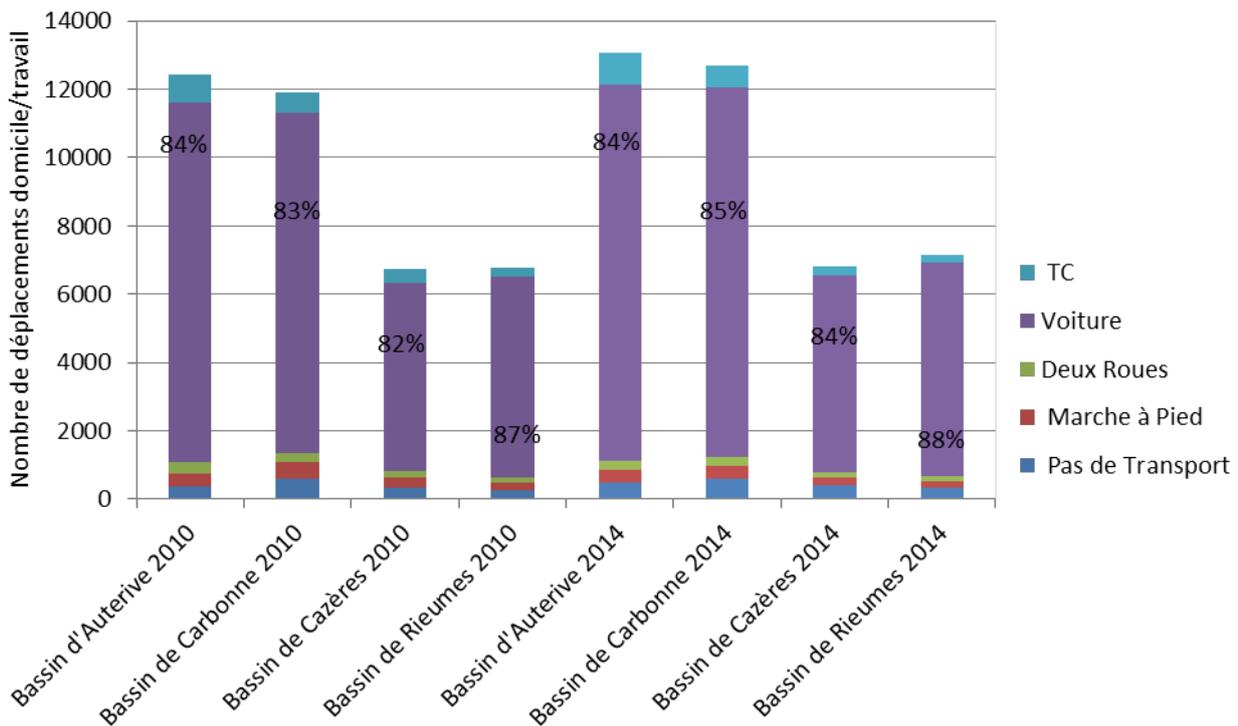
Il faut noter que cet indicateur ne permet pas de prendre en compte l'activité publique mais uniquement des locaux privés.

## PART MODALE DÉPLACEMENT DOMICILE/TRAVAIL

P66



Le SCoT a pour objectif de renouveler les modes de déplacement vers l'agglomération



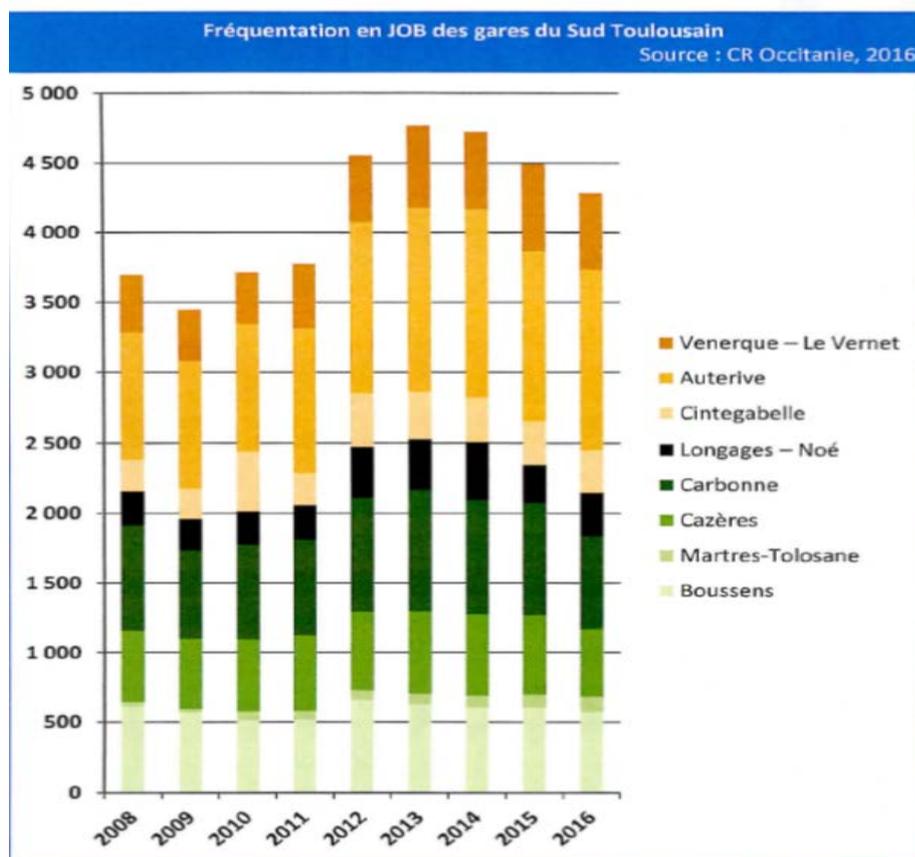
La voiture reste le mode principale de déplacement domicile travail dans tous les bassins de vie et va en augmentant en valeur brute et en pourcentage entre 2010 et 2014. Seul le bassin d'Auterive reste constant à 84% de voiture dans la totalité des modes de déplacements domicile/travail. Sur le territoire du SCoT la voiture représentait 84% en des déplacements domicile/travail en 2010 et augmente à 85% en 2014.

## FREQUENTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN (RAIL)

P66



Développer prioritairement l'offre ferroviaire



Plan de mobilité rurale | DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE / 21



Cet indicateur est issu du diagnostic du plan de mobilité rural du territoire. On observe un accroissement de l'offre entre 2008 et 2016 (+16%) ce qui a permis de faire progresser la fréquentation. Depuis 2014 la tendance est à la baisse de la fréquentation en particulier sur l'axe de la vallée de la Garonne (hormis pour la gare de Martres-Tolosane).

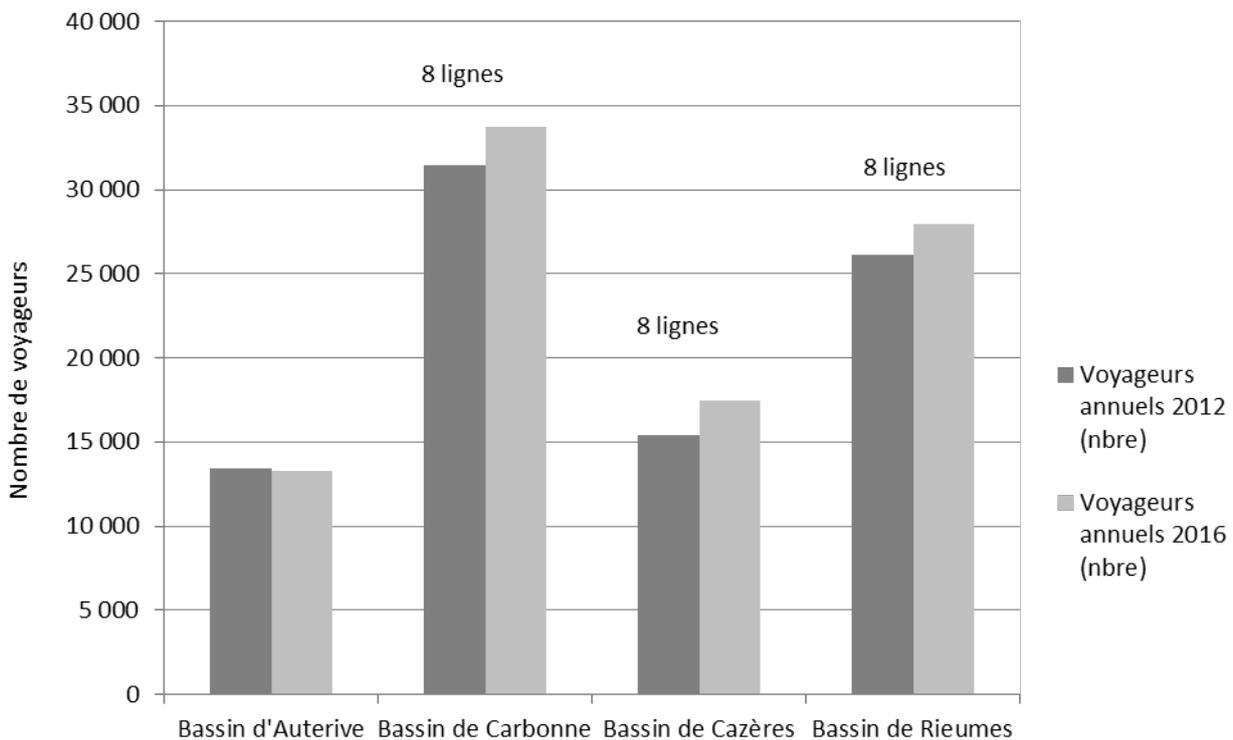
Les problèmes de régularité liés à la réalisation de travaux ou à des difficultés d'exploitation peuvent expliquer cette baisse.

## FREQUENTATION DES TRANSPORTS EN COMMUN (BUS INTERURBAIN)

P66



Renforcement de la desserte des pôles urbains et autres pôles économiques

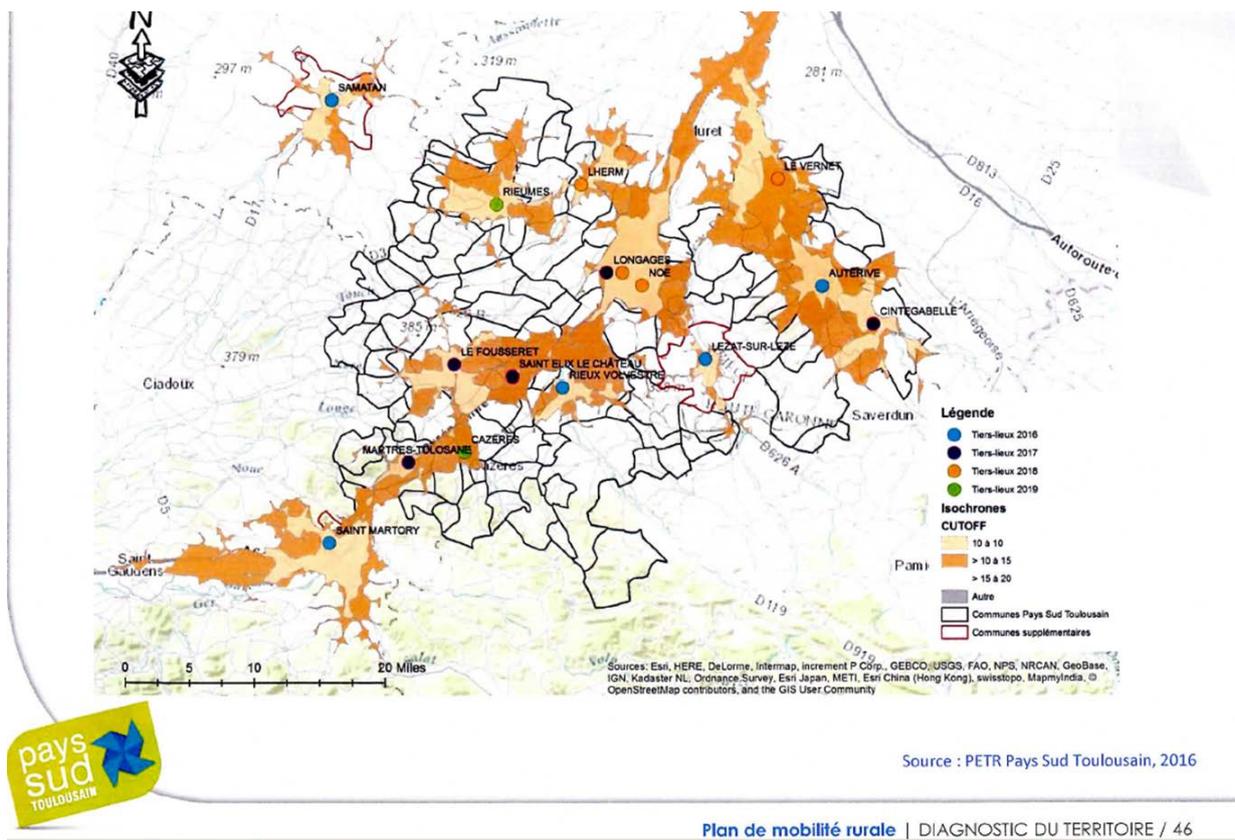


L'usage des lignes a progressé de 7% pour arriver à 92 400 voyageurs en 2016 entre 2012 et 2016 (+5 900 voyageurs). Les scolaires représentent environ 30% des voyageurs.

Sur le bassin de vie d'Auterive l'usage des bus est le plus faible et a diminué entre 2012 et 2016. Le bassin de vie de Rieumes, n'étant pas desservi par le train, est assez dépendant des bus. Il n'y a pas de ligne en Transport Collectifs en Site Propre développé sur le territoire Sud Toulousain comme le souhaitait la carte d'orientation du D00 p 57. Par ailleurs le cadencement de la ligne Rieumes Toulouse (ligne 5) a été augmenté mais pas au point d'une ligne hop.

## TIERS LIEUX ENVISAGES

P66



Plan de mobilité rurale | DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE / 46

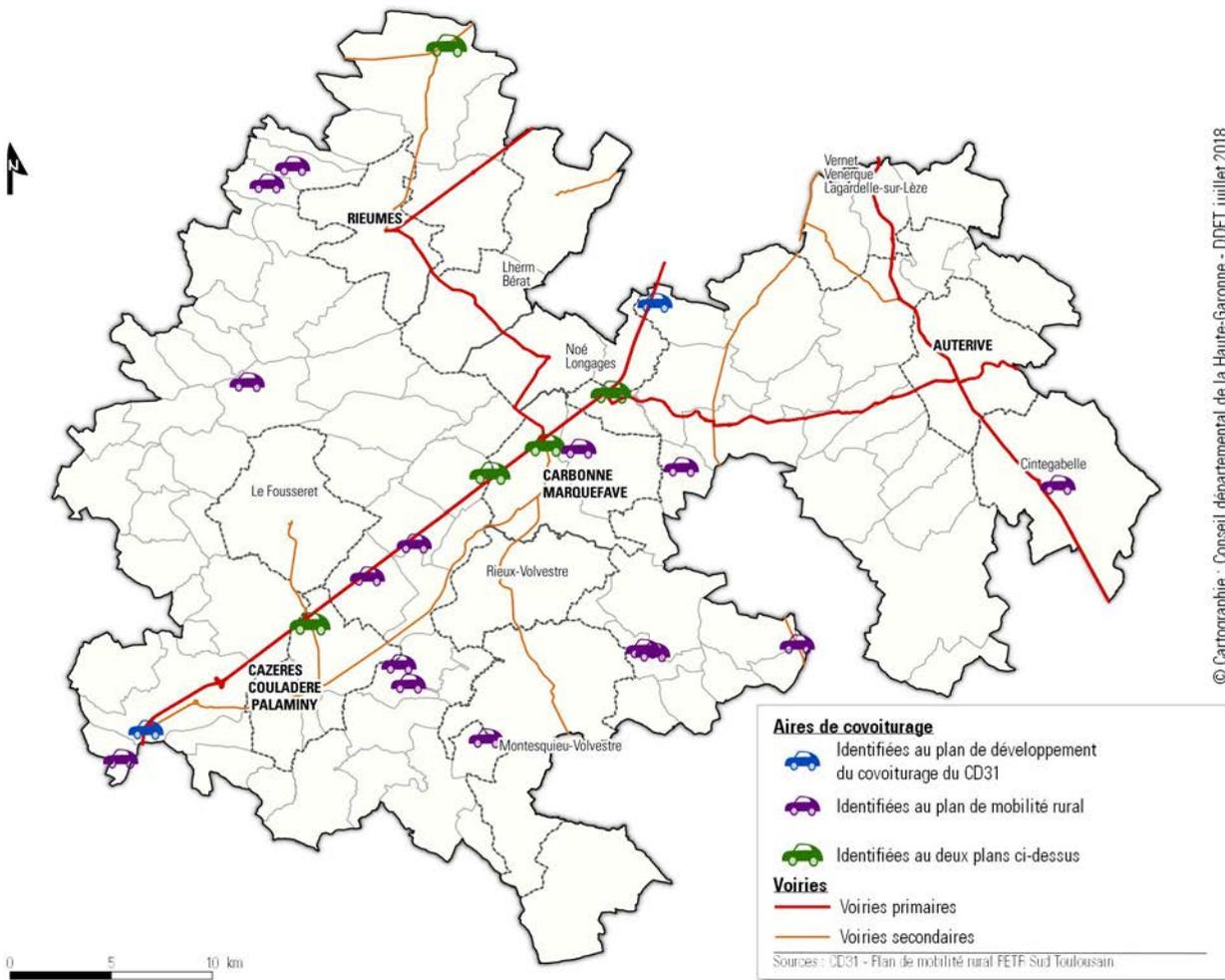


Ce document est une carte de travail issue des réflexions de l'étude de tiers lieux qui a été menée sur le territoire Sud Toulousain.

D'autre part, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public de la Haute Garonne Services identifie 4 Maisons de Service Au public sur le territoire Sud Toulousain (le Fousseret, Carbonne, Rieumes, Auterive).

## AIRES DE COVOITURAGE

P66



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDET, juillet 2018



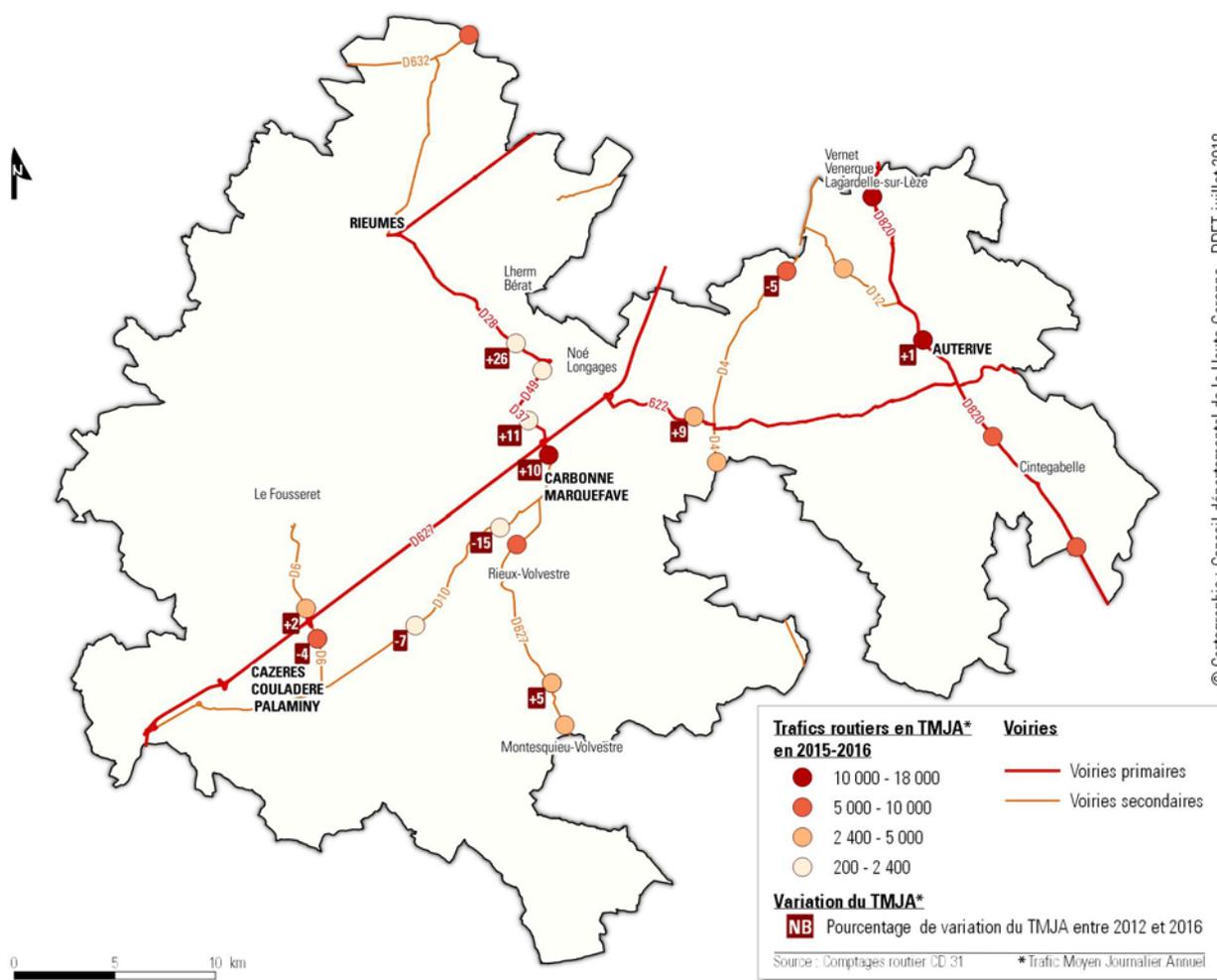
La mise en œuvre et le suivi des aires de covoiturage sont en lien avec le Plan de Mobilité Rurale (et le PCAET). Le pays sud toulousain a identifié 21 aires de covoiturages formelles et informelles sur le territoire. Par ailleurs le Conseil départemental 31 développe un plan de développement du covoiturage et aménagera entre 2018 et 2020 8 aires de covoiturage sur le territoire sud toulousain.

# FREQUENTATION DES RD

P71 à  
P73



Armature des voiries du territoire



© Cartographie : Conseil départemental de la Haute-Garonne - DDEI, juillet 2018



Plus on se rapproche de la métropole plus le trafic est lourd et plus le trafic s'intensifie (entre 2012 et 2016).

Les vallées Garonne, Ariège et les RD de rabattement vers l'autoroute sont les plus chargées. L'armature hiérarchisée des voiries du territoire est cohérente avec les fréquences des trafics observés sur les voies.

# EVALUATION

**Objectif stratégique** : Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? L'urbanisme permet-il de diminuer l'éloignement par les choix de localisation et l'intensification ?

Satisfaisant

L'analyse de l'atteinte des objectifs de construction en continuité des noyaux villageois et d'intensification des territoires urbains de la fiche 2 est plutôt satisfaisante. Des efforts sont néanmoins à faire sur les densités.

Cf Fiche n° 3 « CONSOMMATION DE L'ESPACE 2 »

### ? Le SCoT favorise-t-il la mixité fonctionnelle ?

Insuffisant

Le nombre de locaux commerciaux et ou industriels diminuent dans les noyaux et les hameaux entre 2009 et 2016 alors qu'il augmente hors des noyaux et des hameaux.

Typologie des locaux



La lutte de l'étalement urbain participe aussi à la diminution des trajets et des problématiques de mobilité. Cela permet aussi de cibler des secteurs à desservir pour les transports en commun. Alors que l'intensification commence à porter ses fruits, la densité de l'étalement urbain reste à travailler.

**La mixité fonctionnelle diminue notamment en lien direct avec la dévitalisation des centres bourgs.**

**Objectif stratégique** : Poursuivre le développement des pistes cyclables et des modes doux



REMARQUES

INDICATEURS

## ? **Les documents d'urbanisme intègrent-ils les modes doux selon les objectifs du SCoT ?**

Non évalué

Difficulté d'avoir la donnée homogène et complète des pistes cyclables. Le SCoT peut organiser la remonté de ces données.

*(Outil de Suivi PLU)*

**Objectif stratégique** : Favoriser et développer les transports en commun et l'intermodalité



## REMARQUES

## INDICATEURS

### ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière de développement de l'offre de transport en commun ?

Insuffisant

Le territoire est encore essentiellement dépendant de la voiture.  
Le PETR n'est pas compétent pour la mise en œuvre des transports en commun.  
Les élus constatent que le territoire n'est pas suffisamment équipé pour les transports en commun malgré une forte nécessité.

Part modale déplacement  
domicile/travail

Fréquentation des transports en  
commun

### ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière d'aménagement de lieu d'intermodalité ?

Satisfaisant

Le plan de mobilité rurale permet au PETR de s'emparer du sujet et de piloter des actions sur le thème de la mobilité. Une étude sur l'aménagement des tiers lieux est réalisée et un travail sur l'aménagement d'aires de covoiturage est en cours.

Tiers lieux envisagés

Aires de Covoiturage



**La voiture reste le principale mode de transport.** Depuis 2014, on observe une tendance à la baisse de fréquentation des lignes TER du fait de problèmes d'exploitation alors que 44% de la population est à – de 5 mn d'une gare. L'usage des lignes interurbaines a un peu progressé. Le bassin de Rieumes est le plus dépendant des bus. La ligne hop envisagée dans le SCoT n'a pas été créée.

La thématique mobilité est compliquée à évaluer car il y a peu de données disponibles sur cette thématique. Bien que la mobilité soit un enjeu majeur pour le territoire, le SCoT n'est pas autorité organisatrice pour le transport.

**Objectif stratégique** : Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire



REMARQUES

INDICATEURS

## ? Le développement du maillage routier est-il en accord avec l'armature du SCoT ?

Non évalué

L'importance de la fréquentation des RD correspond à l'armature des routes retenues par le SCoT. L'accroissement de la fréquentation des RD n'est pas un objectif poursuivi par le SCoT, c'est pourquoi les élus ne souhaitent pas évaluer cet objectif.

Pas de projet en cours pour une liaison transversale reliant Rieumes à Auterive.

Fréquentation des RD







# PAGE SYNTHÈSE

- 226 Synthèse par fiche thématique
- 266 Synthèse générale des fiches thématiques



SCoT Pays Sud Toulousain

# DEMOGRAPHIE

**Objectif stratégique :** Adapter l'accueil démographique aux capacités du territoire

## ? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini pour le territoire à 2030 ?

Satisfaisant

Les objectifs globaux d'accueil de la population à court terme (2020) sur le territoire du SCoT Sud Toulousain sont satisfaisants. Néanmoins, le taux de croissance observé sur le territoire est légèrement supérieur au taux de croissance maximum que le SCoT s'était fixé.

## ? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini par pôle ?

Insuffisant

La polarisation ne s'est pas effectuée selon le modèle envisagé par le SCoT. Les pôles d'équilibre ont accueilli moins de population qu'envisagé alors que les pôles de services et les autres communes affichent un léger dépassement. A 6 ans, les tendances montrent que cet objectif doit être revu en matière de répartition et en lien avec les autres objectifs du SCoT.

## ? Le SCoT atteint-il les objectifs d'accueil maximum de population qu'il s'est défini par bassin de vie ?

Satisfaisant

Les objectifs d'accueil de la population sont cohérents avec les attentes du SCoT par bassin de vie.

## ? La population nouvelle accueillie sur le territoire du SCoT s'est-elle polarisée selon les objectifs définis par le SCoT ?

Insuffisant

Les nouveaux arrivants ne s'installent pas selon le modèle voulu par le SCoT. Les pôles d'équilibre doivent continuer à renforcer leur attractivité par rapport aux pôles de services et autres communes.

A noter que la commune de Carbonne a été bloquée dans l'accueil de population ces dernières années du fait de la station d'épuration saturée. Cette situation est aussi à craindre pour le pôle d'équilibre d'Auterive.



De manière globale, le SCoT est dans une croissance compatible avec les chiffres fixés dans le DOO. A l'échelle des bassins de vie, cet accueil se répartit aussi de manière conforme avec les attendus du SCoT pour 2020. Néanmoins, **les tendances montrent qu'un ajustement sur l'objectif lié à la polarisation est nécessaire**. Les pôles d'équilibre (en particulier le pôle d'Auterive et de Carbonne) ne remplissent pas suffisamment leurs objectifs d'accueil au profit des pôles de services et des autres communes qui progressent globalement plus que leur objectif. De même, la tendance de répartition des nouveaux arrivants entre les pôles d'équilibre et les autres communes va à l'encontre des objectifs du SCoT. **Les pôles de services ont ainsi une attractivité supérieure à celles des pôles d'équilibre.**

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *revoir les objectifs démographiques au regard d'une prospective démographique pour les décennies à venir en lien avec les dynamiques des territoires périphériques, les nouvelles réglementations depuis l'approbation comme la loi ALUR...*
- *revoir les prescriptions relatives à la polarisation afin de mieux polariser l'accueil des nouveaux habitants,*
- *requestionner l'armature territoriale afin de l'adapter aux tendances récentes.*

# CONSOMMATION DE L'ESPACE 1

**Objectif stratégique** : Diviser par deux la consommation d'espace à l'horizon 2030 par rapport à 2010

## ? Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole et forestier ?

Excellent

La diminution de la consommation des espaces est effective et proche des attendus du SCoT. L'objectif fixé par le SCoT est donc totalement atteint. Néanmoins, cette diminution pourrait également s'expliquer par des facteurs externes (crise de 2008, évolutions réglementaires....)



**Le suivi de la consommation de l'espace est très difficile à faire. Aucun indicateur ne peut représenter un chiffre exact, car tous présentent des limites.** Le fait d'avoir plusieurs indicateurs permet de confronter différentes approches, d'éclairer le phénomène par différents angles de vue et de dégager une tendance objective. **Tous les indicateurs présentent, ces dernières années, une diminution d'environ de la moitié de la consommation de l'espace.** Les PLU récemment approuvés (après SCoT et loi ALUR) montrent une prise de conscience dans la limitation des zones U et surtout AU. Ainsi, la tache bâtie s'est étalée presque deux fois moins vite entre 2013 et 2016 qu'entre 2010 et 2013 dans toutes les polarités. Le ralentissement régulier de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers (15% de baisse entre la moyenne 2006-2011 et la moyenne 2011-2015) montre aussi une tendance très nette à la baisse de la consommation des espaces agricoles ces dernières années.

**Objectif stratégique : Diminuer la consommation d'espace à l'horizon 2030 par rapport à 2010 sur chacune des cibles identifiées**

## ? **Le SCoT a-t-il atteint son objectif de limitation de la consommation d'espaces pour l'habitat ?**

Excellent

La surface consommée pour l'habitat présente une diminution proche de la moitié avec une nette baisse de la consommation en moyenne par logement pour les pôles de service et autres communes.

## ? **Le SCoT a-t-il atteint son objectif de limitation de consommation d'espaces pour les Zones d'Activités ?**

Satisfaisant

La consommation foncière totale observée pour les zones d'activités est inférieure aux objectifs du SCoT. Néanmoins, on observe que sur le bassin de vie de Carbonne, l'objectif moyen annuel de consommation est légèrement dépassé, en lien avec les grosses zones d'activités de ce bassin de vie. A l'inverse, l'évaluation a montré un déficit sur le bassin de vie de Rieumes.

Pour autant, cet indicateur de suivi est très approximatif.

Il serait nécessaire en particulier, d'avoir un suivi plus fin au niveau des EPCI sur la disponibilité des espaces. L'objectif de limitation de la consommation d'espace étant formulé au bassin de vie, il reste difficile à suivre dans la mise en œuvre du SCoT.

## ? **Le SCOT a-t-il atteint l'objectif de limitation de consommation d'espaces maximum pour les granulats ?**

Satisfaisant

Cf Fiche Granulats.

## ? **Le SCoT a-t-il atteint son objectif de maintien de la consommation d'espaces pour les équipements publics?**

Non évalué

La consommation en moyenne annuelle liée aux équipements publics diminue presque de moitié entre 2011-2016 par rapport à 2001-2010, alors que l'objectif du SCoT permettait de rester constant. La consommation d'espace pour les équipements publics au regard de cet indicateur a fortement diminué, ce qui n'est pas forcément souhaitable pour les territoires.

Cette donnée est difficile à suivre. Il faudra avoir une réflexion particulière lors de la révision sur la définition des types d'équipements publics qui pourraient avoir un objectif de consommation foncière.

Vu l'inexactitude de cette donnée, les élus ont préféré de ne pas évaluer cet objectif.



Le suivi de la consommation de l'espace par cible montre les difficultés de méthodologie d'indicateurs. En effet, les cibles n'ont pas été définies avec les mêmes moyens mis œuvre pour les suivre. Par ailleurs les indicateurs sont parfois assez approximatifs.

**De manière globale, les objectifs poursuivis par le SCoT en matière de diminution de la consommation de l'espace sont atteints pour chacune des cibles.**

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *renforcer et préciser le suivi de la consommation de l'espace en lien avec des objectifs définis avec un mode de calcul partagé (un suivi avec les données MAJIC ou d'autres type de données qui n'étaient pas disponibles lors de l'élaboration de ce SCoT pourrait affiner cette approche),*
- *intégrer le travail sur la tache bâtie mené dans l'outil TEREVAL,*
- *développer une réflexion sur la disponibilité et le suivi du Mode d'Occupation du Sol.*



## CONSOMMATION DE L'ESPACE 2

**Objectif stratégique :** Limiter l'urbanisation pour un développement urbain mesuré

### ? **Le SCoT a-t-il atteint son objectif en matière d'urbanisation en continuité des noyaux villageois et de maîtrise des hameaux ?**

Satisfaisant

Sur le SCoT, 77% des nouvelles constructions depuis 2010 sont positionnées dans et/ou en continuité des noyaux villageois. La localisation en continuité des noyaux et dans les hameaux se fait particulièrement bien dans les pôles (présence de PLU majoritaire), mais est moins satisfaisante dans les autres communes.

### ? **Le SCoT atteint-il son objectif d'évitement d'urbanisation linéaire le long des routes structurantes ?**

Satisfaisant

Le taux de construction de nouveaux locaux dans les coupures d'urbanisation est faible et devient quasiment nul lorsqu'on regarde les PLU SCoT compatibles.



La localisation en continuité des noyaux et dans les hameaux se fait particulièrement bien dans les pôles (présence de PLU majoritaire), mais n'est pas satisfaisante dans les autres communes. La notion de « hameaux à maîtriser » mériterait d'être précisée dans le SCoT, ce qui se traduit par des constructions en continuité des hameaux au-delà de la dent creuse.

**Objectif stratégique :** Densifier les nouvelles extensions et autour des gares pour économiser l'espace

### ? **Le SCoT atteint-il son objectif de densité dans ses extensions ?**

Limité

Les résultats ne sont pas atteints lorsqu'on regarde le territoire dans son ensemble. Mais la tendance va en s'améliorant lorsqu'on observe les densités des logements construits avant 2010 et entre 2010 et 2014.

### ? **La densité autour des gares s'est-elle renforcée ?**

Limité

La densification ne s'est pas renforcée de manière significative autour des gares. Les gares ne sont pas toutes situées dans le noyau et ne demande donc pas toutes une densification identique. La densification autour des gares mériterait une réflexion.



Bien que les objectifs du SCoT ne soient pas atteints concernant les densités, on constate tout de même une évolution positive sur l'ensemble du territoire.

Néanmoins, le suivi de la densité est difficile à mener dans le cadre de l'évaluation. En effet, la règle de la densité ne peut s'appliquer que dans le cadre d'opérations groupées et non sur les permis individuels. C'est pourquoi la fourchette demandée n'est pas atteinte sur la globalité des nouvelles constructions, même si la règle a été transcrite dans les PLU.

La densification autour des gares n'a pas été prise en compte sur le territoire. Il serait souhaitable de s'interroger sur quelles sont les gares pour lesquelles la densification est souhaitable.

## Objectif stratégique : Intensifier les territoires urbains

### ? Le SCoT atteint-il son objectif d'intensification de 20% dans les secteurs urbanisés ?

Excellent

Sur le SCoT, 33% des nouvelles constructions depuis 2010 se sont réalisées en intensification (dans la tache bâtie). L'objectif d'intensification attendu a été largement dépassé. Il est très fortement lié à l'encadrement de la construction par un document d'urbanisme du type PLU (mauvais résultats hors PLU). C'est pourquoi cet objectif est particulièrement atteint pour les pôles d'équilibre. L'impact de la loi ALUR est très fort sur le dépassement de cet objectif.



L'objectif est très largement dépassé. La définition d'intensification et la territorialisation de cet objectif sera à préciser.

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *étudier la pertinence de relancer un travail sur la maîtrise de l'urbanisation des hameaux,*
- *intégrer le travail sur l'enveloppe urbaine mené dans l'outil TEREVAL,*
- *travailler sur l'intensification en déterminant des objectifs différents suivant les types de pôles du SCoT.*

# LOGEMENT

**Objectif stratégique :** Proposer une offre de logements maîtrisée et adaptée à la demande locale et au modèle de développement



## Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements ?

Limité

Le SCoT est en cours d'atteinte de ses objectifs. Les résultats observés pour la production de logements sont concordants avec ceux d'accueil de la population. En effet, on observe sur le SCoT une production de logements légèrement inférieure aux objectifs maximum, mais dont la polarisation est non effective. Les pôles d'équilibre présentent un retard par rapport à leur objectif alors que les pôles de services et surtout les « autres communes » ont légèrement dépassé l'enveloppe.



## Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements locatifs ?

Excellent

La production de logements locatifs est supérieure aux attendus du SCoT. Néanmoins, la construction de l'indicateur « logement locatif » reste approximatif. (estimation faite sur la base de MAJIC).



## Le SCoT permet-il de limiter à 7% la vacance ?

Limité

Sur l'échelle du SCOT la vacance est estimée à 8,8%, avec un taux croissant au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'agglomération Toulousaine. A noter que la vacance est toujours un élément difficile à mesurer et diffère selon les sources. La source de MAJIC est basée sur la taxe d'habitation.



**La production de logements sur le SCoT est en deçà des objectifs maximum proposés par le SCoT. Néanmoins, à l'image de l'accueil des habitants sur le territoire, cette production de logements n'est pas bien répartie.** Les pôles d'équilibre ne construisent pas assez de logements au contraire des pôles de services et des autres communes qui sont en marge supérieure de leur enveloppe de logements.

La production de logements locatifs est assez importante sur le territoire et même supérieure aux objectifs du SCoT dans toutes les polarités en % de production.

**Sur le territoire du SCoT, la vacance est de 8,8% soit un peu supérieure à la cible de 7%.** Néanmoins, elle est particulièrement importante sur les pôles d'équilibre et sur le bassin de vie de Cazères (qui est le moins accessible à l'agglomération Toulousaine). Lorsqu'on localise la vacance, elle est majoritairement située dans le centre historique des noyaux villageois.

Objectif stratégique : Améliorer la qualité de l'habitat

## ? Le SCoT permet-il d'améliorer la qualité du bâti notamment sur la performance énergétique ?

Non évalué

Le SCoT reprendra les indicateurs en cours d'élaboration pour le PCAET pour cette thématique.

Objectif stratégique : Diversifier et favoriser la mixité sociale dans l'habitat

## ? Le SCoT atteint-il les objectifs de production de logements locatifs sociaux ?

Satisfaisant

Il n'y a aucune obligation réglementaire sur le territoire du Sud Toulousain et la cible proposée par le SCoT était ambitieuse



La production de logement sociaux n'atteint pas totalement la cible mais le SCoT demandait de « tendre vers ». La production de logements sociaux sur le territoire est à remarquer car elle est non négligeable. Les pôles de services ont atteint le pourcentage ambitieux de production de logements locatifs sociaux.

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *revoir les objectifs logements en lien avec la prospective démographique ainsi que l'évolution de la taille des ménages et des nouveaux modes d'habitation,*
- *coordonner les travaux du SCoT sur la thématique habitat avec les 3 Programmes Locaux de l'Habitat qui sont en émergence sur chacun des EPCI du territoire. Les objectifs ainsi que les indicateurs de suivi devront être conjoints (les PLH doivent être compatibles avec le SCoT),*
- *renforcer l'analyse et les objectifs du SCoT en matière d'aménagement des centres historiques en lien avec la revitalisation des centres bourgs.*

## EQUIPEMENT

**Objectif stratégique** : Favoriser une répartition cohérente de l'offre de services et d'équipements tout en développant prioritairement les services et équipements structurants sur les pôles

### ? L'implantation de projets d'équipements et services structurants est-elle polarisée selon le modèle territorial du SCoT ?

Satisfaisant

La répartition de création de nouveaux équipements au sein des polarités correspond au modèle territorial du SCoT.

### ? Le SCoT atteint-il son objectif de prise en compte de l'analyse prospective démographique dans les documents d'urbanisme ?

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU.



Les « autres communes » ont perdu en offre d'équipements de proximité (essentiellement des petits commerces). **Cette thématique sera à mettre en lien avec l'enjeu de la revitalisation des centres bourgs.**

Ce sont les pôles d'équilibre qui ont le plus développé d'équipements ainsi que les pôles de services. Ces derniers ont notamment le plus accueilli d'équipements supérieurs.

**Mais globalement la répartition des équipements par gamme correspond aux attentes du SCoT excepté la perte des équipements de de proximité dans les autres communes.**

Un travail sur la centralité et les commerces de proximité serait important dans le cadre d'une potentielle révision.



**Objectif stratégique** : Poursuivre le développement de la couverture numérique du territoire

## ? Le SCoT atteint-il son objectif de prise en compte des réseaux numériques notamment en matière d'installation de services publics et de centre de télétravail ?

Satisfaisant

L'étude de faisabilité Tiers lieux réalisée par le Pays Sud Toulousain a permis de dégager des besoins des territoires et des habitants ainsi que de déterminer des lieux pertinents d'implantation de ce type d'équipements. En 2018, deux à trois tiers lieux sont opérationnels et quatre sont au stade de projet.  
(cf Fiche Mobilité).

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, quatre pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *définir et mieux caractériser les types d'équipements publics à suivre dans le SCoT,*
- *réaliser une étude prospective des besoins sur le territoire en matière de grands projets d'équipements et de services (article L141-20),*
- *renforcer le maintien des services publics dans les campagnes,*
- *renforcer le lien entre SCoT et politiques contractuelles des programmes régionaux ou européens et des politiques contractuelles départementales (contrat de territoire),*
- *renforcer l'analyse et les objectifs du SCoT en matière d'aménagement des centres historiques en lien avec la revitalisation des centres bourgs (utilisation de la délimitation des centres bourgs de l'outil TEREVAL).*

## TRAME VERTE ET BLEUE

**Objectif stratégique :** Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers

### ? L'évolution des modes d'occupation du sol observée permet-elle de préserver les fonctionnalités de la trame verte et bleue définie par le SCoT ?

Non évalué

Il est très difficile d'évaluer le maintien de la fonctionnalité de la TVB. Le manque de données (2<sup>ème</sup> Mode d'Occupation du Sol) ne permet pas d'évaluer le changement. On note un grignotage de la TVB par des nouveaux locaux mais pas dans les PLU SCoT compatibles.

### ? Les documents d'urbanisme prennent-ils en compte les délimitations de la TVB du SCoT ?

Satisfaisant

Les PLU respectent le zonage de la TVB le plus souvent. Il est nécessaire de mettre en place un suivi PLU plus précis pour avoir des remontés statistiques.



L'évolution ne peut être observée sur la base d'un seul Mode d'Occupation du Sol. Néanmoins, la TVB s'appuie sur des formations arbustives qui sont bien représentées sur la partie des espaces protégés. En revanche, les corridors, en majeure partie à créer, traversent des formations herbacées comprenant les espaces agricoles. Il n'y a pas de moyen de savoir si la fonction écologique de la trame verte et bleue est préservée dans ce contexte, et d'autant plus pour les corridors traversant des formations herbacées. De même peu d'informations sont disponibles sur l'état des ripisylves de la trame bleue et son évolution dans le temps. De manière générale, les PLU n'identifient pas dans les documents de zonage les corridors écologiques de manière spécifique. Les identifications sont traduites en zonages A, N ou dans le meilleur des cas par des prescriptions linéaires et surfaciques au titre de l'article L151-23 et L 421-4.



**Objectif stratégique : Maintenir les espaces naturels ordinaires**

## ? Les documents d'urbanisme créent-ils des espaces protégés ou des corridors supplémentaires ?

Satisfaisant

Les PLU traduisent les espaces ordinaires sous forme de prescriptions surfaciques et/ou linéaires de type espaces boisés et éléments paysagers à protéger. (environ 20% d'espaces non identifiés par le SCoT sont créés par des prescriptions surfaciques).

**Objectif stratégique : Mettre en œuvre la couronne verte de l'agglomération toulousaine**

## ? Evaluation spécifique au niveau de 4 PLU

Satisfaisant

Les 2 PLU SCoT compatibles du Vernet et de Venerque concernés par la couronne verte la prennent en compte comme un zonage TVB. Mais celle-ci a du mal à être transcrite en territoire de projet.

# PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, quatre pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *prendre en compte les évolutions réglementaires et les nouveaux 'porter à connaissance' : le SRCE Midi Pyrénées approuvé depuis l'approbation du SCoT ainsi que le futur SRCE qui sera décliné dans le SRADDET, l'inventaire des zones humides de la Haute-Garonne, la mise à jour cartographique des cours d'eau, les nouveaux éléments disponibles dans les RPG, la servitude d'utilité publique de la réserve naturelle régionale Confluence Ariège Garonne...*
- *développer une réflexion plus poussée sur les milieux ouverts de plaine et la trame agricoles comme support de biodiversité,*
- *développer une réflexion sur l'utilisation et le suivi du Mode d'Occupation du Sol,*
- *s'appuyer sur le travail d'interprétation d'images satellites mené sur la naturalité dans l'outil TEREVAL.*

## AGRICULTURE ET PAYSAGE

**Objectif stratégique : Diminuer la consommation des terres agricoles**

### ? **Le SCOT a-t-il atteint son objectif de diminution de moitié de la consommation d'espace agricole et forestier ?**

Excellent

Cf Fiche consommation espace 1. Diminution de la consommation d'espace agricole et forestier.

### ? **Le SCoT atteint-il son objectif de mise en œuvre de diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme ?**

Insuffisant

Les diagnostics agricoles restent encore insuffisamment développés dans les PLU.



La question agricole est essentiellement abordée par le biais de la diminution de la consommation de l'espace pour laquelle on a vu une réelle avancée.

**Objectif stratégique : Prendre en compte l'agriculture dans le projet de territoire et développer une agriculture de qualité**

### ? **Le SCoT atteint-il son objectif de mise en œuvre de diagnostic agricole dans les documents d'urbanisme ?**

Insuffisant

Les diagnostics agricoles restent encore insuffisamment développés dans les PLU.

### ? **Suivi de la place de l'agriculture sur le territoire.**

Non évalué

Cet objectif stratégique (traduit en remarque) pourrait s'appuyer sur des politiques sectorielles du PETR mais non traduisible tel quel dans un document d'urbanisme.



Le diagnostic agricole n'est pas encore suffisamment développé dans les documents d'urbanisme. Une réflexion sur les enjeux agricoles avec un croisement sur les enjeux d'urbanisme pourrait être développée dans chacun des documents d'urbanisme.

Objectif stratégique : Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage

## ? Le diagnostic du document d'urbanisme permet-il d'identifier des enjeux localisés sur la commune ?

Excellent

11 documents d'urbanisme sur les 13 étudiés ont définis des enjeux localisés sur le territoire de la commune.

## ? Le document d'urbanisme permet-il de définir les centres patrimoniaux ?

Excellent

Les 13 documents d'urbanisme étudiés ont définis un zonage spécifique s'appliquant au centre historique de la commune.

## ? Le document d'urbanisme identifie-t-il des cônes de vue?

Limité

3 documents d'urbanisme ont localisé des cônes de vue, 5 ont décrit dans le diagnostic des perspectives de vues et 5 n'ont pas abordé cette thématique.

## ? Le document d'urbanisme propose-t-il des orientations en lien avec des entrées de ville ou des franges agro-urbaines ?

Satisfaisant

6 documents d'urbanisme ont intégrés dans leurs OAP la problématique franges agro-urbaines et/ou entrées de ville.

## ? Le document d'urbanisme s'appuie-t-il sur la charte architecturale et paysagère du Pays ?

Limité

2 documents d'urbanisme ont annexé la charte architecturale et paysagère du pays, 1 la cite les autres ne la citent pas même si certaines prescriptions s'en inspirent.



La thématique « paysage » est difficile à évaluer car il y a peu de données globales à traiter et les attentes du SCoT sont plutôt qualitatives sur ces questions. Cette thématique a été abordée via l'analyse statistique de l'outil de suivi PLU et la manière dont les documents d'urbanisme ont traité la problématique paysagère.

L'approfondissement de l'outil de suivi fin des PLU permettra de mieux suivre ces thématiques à l'avenir.

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, cinq pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *intégrer la notion de préservation du potentiel agronomique dans le diagnostic du territoire (article L 141-3),*
- *repenser la rédaction des objectifs paysagers du SCoT par une meilleure prise en compte dans les documents d'urbanisme,*
- *Promouvoir et mettre en œuvre la charte architecturale et paysagère du pays sud toulousain,*
- *développer l'outil de suivi des documents d'urbanisme sur les aspects suivants :*
  - *la prise en compte des enjeux agricoles,*
  - *la prise en compte des enjeux paysagers et architecturaux.*



## EAU

**Objectif stratégique : Améliorer, protéger, économiser et valoriser les ressources en eau (en tant que milieu)**

### ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de mieux protéger la ressource en eau ?

Limité

La protection de la ressource en eau n'est pas suffisamment traduite dans les documents d'urbanisme. Le SCoT pourra mener une réflexion sur ces enjeux à l'échelle du territoire.

### ? Observe-t-on une meilleure qualité des eaux de surface ?

Limité

La qualité des eaux de surface se dégrade mais le SCoT n'est qu'un élément pour lutter contre les facteurs de cette dégradation.

### ? Observe-t-on une meilleure qualité des eaux souterraines ?

Limité

La qualité des eaux souterraines se dégrade mais le SCoT n'est qu'un élément pour lutter contre les facteurs de cette dégradation.

### ? Observe-t-on un respect des débits d'étiage ?

Limité

Il y a une difficulté pour mobiliser la donnée, malgré l'importance croissante de cette thématique avec la démonstration dans des études globales de la rareté de l'eau pour les décennies à venir.



La protection de la ressource est encore très peu traduite dans les documents d'urbanisme. Seulement deux communes ont identifié des zonages spécifiques.

**La qualité des eaux de surfaces se dégrade. La qualité des eaux souterraines est médiocre et se dégrade**, même si l'aménagement du territoire n'est qu'un élément de cette dégradation. Une bonne qualité des ressources en eaux brutes est nécessaire pour assurer un bon approvisionnement en eau potable.

Au niveau quantitatif, des études prospectives menées par l'Agence de l'eau prévoient que les débits de la Garonne vont diminuer de 50% en 2050 en été.

**Objectif stratégique : Améliorer, protéger, économiser et valoriser les ressources en eau (en tant que matière première)**

## ? **La concordance entre les capacités du territoire pour les besoins en assainissement est-elle assurée ?**

Satisfaisant

La situation s'est améliorée depuis 2010 mais il reste encore des non conformités. Par ailleurs, deux communes pôles (Auterive et Cazères) ont un taux de charge organique préoccupant.

## ? **La concordance entre les capacités du territoire pour les besoins en eau potable est-elle assurée ?**

Non évalué

Cet indicateur ne permet pas de voir l'adéquation entre le besoin en eau potable pour l'urbanisation et les capacités du territoire. C'est pourquoi les élus ont préféré ne pas évaluer cet objectif.

Pour l'eau potable la problématique du territoire n'est pas quantitative mais plutôt qualitative et structurelle (liée aux capacités des réseaux d'adduction d'eau potable).

## ? **Le SCoT atteint-il ses objectifs de prise en compte de règles limitant l'imperméabilisation des sols dans les PLU ?**

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU.



**Des difficultés persistent dans le traitement des eaux usées mais la situation est meilleure qu'en 2010.** La surcharge des stations d'épuration bloque la capacité d'accueil des nouveaux habitants dans certains pôles comme Carbonne ou Auterive. Des projets en cours vont permettre de résoudre ces difficultés. Des difficultés sont également à noter sur Cazères.

**En ce qui concerne l'eau potable, le territoire est plus confronté à une problématique de qualité que de quantité aujourd'hui.** Certaines analyses d'eau potable ont montré des dépassements en pesticides en 2016. La protection des eaux brutes, afin d'assurer une pérennité de potabilisation de l'eau, est importante notamment sur ce territoire (2 captages prioritaires).

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, quatre pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *associer étroitement les acteurs de la ressource en eau aux travaux de la révision (le SAGE Garonne en cours d'élaboration.....),*
- *réactualiser la réflexion sur la vision prospective de l'adéquation ressources et besoin en lien avec le schéma départemental d'alimentation en eau potable du département,*
- *associer les EPCI qui auront en 2020 la compétence eau et assainissement,*
- *améliorer le lien avec l'ADS pour identifier et suivre les constructions en zone assainissement collectif ou assainissement autonome.*



# GRANULATS

**Objectif stratégique :** Garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en granulats

## ? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle au minimum de consommation de surface ?

Satisfaisant

Au regard des données disponibles, la consommation de l'espace pour les carrières est en deçà du maximum noté par le SCoT.

## ? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle aux objectifs de localisation des carrières ?

Satisfaisant

Les arrêtés préfectoraux entre 2010 et 2016 concernent des carrières qui se situent en majorité entre l'A64 et la voie ferrée.

## ? L'observatoire Partenarial de l'extraction des granulats a-t-il été opérationnel ?

Insuffisant

La tentative de mise en place de l'observatoire de l'extraction de granulat préconisé en R9 du SCoT n'a pas abouti car un observatoire devait être mis en place au niveau régional par la profession. Mais celui-ci n'est pas encore complètement opérationnel, et dans tous les cas il ne permet pas un échange entre élus et professionnels sur le territoire du SCoT.

## ? L'exploitation des carrières sur le territoire du SCoT sud Toulousain répond-elle aux objectifs de comblement sur le SCoT ?

Limité

Bien que la donnée soit partielle, le plan d'eau reste la solution la plus courante pour réaménager une carrière.  
Il semble difficile pour les professionnels des carrières de proposer d'autres solutions.



La non mise en œuvre de l'observatoire de l'extraction du granulat amène une difficulté à dresser un bilan précis des surfaces. L'augmentation des surfaces autorisées dans les Arrêtés Préfectoraux semble en cohérence avec les objectifs du SCoT (sous réserve de la mise à jour de la donnée).

La concentration des carrières se maintient dans le zonage A64 et la voie ferrée.

Les projets de réhabilitation des carrières méritent une attention plus fine (nécessité de rentrer dans les AP). Il semble que le plan d'eau reste la solution la plus employée. **Les plans d'eau mitent de manière très importante la vallée de la Garonne et fragilisent la ressource en eau (évapotranspiration, risques de pollution...).**

**On peut noter qu'aucune approche sur le recyclage et l'économie des granulats n'est menée.** Une réflexion pour une plateforme de stockage, de traitement et de recyclage des déchets des bâtiments et travaux publics pourrait être menée dans le cadre de la révision. Une réflexion sur le fret ferroviaire est portée dans la P69. Mais il reste difficile de développer ce type de transport. La seule carrière embranchée reste celle de Martres-Tolosane.

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, deux pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *Mettre en place un outil de suivi de la consommation du foncier notamment pour la prise en compte du comblement des carrières et de leur devenir. Cela pourrait se faire via l'Observatoire Partenarial de l'Extraction de Granulat de la R9 qui pourrait devenir un lieu de discussion et de concertation territoriale avec les élus sur la thématique des carrières sur le territoire,*
- *mener une réflexion sur le recyclage et l'économie des granulats,*
- *intégrer le futur schéma régional des carrières à venir.*

# ENERGIE

**Objectif stratégique : Diminuer les consommations énergétiques**

## ? Observe-t-on une réduction de la consommation d'énergie du territoire ?

Satisfaisant

La consommation d'énergie mesurée entre le diagnostic du Plan Climat volontaire réalisé en 2010 et celui du Plan Climat Air Energie territorial de 2018 sont issues de méthodes et de périmètres différents. L'évolution mesurée ne peut ainsi être qu'estimative.

Celle-ci fait apparaître une augmentation des consommations énergétiques du territoire. Celles-ci sont passées de 2053 GWh/an en 2010 à 2278 GWh en 2018.

On note toutefois sur la même période une baisse des consommations énergétiques par habitant. Celles-ci étaient de 25 500 kWh/habitant/an en 2010 contre 24 300 kWh/habitant/an en 2018.

Le territoire a engagé un important travail pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat au travers de son Espace Info Energie et de la plateforme locale de la rénovation énergétique. Toutefois, les actions doivent aller encore plus loin dans tous les domaines.



**Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie territoriale du PETR Sud Toulousain.** Les indicateurs de suivi entre le PCAET et le SCoT seront mutualisés, les objectifs chiffrés poursuivis seront harmonisés et uniques dans le cadre de la révision

Le suivi de cet objectif pourrait se faire en exploitant plutôt des indicateurs de suivi du PCAET.

**Objectif stratégique : Favoriser les énergies renouvelables****? Observe-t-on une augmentation de production d'énergie renouvelable ?**

Satisfaisant

La production d'électricité renouvelable a fortement augmenté entre 2010 et 2016. Cette progression doit continuer. Ceci essentiellement du fait de l'implantation d'équipements photovoltaïques en toiture, ainsi que d'une centrale au sol sur la commune de Bouspens. De nombreux projets devraient par ailleurs voir le jour dans les années à venir, dont certains accompagnées par le Pays Sud Toulousain dans le cadre d'un appel à Manifestation d'intérêt Photovoltaïque conduit sur trois communes.

**? Les documents d'urbanisme ont-ils traduit de manière spécifique leurs projets ENR ?**

Limité

Noé a instauré des zonages spécifiques ENR. Bouspens a une centrale photovoltaïque au sol mais sans zonage spécifique.

Les documents d'urbanisme n'identifient pas leur projet d'énergie renouvelable de manière spécifique.



**Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie territoriale du PETR Sud Toulousain.** Les indicateurs de suivi entre le PCAET et le SCoT seront mutualisés, les objectifs chiffrés poursuivis seront harmonisés et uniques dans le cadre de la révision.

La traduction de cette priorité pourrait être plus visible dans les documents de planification du territoire (potentiel d'énergie renouvelable, zonage spécifique dans les PLU pour les projets ENR...)

**PROPOSITIONS POUR LA REVISION**

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *renforcer les liens entre le futur SCoT et le PCAET. Le PCAET doit prendre en compte le SCoT,*
- *s'appuyer sur les outils de suivi du PCAET pour cette thématique,*
- *prendre en compte le porter à connaissance sur les ENR identifiées territorialement au niveau du SCoT dans l'outil TEREVAL.*

## POLLUTIONS ET NUISANCES

Objectif stratégique : Diminuer les nuisances et les pollutions

### ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de diminuer l'impact des nuisances sonores sur les habitants ?

Satisfaisant

On constate encore que 7% des nouvelles habitations sont localisées dans les secteurs soumis au bruit. Cette proportion reste constante.

Il faut concilier l'objectif de concentrer les habitations nouvelles près des axes de circulation et celui de lutter contre les nuisances sonores.

### ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle de lutter contre la pollution de l'air et des Gaz à Effet de Serre ?

Satisfaisant

Tout comme les consommations énergétiques, le bilan carbone réalisé en 2010 et les émissions de Gaz à Effet de Serre réalisées en 2018 n'utilisent pas la même méthode ni le même protocole.

En 2018, les émissions de Gaz à Effet de Serre étaient estimées à 679 325 tonnes de CO<sub>2</sub>. Ramené à l'habitant les émissions de Gaz à effet de serre étaient estimées à 10,5 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>/habitant/an en 2010 contre 7,25 tCO<sub>2</sub>e/habitant/an en 2018. . Néanmoins les indicateurs suivis par OREO montrent une diminution entre 2008 et 2015.

### ? Observe-t-on une meilleure gestion des déchets ?

Satisfaisant

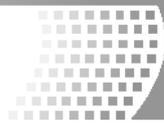
Les ratios observés sont satisfaisants au regard des ratios du plan déchet en 2014. Le SCoT n'a pas de levier sur la production de déchets.



Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie territoriale du PETR Sud Toulousain. Les indicateurs de suivi entre le PCAET et le SCoT seront mutualisés, les objectifs chiffrés poursuivis seront harmonisés et uniques dans le cadre de la révision.

La construction d'habitations dans les secteurs soumis au bruit reste régulière, un équilibre reste à trouver avec la proximité des voies de transport (surtout la route).

Les ratios de collecte des déchets semblent satisfaisants au regard de la moyenne du Plan Déchet 2014.



## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *renforcer les liens entre le futur SCoT et le PCAET. Le PCAET doit prendre en compte le SCoT,*
- *s'appuyer sur les outils de suivi du PCAET pour cette thématique,*
- *engager une réflexion sur les zones tampons et les lisières agro-urbaines dans le cadre de l'aménagement du territoire aussi bien pour le paysage que pour les questions de santé et de pollutions agricoles.*

# RISQUES

Objectif stratégique : Prévenir les risques

## ? La mise en œuvre du SCoT permet-elle d'observer une limitation de la vulnérabilité aux risques naturels ?

Satisfaisant

La prise en compte du risque est mieux faite sur le territoire grâce à l'avancé des PPR. Depuis 2010, 6% des locaux construits sont situés dans un aléa dont 90% dans un aléa faible. Lors de la prochaine révision, le SCoT devra travailler la vulnérabilité en lien avec le PCAET.

## ? Les risques technologiques sont-ils traduits dans les documents d'urbanisme ?

Limité

Les zonages des risques technologiques sont peu traduits de manière spécifique dans les PLU. La notion de zone tampon n'est pas intégrée. Mais les alentours de ces établissements ne sont pas constructibles pour l'habitat.



Les risques sont pris en compte de manière réglementaire dans les PLU. Une identification plus fine avec notamment la recherche de zones d'expansion des crues (en lien avec TVB) pourrait être bénéfique.

Une meilleure transcription dans les zonages PLU des risques technologiques et/ou naturels pourraient être menée.

**L'augmentation des arrêtés de catastrophes naturelles liées aux mouvements différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, est préoccupante, notamment dans le cadre du changement climatique.**



## PROPOSITIONS POUR LA RÉVISION

*Dans le cadre de la révision, deux pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *renforcer la prise en compte du changement climatique et de la sensibilité accrue aux risques dans le prochain SCoT,*
- *associer l'ensemble des acteurs compétents dans la prévention et la gestion des risques notamment les EPCI qui ont depuis 2018 la compétence GEMAPI aux réflexions de la révision sur toute la partie inondation, prévention des ruissèlements urbains, gestion des zones d'expansion des crues, coulées de boue, ...*

## ECONOMIE

Objectif stratégique : Développer l'emploi et une économie pérenne

### ? Le développement économique du territoire permet-il d'atteindre la cible de 1 emploi pour 3,5 habitants en moyenne à l'horizon 2030 ?

Insuffisant

Il s'agit d'une recommandation et non d'une prescription. L'attractivité du territoire est certaine, mais il faut développer les emplois afin de rapprocher l'emploi de l'habitat.



Le rythme de création d'emploi annuel est largement en deçà des objectifs du SCoT, de même le ratio emplois/habitants n'est pas conforme aux attendus du SCoT. Le territoire du Sud Toulousain est sous forte influence de la métropole en termes d'emplois. **Le territoire Sud toulousain doit valoriser son attractivité en préservant et en développant ses qualités de territoire résidentiel (cadre de vie, accessibilité, offre de services et d'équipement...),** tout en prenant en compte les nouveaux modes de travail. Le SCoT peut également renforcer sa stratégie en développant son offre culturelle et touristique.

**Néanmoins, la filière industrielle se maintient, le Sud Toulousain offre des perspectives d'accueil séduisantes pour les entreprises en matière d'espace.** Il est à noter que la part de l'artisanat dans les entreprises du territoire se maintient.

Les élus souhaitent lors de la révision que les objectifs de création d'emplois soient revus au regard des potentialités du territoire en lien avec les atouts d'attractivité de celui-ci.

**Objectif stratégique : Développer et organiser l'économie du territoire****? La stratégie économique du territoire établie par le SCoT est-elle conforme au développement du territoire et notamment en matière de développement des espaces d'activités par bassin de vie ?**

Satisfaisant

Le développement économique s'est globalement effectué selon la stratégie établie par le SCoT. Cependant, le potentiel zoné (y compris 2AUX) est aujourd'hui encore supérieur à l'enveloppe définie dans le SCoT. Cette thématique devra être travaillée avec les EPCI dans le cadre de la révision.

**? Le niveau de remplissage des espaces d'activités correspond-il à l'objectif de plus de 2/3 (66%) du SCoT ?**

Satisfaisant

Le remplissage des zones d'activités en cours de remplissage est proche de l'objectif du SCoT (64%). On observe néanmoins une forte disparité en fonction du type de zones (bassin, intérêt local, petites activités).

**? Les zones d'activités sont-elles aménagées selon les prescriptions du SCoT ?**

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU.



**Le fait d'avoir des enveloppes globales au niveau des sites « bassin de vie » rend difficile le suivi et l'application dans les PLU de ces objectifs.** Ils sont dépassés en matière de zonage potentiel sur les documents d'urbanisme. De plus, 88 ha sont zonés en réserve 2AUX sur le territoire. **La répartition des enveloppes pour l'activité devra être repensée lors de la révision avec les EPCI maintenant compétent en matière de zones d'activités économiques.** Globalement sur le SCoT, le taux de remplissage des ZA (comptant les UX et AUX) est à 64%. Avec une forte pression sur les sites de « bassin » et une sous occupation sur les sites de « petite activité » et « intérêt local ».

**Objectif stratégique : Renforcer les filières économiques porteuses****? Observe-t-on un maintien ou un développement des filières économiques porteuses ?**

Satisfaisant

La filière industrielle se maintient et même se développe légèrement.

**? Observe-t-on un maintien ou un développement de la filière artisanale ?**

Satisfaisant

Le pourcentage d'établissements artisanaux sur le nombre d'établissements du territoire par filière se maintient entre 2010 et 2015 et augmente même légèrement.



Le SCoT n'a pas de moyens en propre pour développer les filières économiques. C'est aux EPCI de définir les politiques économiques et de les traduire dans les documents d'urbanisme des communes les objectifs SCoT via : la mixité de destination dans les zonages pour l'accueil de l'artisanat et la création de zones d'activités. Le SCoT peut développer une stratégie afin d'attirer les filières porteuses.



## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, quatre pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *approfondir la définition des objectifs de consommation des zones d'activités pour renforcer la maîtrise du suivi de la consommation d'espaces,*
- *mener conjointement avec les EPCI les travaux de la révision sur la thématique du développement économique afin de :*
  - *définir la stratégie et les objectifs,*
  - *mener une réflexion sur la densification des zones d'activités,*
  - *développer une véritable stratégie de développement économique (éco-matériaux, agriculture de proximité...).*
- *prendre en compte des nouveaux modes d'activités économiques avec l'émergence du numérique,*
- *réfléchir aux modalités d'une bonne mixité fonctionnelle en lien avec les enjeux de la revitalisation des centres bourgs.*

## COMMERCE

**Objectif stratégique :** Maintenir des centres bourg commerciaux dynamiques

### ? **Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs de maintien voir de développement d'implantation de commerce et multiservices dans les centres bourgs ?**

Non évalué

Nécessité de créer la couche des « centres bourgs » des communes qui sera réalisée dans le cadre de la révision dans l'outil TEREVAL.

**Objectif stratégique :** Confronter l'offre commerciale par une organisation hiérarchisée sur le territoire

### ? **L'implantation des offres commerciales a-t-elle respecté l'architecture commerciale proposée par le SCoT ?**

Excellent

La répartition des nouveaux commerces respecte la typologie de l'armature commerciale définie par le SCoT.

### ? **Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en développement de l'offre commerciale soumise à autorisation dans et hors des ZACo ?**

Excellent

Le bilan ponctuel des ZACo sur photo aérienne (non présentée dans ce document) a été présenté lors de la réunion à la commission urbanisme. Les Zaco d'envergure se sont développées, plusieurs Zaco à développement modéré restent en réserve foncière (il restent environ 40% de potentiel foncier essentiellement situé dans les Zaco à développement modéré).

Les commerces soumis à CDAC se situent dans les objectifs définis par le SCoT..



**Les commerces de niveau supérieur et intermédiaire se sont polarisés sur les sites de niveau SCoT.** Les Zaco d'envergure se sont développées mais plusieurs Zaco à développement modéré restent en réserve foncière (environ 40% de potentiel foncier).

**Les commerces soumis à CDAC durant cette période sont presque tous situés dans des ZACo.**



**Objectif stratégique :** Améliorer la qualité des aménagements commerciaux et des entrées de ville

## ? **Le SCoT atteint-il ses objectifs de qualité des aménagements commerciaux et de qualité des entrées de ville ?**

Non évalué

Cet objectif nécessite une analyse fine lors du suivi des PLU. L'indicateur devra être ajouté à l'outil de suivi des PLU (cf Fiche Agriculture et paysage).

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, deux pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *réfléchir à la transformation du Document d'Aménagement Commercial (DAC) en Document d'Aménagement Artisanal et Commercial DAAC qui est facultatif (loi ALUR, loi PINEL),*
- *repenser et affiner la stratégie d'aménagement commerciale du territoire,*
- *poser un diagnostic sur la situation commerciale des centres bourgs en lien avec les enjeux de revitalisation des centres bourgs (utilisation de la délimitation des centres bourgs de l'outil TEREVAL).*

## MOBILITE

**Objectif stratégique :** Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement

### ? **L'urbanisme permet-il de diminuer l'éloignement par les choix de localisation et d'intensification ?**

Satisfaisant

L'analyse de l'atteinte des objectifs de construction en continuité des noyaux villageois et d'intensification des territoires urbains de la fiche 2 est plutôt satisfaisante. Des efforts sont néanmoins à faire sur les densités.

### ? **Le SCoT favorise-t-il la mixité fonctionnelle ?**

Insuffisant

Le nombre de locaux commerciaux et ou industriels diminuent dans les noyaux et les hameaux entre 2009 et 2016 alors qu'il augmente hors des noyaux et des hameaux.



La lutte de l'étalement urbain participe aussi à la diminution des trajets et des problématiques de mobilité. Cela permet aussi de cibler des secteurs à desservir pour les transports en commun. Alors que l'intensification commence à porter ses fruits, la densité de l'étalement urbain reste à travailler.

**La mixité fonctionnelle diminue notamment en lien direct avec la dévitalisation des centres bourgs.**

**Objectif stratégique :** Poursuivre le développement des pistes cyclables et des modes doux

### ? **Les documents d'urbanisme intègrent-ils les modes doux selon les objectifs du SCoT ?**

Non évalué

Difficulté d'avoir la donnée homogène et complète des pistes cyclables. Le SCoT peut organiser la remontée de ces données.

**Objectif stratégique : Favoriser et développer les transports en commun et l'intermodalité**

## ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière de développement de l'offre de transport en commun ?

Insuffisant

Le territoire est encore essentiellement dépendant de la voiture.

Le PETR n'est pas compétent pour la mise en œuvre des transports en commun.

Les élus constatent que le territoire n'est pas suffisamment équipé pour les transports en commun malgré une forte nécessité.

## ? Le SCoT a-t-il atteint ses objectifs en matière d'aménagement de lieu d'intermodalité ?

Satisfaisant

Le plan de mobilité rurale permet au PETR de s'emparer du sujet et de piloter des actions sur le thème de la mobilité. Une étude sur l'aménagement des tiers lieux est réalisée et un travail sur l'aménagement d'aires de covoiturage est en cours.



**La voiture reste le principale mode de transport.** Depuis 2014, on observe une tendance à la baisse de fréquentation des lignes TER du fait de problèmes d'exploitation alors que 44% de la population est à – de 5 mn d'une gare. L'usage des lignes interurbaines a un peu progressé. Le bassin de Rieumes est le plus dépendant des bus. La ligne hop envisagée dans le SCoT n'a pas été créée.

La thématique mobilité est compliquée à évaluer car il y a peu de données disponibles sur cette thématique. Bien que la mobilité soit un enjeu majeur pour le territoire, le SCoT n'est pas autorité organisatrice pour le transport.

**Objectif stratégique : Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire**

## ? Le développement du maillage routier est-il en accord avec l'armature du SCoT ?

Non évalué

L'importance de la fréquentation des RD correspond à l'armature des routes retenues par le SCoT. L'accroissement de la fréquentation des RD n'est pas un objectif poursuivi par le SCoT, c'est pourquoi les élus ne souhaitent pas évaluer cet objectif.

Pas de projet en cours pour une liaison transversale reliant Rieumes à Auterive.

## PROPOSITIONS POUR LA REVISION

*Dans le cadre de la révision, trois pistes de travail pourraient être envisagées :*

- *renforcer les liens entre le futur SCoT et le Plan Mobilité Rurale porté par le PETR du Sud Toulousain,*
- *associer les EPCI qui, selon la loi d'orientation sur les mobilités à venir, devraient devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité,*
- *engager un travail partenarial avec l'Autorité Organisatrice des Transports et les acteurs de la mobilité (transports en commun, routes, modes doux...) pour définir les objectifs du SCoT et les priorités des mobilités,*
- *développer des coopérations entre EPCI pour créer de la mobilité au-delà des périmètres administratifs des organismes en charge de la mobilité.*

*Ce sujet devra être retravaillé de manière approfondie lors de la révision du SCoT au vu des enjeux majeurs que la mobilité revêt sur ce territoire.*



## SYNTHESE DES FICHES THEMATIQUES

FICHES	OBJECTIFS STRATEGIQUES		SYNTHESE
1 <b>DEMO- GRAPHIE</b>	Adapter l'accueil démographique aux capacités du territoire	   	L'accueil de la population sur le territoire est dans une croissance compatible avec les chiffres fixés dans le DOO. Néanmoins la répartition de la population sur les polarités n'est pas satisfaisante. Les pôles de services et les autres communes accueillant plus et les pôles d'équilibre accueillant moins que prévu.
2 <b>CONSO L'ESPACE 1</b>	Diviser par 2 la consommation d'espaces à l'horizon 2030 par rapport à 2010  Diviser par 2 la consommation d'espaces à l'horizon 2030 par rapport à 2010 sur chacune des cibles identifiées	      	Tous les indicateurs présentent une diminution d'environ de moitié de la consommation globale de l'espace. Par ailleurs les objectifs de consommation d'espace poursuivis par le ScoT sur les cibles identifiées (habitat, zones d'activité, granulat) sont atteints. La cible des équipements publics n'a pas été évaluée faute de sources de données fiables et de précision sur les attendus.
3 <b>CONSO L'ESPACE 2</b>	Limiter l'urbanisation pour un développement urbain mesuré  Densifier les nouvelles extensions et autour des gares pour économiser l'espace  Intensifier les territoires urbains	      	Les objectifs de localisation des constructions en continuité des noyaux et dans les hameaux ont été globalement atteints sur le territoire, d'autant plus quand les communes sont structurées par un PLU. La notion de hameaux à maîtriser mériterait d'être mieux explicitée dans le SCoT. L'objectif d'intensification de 20% est largement atteint sur le territoire. Par contre la mesure de la densité nette sur le territoire reste encore assez délicate à suivre et semble encore en deçà des objectifs du SCoT.
4 <b>LOGE- MENT</b>	Proposer une offre de logements maîtrisée et adaptée à la demande locale et au modèle de développement  Améliorer la qualité de l'habitat  Diversifier et favoriser la mixité sociale dans l'habitat	      	La production de logements sur le territoire reflète l'évolution de l'accueil de population, correcte globalement sur le territoire et déséquilibrée en matière de polarisation attendue. La vacance est supérieure aux objectifs du SCOT. La production de logements locatifs et/ou sociaux atteignent des résultats satisfaisants.

## FICHES OBJECTIFS STRATEGIQUES

## SYNTHESE

5	<b>EQUI-PEMENT</b>	<p>Favoriser une répartition cohérente de l'offre de services et d'équipements tout en développant prioritairement les services structurants sur les pôles</p> <p>Poursuivre le développement de la couverture numérique du territoire</p>	<p> </p> <p></p>	<p>Globalement la répartition des équipements par gamme correspond aux attentes du SCoT excepté la perte des équipements de proximité dans les « autres communes » qui correspond à la fermeture du petit commerce. Le territoire s'équipe en tiers lieux.</p>
6	<b>TRAME VERTE ET BLEUE</b>	<p>Préserver les espaces naturels remarquables et assurer une continuité d'espaces naturels le long des réseaux hydrographiques et forestiers</p> <p>Maintenir les espaces naturels ordinaires</p> <p>Mettre en œuvre la couronne verte</p>	<p> </p> <p></p> <p></p>	<p>L'évolution de la trame verte et bleue reste très compliqué à évaluer du fait de l'absence d'un Mode d'Occupation du Sol suivi et répétitif dans le temps. La trame verte et bleue du SCoT est globalement bien prise en compte dans les PLU. Néanmoins, aucun indicateur ne permet d'évaluer si la fonction de préservation de la biodiversité de la trame verte et bleue est bien remplie.</p>
7	<b>AGRI-CULTURE ET PAYSAGE</b>	<p>Diminuer la consommation des terres agricoles</p> <p>Prendre en compte l'agriculture dans le projet de territoire et développer une agriculture de qualité</p> <p>Protéger et mettre en valeur la qualité du paysage</p>	<p></p> <p> </p> <p> </p> <p> </p> <p></p>	<p>Les objectifs poursuivis par le SCoT pour l'agriculture sont essentiellement accés sur la diminution de la consommation des terres agricoles. Les autres objectifs, notamment paysager, restent très qualitatifs et donc difficile à évaluer. L'analyse des PLU permet néanmoins de mettre en évidence un manque de qualité dans les diagnostics agricoles des PLU et une relative prise en compte des éléments paysagers dans les diagnostics des PLU.</p>
8	<b>EAU</b>	<p>Améliorer, protéger ; économiser et valoriser les ressource en eau (en tant que milieu)</p> <p>Améliorer, protéger ; économiser et valoriser les ressource en eau (en tant que matière première)</p>	<p> </p> <p> </p> <p> </p> <p></p>	<p>Le SCoT a peu de leviers sur les problématiques d'eau sur le territoire. l'évolution du territoire laisse voir une dégradation de la qualité des eaux de surfaces et souterraines ainsi qu'une problématique globale croissante sur le quantitatif sur le territoire. Des difficultés persistent sur le territoire au niveau de l'épuration des eaux, mais la situation est globalement meilleure qu'en 2010.</p>

## FICHES

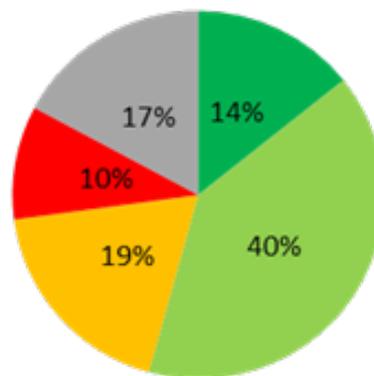
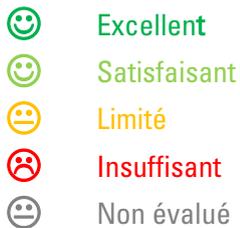
OBJECTIFS  
STRATEGIQUES

## SYNTHESE

9	<b>GRANULATS</b>	Garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en granulats	 	L'exploitation des carrières ne dépasse globalement pas les objectifs de consommation d'espace que s'était fixé le SCoT. Néanmoins, le réaménagement des carrières privilégie de manière trop récurrente le plan d'eau. L'observatoire partenarial avec les carriers n'a pas été fonctionnel.
10	<b>ENERGIE</b>	Diminuer les consommations énergétiques  Favoriser les énergies renouvelables	  	Une réduction de la consommation par habitant est perceptible sur le territoire. Les énergies renouvelables notamment le photovoltaïque se sont développées fortement. Le PCAET est l'outil de mise en œuvre de la politique énergie et air territoriale du PETR Sud Toulousain.
11	<b>POLLUTIONS ET NUISANCES</b>	Diminuer les nuisances et pollutions	 	Les pollutions de l'air vont dans le sens des diminutions ces dernières années. Ces tendances doivent être renforcées.
12	<b>RISQUES</b>	Prévenir les risques	 	La prise en compte des risques sur le territoire s'améliore par l'avancé des PPR. Néanmoins les risques doivent être pris de plus en plus en compte dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.
13	<b>ECO-NOMIE</b>	Développer l'emploi et une économie pérenne  Développer et organiser l'économie du territoire  Renforcer les filières économiques porteuses	    	Le développement de l'emploi sur le territoire ne s'est pas fait selon les ambitions du SCoT. Néanmoins, la filière industrielle se maintient. Le fait d'avoir des enveloppes globales au niveau des sites d'activités « bassin de vie » rend difficile le suivi et l'application dans les PLU. La consommation des espaces d'activités reste dans les objectifs du SCoT mais est dépassée en matière de zonage potentiel sur les documents d'urbanisme.
14	<b>COM-MERCE</b>	Maintenir les centres bourg commerciaux dynamiques  Confronter l'offre commerciale par une organisation hiérarchisée sur le territoire  Améliorer la qualité des aménagements commerciaux et des entrées de ville	    	Les commerces de niveau supérieur et intermédiaire se sont polarisés sur les sites de niveau « SCoT ». Les Zaco d'envergure se sont développées mais plusieurs Zaco à développement modéré restent en réserve foncière.

## FICHES OBJECTIFS STRATEGIQUES SYNTHÈSE

FICHES	OBJECTIFS STRATEGIQUES		SYNTHÈSE
15 MOBI-LITE	Intégrer les déplacements et l'accessibilité au cœur des politiques d'aménagement	😊😞	La voiture reste le principale mode de transport. La thématique mobilité est compliquée à évaluer car il y a peu de données disponibles sur cette thématique. Bien que la mobilité soit un enjeu majeur pour le territoire, le SCoT n'est pas autorité organisatrice pour le transport. Le plan de mobilité rurale permet au PETR de s'emparer du sujet et de piloter des actions sur le thème de la mobilité.
	Poursuivre le développement des pistes cyclables et des modes doux	😊	
	Favoriser et développer les transports en commun et l'intermodalité	😞😊	
	Poursuivre l'amélioration du maillage routier du territoire	😊	





# PAGE ANNEXES

- 272 Indicateurs du SCoT approuvé
- 276 Lien avec les indicateurs TEREVAL
- 280 Grille du diagnostic agricole
- 281 Méthode de calculs de certains indicateurs



SCoT Pays Sud Toulousain

## INDICATEURS DU SCOT APPROUVE

N°	Indicateurs du SCoT approuvé	Devenir
11	Nombre de documents d'urbanisme compatibles avec le SCoT	Il en a été retenu 9 dans le cadre de l'évaluation (PLU approuvés depuis approbation du SCoT). Ils sont appelés dans l'évaluation les « PLU SCoT compatible »
12	Nombre d'habitants	<b>Evolution de la population sur le SCoT</b> <b>Evolution de la population par polarité</b> <b>Evolution de la population par bassin de vie</b> <b>Ecart entre le nombre d'habitants dans la projection 2020 et les objectifs SCoT 2020</b>
13	Nombre d'emplois	<b>Evolution emplois</b>
14	Ratio emploi/ habitants	<b>Nombre d'habitants pour 1 emploi</b>
15	Veille foncière InterSCoT	<b>Evolution des carroyages InterSCoT</b>
16	Part des carreaux artificialisées en continuité des noyaux villageois	<b>Continuité noyaux/hameaux par polarité</b>
17	Rythme d'accueil annuel moyen de la population	<b>Evolution du taux de croissance</b>
18	Répartition de la population nouvelle selon le modèle de développement	<b>Répartition de l'accueil des nouveaux arrivants par polarité</b>
19	Part et surface des espaces naturels remarquables (ZNIEFF1, APPB, Natura 2000, sites classés)	<b>Espaces règlementaires et zones d'intérêt</b>
110	Part et surfaces des espaces naturels à prendre en compte (ZNIEFF2 et sites inscrits)	<b>Espaces règlementaires et zones d'intérêt</b>
111	Surface des espaces boisés (via IFEN et IGN)	Abandonné car la BD Forêt n'est pas disponible et la BD topo végétation non remise à jour
112	Surface totale en zone N des documents d'urbanisme (PLU) et évolution	<b>Evolution des zonages dans les PLU</b>
113	Surface totale en zone N et A des documents d'urbanisme (PLU) et évolution	<b>Evolution des zonages dans les PLU</b>
114	Suivi des ENR + ENAPC + Couronne verte par outil InterSCoT	<b>Evolution de l'occupation du sol dans la TVB</b>
115	Nombre de projet Couronne Verte engagé	En stand by pour le moment discuter selon l'évolution du projet Couronne Verte
116	Surface totale en zone A des documents d'urbanisme comptables et évolution	<b>Evolution des zonages dans les PLU</b>

I17	Superficie de la SAU	Indicateur de profil mais mis à jour par le RA en 2020 (peu pertinent avec RPG)
I18	Nombre d'exploitations agricoles et nombre d'UTA	Indicateur de profil mais mis à jour par le RA en 2020 (peu pertinent avec RPG)
I19	Valeur vénale moyenne des terres agricole	<b>Evolution de la valeur vénale des terres agricoles</b>
I20	Nombre d'exploitations agricoles pratiquant la vente directe	Difficulté de mobiliser la donnée → abandonnée
I21	Analyse des résultats de la veille foncière : destination des carreaux à vocation naturels et semi-naturels ayant évolués	<b>Evolution des carroyages InterScOT</b>
I22	Nombre de PLU compatibles mettant en œuvre des orientations d'aménagements dans les centre patrimoniaux	<b>Analyse statistique du paysage dans les PLU</b>
I23	Nombre de PLU compatibles mettant en œuvre des cônes de vues	<b>Analyse statistique du paysage dans les PLU</b>
I24	Nombre de PLU compatibles mettant en œuvre des mesures d'intégration paysagère des entrées de ville	<b>Analyse statistique du paysage dans les PLU</b>
I25	Indices Système d'évaluation de la qualité de l'eau	<b>Evolution de la qualité des eaux de surface Evolution de la qualité des eaux souterraines</b>
I26	Nombre de jours de dépassement des débits d'objectifs d'étiage	<b>Evolution des respects des débits d'étiage</b>
I27	Part de procédure de protection des captages finalisés	<b>Procédures de protection des captages</b>
I28	Consommation d'eau par type d'usage	<b>Consommation d'eau par type d'usage</b>
I29	Part des communes ayant mise en place un schéma de gestion des eaux pluviales	Données difficiles à mobiliser → abandonné
I30	Production des énergies renouvelable par filière	<b>Potentiel d'électricité renouvelable par filière</b>
I31	Surface des gravières autorisées	<b>Surface des gravières autorisées dans les Arrêtés Préfectoraux</b>
I32	Volume annuel extractible des gravières autorisées	Pas d'intérêt → abandonné
I33	Surfaces prévues en retour à l'agriculture des gravières autorisées	<b>Type de réaménagement prévu</b>
I34	Volume annuel moyen de granulats extraits	Données difficiles à mobiliser. Non mise en place de l'observatoire Granulat
I35	Surface totale en zone N à vocation d'extraction de granulats des documents d'urbanisme	<b>Surface en usage « gravière » dans les PLU</b>
I36	Part des procédures de PPRn prescrits, à l'étude, approuvés	<b>Locaux dans les aléas des PPRN</b>

I37	Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles	<b>Arrêtés de catastrophes naturelles</b>
I38	Taux de charges des STEP	<b>Stations d'épuration (capacités nominales, taux de charge, conformité)</b>
I39	Qualité des rejets d'assainissement collectif	<b>Stations d'épuration (capacités nominales, taux de charge, conformité)</b>
I40	Surface totales en zones U et AU raccordées au réseau d'assainissement collectif	Données difficiles à mobiliser → en attente d'une couche SIG disponible issues des PLU approuvés
I41	Part des communes ayant créé un SPANC	Données difficiles à mobiliser → en attente de 2020 compétence aux EPCI
I42	Nombre de jours de dépassement pour le seuil d'information des polluants de l'indice ATMO	<b>Evolution polluants atmosphériques</b>
I43	Diagnostic du GES du territoire et répartition par poste	<b>Evolution GES</b>
I44	Volume de déchets produits par habitant	<b>Ratio de collecte /habitant Ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs et des apports en déchetterie</b>
I45	Part des déchets valorisés ou recyclés par catégorie	<b>Ratio de collecte /habitant Ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs et des apports en déchetterie</b>
I46	Zones d'activités surface vocation activités des PLU	<b>Suivi des ZA</b>
I47	Part des zones d'activités économiques des PLU compatibles possédant une orientation d'aménagement	Suivi PLU à mettre en pace
I48	Nombre d'établissement de la filière agricole	<b>Evolution des emplois par filière</b>
I49	Nombre d'établissement de la filière du bâtiment	<b>Evolution des emplois par filière</b>
I50	Nombre d'établissement de la filière industrielle	<b>Evolution des emplois par filière</b>
I51	Nombre d'établissement de la filière artisanale	<b>Evolution de la part de l'artisanat</b>
I52	Nombre d'établissement de la filière touristique	Données difficiles à mobiliser → abandonné
I53	Nombre de commerces artisanaux	<b>Evolution de la part de l'artisanat</b>
I54	Mise en œuvre des ZAco	Bilan ponctuel des ZAco
I55	Nombre de logements construits	<b>Production totale de logements Production de logements par polarité Production de logements par bassin de vie Taux de consommation de l'enveloppe de production de logements</b>
I56	Nombre total de logements	<b>Production totale de logements</b>
I57	Nombre de logement locatifs produits	<b>Production de logements locatifs % de logements locatifs produits par polarité</b>

I58	Nombre de logements sociaux produits	<b>Production de logements locatifs sociaux % de logements locatifs sociaux produits par polarité</b>
I59	Nombre total de logements sociaux	<b>Production de logements locatifs</b>
I60	Part du logement vacant dans le parc total	<b>Analyse de la vacance</b>
I61	Nombre de PLU en vigueur	45
I62	Densité moyenne des logements produits	<b>Densité moyenne des logements</b>
I63	Evolution du niveau d'équipements par gamme	<b>Répartition des équipements par gamme</b>
I64	Nombre de zones d'activités desservies par le très Haut Débit	Données difficiles à mobiliser → abandonné
I65	Nombre de lieux d'intermodalité aménagés	Données difficiles à mobiliser → abandonné
I66	Part des actifs ayant un emploi à plus de 15 km de leurs lieux d'habitation	<b>Part modale déplacement domicile/travail</b>
I67	Nombre de zones d'activités desservies par un transport en communs	Pas d'intérêt → abandonné
I68	Nombre de sites d'extraction de granulats embranchés	1
I69	Nombre de commune ayant mis en œuvre les coupures d'urbanisation	<b>Construction de nouveaux locaux dans les coupures d'urbanisation</b>
I70	Nombre de kms réalisés de pistes cyclables	Difficulté de mobiliser la donnée → abandonnée
I71	Nombre de plans élaborés de mises en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics	Difficulté de mobiliser la donnée → abandonnée

## LIEN AVEC LES INDICATEURS TEREVAL

<b>DEMOGRAPHIE</b>	
Evolution de la population sur le SCoT	
Evolution du taux de croissance de la population	
Ecart entre le nombre d'habitants dans la projection 2020 et les objectifs SCoT 2020	
Evolution de la population par polarité	
Evolution de la population par bassin de vie	
Répartition de l'accueil des nouveaux arrivants par polarité	
<b>CONSO DE L'ESPACE 1</b>	
Evolution du Mode d'Occupation du Sol	Evolution de l'occupation du sol sur 2 milésimes (OCSGE) Suivi graphique de la composition de l'Occupation du Sol (OCSGE) Evolution de l'occupation du sol sur 2 milésimes (Urban Atlas) Suivi graphique de la composition de l'Occupation du Sol (Urban Atlas)
Evolution du carroyage InterSCoT	
Evolution des zonages et vocations dans les PLU	
Evolution de la tache bâtie	Tache bâtie Tache urbaine
Evolution de la consommation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers	
Evolution consommation foncière logement	
Estimation consommation foncière logement	
Consommation foncière pour les zones d'activités	
Consommation foncière pour les équipements publics	
<b>CONSO DE L'ESPACE 2</b>	
Continuité noyaux/hameaux des logements	Enveloppe urbaine de référence
Construction de nouveaux locaux dans les coupures d'urbanisation	
Densité moyenne des logements	Densité de logements par hectare carroyé
Evolution de la densité des logements autour des gares	
Intensification des logements	
	Indice de centralité
<b>LOGEMENT</b>	
Production totale de logements	
Production de logements par polarité	
Production de logements par bassin de vie	
Taux de consommation de l'enveloppe de	

production de logements	
Production de logements locatifs	
% de logements locatifs produits par polarité	
Analyse de la vacance	
Production de logements locatifs sociaux	Localisation et date de construction des logements sociaux
% de logements locatifs sociaux produits par polarité	
<b>EQUIPEMENT</b>	
Répartition des équipements par gamme	
<b>TRAME VERTE ET BLEUE</b>	
Espaces règlementaires et zones d'intérêt	
Evolution de l'occupation du sol dans la TVB	
Construction de nouveaux locaux dans la TVB	
Evolution du zonage des PLU dans la TVB	
Nombre de PLU identifiant de manière spécifique la TVB	
Croisement des prescriptions surfaciques des PLU et TVB	
	Valeur écologique potentielle (TVB) Niveau de pression sur la valeur écologique potentielle (TVB)
<b>AGRICULTURE ET PAYSAGE</b>	
Type d'agriculture dans le territoire	
Evolution de la valeur vénale des terres agricoles	
Evaluation des diagnostics agricoles des PLU	
Analyse statistique du paysage dans les PLU	
	Pression de l'artificialisation sur les terres agricoles
<b>EAU</b>	
Procédures de protection des captages	
Traduction des périmètres de protection dans les zonages PLU	
Stations d'épuration (capacités nominales, taux de charge, conformité)	
Consommation d'eau par type d'usage	
Evolution de la qualité des eaux de surface	
Evolution de la qualité des eaux souterraines	
Evolution des respects des débits d'étiage	
<b>GRANULATS</b>	
Surface des gravières autorisées dans les Arrêtés Préfectoraux	
Surface en usage « gravière » dans les PLU	
% localisation entre l'A64 et la voie ferrée	
Type de réaménagement prévu	

<b>ENERGIE</b>	
Consommation par domaine	Bilan des consommations énergétiques
Potentiel d'électricité renouvelable par filière	Contraintes et potentiels de production d'ENR
Nombre de documents d'urbanisme avec zonage ENR	
	Contraintes et espaces favorables à la production d'énergie solaire Contraintes et espaces favorables à la production d'énergie éolienne Niveau d'exploitabilité des forêts du territoire
	Bilan de la séquestration carbone
	Cartographie de la population sensible
<b>POLLUTIONS ET NUISANCES</b>	
Nouvelles habitations dans les secteurs soumis au bruit	
Evolution des polluants atmosphériques	Bilan des émissions de polluants atmosphériques
Evolution des GES	Bilan des émissions énergétiques
Ratio de collecte /habitant Ordures ménagères résiduelles, des recyclables secs et des apports en déchetterie	
<b>RISQUES</b>	
Locaux dans les aléas des PPRN	Cartographie de la vulnérabilité - Aléas naturels
Arrêtés de catastrophes naturelles	Bilan de la vulnérabilité
Analyse ponctuelle des PPRT	
<b>ECONOMIE</b>	
Evolution emplois	
Nombre d'habitants pour 1 emploi	
Suivi des ZA	
Taux de remplissage des ZA	
Evolution des emplois par filière	
Evolution de la part de l'artisanat	
Nombre d'actifs pour 1 emploi	
Evolution des emplois par sphère	
<b>COMMERCE</b>	
Nombre de commerces dans les centralités des bourgs	
Evolution du nbre de commerces selon l'armature commerciale	
Commerces soumis à autorisation (CDAC)	
Bilan ponctuel sur photo aérienne par ZAcO	
Nombre de commerces dans les centralités des bourgs	
Evolution du nbre de commerces selon l'armature commerciale	
Commerces soumis à autorisation (CDAC)	
Bilan ponctuel sur photo aérienne par ZAcO	

<b>MOBILITE</b>	
<b>Typologie des locaux</b>	Typologie des locaux à la parcelle
<b>Part modale déplacement domicile/travail</b>	Evolution des parts modales des déplacements domicile/travail Evolution des déplacements domicile/travail Flux des déplacements domicile/travail
<b>Fréquentation des transports en commun</b>	
<b>Fréquentation des RD</b>	
	Logements accessibles dans les isochrones piétonnes Logements sociaux accessibles dans les isochrones piétonnes

Certains indicateurs n'ont pas été utilisés dans le cadre de cette évaluation car ils ne correspondaient pas à des objectifs clairement posés de ce SCoT mais serviront pour la révision.

# GRILLE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Diagnostic agricole réalisé par Non = 1, Partiellement = 2, Oui = 3		Note
<b>1 Méthode mis en œuvre</b>		
Le diagnostic agricole a-t-il été réalisé avec la profession agricole? (enquête, rencontre, réunions...)		1
<b>2 Etat initial</b>		
<b>2.1 Les secteurs agricole à enjeux</b>		
<b>Le diagnostic agricole permet-il de réaliser une analyse du territoire prenant en compte :</b>		
La qualité des sols		1
Les pentes		1
<b>2.2 L'activité économique agricole</b>		
<b>Le diagnostic agricole permet-il de réaliser une analyse du territoire prenant en compte :</b>		
La localisation des sièges d'exploitation et la SAU associée		1
L'identification des bâtiments agricoles (élevage et autres)		1
Les équipements (serres, irrigation...)		1
L'identification des types de culture (pérennes, signes de qualité...)		1
<b>2.3 Les contraintes</b>		
Les contraintes liées aux déplacements des engins agricoles		1
L'identification des exploitations et du parcellaire soumis à des engagements contractuels (AB, plans d'épandage effluents et boues d'épuration, production de semences) (en +)		1
<b>2.4 Les menaces</b>		
La maîtrise du foncier (modes de faire-valoir)		1
Le statut des exploitants et des exploitations		1
La pérennité de l'activité à l'échelle du PLU (jeunes agriculteurs, si fin d'exploitation y-a-il un repreneur ? ...) en +		1
<b>3 Analyse des enjeux</b>		
Le diagnostic agricole permet-il de définir les principaux enjeux agricoles du territoire (indépendamment de tout projet urbain)?		1
<b>4 Analyse du projet</b>		
Le projet du document d'urbanisme croise-t-il les enjeux agricoles avec les enjeux de développement de la commune?		1
TOTAL		<b>14</b>
MAX		42
MIN		14
<b>Rapporté sur 20</b>		
0 à 5 = Insuffisant		
5 à 10 = Limité		
10 à 15 = Satisfaisant		
15 à 20 = Excellent		

# METHODE DE CALCULS DE CERTAINS INDICATEURS

## Fiche consommation de l'espace 2 : Densification (P57)

Définition de la densification pour le SCoT :

- « Toute urbanisation délimitée par un zonage d'un secteur de moins de 1 ha situé en enclave des espaces déjà urbanisés et agglomérés des zones U, AU ou NA ouvertes des POS et PLU,
- Toute urbanisation délimitée par un zonage d'un secteur de moins de 1 ha situé en enclave des espaces déjà urbanisés et agglomérés de la zones constructible d'une carte communale
- Toute urbanisation délimitée par un zonage d'un secteur de moins de 1 ha situé en enclave des espaces déjà urbanisés et agglomérés identifiés dans l'élaboration d'un premier diagnostic. »

La « tache bâtie 2010 épurée » : la tache bâtie ne retenant que les taches correspondantes aux noyaux villageois et aux hameaux . Elle permet de localiser les espaces dans lesquels on peut considérer qu'on aura de la densification. En effet la dilatation de 50m retenue dans l'élaboration de la tache bâtie permet le comblement des espaces séparant deux bâtis de 100m.

Surface de 1 ha schématiquement = un carré de 100m sur 100m. Ainsi lorsqu'on fait un tampon de 50m on comble un espace de 100m entre 2 bâtiments.

Prescription 57 : Au minimum 20% de l'objectif de construction dans les secteurs déjà urbanisés de la commune.

### Méthode :

*Tache bâtie 2010 « épurée »*

*Fichier MAJIC table locaux*

- Table locaux MAJIC: Filtre des logements d'habitation après 2010 à partir de la table Logh=t et jannath>=2010
- Localisation des logements dans la tache bâtie 2010 épurée :
  - les logements situés dans la tache bâtie sont comptabilisés en densification (cf définition de la dent creuse de P57),
  - les autres logements hors de cette tache bâtie sont comptabilisés en « consommation d'espace ».

## **Fiche consommation de l'espace 2 : Continuité noyaux / hameaux (P5)**

### **Prescription P5 : Localisation du foncier pour l'habitat**

- Au minimum 80% localisé dans et/ou en continuité des noyaux villageois.
- Au maximum 20% dans les hameaux.

Les hameaux extensibles : densification puis, une extension possible dans une limite de 1/3 de la surface en continuité du hameau.

Les hameaux à maîtriser : Uniquement en densification dans les dents creuses

### **Méthode :**

*Couche hameaux SCoT avec traitements*

*Couche noyaux SCoT avec traitements*

*Fichier MAJIC table locaux*

### **Pour les noyaux**

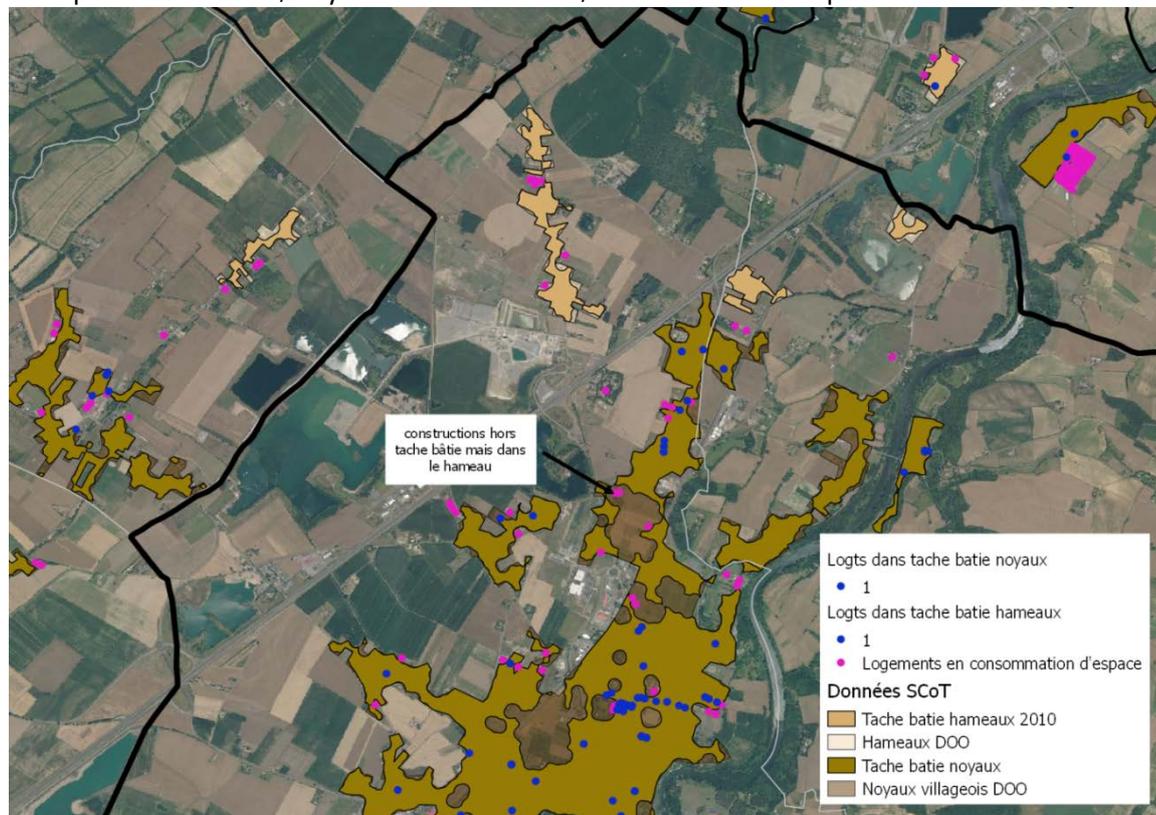
- Tampon/fusion de 50m autour des logements après 2010 (pour agréger les logements selon la notion de tache bâtie retenue).
- Tampon autour des noyaux villageois de 50m (afin de respecter l'éloignement de 100m maximum entre noyaux et nouveau bâtiment selon la notion de tache bâtie retenue).
- Fusion des taches des noyaux tamponnés et des logements tamponnés qui se touchent. Les logements d'habitation contenus dans cette fusion sont caractérisés comme logements compris « dans et/ou en continuité des noyaux villageois ».

### **Pour les hameaux**

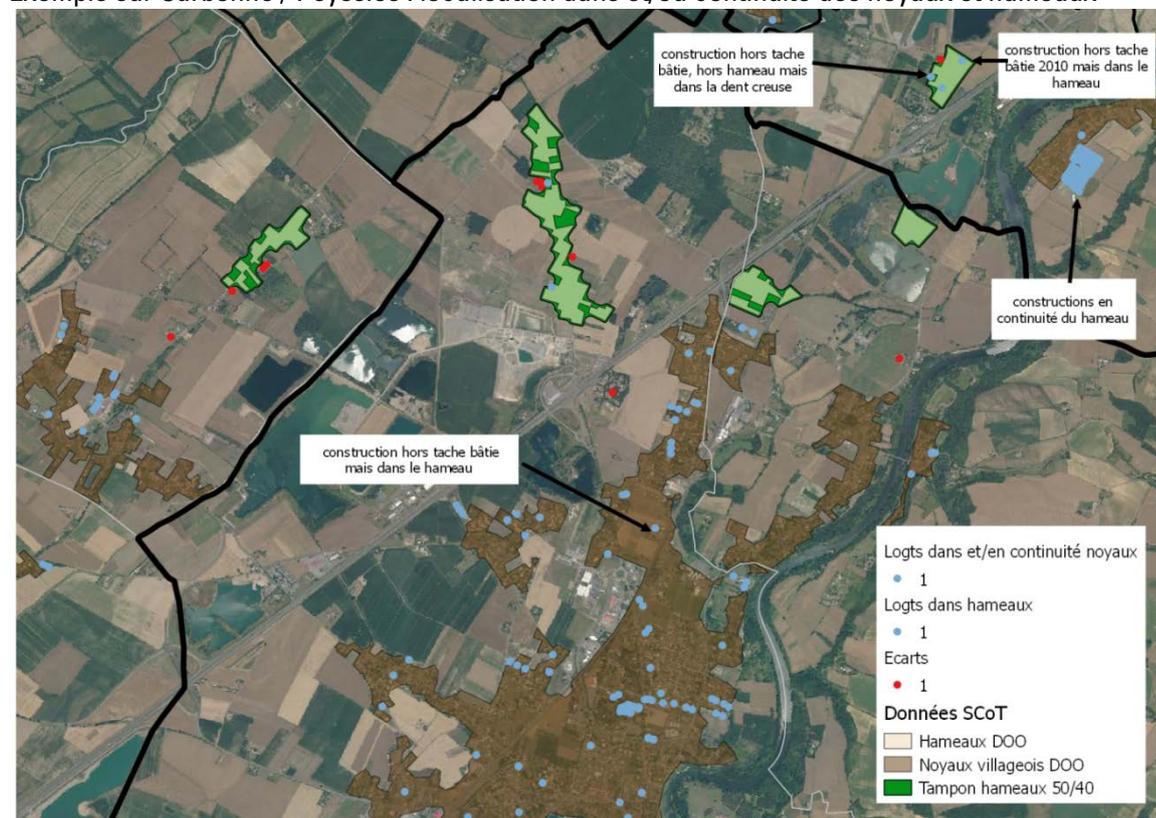
- Tampon de 50m et une érosion de 10m (à l'image de la définition retenue pour la tache bâtie) autour des hameaux afin de prendre en compte les dents creuses autorisées dans la prescription P5.
- Localisation des logements dans cette nouvelle tâche comme étant « dans les hameaux ».
- Exception faite sur les 5 hameaux villageois, un tampon de 50m a été réalisé sur ces hameaux et les logements dans et à proximité de moins de 50m de ce tampon ont été comptabilisés « dans les hameaux ». Il s'agit de 11 logements.

Tous les logements d'habitation qui ne se trouvent ni dans « dans et/ou en continuité des noyaux villageois » ni « dans les hameaux » sont caractérisés par « écarts ».

Exemple sur Carbonne / Peyssies : Densification / consommation d'espace



Exemple sur Carbonne / Peyssies : localisation dans et/ou continuité des noyaux et hameaux



## **Fiche consommation de l'espace 1 : Consommation foncière pour le logement (P58 doc graphique 1)**

Prescription 58 : Objectif de consommation d'espaces agricoles à l'horizon 2030 par commune pour l'habitat. Il s'agit de surfaces foncières brutes incluant l'ensemble des espaces destinés à changer d'affectation : emprise parcellaire des différentes constructions mais aussi voiries, espaces verts d'accompagnement ou des équipements publics. Un ratio de 30% a été ajouté lors de l'élaboration du SCoT pour intégrer ces derniers éléments dans le calcul de la vignette.

### **Méthode**

*Fichier MAJIC parcelles*

On croise la couche parcelle MAJIC avec la tache bâtie 2010

On attribue les parcelles MAJIC intersectées avec la tache bâtie des noyaux et hameaux de 2010 comme étant en densification.

Les parcelles n'intersectant pas la tache bâtie 2010 sont considérées en extension.

Cette méthode donne un biais car les parcelles MAJIC « débordent » de la forme tache d'huile de la tache bâtie. On surestime donc les parcelles dans la tache bâtie au détriment de celles hors de la tache bâtie. D'où l'intérêt de regarder la consommation des deux parties.

On filtre cette couche pour obtenir les parcelles habitat (locaux maison + appartement) :

$Nloclog > 0$

$nloclog - nloccom \geq 0$  (dans l'idée de garder tout de même en parcelle résidentielle les parcelles avec un logement et un local activité. Remarque : cette méthode permet de gérer les parcelles Mixte et dépendance de tlocdomin)

On filtre par date jannatminh  $\geq 2010$  jusqu'à 2014 (on enlève 2015 qui n'est pas une année complète). Cela présente un biais car les parcelles ayant plusieurs locaux d'habitation dont un avant 2010 disparaissent, mais on peut considérer que pour ces parcelles la consommation d'espace en artificialisée était déjà faite.

On calcule par tableau dynamique

On somme la partie artificialisée (variable dcntsol) pour une consommation à la commune.

Puis on calcule la variable par polarité.

On calcule le ratio dcntsol / nloclog pour avoir une estimation de la consommation par logement.

On rajoute 30% pour avoir une fourchette de consommation d'espace (en lien avec les hypothèses retenues pour les espaces verts, voiries et équipements associé à l'habitat dans la vignette).

## **Fiche consommation de l'espace 2 : Densité moyenne des logements (P58)**

**Prescription P58** : Objectif de densité moyenne de logement (hors rétention foncière, voirie et espace verts). Une fourchette par polarité. Cet objectif s'applique aux extensions urbaines des secteurs déjà urbanisés au 1er janvier 2010 tels que définis dans le DOO.

Méthode

Fichier MAJIC TUP

On filtre cette couche pour obtenir les parcelles habitat (locaux maison + appartement) :

$nloclog > 0$

$nloclog - nlococom \geq 0$  (dans l'idée de garder en parcelle résidentielle les parcelles avec un logement et un local activité)

On localise les constructions depuis 2010 pour identifier la densité dans les extensions

On sélectionne les parcelles ayant des logements d'habitation après 2010 et on les affecte dans la tache bâtie noyau, tache bâtie hameaux, extension hameau, extension noyau, écarts.

On élimine les parcelles aberrantes

Calcule une densité par unité foncière dans la table afin d'éliminer les parcelles aberrantes :

$nlocog / dcntarti$ . On élimine les parcelles entre 0,5 et après 1000 log/ha

On sélectionne les jannatminh de 2010 à 2014.

On calcule une densité par tableau dynamique

Par polarité

Par typologie d'espace (tache, extension...)

Somme  $loclog / (somme dcntarti / 10000)$  donne une densité moyenne par polarité.

*Problème : Travail sur la couche relocalisé via la bd topo mais cela ne donne pas des résultats satisfaisants. Donc on reste sur couche TUP mais le localisant du bâti est de fait au centroïde de la parcelle induit une marge d'erreur de localisation.*